HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME VINGT-UNIÈME.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE
DÉDIÉE AU ROI,

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de

PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-UNIÈME.

Depuis la naissance du Jansénisme en 1630, jusqu'au traité de Westphalie en 1648.

BIBLIOTHEQUE

A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. XCI.

Avec Approbation.

SOMMAIRES

DU VINGT-UNIÈME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

ORIGINE *du Janſéniſme*, Page 1. *Commencemens de Janſenius* 3. *Liaiſons de Janſenius avec Jean du Verger* 4. *Correſpondance de ces deux amis* 7. *Janſenius prend ſoin des neveux de du Verger* 9. *Conſpiration contre le Cardinal de Richelieu* 13. *Premier titre de l'*Auguſtinus 16. *Soulèvement du parti contre l'enſeignement connu* 18. *Langage & noms bizarres des novateurs* 23. *Janſon ſéduit l'Univerſité de Louvain* 25. *Janſenius recherché en Eſpagne par l'Inquiſition* 27. *Projet de Bourg-Fontaine* 29. *Propos impies de du Verger à S. Vincent de Paul* 38. *Traité de la Virginité par le P. Séguenot* 43. *Queſtion Royale de l'Abbé de S. Cyran* 44. *Son livre intitulé* Petrus Aurelius 50. *L'Iſlandois Conrius*,

gagné par Janſenius 56. *Le Clergé Hollandois, ſéduit* 57. *Janſenius s'applique à ſéduire les Oratoriens* 60. *Du Verger s'attache aux Communautés de Religieuſes* 62. *Guſtave-Adolfe releve en Allemagne la confédération Luthérienne* 63. *Grands exploits de Guſtave* 68. *Réſiſtance de Tilly* 69. *Guſtave périt dans le ſein de la victoire* 77. *Mort honteuſe de Walſtein* 79. *Le P. Ricci porte l'Evangile en Chine* 83. *Anciens veſtiges du Chriſtianiſme dans cet Empire* 84. *Progrès de l'Evangile* 87. *Arrivée des Miſſionnaires Dominicains à la Chine* 90. *Inſtitution des Sœurs de la Charité* 91. *Les Filles de la Providence, & celles de la Croix* 98. *Etabliſſement de l'Hôpital général & des enfans trouvés* ib. *Converſion du Père Bernard* 102. *Sa charité pour les pauvres malades & pour les priſonniers* 107. *Converſions merveilleuſes* 114. *Humble pauvreté du Père Bernard* 118. *Fondation du Collège des Trente trois* 120. *Mort du Père Bernard* 123. *Son teſtament* 125. *Inſtitution des Religieuſes du Refuge* 126. *Affaire de Galilée avec l'Inquiſition* 132. *Poſſeſſions de Loudun* 138. *Commencement des revers du Roi Charles I d'Angleterre*

111. *La ſéduction introduite à Port-Royal* 149. *Janſenius parvient à l'Evêché d'Ypres* 153. *Son livre intitulé* Mars Gallicus 155. *Il meurt de la peſte* 156. *Sa ſoumiſſion à l'égard du S. Siège* 157.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

EMPRISONNEMENT de l'Abbé de Saint-Cyran 168. *Son procès* 170. *Ses aveux* 173. *Ses lettres* 174. *Charités prodigieuſes de S. Vincent de Paul en pluſieurs provinces* 177. *Ses aumônes à Paris* 187. *Sa généroſité & ſa foi en la Providence* 191. *Son zèle pour le ſalut des malheureux* 193. *Condamnation de Cyrille Lucar* 199. *Danger de ſchiſme en France* 202. *Traité des libertés de l'Egliſe Gallicane par les frères Dupuy* 208. *L'Optat François du Docteur Herſant* 210. *Sa réfutation par le Père Rabardeau* 211. *Publication de l'*Auguſtinus 213. *Troubles excités par cet ouvrage* 221. *Le S. Office en défend la lecture* 224. *Manœuvres du parti contre le décret du S. Office* 225. *Livre du Chancelier Fromond, intitulé l'Anatomie de l'homme* 227. *Bulle la*

eminenti, *donnée par Urbain VIII, contre l'ouvrage de Janſenius* 229. *Analyſe de cet ouvrage conſidéré par rapport aux cinq propoſitions* 236. *Toutes ces propoſitions ſe trouvent dans l'Auguſtinus, les unes en termes parfaitement équivalens, les autres en termes exprès, ou plus durs* 241. *Janſenius n'a pas tiré ſa doctrine de S. Auguſtin* 268. *Il l'a tirée de Luther & de Calvin* 286. *Janſenius, plagiaire de ces héréſiarques & de leurs diſciples, dans les choſes mêmes où il ſe glorifie le plus d'être inventeur* 302. *Il a pris des hérétiques ce que l'Egliſe y a condamné* 312. *Témoignage du Miniſtre Samuel des Marais* ib.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME.

PUBLICATION *de la Bulle* In eminenti 317. *Le parti députe à Rome Sinnick & Paëpe* 319. *Brefs envoyés dans les Pays-Bas, pour confondre les réfractaires* 322. *La Bulle* In eminenti, *reçue en France avec ſoumiſſion* 327. *Ouvrage de Théophile Béguin contre l'infaillibilité de l'Egliſe*

diſperſée, cenſuré par la Sorbonne 333. *La Bulle d'Urbain VIII eſt reçue en Eſpagne, & dans toutes les Egliſes Catholiques* 334. *Chicanes des réfractaires Flamands* 335. *Innocent X ſuccede à Urbain VIII, & fait publier la Bulle* In eminenti *à Bruxelles* 337. *Réſiſtance & conduite fauſſe de l'Univerſité de Louvain* ib. *Zèle de l'Archiduc Léopold* 338. *Déclaration exemplaire de l'Univerſité de Douay* 342. *Belle réponſe du Docteur Sylvius* 344. *Livre de Fromond, intitulé* la Lanterne & les Mouchettes. *Sa réfutation par le Docteur Randour* 345. *Soumiſſion de l'Univerſité de Louvain, de l'Archevêque de Malines & de l'Evêque de Gand* 347. *Caractère du jeune Docteur Antoine Arnaud, qui fait l'apologie de l'*Auguſtinus. *Condamnation de la Théologie familière de l'Abbé de S. Cyran* 350. *Condamnation de la ſomme du Jéſuite Bauny* 352. *Libelle intitulé Théologie Morale des Jéſuites* 354. *L'*Anti-coton 355. *Le Père Moralès, Dominicain, obtient la condamnation des cérémonies Chinoiſes* 357. *Progrès de l'Evangile à la Chine* 358. *Révolution de cet Empire* 359. *Le Père Schaal engage l'Empereur*

Xunchi à protéger le Chriſtianiſme 364. *Fondation de la Miſſion de Chenſi par le Père Faber* 365. *Mort de Xunchi* 369. *Violente perſécution* 370. *Puniſſion des perſécuteurs* 373. *Eſtime du jeune Empereur Cam-gi pour le Père Verbieſt* 375. *Etat floriſſant du Chriſtianiſme à la Chine* 377. *L'Evêque de Baſilée, Chinois de nation. Différend entre la Cour de Rome & celle de France* 378. *Supplice du Comte de Stafford & de l'Archevêque de Cantorbéry* 385. *Extrémités où le Roi d'Angleterre eſt réduit par ſes ſujets* 388. *Guerre civile en Angleterre* 394. *Caractère de Cromwel* 400. *Il gagne la bataille de Morſtonmoor* 401. *Secte des Indépendans, gagnée par Cromwel* 403. *Etranges qualités de Fairfax* 406. *Bataille de Naesby & ſes ſuites* 407. *Le Roi d'Angleterre ſe jette entre les bras des Ecoſſois* 412. *L'attachement de Charles I à ſes préventions hérétiques, vraie cauſe de ſa perte* 415. *Il eſt livré par les Ecoſſois au Parlement d'Angleterre* 416. *Cromwel ſouleve l'armée contre le Parlement* 417. *Il ſe rend maître de Londres* 421. *Fourberies de Cromwel* 424. *Le Roi prend la fuite, eſt arrêté & empriſonné* 426.

Hypocrisie de Cromwel 429. *On se soulève de toute part contre lui* 432. *Il triomphe par-tout* 434. *Fairfax remet le Roi entre les mains de Cromwel* 437. *Toutes les Couronnes de l'Europe, occupées de la guerre d'Allemagne* 438. *Exploits du Duc de Saxe-Weimar* 449. *Obstacles mis par les sectaires à la paix de l'Europe* 445. *Traité de Westphalie* 455.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

DEPUIS la naissance du Jansénisme en 1630, jusqu'à la mort de Jansenius en 1638.

SI, par l'insuffisance présomptueuse de l'esprit humain, il est nécessaire qu'il s'élève des hérésies; il ne peut se faire, pour même raison, qu'elles tombent tout à coup, & meurent, pour ainsi dire, toutes entières. L'hérésie, comme l'hydre que nimoient ses propres blessures, ni n'expire, ni ne prend naissance, à une époque précise; & si nous rapportons celle du Jansénisme à l'année 1630, c'est qu'il prit forme dans le livre fatal qu'alors Jansenius avoit considérablement avancé. Hist. du Balan. p. 321.

Mais il existoit déja, au sein même de la France, dans les restes du Calvinisme, qui, tout abattu qu'il étoit dans ce Royaume, y avoit laissé des germes de contagion, qu'on ne pouvoit extirper qu'avec beaucoup de temps & de travaux. Tel est le sort des terres malheureuses où l'hérésie a mis le pied, au moins quand ses ravages y ont été considérables. Ainsi voyons-nous, dès le premier âge de l'Eglise, que l'Arianisme, par exemple, & le Pélagianisme, dont le premier sapoit le Christianisme par les fondemens, & l'autre anéantissoit la grace qui en est l'ame, enfanterent le Sémi-Arianisme ou Macédonianisme, & le Sémi-Pélagianisme ou Massilianisme. Il étoit donc naturel que l'hérésie de Luther & de Calvin, plus énorme encore que celle d'Arius, poussât des rejetons, qui conservassent du moins en partie la malignité de la sève qui les avoit reproduits.

Mais à l'exemple des Sémi-Ariens & des Sémi-Pélagiens, qui avoient pris le nom de Macédoniens & de Massiliens, les Sémi-Calvinistes rougissant de leur origine, & rejetant le nom de leur auteur immédiat, prirent tantôt celui d'Augustiniens, tantôt celui de Thomistes; & enfin, par un raffinement inconnu aux sec-

taires même les plus artificieux de l'antiquité, ils se mirent au rang des êtres fantastiques & purement imaginaires. On verra par leurs œuvres, s'ils ne sont en effet que des fantômes.

Ce fut après le fameux siège de la Rochelle, lors de la réduction du Calvinisme en France, que le Sémi-Calvinisme ourdit principalement ses trames, afin de se répandre dans cette florissante nation, ennuyé qu'il étoit de croupir dans les marais obscurs, où il avoit été conçu & jusques-là resserré. Corneille Jansen, son auteur apparent, mieux connu sous le nom latinisé de Jansenius, naquit en 1585 d'une famille commune, au village d'Ackoi, dans le Comté de Léerdam en Hollande. Il apprit les élémens de la Grammaire à Léerdam, commença ses Humanités à Utrecht, puis alla faire sa Rhétorique à Louvain, dans le Collège des Jésuites. Selon l'Abbé de Mourgues, dont nous aurons encore occasion de parler, il demanda d'être admis dans leur société, ne l'obtint pas, & n'oublia jamais ce refus, qu'il prit pour un affront. Il abandonna leur Collège, pour un autre de la même ville, où il fit son cours de Philosophie. Il fit ensuite sa Théologie sous Jacques de Baie ou Baius, neveu du

fameux Michel, & sous Jacques Janson, tous deux zélés propagateurs du Baïanisme. C'est ainsi que ces erreurs, non-seulement se perpétuerent, mais acquirent un accroissement, ou un développement, qui remplit toutes les vues de leur premier auteur. Janson en particulier, trouvant dans Jansenius tous les talens propres à remplir un jour dans le parti le personnage principal, qu'il y faisoit lui-même depuis la mort du fameux Baïus, n'omit rien pour les cultiver. Il se donna la peine de diriger, avec une attention très-particulière, les études d'un éleve si utile à ses fins.

Jansenius eut pour compagnon d'étude, & bientôt pour ami de cœur, Jean du Verger de Haurane, qui étoit venu de Baïone, lieu de sa naissance, faire sa Théologie à Louvain, où il avoit d'abord fréquenté le Collège des Jésuites, &, comme son ami, avoit passé sous la discipline de Janson. Sur la parole de leur maître commun, tous deux se passionnerent pour les nouveautés de Baïus, qu'on leur vantoit comme la pure doctrine de S. Augustin. Cependant Jansenius trouvant l'air de Louvain contraire à sa santé, altérée par trop d'application, & du Verger lui ayant procuré une place de pré-

cepteur à Paris, il y fit connoissance avec le Père Gibieuf, & se fortifia dans les nouvelles opinions sur la grace & le libre arbitre, par la lecture d'un Traité de cet Oratorien touchant la liberté de Dieu & de la créature. Isaac Habert, Docteur de Sorbonne, puis Evêque de Vabres, avoit donné son approbation à cet ouvrage, étant encore jeune Docteur : mais ayant reconnu dans la suite, à ce qu'il dit lui-même, que la doctrine en étoit hérétique, il révoqua son approbation. Après quelques années de séjour à Paris, Jansenius suivit du Verger à Bayone, dont l'Evêque les plaça tous les deux : il fit le premier, principal du Collège ; & l'autre, qui étoit homme de condition, Chanoine de la Cathédrale. Ils y passerent ensemble cinq à six ans, fort appliqués à la lecture des Pères, & principalement de S. Augustin, où, comme il parut par leurs productions, ils s'attacherent beaucoup moins à l'interprétation commune, & au sens de l'Eglise, qu'aux sentimens singuliers dont les avoit prévenus Janson. Comme l'Evêque de Bayone, Bertrand d'Eschaux, fut ensuite transféré à l'Archevêché de Tours, il donna du Verger à l'Evêque de Poitiers, Henri de la Roche-Posai, qui le

Hab. Theol. PP. Grec. p. 148.

fit son Grand-Vicaire, Chanoine de sa Cathédrale, puis Abbé de S. Cyran, en se démettant de cette Abbaye en sa faveur.

Bientôt ennuyé de l'absence de son ami & son protecteur, Jansenius quitta lui-même Baïone, pour retourner à Louvain; & Janson, qui avoit toujours sur lui de grandes vues, lui procura la principalité du Collège de Sainte-Pulquérie, fondé nouvellement dans cette ville. C'est ici proprement que s'ourdit la trame du Semi-Calvinisme, & que se développa le savoir-faire de ce parti, en bien des genres. Que ne pouvons-nous tenir ces manœuvres ensevelies dans un oubli éternel! Mais si pour les personnages bien ou mal famés dans le public, il est en général du devoir de l'Historien de dire courageusement la vérité; quelle prévarication, quelle trahison même ne seroit-ce pas dans un Historien de l'Eglise, si, par un lâche silence, il sembloit souscrire aux calendriers schismatiques, qui érigent en saints des novateurs opposés à l'enseignement du chef & des membres du corps de l'Apostolat; c'est-à-dire à la foi de l'Eglise universelle, & qui en font des Saints d'autant plus illustres, qu'ils l'ont combattue avec plus d'éclat! Usons néanmoins de toute la ré-

ſerve qu'un zèle éclairé peut permettre, & de toute l'impartialité qui ne va pas juſqu'à rendre neutre entre la foi & l'erreur; mais ſur toute choſe, d'une circonſpection & d'une exactitude, où ne puiſſent mordre que ceux des ſectaires qui nient ſans front, comme ſans raiſon, tout ce qui n'eſt pas favorable à leur ſecte. L'hiſtoire, à qui le ton contentieux ſied d'ailleurs ſi mal, ne s'écrit pas pour des opiniâtres, que les controverſes les plus preſſantes n'ont jamais pu réduire. Il nous ſuffit que tout Catholique, tel que nous les avouons avec l'Egliſe, que tout fidèle ſoumis aux déciſions du Siège Apoſtolique, ſouſcrites par le corps de l'Apoſtolat, ou de l'Epiſcopat, reconnoiſſe la vérité, & trouve un préſervatif contre la ſéduction de l'hypocriſie.

Janſenius, en place à Louvain, renouvella ſes proteſtations d'amitié à du Verger, qui déja l'avoit prévenu; & bientôt il lui en donna des témoignages effectifs. D'abord il lui répondit, qu'à l'ouverture de ſa lettre, il avoit verſé des larmes en abondance, & que pour cacher ſa foibleſſe, il avoit été obligé de quitter la compagnie; comme autrefois le Patriarche Joſeph, à la vue de Benjamin.

Janſ. Lettr. du 19 Mai 1617.

Alors, pourſuit-il, je lâchai la bonde à ma paſſion, & me contentai de me témoigner à moi-même en ma ſolitude, où il n'y avoit d'autre témoin que Dieu & moi, que mon affection n'eſt pas du tout tirée du fond de l'ame par Syllogiſme, mais enracinée dans la moëlle, & épandue par le ſang. Tout autre que le ſombre du Verger ſe fût déridé ſans doute à cette expreſſion, à cette flatteuſe aſſurance d'une tendreſſe qui ne procede pas, comme un Syllogiſme, de la ſurface de l'ame, mais qui circule dans le ſang, & s'enracine dans la moëlle : mais du Verger avoit le langage preſque auſſi batave, & le génie infiniment plus baroque que Janſenius, qui s'énonce au moins raiſonnablement en Latin, & qui ne manque pas de fineſſe dans la penſée. Rien de plus remarquable, au contraire, dans les écrits de l'Abbé de Saint-Cyran, qu'un galimathias bizarre, dont l'on trouve preſque à chaque page, des traits auſſi riſibles qu'inintelligibles. Il eſt vrai qu'alors le goût n'étoit pas encore bien épuré : mais la netteté des idées, la propriété de la diction, ou du moins le bons ſens eſt de tous les ſiècles. Pour ce qui eſt du goût même, combien de chef-d'œuvres n'en trouve-t-on pas à

cette époque, ou peu s'en faut, dans les productions de Pascal, de Nicole, de Saci, des Arnauds, & de tant d'autres écrivains du même parti, sans compter les autres? Tous ceux-là néanmoins faisoient hommage à l'Auteur de *la Question Royale*: tant il importe à une secte, d'attribuer à son patron tous les genres de mérite!

L'amitié de Jansenius pour l'Abbé de S. Cyran n'étoit pas cependant tellement enfoncée dans le sang & dans la moëlle, qu'elle ne débondât, pour me servir de ses expressions, jusques sur les neveux de son ami, & qu'elle ne fît débonder, loyalement ou non, ce n'est point à nous d'en juger, qu'elle ne fît débonder, au moins sur l'un des deux, la bourse du Collège dont il étoit dispensateur comptable. Les lettres suivantes, sans y rien ajouter, sinon que Barcos & d'Arguibel étoient les neveux de S. Cyran, expliqueront cette énigme. *Votre neveu*, lui écrivoit-il, *se porte bien...; il n'étoit pas nécessaire que vous, ou M. votre frère se mît en peine avec tant de soin; car je lui fournirai, tant que vous voudrez, tout ce qu'il lui faudra, de l'argent du Collège, je le dis naïvement, que j'ai entre les mains. Quant à Barcos,* Lettres de Jans. à S. Cyr. 1, 4, 10, 11, 14.

lui écrivit-il encore, *je n'ai rien omis de ce que vous requérez de moi, m'y croyant par votre considération plus qu'obligé. Vous vous mettez trop en peine du fournissement de ce qu'il aura besoin ; & me semble que vous n'apporterez pas en cela votre rondeur accoutumée : car je vous ai tant de fois répété que cela ne m'incommode aucunement ; & je le dirois franchement, s'il étoit autrement. Non que j'aie tant de moyens de moi-même qui n'ai rien, sinon ma vie : mais c'est l'argent du Collège qui est entre mes mains, qui permet bien cela & davantage ; sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sache rien. Je ferai tout de même à l'égard d'Arguibel, quand il en sera besoin ; & quand il seroit besoin de rendre compte entier de l'argent du Collège, le peu de crédit que j'ai ici m'en feroit trouver au besoin : mais nous ne sommes pas à ces termes.*

Les dévots de S. Cyran & de Jansenius prétendent qu'on a mis en poudre les inculpations fondées sur cette correspondance, & en appellent principalement à la réfutation victorieuse, disent-ils, qu'en a faite le grand Pascal dans la

seizieme de ses lettres provinciales. C'est encore aux lecteurs qu'il appartient de juger si cette pièce est victorieuse. La voici : Pourquoi voulez-vous que Jansenius, disant à son ami, *ne vous mettez point tant en peine de votre neveu, je lui donnerai ce qui est nécessaire, de l'argent qui est entre mes mains*, ait voulu dire par-là qu'il prenoit cet argent pour ne le point rendre, & non pas seulement pour le remplacer? Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudens, d'avoir fourni vous-même la conviction de votre mensonge, par les lettres de M. d'Ypres que vous avez imprimées, qui marquent en effet que ce n'étoient que des avances qu'il devoit remplacer? C'est ce qui paroît, dans celle que vous rapportez du 19 Juillet 1619, en ces termes qui vous confondent : Ne vous souciez pas des avances, il ne lui manquera rien tant qu'il sera ici. Et par celle du 6 Janvier 1620, où il dit : Vous avez trop de hâte; & quand il seroit question de rendre compte, le peu de crédit que j'ai ici me feroit trouver de l'argent au besoin. XVI Let. Prov.

S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Voilà le grief & la défense, dans leur simplicité & toute leur intégrité. Sur quoi chacun peut au moins juger de quel côté

se trouve la vraisemblance ; après qu'on aura observé, comment la dextérité de l'Apologiste coule sur les textes du Principal comptable, comment il les tronque, les sépare ou les rapproche, substitue des mots vagues à des termes précis, use en un mot de tous les jeux qui ont rendu ses Provinciales si fameuses ; comment il supprime en particulier ce qui rend sa cause plus suspecte, tout ce qui lui donne un air de manœuvre furtive, comme le fait ce passage : *Non que j'aie tant de moyens de moi-même, qui n'ai rien, sinon ma vie ; mais c'est l'argent du Collège, qui permet bien cela & davantage, sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sache rien. Et, Quand il seroit besoin de rendre compte* ENTIER... *mais nous ne sommes pas à ces termes.* Pascal accorde lui même, qu'au moins Jansenius avançoit l'argent de sa recette, dans l'intention de le remplacer. Mais cette conduite est-elle d'une probité bien scrupuleuse, dans un receveur *qui n'a rien sinon la vie*, qui fait néanmoins ces avances durant plusieurs années consécutives, qui les fait à l'insçu de ses commettans, *sans que personne du monde en sache rien*, jusques *dans les*

comptes qu'il rend toutes les années? Aussi Libert Fromont, tout voué qu'il étoit à Jansenius, nous dit bonnement qu'il n'étoit pas scrupuleux. L'ami qui participoit, au moins à des avances illicites, ne l'étoit donc pas plus que lui en cette espèce. Voilà cependant les Saints que des rigoristes élevent infiniment au-dessus des Vincent de Paul; voilà ceux qu'ils inscrivent dans leurs calendriers schismatiques, & à qui les simples abusés rendent un culte superstitieux. Et puisque la pureté du culte n'importe pas moins à l'Eglise que l'intégrité du dogme, voilà donc aussi un juste motif, pour faire voir le dégré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder à de pareils Saints. Synopf. vitæ Janf.

Encore un trait, à l'appui du dire de Fromont, touchant l'Augustinien peu scrupuleux. S. Cyran, qui se flattoit que le Cardinal de Richelieu, *instrument très-propre à faire de grandes choses*, disoit-il, *ne nuiroit pas à l'affaire de l'Augustinus*, dont Jansenius s'occupoit alors, s'appliquoit de son côté à gagner les bonnes graces de ce Ministre toutpuissant; & pour cela, il engagea Jansenius à le louer dans ses écrits. Ces louanges apparemment firent peu d'impression sur l'esprit de Richelieu. En tout Janf. Lettr. 42, 45, 100.

cas, le panégyriſte n'en conçut pas plus d'affection pour l'objet de ſes éloges. La Reine mère de Louis XIII, qui s'étoit retirée en Flandres, fort irritée contre le Cardinal Miniſtre à qui elle attribuoit ſa diſgrace, communiqua ſon animoſité aux Flamands, déja très-mal diſpoſés à l'égard de ce Miniſtre. Voici ce qui en réſulta, ſelon le témoignage du premier Aumônier de cette Princeſſe, l'Abbé de Mourgues, qui l'avoit accompagnée dans ſon évaſion. *Ce qui eſt de ma connoiſſance très-particulière*, dit-il en écrivant à un homme en place, *eſt que par ſon avis & permiſſion* (de Janſenius), *un nommé Alfeſton*, qui par la ſuite expia ſon attentat ſur la roue, dans la ville de Metz, le 24 Septembre 1633, *entreprit de maſſacrer le Cardinal de Richelieu.* Il n'en put trouver l'occaſion : mais tournant ſa fureur contre M. de Puy-Laurent, envoyé à Bruxelles pour réconcilier la Reine avec le Roi ſon fils, & avec ſon premier Miniſtre, il porta l'audace juſqu'à tirer ſur lui, ſuivant la lettre déja citée, dont voici les expreſſions : *Auſſi le coup de mouſqueton fut tiré dans le Palais de Bruxelles contre M. de Puy Laurent, duquel coup on pouvoit tuer pluſieurs perſonnes, ſi*

Lettre de L. de Mourgues à M. de Chanmontel, imprimée & réimprimée pluſieurs fois.

l'outil dont on se servoit n'eût perdu dix-sept balles ou postes, *de vingt, les trois restantes ayant blessé trois hommes à la tête. Je ne dis pas qu'il* (Jansenius) *ait été l'auteur de la manière de l'attentat; mais j'ai su certainement qu'il avoit été le scrupule à ceux qui l'avoient consulté si l'on pouvoit se défaire de ce cavalier en conscience.*

Le parti n'a pas manqué de crier à la calomnie : il a traité l'Abbé de Mourgues, de scélérat, d'enragé, de misérable. Mais les injures ne réfutent pas mieux qu'elles ne prouvent. Ce qu'il y a de notoire, c'est que cet Abbé, parmi tous les orthodoxes, a passé constamment pour un homme d'honneur & de probité; & nous avons cru devoir consigner ici un hommage si juste. Cependant, comme en matière de justice, on ne doit pas moins aux ennemis de l'Eglise qu'à ses défenseurs; nous observerons qu'un témoignage unique, quelque irréprochable que soit le témoin, n'est pas suffisant pour fonder un jugement rigoureux & fixe : il ne peut autoriser qu'un soupçon. Mais jusqu'à ce que cette preuve imparfaite soit combattue, autrement que par des injures, est-il rai-

ſonnable d'ériger en Saints, indépendamment même de toute conſidération quant à la doctrine, ceux qui demeurent chargés de pareils griefs? En faut-il autant au Tribunal Apoſtolique, pour empêcher la canoniſation? Les Saints, il eſt vrai, peuvent être noircis, auſſi bien que les méchans : mais ils ne ſeront jamais reconnus par l'Egliſe, que leur vertu ne ſorte du nuage, auſſi pure & auſſi éclatante que le ſoleil après ſon éclipſe.

Après avoir fait connoître le père du Janſéniſme, il s'agit d'examiner la naiſſance de l'enfant. On ne peut mieux la fixer qu'à l'époque où finit le premier tome de l'*Auguſtinus*, qui tend à prouver que l'enſeignement commun de l'Egliſe touchant la grace, n'eſt que le Pélagianiſme, ou du moins le Sémi-Pélagianiſme; & qui prouve beaucoup mieux, que le nouvel Auguſtin eſt un Sémi-Calviniſte, & à bien des égards un Calviniſte rigoureux. Mais à la faveur du grand nom d'Auguſtin, on ſe promettoit de faire tout paſſer. On ſavoit que le titre d'un livre en fait la fortune chez bien des Mécènes; & ce fut un coup de partie, long-temps médité, que l'invention de ce titre impoſant. Il ne s'étoit pas préſenté au premier eſſor du génie. On

prétend que l'Auteur avoit d'abord intitulé ſon ouvrage, *Apologie de Baïus ;* mais qu'ayant enſuite preſſenti l'effet dangereux qu'un pareil titre produiroit à Rome, il l'avoit rejeté ; ſans toutefois abandonner ſon deſſein. Par un manuſcrit de Janſenius même, conſervé à Louvain & cité dans le procès du Père Queſnel, on voit que le but de ſon Auguſtin étoit de juſtifier les propoſitions de Baïus. Il commence par ces mots : *Ad excuſandas apophaſes magiſtri noſtri Michaëlis*, Pour excuſer les opinions particulières de notre maître Michel. Mais il n'y a que les lettres initiales des trois derniers mots ; encore ſont-elles en caractères Hébraïques : on ſentoit tout le myſtère que demandoit l'entrepriſe. Les Bulles de Pie V & de Grégoire XIII contre les propoſitions qu'on entreprenoit de défendre, donnoient de l'inquiétude ; & cet obſtacle en effet étoit aſſez embarraſſant. Auſſi le manuſcrit myſtérieux attribue-t-il ces Bulles à ſatan, par les artifices duquel, porte-t-il, *cet obſtacle de la condamnation de Michel Baïus ſemble avoir été procuré, afin que celui qui voudroit détruire la nouvelle doctrine de la grace, pour rétablir l'ancienne, parût com-*

battre les déciſions Apoſtoliques. Voilà le reſpect que Janſenius portoit aux Souverains Pontifes, ſans épargner le Saint Pape Pie V. Miniſtres des artifices de Satan, Ante-Chriſts, comme les qualifioient Luther & Calvin; eſt-il aucune différence, ſinon dans les termes?

Orat. de Cauſ. Janſ. Edit. an. 1653.

Ottius, Miniſtre Zuinglien de Zurich, prétend que Janſenius a puiſé ſon ſyſtême dogmatique dans les actes du Synode Proteſtant de Dordrecht; parcequ'il remarquoit entre les deux une parfaite conformité de ſentimens ſur la prédeſtination & ſur les opérations de la grace, ainſi qu'une même méthode, les mêmes preuves & les mêmes raiſonnemens. La conjoncture eſt très-fondée: on ſait d'ailleurs que Janſenius, muni des actes de ce concile hérétique, & preſſé par les Catholiques d'y faire des apoſtilles, le refuſa, dans la crainte de ſe compromettre. Il dit de plus, dans une lettre à ſon fidèle du Verger, que *ces actes ſuivoient preſque entièrement la doctrine des Catholiques ſur la prédeſtination & la réprobation; qu'ils avoient retranché tout ce qu'il y avoit d'aigre dans l'opinion de Calvin, à l'exception de la certitude de la prédeſtination, de l'inamiſſibilité de la*

Janſ. Letr. 101.

Ibid. Letr. 12.

grace, & de quelques autres fautes. Avec cette façon de penſer, il n'eſt pas étonnant qu'il ne goûtât point l'enſeignement commun des écoles catholiques. Auſſi le Docteur du Pin, tout en mitigeant les choſes, ne laiſſe pas de convenir que Janſenius entreprit ſon ouvrage, non ſeulement pour défendre la doctrine des cenſures fameuſes de Douai & de Louvain, mais encore *dans le deſſein de combattre les ſentimens des ſcholaſtiques, qu'il croyoit oppoſés à ceux de S. Auguſtin ſur la grace & la prédeſtination.* Hiſt. Eccl. du XVII. ſiecle, part. 2. p. 6.

C'étoit encore le Chancelier Janſon, ſon maître & ſon oracle, qui lui avoit communiqué, comme un ſecret ineſtimable, cette prévention particulière, que lui-même tenoit de Baïus, premier auteur de cette découverte merveilleuſe, faite dans les œuvres de S. Auguſtin. Janſenius écrivit peu après à du Verger, qu'il avoit à lui faire part d'un ſecret de grande importance, touchant la doctrine dont ils faiſoient profeſſion l'un & l'autre, particuliérement au regard de S. Auguſtin; *qu'il me ſemble*, ajoutoit-il, *avoir lu juſques-là ſans yeux, & ouï ſans entendre. Que ſi les principes qu'on m'en a découverts ſont véritables,* Janſ. Lettr. 101. *Ibid.* Lettr. 13.

comme je les juge être jusqu'à cette heure que j'en ai relu une bonne partie ; ce sera pour étonner tout le monde avec le temps. Pouvoit-on mieux annoncer la nouveauté, & par conséquent le danger de la doctrine que l'on établissoit? Quel sinistre phénomène! quoi de plus effrayant dans l'Eglise, que des dogmes qui doivent étonner tout le monde! La vraie foi, la doctrine de J. C. enseignée par les Apôtres & leurs successeurs, en tout temps & en tout lieu, l'enseignement commun de l'Eglise en un mot a-t-il de quoi étonner le monde catholique?

Voici une autre lettre de Jansenius, toujours à S. Cyran, laquelle, sans commentaire, fera sentir parfaitement ce qu'ils pensoient l'un & l'autre de la perpétuité de la foi dans l'Eglise, malgré tout l'étalage de leur parti au sujet de cette vérité fondamentale. *Je ne saurois dire comme je suis changé d'opinion & de jugement au sujet de S. Augustin, & je m'étonne que sa doctrine soit si peu connue parmi les savans, non de ce siècle seulement, mais de plusieurs siècles passés. Car à vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui*

Jans. Lettr. 16.

aient plus corrompu la Théologie, que ces clabaudeurs de l'école que vous connoissez. Que si elle devoit se redresser au style ancien, qui est celui de la vérité, la Théologie de ce temps n'auroit plus aucun visage de Théologie, pour une grande partie.... Je voudrois pouvoir vous en parler à fond ; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, & de plusieurs mois. J'ose dire avoir assez découvert, par des principes immobiles, que, quand toutes les deux écoles, tant des Jacobins que des Jésuites, disputeroient jusqu'au jour du jugement ; en suivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feroient autre chose que de s'égarer davantage, l'une & l'autre étant à cent pas de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense, selon les principes de S. Augustin, d'une grande partie des opinions de ce temps, & particulièrement de celles de la grace & de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse à Rome le même tour qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre & à son temps... Cette étude m'a fait perdre entièrement l'ambition que j'eusse pu avoir d'une chaire en l'Université, voyant assez qu'il m'y

faudroit, ou taire, ou mettre au hasard en parlant... Je suis un peu dégoûté de S. Thomas, après avoir sucé S. Augustin.

Impatient d'apprendre à fond de si précieuses découvertes, l'Abbé de S. Cyran fit le voyage de Louvain. Quand il fut bien au fait, on se concerta pour en faire usage. On convint des mesures les plus propres à mettre en crédit l'ouvrage qui contiendroit le nouveau système; qu'on s'appliqueroit de toute part à décrier les scholastiques, & principalement les Jésuites, trop attachés à l'enseignement commun pour espérer de les en déprendre, & trop accrédités pour n'en pas craindre un obstacle insurmontable à la nouvelle doctrine, à moins de les faire tomber dans le dernier mépris; qu'on montreroit beaucoup de chaleur pour les intérêts des Evêques, afin de gagner ceux qu'on pourroit, & de les engager tous à humilier les Réguliers; que pour les nouvelles Communautés de Prêtres, on se déclareroit en leur faveur, & l'on ne négligeroit rien pour se les concilier. Nous renvoyons, pour la preuve, à la collection des lettres écrites par Jansenius depuis l'an 1621, où se fit ce complot. A la fin, tant de cita-

tions accumulées deviendroient insoutenables. A cette même époque, les deux chefs de la secte ébauchée, amis, comme tant d'autres, du mystère & des ténèbres, se firent une espèce d'argot, afin de ne rendre leur secret intelligible qu'à leurs adeptes. Dans ce vocabulaire burlesque, Jansenius étoit nommé Sulpice, Boëce, Cudaro, Quinquarbre. S. Cyran étoit Solion, Célias, Durillon, Rongeart. On nommoit l'*Augustinus*, la grande affaire, le procès; & plus énigmatiquement, Comir, ou Comar. S. Augustin s'appeloit le Maître, Séraphi, Aëlius, Gormos. Pour les Jésuites, c'étoient les Fins, la Partie, les Gorphoroftes, Cyprin & Chimer. Ainsi des autres.

La tristesse que les deux amis ressentirent après leur séparation, est exprimée dans un style qui n'est pas moins singulier. On avoit larmoyé en se quittant; & ces larmes que notre séparation vous a fait fondre, écrivit ensuite Quin- Lettre 17.
quarbre à Rongeart, ont eu tant de pouvoir sur mon humeur froide, qu'elles ont ému les miennes. On se consola, par l'heureux pli que la grande affaire prenoit en France. Elle n'avançoit pas moins en Flandres. Quinquarbre avoit

déterré certaines racines très-avantageuſes à la conſtruction de l'édifice ; & tous les jours il en jetoit, dit-il, quelques morceaux ſur le papier, avec eſpérance de l'amener à ſon point. Toutefois il doutoit de force choſes ; non pas tant que ſon jugement les condamnât, que parceque c'étoit ſon jugement ſeul qui le jugeoit ainſi. Car s'il fait voir ces choſes à Chimer, il ſera décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on a vu de ſon temps. Il trouve trop courts les jours qu'on donne à la Grande affaire, & voudroit vivre au temps de Joſué qui arrêtoit le ſoleil, ou changer de climat avec les grues, pour aller aux endroits où les jours ont dix-neuf & vingt heures. Quant aux champions qu'on étoit convenu d'enrôler pour ſoutenir la Grande affaire, il tâchera de faire enſorte que tout aille ſans déſordre, & ſans cauſe de ſoucis à Rongeart.

Ces enrôlemens de champions, & ces racines merveilleuſes, ſi propres tout à la fois à la conſtruction d'un édifice & à être jetées ſur le papier, faiſoient alluſion à l'attentat de l'Univerſité de Louvain contre les Bulles dogmatiques des Papes Pie V & Grégoire XIII. Le Chancelier Janſon avoit enfin réuſſi à la

la séduire ; & voici comment il revint sur la virgule fameuse qui manquoit dans la copie manuscrite de la Bulle de Pie V, envoyée en premier lieu à Louvain : chicane misérable, comme on l'a vu en son temps ; puisque cette copie, suivant l'usage Romain, n'étoit ponctuée en aucun endroit, & que la virgule en question se trouvoit bien marquée, tant sur l'original du Vatican, que dans l'imprimé de Grégoire XIII, qui avoit été apporté en second lieu à Louvain par le Père Tolet. La clause que regardoit cette virgule, & d'où le Chancelier concluoit que le S. Siège avoit permis, sur les remontrances de Baïus, de soutenir quelques-unes des propositions de ce dogmatiseur dans le sens propre des paroles, étoit alléguée avec une mauvaise foi insigne ; puisque ces remontrances, qu'il falloit concerner le danger de censurer différentes propositions des saints Pères, & qui n'étoient autre chose que l'apologie de Baïus, sont postérieures à la Bulle où se trouve la clause. Baïus y déclare même, non-seulement qu'il n'a pas été entendu avant la Bulle, mais qu'il n'a rien su de ce qui se passoit à Rome tandis qu'on la dressoit. Mais les intrigues de Janson étoient bien dressées,

les recrues étoient nombreuses; & tout réussit, au gré du recruteur. Il fut conclu par la Faculté, que dans ses statuts on effaceroit par tout, & spécialement dans la formule qu'on faisoit prononcer à ceux qui étoient promus aux grades, la promesse de n'enseigner & de ne soutenir jamais les propositions censurées par les Souverains Pontifes Pie V & Grégoire XIII. Cette promesse néanmoins se faisoit avec serment: mais tout ce qui profitoit à la secte, devenoit légitime; & la conclusion fut exécutée.

Fac. Theol. Lov. lib. 3. ab an. 1608.

Cependant Jansenius n'étoit point à l'abri du trouble & de l'agitation d'esprit. *Plus j'avance*, écrivit-il peu après, *plus l'affaire me donne de frayeur.* Ce n'étoit pas que l'autorité du Siège Apostolique lui imposât. Déja il avoit désespéré que la Grande affaire réussît jamais, du côté de Rome, &, comme il s'exprimoit, *par la voie Transalpine*: ce qui l'inquiétoit peu; car *le pouvoir Tramontain*, mandoit-il à son ami, *est ce que j'estime la moindre chose.* Mais la cause de ses frayeurs étoit la proximité des orages dont ses jours étoient menacés; la multitude des voix qui tonneroient contre son système; la nouveauté même de ses opinions, où il voyoit bien

Lettre 21, 23, 25, 28.

des choſes, dont il confeſſe *qu'il n'avoit jamais oui parler dans le monde*; enfin l'obſcurité de la matière, dont il ne ſavoit *comment débrouiller tous les nuages*, & qui formoit *la plus prégnante cauſe de ſa puſillanimité*, nonobſtant ſa réſolution à braver pour ces vérités inouies, dit-il en ſtyle Romain, tout ce que les hommes ſont en pouvoir de faire, *Non timebo quid mihi homo faciat.* On peut obſerver d'avance, que, ſi la ſoumiſſion finale de Janſenius au jugement du Siège Apoſtolique fut bien ſincère, les approches de la mort avoient prodigieuſement changé celui qui en pleine ſanté *réputoit le pouvoir Tramontain pour la moindre choſe.*

Comme du Verger avoit fait le voyage de Flandres, pour lier la partie de la nouvelle doctrine; Janſenius, pour la cimenter, fit à ſon tour, & même pluſieurs fois, le voyage de France. Il pouſſa juſqu'en Eſpagne, tant pour l'intérêt de ſon Univerſité, que pour celui de ſa Grande affaire. Moïſe du Bourg dit à ce ſujet, que Janſenius s'enfuit d'Eſpagne, au moment où il alloit être arrêté par l'Inquiſition, pour avoir débité ſa nouvelle doctrine. Le parti n'a

Hiſt. de Janſ. page 27.

pas manqué de crier à l'impoſture : mais ſur quoi n'y crie-t-il point, quand il eſt contrarié ? Qu'on juge, ou qu'on préſume au moins de la vérité de ce fait, par une lettre de Janſenius même, adreſſée enſuite à ſon confident. *On m'a écrit de delà les monts* (Pyrénées), mandoit-il à S. Cyran, *que l'Inquiſition a été ſuſcitée contre un Docteur de Louvain, qui a été en Eſpagne, & qu'elle s'eſt adreſſée, à Salamanque, au logis de ſon hôte, appellé Baſile de Léon, pour prendre information contre lui, comme contre un Hollandois.* Or il eſt conſtant qu'à Salamanque Janſenius logea chez le Docteur Baſile de Léon, prévenu en faveur du nouveau ſyſtême. Dans une autre lettre, le voyageur conte ingénuement à ſon bon ami, *qu'il n'y a point de doute qu'on ne lui eût fait un affront en Eſpagne, s'il y étoit encore*, telle eſt ſa conſtruction louche, *en le mettant à tort & à travers à l'Inquiſition.* Il ajoute d'une manière qui reſſent encore la peur : *Cela eſt un aſſez grand & péremptoire motif de n'y retourner jamais plus.* Quand il demanda un Evêché à la Cour de Bruxelles, que l'Inquiſiteur d'Eſpagne avoit ſans doute informée de

Janſ. Lettr. 69.

Lettre 56.

Lettre 58.

ſes procédures contre le Docteur Lova- Lettre
niſte; on lui répondit, encore de ſon 125.
propre aveu, *qu'un homme qui avoit été mis à l'Inquiſition ne ſeroit jamais Evêque.* Il ne laiſſa pas de réuſſir à lever cet obſtacle : mais il n'en eſt pas moins abſurde, après ce qu'on vient de lire, de crier à la calomnie, quant à ſon aventure de l'Inquiſition. On verra par la ſuite, comment néanmoins il vint à bout d'obtenir la mitre.

Dans l'une des courſes de ce voyageur intrigant, lui, S. Cyran & les autres arcs-boutans de la nouvelle Egliſe, retirés au nombre de ſept dans les forêts du Valois, tinrent à la Chartreuſe de Bourg-Fontaine, afin de régler le plan de la nouvelle doctrine, une conférence qui eſt devenue trop fameuſe, pour y paſſer abſolument ſous ſilence dans une hiſtoire de l'Egliſe. Ceux qui l'ont publiée dans le dernier ſiècle, prétendent qu'il y fut queſtion, non pas ſeulement de braver tous les ſcholaſtiques, l'école de S. Thomas compriſe, auſſi bien que celle des Jéſuites, de fronder en un mot l'enſeignement commun de l'Egliſe; mais de ſaper les premiers principes du Chriſtianiſme, & d'anéantir les Sacremens. Voici le rapport, dans toute ſa ſimplicité.

Sur la dépoſition de l'un des ſept aſſiſtans, qui proteſtoit d'avoir abandonné avec horreur cette faction, avec laquelle il s'étoit lié malheureuſement ſans la bien connoître; le Sieur Filleau, Avocat du Roi au Préſidial de Poitiers, & qui, par ſes qualités perſonnelles, jouiſſoit d'une conſidération fort ſupérieure à ſon rang, tant à la Cour de France qu'à celle de Rome, publia dans une Relation juridique, où les conſulteurs de Bourg-Fontaine ſont déſignés ſimplement par les lettres initiales de leurs noms, que dans leur conſultation ou conférence, J. D. V. D. H. avoit propoſé d'abolir, comme illuſoires, l'uſage des Sacremens, & la croyance du myſtère même de l'Incarnation; que C. J. avoit paru goûter ce projet; mais que l'avis des autres, auquel revinrent les deux premiers, avoit été de procéder par des voies qui effarouchaſſent moins les eſprits; qu'en conſéquence la réſolution fut, qu'ils s'appliqueroient tous à établir par leurs écrits quatre points particuliers, tant de conduite que de doctrine.

Le premier conſiſtoit à rendre la pratique des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie ſi pénible & ſi effrayante, qu'ils devinſſent abſolument inacceſſibles.

Le second à exalter la grace de telle manière, qu'il s'ensuivît qu'elle seule opéroit tout en nous, & qu'elle faisoit nécessairement plier sous sa puissance notre franc arbitre; qu'on ne reconnût point de grace à laquelle on pût résister; c'est-à dire point de grace suffisante; qu'on tînt que J. C. par sa mort n'avoit pas acquis à tous les hommes, ni même à tous les justes, les graces nécessaires pour observer les préceptes, & pour se sauver. Le troisième point consistoit à décrier ceux des directeurs de conscience, qu'on prévoyoit devoir s'opposer le plus efficacement à la révolution, & prémunir les foibles. Le quatrième enfin, à s'attaquer au Chef même de l'Eglise, & à l'Eglise ensuite, à restreindre son infaillibilité à ses assemblées œcuméniques, afin d'être toujours en passe d'appeler au futur Concile, quand le premier Pasteur auroit lancé quelque anathême sur la nouvelle doctrine. Pour la défense de tous ces articles, on convint encore, suivant la Relation juridique, de se couvrir de l'autorité de S. Augustin, tant à raison de sa prééminence entre les saints Docteurs, que parcequ'ayant combattu des hérésies diamétralement opposées, & qu'étant entendu dans les sens que lui

avoient déja donnés tant de subtiles novateurs, on pourroit tourner à la ruine du libre arbitre ce qu'il avoit écrit de plus fort contre les ennemis de la grace.

Si les injures tenoient lieu de réfutation, ce rapport seroit parfaitement réfuté. Les plus célèbres partisans des nouvelles erreurs ont déchargé par torrens le fiel & la bile sur ce qu'ils appellent un roman diabolique, & le plus sot conte qui fut jamais. Ce qu'ils ont trouvé de mieux à dire, après les injures, c'est que le Docteur Antoine Arnauld qu'ils supposoient désigné dans la relation par A. A. n'avoit que neuf ans lors de la conférence de Bourg-Fontaine; comme si d'autres personnages ne pouvoient pas avoir les mêmes lettres, pour initiales de leurs noms. En effet, on leur en a cité un autre, d'un âge propre à figurer dans cette lice, & dont les deux noms qu'il portoit, celui de famille, & celui d'une terre, commençoient l'un & l'autre par un A. Des suffrages plus capables de faire impression, des personnes augustes, qui n'avoient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion, n'ont regardé, ni l'Auteur de la Relation, comme un romancier diabolique, ni la Relation comme le plus sot conte qui fut jamais.

C'eſt par l'ordre de la Reine, mère de Louis le Grand, que le Sieur Filleau la fit imprimer ; & l'impreſſion finie, la Reine, par une lettre du 19 Mai 1654, lui en marqua ſa ſatisfaction en ces termes : J'ai voulu vous faire la préſente, pour vous témoigner que je vous ſais gré du zèle que vous avez fait paroître en cette occaſion. Et cet aveu de la Cour, toujours portée à ménager la délicateſſe des familles, fut peut-être cauſe que les noms des novateurs conſultans ne furent déſignés que par des caractères vagues. Outre ce témoignage de la Cour ſur le fond de la choſe, on trouve dans les lettres des conſulteurs les plus ſuſpects, bien des indices qui la rendent vraiſemblable.

Cependant, malgré toutes ces vraiſemblances & ces préſomptions, nous ne ſaurions nous perſuader que ſix perſonnes, élevées dans le ſein de la vraie religion, aient formé unanimement le projet, auſſi abſurde qu'affreux, de la renverſer de fond en comble. Reſpectons les ombres qu'on a voulu répandre ſur le fait, & que la diverſité dans quelques dates (nous ne le diſſimulerons pas), ajoute encore à l'ambiguité des lettres initiales. Ah ! que nous cherchons beaucoup moins à noircir les auteurs de la

séduction, qu'à en éclairer, s'il étoit possible, les aveugles victimes. Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires, deux Catholiques zélés, dont l'honneur sans doute ne doit pas moins nous intéresser que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la Relation, qui ne produisit que ce qu'on lui avoit attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avoit tiré du complot, où il s'étoit inconsidérément engagé? Il a pu se faire néanmoins, & nous aimons à le croire, que cet unique témoin, quoique d'une foi pure & d'une piété sincère, à raison même de sa foi & de sa piété, se soit alarmé à l'excès, & qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'étoit en soi, ou dans le grand nombre de ceux qui y connivoient. Que les deux pivots du Jansénisme aient penché à l'établir sur la ruine même de nos Sacremens & de nos mystères, l'un persuadé, comme on le verra bientôt, que depuis cinq cents ans il n'y avoit plus d'Eglise, l'autre qui ne pensoit que d'après celui-ci, & qu'aveugloit d'ailleurs sa passion pour son système, ou la passion d'un père pour un enfant qu'il imaginoit devoir éterniser son nom; il

n'eſt rien en cela, qui ſoit hors du cours des mœurs, ou des iniquités humaines. Pour ce qui eſt des quatre autres, quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au deſſein des deux premiers, la charité peut penſément, & dès-là doit croire, qu'ils n'avoient ſonciérement en vue que d'établir le Janſéniſme par les quatre moyens propoſés en conférence, & mis depuis en œuvre par tout le parti, avec autant de méthode que de perſévérance.

Or que ces quatre expédiens aient été véritablement mis à exécution, c'eſt un point de fait, pour la preuve duquel il ſuffit d'en préſenter le fil, en rapprochant de l'exécution chacun des articles du projet. Pour rendre d'abord la Sainte Table inacceſſible, pouvoit-on mieux s'y prendre, qu'en mettant entre les mains des fidèles, ſous le titre *de la fréquente Communion*, un livre qui au rapport de toutes les perſonnes inſtruites hors de la nouvelle école, ſeroit beaucoup mieux intitulé, *De la Communion rare & impraticable*? Et depuis ſa publication, comme auparavant, tous les écrivains du parti s'en ſont tranſmis ſucceſſivement les maximes Anti-Euchariſtiques. Sur le ſecond article, les cinq fameuſes propoſitions de Janſenius, ou pour mieux dire,

tout son vaste livre, qui pressuré, & mis à l'alambic, si l'on peut user de cette expression après l'un de nos plus grands Prélats, ne distilleroit que le venin de ces erreurs, montre la fidélité avec laquelle, en qualité de patron du parti, il a rempli la tâche principale, en canonisant le Bataniſme, ou le Sémi-Calviniſme, par la prostitution du nom de S. Augustin. La manie de ses sectateurs à qualifier son hérésie de fantôme, ne fait que mieux connoître l'intérêt qu'ils prennent à la préserver de la foudre, & leur persévérance désespérée à la soutenir. Pour ce qui est du décri des Directeurs de conscience, sans parler de ces chef-d'œuvres épistolaires, qui n'immortalisent pas moins la malignité que la capacité de Pascal; sans parler davantage des écrits outrageux de ses émules grossiers & de ses rauques échos; l'Evêque romancier que ses productions bouffonnes, obscènes & mordantes ont fait surnommer le Lucien de l'Episcopat, qui accouploit dans ses rapsodies le texte des livres saints à ceux de l'Amadis & de l'Art d'aimer d'Ovide; ce seul diffamateur des Ministres de la Pénitence, & principalement des Réguliers distingués par leur attachement au Saint Siège, peut faire sentir toute l'ardeur de la faction à exécu-

ter ſon projet en ce point. Quant au dernier chef, ſavoir le deſſein de rabaiſſer la puiſſance Pontificale, & l'autorité même de l'Egliſe, de reſtreindre ſon infaillibilité aux Conciles Œcuméniques, & d'échapper à l'activité de ſes pourſuites par les appels au futur Concile; il ſuffit de l'avoir touché: la populace même du parti, les clameurs de cette foule d'ignorans, & d'ignorantes ſur-tout, qui n'ont pour confeſſion de foi que ce cri du ſchiſme & de la révolte, forment là-deſſus une preuve irréfragable, & malheureuſement trop durable. Il eſt donc hors de doute, qu'au moins les quatre expédiens dénoncés, comme ayant été choiſis par le complot pour établir la nouvelle doctrine, ont été mis à exécution. Le dénonciateur fut donc, ou un témoin vrai, ou un vrai prophète; ou il rapporta ſincérement ce qu'il avoit entendu, ou il lut prophétiquement dans l'avenir.

Après tout, qu'il en ſoit tout ce qu'on voudra de la préméditation des quatre articles; leur exécution n'en eſt pas moins inconteſtable, & cela nous ſuffit. Là-deſſus uniquement, ſur la ſeule nature des moyens employés pour faire prévaloir la nouveauté ſur l'enſeignement commun, ne peut-on pas demander: Eſt ce

ainſi que l'Egliſe fut établie par les Apôtres? Eſt-ce donc ainſi qu'elle ſe doit ſoutenir? Non, non, il ne s'agiſſoit pas dans cette cabale, au moins de la part de celui qui en étoit l'âme, de ſoutenir l'Egliſe. Il y avoit long-temps, ſelon lui, qu'elle étoit renverſée. Le Saint Inſtituteur des Pères de la Miſſion, qui, en qualité de compatriote, eut des rapports aſſez intimes avec l'Abbé de S. Cyran avant qu'il le connût bien, l'étant allé voir un matin, l'Abbé lui parla des lumières prétendues qu'il venoit de puiſer dans l'oraiſon. *Oui, je vous le confeſſe*, lui dit-il, *Dieu m'a donné, & me donne de grandes lumières. Il m'a fait connoître qu'il n'y a plus d'Egliſe.* Et comme, à ce propos, le Saint témoignat la plus étrange ſurpriſe; *Non* répliqua l'illuminé, *il n'y a plus d'Egliſe, Dieu m'a fait connoître, que depuis cinq ou ſix cents ans, il n'y avoit plus d'Egliſe. Avant cela, l'Egliſe étoit comme un grand fleuve, qui avoit ſes eaux claires: mais à préſent ce qui nous ſemble l'Egliſe, n'eſt plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière eſt encore le même; mais ce ſont plus les mêmes eaux.* Eh quoi! Monſieur, lui dit le Saint, voulez-vous plutôt croire

Vie de S. Vincent de Paul, par Abelly, liv. 2. ch. 12.

vos sentimens particuliers, que la parole de Notre-Seigneur, qui a dit qu'il édifieroit son Eglise, & que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle? L'Eglise est son épouse : il ne l'abandonnera jamais. L'Abbé répondit : *Il est vrai que J. C. a édifié son Eglise sur la pierre : mais il y a temps d'édifier, & temps de détruire. Elle étoit son épouse ; mais c'est maintenant une adultère & une prostituée : c'est pourquoi il l'a répudiée, & il veut qu'on lui en substitue une autre, qui lui sera fidèle.*

L'artificieux Prédicant n'en étoit pas venu tout d'un coup à cette horrible confidence. Dans plusieurs autres entrevues, il avoit travaillé à y préparer insensiblement son pieux ami. Un jour qu'il avoit été trouvé ayant l'Ecriture Sainte entre les mains, il s'étendit sur les lumières spéciales que Dieu lui donnoit pour l'intelligence des livres saints ; & il alla jusqu'à dire, qu'ils étoient plus lumineux dans son esprit, qu'ils ne l'étoient en eux-mêmes. Si ce galimathias n'exprime pas le dogme Calvinien du sens particulier ; il couvre quelque chose d'aussi dangereux, & de plus superbe. Dans une autre occasion, où ils discouroient

enſemble ſur quelque article de la doctrine de Calvin, l'Abbé prit le parti de l'Hérésiarque, & en ſoutint formellement quelques erreurs. Le Saint lui repréſenta que cette doctrine étoit condamnée de l'Egliſe. Calvin, repartit l'Abbé, n'avoit pas ſi mauvaiſe cauſe; mais il l'a mal défendue: il a mal parlé, mais il penſoit bien. Une autre fois encore qu'il ſoutenoit des points condamnés par le Concile de Trente; vous allez trop avant, Monſieur, lui dit S. Vincent. Prétendez vous donc que je m'en rapporte à un Docteur particulier, ſujet à faillir, plutôt qu'à l'Egliſe entière, qui eſt la colonne de la vérité? Elle m'enſeigne une choſe, & vous m'en voulez perſuader une autre, qui lui eſt diamétralement oppoſée. Ah! Monſieur, comment oſez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, & à tant de Saints Prélats qui ont décidé cet article au Concile de Trente? Ne me parlez point de ce Concile, répliqua l'Abbé: c'étoit un Concile du Pape & des Scholaſtiques, où il n'y avoit que brigue & cabale.

Tous ces entretiens ont été rendus par S. Vincent lui-même, à quelques membres de ſa congrégation, & à pluſieurs perſonnes du dehors, afin de les prému-

nir contre les surprises des nouveaux dogmatiseurs. L'Historien qui nous les a transmis, sur la foi de tant de témoins, Louis Abelly, Evêque de Rhodès, Prélat judicieux & très-vertueux, put s'en instruire à fond, dans la Maison de S. Lazare, où il établit sa retraite, après avoir quitté son Evêché. Toute la cabale a pris à tâche de dénigrer ce Prélat, ou de le couvrir au moins de ridicule. Elle a oublié pour cela son rigorisme d'apprêt, en justifiant jusqu'aux saillies burlesques de la satyre contre le moëlleux Abelly : mais les quolibets ne suppléent pas mieux aux preuves, que les injures. Le parti enfin a paru le sentir; & faisant tout à coup volte-face, après une marche si hautement & si long-temps opposée, il voulut faire de S. Vincent de Paul, un ami à toute épreuve, un défenseur & presque un fauteur de S. Cyran. Mais peut-on se jouer ainsi de la foi publique ? Sans parler de l'éclat notoire, avec lequel le fondateur si orthodoxe de la Mission se crut obligé de rompre une amitié, ou plutôt des liaisons perfides, par où l'on se proposoit de l'engager avec sa congrégation dans les nouvelles erreurs; la haine éternelle du parti contre le Saint, son aveugle fureur à déprimer jusqu'au mérite su-

périeur qu'atteſtent les monumens immortels dont l'élévation de ſon génie, autant que la grandeur de ſa charité, a rempli le Royaume; l'appel interjeté par ſes manœuvres impies contre la Bulle qui l'a mis au nombre des Saints, & ſa ſchiſmatique perſévérance à lui refuſer les religieux hommages qui lui ſont déférés par l'Egliſe univerſelle, à le nommer *Monſieur Vincent* dans tous ſes écrits, ſans lui donner une ſeule fois le titre de Saint; ces faits précis, inconteſtables & publics marquent mieux que ſes feintes menſongères ce qu'elle a dans l'ame, & tout à la fois la vraie cauſe de ſon implacable haine. En bravant ainſi la vérité, en niant & en ſe dédiſant avec un front incapable de rougir, les diſciples de S. Cyran avoient ſans doute adopté l'expédient de leur maître, pour ſe tirer d'embarras au beſoin. Voici quelle étoit ſa reſſource: quand il avoit fait quelqu'une de ſes confidences, ou de ces tentatives, qui pouvoient lui cauſer des affaires fâcheuſes, il recommandoit fortement le ſecret, & avertiſſoit honnêtement que, ſi l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit, il nieroit avec aſſurance que rien de pareil fût jamais ſorti de ſa bouche.

Après ces principes, il n'eſt rien qui

puiſſe étonner dans la ſingularité de ſes opinions. On crut en reconnoître quelques-unes, dans la traduction françoiſe du Traité de la Virginité de S. Auguſtin, qui fut mis au jour ſous le nom du Père Séguenot de l'Oratoire, & condamné par la Faculté de Théologie de Paris. L'auteur de cette traduction y égale, y préfere même l'état du mariage à la virginité, déprime également la pratique religieuſe de la pauvreté évangélique, ſape en un mot par les fondemens la vie régulière, & en ruine tout le mérite. Il enſeigne encore que la contrition parfaite eſt néceſſaire pour le Sacrement de Pénitence; & comme cette contrition réconcilie le pécheur avec Dieu avant la réception du Sacrement, il prononce, par une ſuite naturelle, que l'abſolution ne remet pas les péchés, mais qu'elle déclare ſimplement qu'ils ont été remis. Tous les orthodoxes du temps furent perſuadés, que ces erreurs avoient été tranſcrites des ouvrages de S. Cyran, & inſérées furtivement dans celui du Père Séguenot. Sur quoi, l'on cite le témoignage du pieux Père de Condren au Cardinal de Richelieu, qui, ſelon du Pin, fit condamner ce qui regardoit la contrition. Les Janſéniſtes ne laiſſent pas de nier

fortement que S. Cyran ait eu part à cet ouvrage : mais que ne nient-ils point ? Au reſte, la choſe eſt aſſez indifférente. Qu'importe un monument de plus ou de moins, à l'égard d'un auteur, dont il n'en reſte que trop, pour faire autant gémir la religion que le bon ſens? Qu'on obſerve toutefois que la perſuaſion commune touchant le véritable auteur de cette traduction fauſſe, ſuppoſoit au moins de la conformité entre la doctrine du livre & celle du perſonnage à qui on l'attribuoit; ou, ce qui n'eſt pas plus flatteur, qu'on jugeoit le blaſphémateur de l'Egliſe des ſix derniers ſiècles, capable de tout en fait de nouveautés.

Déja il s'étoit ſignalé, & par la Queſtion Royale, & par l'écrit bizarre que Bayle nomme l'Alcoran de l'Evêque de Poitiers; c'eſt-à-dire par l'apologie, où, en reconnoiſſance de l'Abbaye qu'il tenoit de ce Prélat, il le juſtifioit d'avoir pris les armes contre des Magiſtrats qui lui étoient contraires. Il eſt difficile d'entaſſer, dans un *in-douze* de ſoixante pages, plus d'inepties & d'impertinences, qu'il ne s'en rencontre dans le chiffon de la Queſtion Royale, fait pour enſeigner à ſe tuer ſoi-même ſans crime, & *ſans beaucoup de douleur*; comme

par rétention d'haleine, ou par l'ouverture des veines. Le principe fondamental dont s'étaye l'auteur, contre la maxime générale que l'homme ne doit jamais se tuer lui-même, est que *cette action n'a pas une mauvaiseté morale, aussi intrinseque & naturelle, comme la bonté est naturelle & inséparable de ce qui a l'être.* De plus, *si Dieu*, dit-il, *nous a faits naturellement tels que nous ne vivons qu'en la ruine de nous-mêmes, & que le tout de l'homme ne subsiste que cependant que les parties principales s'alterent, se minent & s'entreminent; seroit-ce merveille, s'il commandoit à l'une des parties par un commandement nouveau de défaire violemment son tout, vu qu'il ne subsiste que par sa défaite, & que ce commandement a déja été donné aux parties de chaque individu à l'encontre de leur tout? Que si Dieu a ce pouvoir sur la créature raisonnable; se tuer soi-même n'est pas une action d'un genre de malice si enracinée, que nulle bonne intention ne la puisse arracher. Ce qui ne sera pas trouvé si étrange, si l'on s'avise qu'il y a d'autres actions crues mauvaises universellement de tout le monde, qui n'ont pas*

néanmoins cette difformité. Au rang de celles-là, je mets la polygamie de plusieurs hommes. Quel genre de moralité, pour un rigoriſte! Mais c'eſt peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'il dit de l'androgyne: l'obſcénité y eſt ſi crue, que la pudeur nous empêche d'en rien toucher.

Le Prédicateur du ſuicide veut cependant qu'on ne ſe tue pas de ſa propre autorité. Mais quelle autre autorité requiert-il pour cela? Le voici. *Puiſque cela doit ſe faire honnêtement*, dit-il, *avec une action de vertu; ce ſera par l'aveu, & comme par l'entérinement de notre raiſon. Et tout ainſi que la choſe publique tient la place de Dieu, quand elle diſpoſe de notre vie; la raiſon de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raiſon de Dieu: & comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle aura le pouvoir de ce faire, pour ce que Dieu le lui aura donné; & Dieu le lui aura donné, pour ce qu'il lui a déja donné un rayon de la lumière éternelle, afin de juger de l'état de ſes actions, qui étant comme une parcelle d'un tout uniforme, opere par la même forme que ſon tout, & ne peut nullement*

juger des choſes conformément à ſon idée, qu'elles n'aient autant ou plus de conformité à la première idée d'où elles ſont émanées. Ainſi *jugeons-nous de nos objets*, conclut l'auteur, *par un ſens clair & net.* Quel eſt l'œil de lynx, ou de hibou, qui voit clair ici!

Paſſant aux raiſons qu'on peut avoir de ſe tuer, il poſe en premier lieu le cas imaginaire, où le Roi emporté ſur la mer par un ouragan, & jeté ſur quelque plage déſerte, ſe verroit au moment de mourir de faim. Dans cette ſuppoſition, ou ce rêve de fièvre chaude, le grave moraliſte prononce qu'un ſujet qui accompagneroit le Prince, ſeroit obligé de devenir ſon propre aſſaſſin, ou plutôt ſon boucher, afin de fournir de ſa chair la table de ſon Souverain, & d'en être mangé. Du devoir des ſujets, il paſſe à celui des eſclaves & décide formellement, que ceux-ci, par *l'ordonnance de cette raiſon qui tient la place de la raiſon de Dieu, peuvent ſe trouver obligés d'éteindre leur vie par le poiſon, afin de la conſerver à leur maître. L'homme*, ajoute-t-il en preuve, *eſt-il moins maître de ſa liberté, que de ſa vie? Dieu lui a-t-il moins donné l'une que l'autre? mais*

ne lui a-t-il pas donné l'une pour l'autre ; puiſqu'il ne l'a pu faire vivre qu'afin qu'il vécût librement ? Il va juſqu'à trouver contre la raiſon, que la vie demeure à cet eſclave, tandis qu'on le prive de la liberté, qui eſt la fin de ſa vie. Il veut encore que les enfans ſe puiſſent tuer pour leur père, & le père pour ſes enfans. *Je crois*, dit-il, *que ſous les Empereurs Tibère & Néron, les pères étoient obligés de ſe tuer pour leur famille & pour leurs enfans.* En un mot, ſon principe eſt général ; ſavoir que la partie peut être obligée de ſe détruire pour ſon tout ; & c'eſt à la raiſon de la partie à décider quand elle y eſt obligée. Mais cette raiſon ne décidera-t-elle pas ſouvent, qu'on eſt obligé de tuer un autre homme, plutôt que ſoi-même ? L'eſclave ſur-tout, *que Dieu ne peut faire vivre qu'afin qu'il vive librement*, & qu'il n'eſt pas moins inhumain de priver de la liberté que de la vie, ſe croira-t-il obligé de ménager la vie de celui qui le prive de la liberté ?

L'éloge de Socrate, *de l'homme meurtrier de ſa propre vie*, comme s'exprime ſon Panégyriſte, eſt le morceau le plus curieux, ou pour mieux dire, le plus ſcandaleux de l'ouvrage. Il n'eſt per-

perſonne qui ne reconnoiſſe ici la Religion de Zuingle, qui, outre Socrate, canoniſoit Caton le ſuicide, Scipion l'Epicurien, Hercule, Théſée & tant d'autres héros du paganiſme. *Voyez*, dit S. Cyran, *l'homme de bien meurtrier de ſa vie, en celui où la raiſon ſembloit habiter, comme en un temple matériel, où plutôt elle s'étoit comme incorporée, pour rendre le corps auſſi raiſonnable que la raiſon. Voici comme il le mépriſe, comme il l'expoſe à la mort, comme il croit y être obligé pour le bien du commun. Il étoit aſſiſté en ſes actions par un génie qui ſe plaiſoit à ſa converſation, & qui ſe méloit tellement à ſon entendement, que leurs communes actions, comme ſi elles euſſent procédé d'une même forme, ſembloient être de tous les deux, comme d'une même perſonne; puiſqu'il étoit ſur la terre, comme une des intelligences qui ne ſauroient ſe repentir de leurs actions. Et qui ſait s'il ne s'étoit point obligé à Dieu, lequel il connoiſſoit, ou ſombrement, ou clairement, comme par le vœu d'une naturelle & infuſe religion, ou à tout le moins à ſon génie; c'eſt-à-dire à ſa religion fortifiée des illuminations*

& enſeignemens céleſtes, d'être le reſtaurateur de la raiſon ruinée? Quelle merveille, s'écrie-t-il enfin ſur la mort même que ſe donne Socrate! *Ce ſont les merveilles que Dieu fait voir en la raiſon qui eſt ſon image, à ceux qui ſe rendent capables par la purification de leurs ſens d'en voir l'exemplaire quelque jour, & qui bien qu'éloignés de leur origine durant le cours & les pélerinages de ce monde, approchent néanmoins le plus près de leur pays.* Il va juſqu'à faire un Prophète de Socrate idolâtre, & dit expreſſément qu'il a prédit ſa mort par un eſprit de prophétie. Quel monſtre de religion! ou quel dérangement de cerveau! Le mal vraiſemblablement provenoit tout à la fois de ces deux cauſes, qui ne tiennent que trop l'une à l'autre. Le cœur perverti ne pervertit que trop ſouvent la raiſon. En doit-il donc coûter beaucoup, pour abandonner de pareils guides?

Le chef-d'œuvre de l'Abbé de S. Cyran eſt le livre qu'il donna ſous le nom myſtérieux de *Petrus Aurelius*: mais tout le monde étoit au fait du myſtère, qui mettoit à l'aiſe la jactance de l'auteur. Auſſi diſoit-il avec modeſ-

tie, que c'étoit le meilleur ouvrage qui eût paru depuis ſix cents ans. Dans le fond, le propos étoit modeſte, pour un auteur eccléſiaſtique qui croyoit l'Egliſe anéantie, dès le commencement de ces ſix ſiècles. Il avoit néanmoins parmi les Evêques, des partiſans qui le ſervirent ſi bien, que ſon livre fut imprimé & réimprimé aux dépens du Clergé de France. La Cour au contraire fit arrêter l'imprimeur, & ſaiſir tout ce qu'on pût ſurprendre des exemplaires; parceque l'auteur s'y déchaînoit en énergumène, non-ſeulement contre des Religieux qui ſervoient utilement l'Egliſe, mais contre les Prélats les plus reſpectables, & particuliérement contre le Cardinal de la Rochefoucault, moins illuſtre encore par ſa naiſſance & ſa dignité, que par ſes lumières & ſes vertus éminentes. Avec le temps, les Evêques prévenus d'abord, ouvrirent les yeux, & lurent avec étonnement dans le livre ſi prématurément autoriſé, qu'un péché d'impureté détruit l'Epiſcopat & le Sacerdoce; qu'un Evêque, après s'être démis, eſt, au jugement des Saints Pères & ſelon l'uſage primitif, comme ſi jamais il n'avoit été Evêque : ils y virent un renverſement entier de l'ordre hiérarchi-

que; les Curés égalés aux Evêques, & les Evêques au Souverain Pontife; tous les Religieux traités avec un Souverain mépris, qui tombe ſur leur état même, & qui montre clairement dans le ſuppôt de Pierre Aurèle les principes dont l'ouvrage du Père Séguenot donne les développemens. On y trouve encore, avec les dogmes déſeſpérans de Janſenius concernant la volonté de Dieu à l'égard du ſalut des hommes, & l'impoſſibilité d'obſerver les commandemens dans l'ancienne loi; on y trouve, au rang des articles de foi généralement reçus, qu'un hérétique qui fait l'aumône n'a pas plus de grace, ni de charité, que les démons qui guériſſent quelquefois des malades. En un mot, cet ouvrage ſi prôné d'abord, révolta ſi fort dans la ſuite, que du Pin lui-même fit l'effort de convenir, que l'auteur y traite rarement à fond les matières, & qu'il n'eſt pas toujours exact dans ſes déciſions. Pour le Clergé, après avoir reconnu enfin ce que c'étoit que cet ouvrage, il fit retrancher de *la Gaule Chrétienne* l'éloge qu'on y en avoit inſéré.

S. Cyran, dans cette production, ſe propoſoit de ſoutenir les Prêtres Séculiers d'Angleterre, contre les Réguliers

employés aux missions de ce Royaume. Urbain VIII y avoit envoyé Richard Smith, revêtu du caractère Episcopal & du titre d'Evêque de Calcédoine, mais non pas de la qualité d'ordinaire; comme ce Pontife le déclara depuis d'une manière authentique, assurant qu'il ne l'avoit que délégué, avec un pouvoir qu'il pourroit révoquer quand il le jugeroit à propos. Mais avant cette déclaration, qui porta Smith fort chagrin à quitter l'Angleterre, où Urbain l'empêcha de retourner ensuite, il voulut empêcher les Réguliers, en vertu d'un ancien Bref de Pie V, d'entendre les Confessions sans l'approbation Episcopale. Ce qui excita des disputes si vives entre le Clergé Séculier & le Régulier, que les malheureux Catholiques d'Angleterre virent le moment où le schisme & la discorde alloient leur causer de plus grands maux, que l'oppression où ils gémissoient sous le joug des hérétiques. On écrivit de part & d'autre. Ces écrits passerent d'abord en France; & la Sorbone, puis l'assemblée générale du Clergé condamna plusieurs propositions avancées par les Réguliers. Ceux-ci, loin de se soumettre à des juges qu'ils ne reconnoissoient point, attaquerent les

censures, & soutinrent que celle de la Sorbone contenoit des erreurs formelles. Les Docteurs François prirent alors la plume : le Docteur Hallier publia son Traité de la Hiérarchie ; & l'Abbé de S. Cyran donnant un libre cours à sa bile contre les Jésuites, qui faisoient partie des Réguliers d'Angleterre, mit au jour, sous le titre original de Pierre Aurèle, l'énorme & assomant *in-folio*, où, comme le dit un observateur de bon sens, il resteroit peu de chose, si l'on en retiroit les injures qu'il vomit contre la Société. Pour étouffer cette division scandaleuse, le Père commun des fidèles supprima tout ce qu'on avoit écrit de part & d'autre touchant cette controverse, défendit, sous peine d'excommunication, de plus rien publier sur la même matière, & déclara que le Saint Siège Apostolique s'en réservoit le jugement.

Ce que S. Cyran prétendoit obtenir en Angleterre, en y étendant le pouvoir du Vicaire Apostolique au delà des bornes qu'avoit posées le Siège Apostolique lui-même ; Jansenius, de son côté, le tentoit dans la mission d'Irlande, s'efforçant d'attirer dans son parti le Collège que les Irlandois avoient à Louvain, &

qui servoit de Séminaire pour cette mission. Il trouva beaucoup de facilités, de la part du Père Florent Conrius, Religieux de l'étroite observance de S. François, devenu Archevêque de Toam, dans l'Irlande sa patrie. Ce Prélat étant venu à Louvain, d'où son Eglise tiroit de grands secours, & logeant au Collège des Irlandois, voisin de celui dont Jansenius étoit Principal; le voisinage, & plus encore la conformité de goût, ou de doctrine, les unirent bientôt d'une étroite amitié. Conrius se déclara nettement pour la doctrine de Baius, & se mit en devoir de la faire goûter à ses compatriotes. Sa première levée de bouclier fut la production de son Traité sur la Peine des enfans morts sans Baptême. Il y soutient, comme un point de foi, sans la croyance duquel on est formellement Pélagien, que ces malheureux enfans souffrent dans l'enfer la peine du feu, & que Dieu les y condamne en vertu du seul péché originel, avant même la prévision absolue de leur persévérance finale dans le péché. Il fit encore à Louvain un second Traité, qu'il intitula *le Pélerin de Jéricho*: tout y a tellement la teinte des opinions de Baius & de Jansenius, qu'on peut le regarder com-

me la copie du premier, & le modèle du second.

Conrius cependant, autant que Janſenius, aſpiroit à la gloire de l'invention; & comme la modeſtie n'eſt pas la vertu des inſtituteurs de ſectes, la concurrence & la jalouſie mirent de la méſintelligence entre les deux concurrens. Le Hollandois donnoit à l'Hybernois le nom de *Grand vanteur*; & par une malignité plus ſérieuſe, il applaudiſſoit en ſa préſence aux endroits de ſes ouvrages, qu'il trouvoit hors de là les plus défectueux. Du reſte, on s'entendoit fort bien pour l'intérêt commun, ou pour l'établiſſement des nouvelles opinions. Ainſi le myſtère d'iniquité alloit ſon train. Le progrès fut tel, que le zélateur Hybernois crut pouvoir haſarder la lecture de ſon Traité ſur la Peine des enfans, en préſence de toute la Communauté des Cordeliers Irlandois de Louvain. Il eſt vrai, ſi l'on peut s'en rapporter à Janſenius, que tous les Pères graves en furent choqués: mais les jeunes Religieux, au rapport du même témoin, prirent le parti contraire, & ſe montrerent tout prêts à fouler aux pieds la doctrine ancienne. Cette ſemence ne manqua point de germer: quelques années après, les élèves du P. Barneval

Janſ. Lettr. 17, 19, 20, 36.

Ibid. Lettr. 35, 36, 38.

ſoutinrent dans des thèſes publiques la doctrine du *Pélerin de Jéricho.*

Janſenius continuant à glaner parmi les reſtes malheureux de Catholicité, échappés à la faulx de Luther & de Calvin, entreprit de ſuborner encore le Clergé Séculier de Hollande. Il y employa, comme au delà des mers, le ſecours de la diſcorde; aigriſſant contre les Miſſionnaires Réguliers, & toujours principalement contre ceux de la Compagnie de Jéſus, le Vicaire Apoſtolique, Philippe Rovenius, Archevêque titulaire de Philippe. Le Vicaire ſuborné, après avoir porté le ſcandale juſqu'à prendre de ſon chef & malgré le Saint Siège, la qualité d'Archevêque d'Utrecht, ne laiſſa pas de faire ſon accord avec les Réguliers; ce qui ne fut pas fort du goût de ſon ſuborneur, qui s'étoit propoſé de *rembarer* Lettr. 37. tout autrement *les Jéſuites*: mais le brouillon eut de quoi ſe conſoler. A la faveur du ſchiſme & de la zizanie, il s'attacha inſenſiblement le Clergé de Hollande, par des nœuds, ſi étroits enfin, qu'il n'eut jamais de plus déterminés ſectateurs. On verra ce Clergé ſchiſmatique ſe créer un Métropolitain réprouvé de l'Egliſe univerſelle, & ouvrir un refuge à ces lâches cénobites, qui, ſous

le masque d'un zèle de secte, cachoient leur dégoût du cloître, avec les malheureux penchans qui conduisent à l'apostasie.

Mais c'étoit peu que de s'attacher quelques Moines déserteurs, & dès-là marqués d'une flétrissure, que tous les tours d'esprit & les prétextes imaginables ne pouvoient pas effacer aux yeux du pu-
Lettre 23 & 53 blic. Il falloit gagner des Ordres, & des Congrégations en corps, afin d'*opposer à Rome un parti nombreux* & formidable : c'étoit là le moyen sans lequel on avoit reconnu qu'on ne pourroit pas réussir. *Je juge*, disoit ingénuement l'auteur de l'*Augustinus*, *que ce ne seroit pas peu de chose, si Pilmot* (c'est un des noms de guerre de l'*Augustinus*) *étoit secondé par quelque compagnie semblable. Telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire. Etant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes, pour & contre.* Ce n'étoit pas les connoître si mal ; & l'événement ne justifie que trop la prédiction. Il y a long-temps qu'il ne seroit plus question de ces erreurs, sans quelques gens de Communauté, à qui elles paroissent aussi chères, & beaucoup plus chères même que leur Institut, dont elles entraînent visiblement la ruine.

Encore si la cabale n'avoit pas pris à tâche, de séduire les Communautés les plus régulières, ou les plus réformées! Mais le masque de la vertu étoit nécessaire à ses fins. Il ne lui importoit pas moins de rechercher les talens & la capacité. Par ces deux endroits, la Compagnie de Jésus, & la Congrégation de l'Oratoire se distinguoient alors en France parmi tous les Instituts. Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les Jésuites; soit parcequ'ils étoient tout particuliérement dévoués au Saint Siège; soit parcequ'exercés depuis leur origine à combattre en tous lieux le Luthéranisme & le Calvinisme, ils connoissoient trop bien ces erreurs, pour qu'elles pussent échapper à leurs regards, de quelques voiles & de quelques noms qu'elles se couvrissent; soit enfin, & principalement peut-être, parceque le système de leur école n'étoit pas moins incompatible que la croyance commune avec les nouvelles opinions. Ainsi la secte se retourna du côté de l'Oratoire. L'Abbé de S. Cyran procédant avec le pieux Instituteur de cette Congrégation, comme autrefois Pélage avec Saint Augustin, surprit son estime & sa confiance, à la faveur des dehors du zèle & de

la vertu. On lui marquoit d'ailleurs un vif intérêt pour la propagation de son Institut. Jansenius fit d'abord établir dix de ces Pères à Louvain. Il travailloit encore de tout son pouvoir à leur procurer des établissemens dans les autres
Leur. 63. bonnes villes de Flandres, & il les assuroit qu'avec le temps il feroit tomber entre leurs mains toute l'éducation Ecclésiastique des Pays-Bas. Cependant, il ne s'expliquoit pas trop encore sur ses vues, si ce n'étoit avec ses amis affidés; mais bientôt on les pénétra sans peine.

Il prétendoit opposer par-tout les Oratoriens aux Jésuites, & leur faire prendre ce qu'il appelloit l'esprit hiérarchique; c'est-à-dire une antipathie mortelle pour les Réguliers, avec un dévouement aveugle aux Ecclésiastiques de son parti. Mais le vertueux Général de l'Oratoire étoit aussi éloigné de cette basse jalousie, que sincérement attaché à la Chaire de Saint Pierre & à la croyance commune de l'Eglise. C'est pourquoi on forma le projet de rendre les Oratoriens de Flandres indépendans de ceux de France, & de les instituer à Louvain, sur le modèle de la maison
Leur. 69. de Sorbone. A cette fin, Jansenius pria Saint Cyran de lui envoyer les statuts

de cette maiſon, pour en prendre, ajoutoit-il, ce qui ſera convenable. Cet article ne devoit pas plaire beaucoup plus que les autres au Cardinal de Bérule; & dans le fond la manœuvre étoit odieuſe, puiſqu'elle tendoit à introduire une eſpèce de ſchiſme dans la Congrégation. Mais la ſecte ſi attentive à prendre pied dans les Communautés, y porta-t-elle jamais autre choſe que la zizanie & la révolte? Le Père Bourgoin penſoit là-deſſus, tout différemment de ſon Général. Déja Supérieur des Pères de Louvain, il n'auroit pas été fâché de s'y rendre indépendant, & de ſe faire comme un petit généralat à part. Auſſi ſe donna-t-il bien des mouvemens pour cela, mais ſans aucun ſuccès; quoiqu'il eût mis & trouvé quelques-uns de ſes confrères dans ſes diſpoſitions. Jaloux au contraire de conſerver l'unité, ainſi que l'union, dans ſa compagnie, le Cardinal, fai[illegible] hoquer par un refus ouvert ceux qui lui ménageoient des établiſſemens, prit le parti de traîner en longueur. Il mourut, ſans avoir rien accordé de favorable au démembrement. Le Père de Condren qui lui ſuccéda, ne s'y prêta pas davantage. Ainſi la Sorbone oratorienne, ou l'Oratoire Sor-

bonique de Louvain, demeura dans la classe des chimères.

Les Monastères de Religieuses, pour les plus rusés d'entre ces novateurs, n'étoient pas des conquêtes moins prisées, que les Congrégations chargées du gouvernement des Séminaires. Jansenius n'en conçut pas d'abord l'importance, & voulut détourner son ami Saint Cyran de la direction de ces filles, comme d'un emploi assez inutile à la fin qu'ils se proposoient. Mais l'ami rusé n'imaginoit point du tout qu'on y perdit son temps. Il savoit que la grille n'est pas moins propre que les cercles à répandre les nouvelles, & sur-tout les nouveautés en fait de doctrine. Il connoissoit parfaitement les femmes cloîtrées, faciles à prévenir, difficiles à dissuader, aussi adroites qu'ardentes à grossir le parti du Père en Dieu, qui s'est une fois emparé de leur ame. Un autre avantage avec elles, & qu'on n'a point avec les Religieux revêtus du Sacerdoce & Théologiens par état; c'est que l'erreur ayant pris chez elles, & les Pasteurs en exigeant le désaveu, on donne aisément, & d'une manière en quelque sorte plausible, un air d'Inquisition & de tyrannie à tout ce qu'ils peuvent faire pour les

ramener au terme indispensable de la soumission que demande la foi. Elles sont Théologiennes, & assez savantes pour apprécier & préférer à l'enseignement commun, les opinions les plus nouvelles touchant les matières abstruses de la grace & de la prédestination; & ce ne sont plus que des filles ignorantes & simples, quand il s'agit d'obéir à la voix du Vicaire de J. C. & de tous les Successeurs des Apôtres. On verra par la suite, de quel avantage furent en effet au parti les Monastères de filles, & spécialement celui de Port-Royal, qui en devint, pour ainsi dire, la place d'armes & l'arsenal, d'où sortirent, comme des nuées de traits, ces volumes sans nombre où le poison de l'erreur, assaisonné de tous les charmes de la diction, infecta les curieux, sans presque se faire sentir.

Tandis que le Calvinisme, abattu en France, cherchoit ainsi à sauver quelque parti de lui-même, au moyen de l'astuce & de la souplesse; monstre violent par essence, l'énorme Luthéranisme en Allemagne se releva de sa chûte, & s'élança, plus furieux qu'auparavant, contre le Prince qui l'avoit terrassé. Mais Ferdinand II confondant l'oppression avec la

sévérité, l'ambition & l'intérêt propre avec le zèle de la foi & du bien public, avoit aliéné les Puissances dont le concours lui étoit nécessaire pour éterniser son triomphe. Ceux des Princes Protestans qui avoient prêté la main à cet Empereur contre les Protestans mêmes, voyant enfin qu'il travailloit plus pour sa maison que pour l'Empire & la Patrie, firent avec les autres un Traité de Confédération, qui les engageoit tous à se soutenir & à se défendre réciproquement. Ferdinand, loin de s'en alarmer, regarda ces mouvemens, comme une occasion précieuse de cimenter le pouvoir absolu qu'il s'arrogeoit sur le Corps Germanique. La plûpart des mécontens, réduits à une foiblesse extrême par les guerres passées, ne paroissoient plus en état de se faire jamais craindre. Ils sembloient d'ailleurs trop jaloux de leur indépendance respective, pour se ranger sous l'un d'entr'eux, avec la subordination qui seule fait la force d'un parti. En effet, ce n'étoit là qu'un vain amas de nuages : l'orage qui portoit la foudre, venoit de plus loin.

Histoire du Traité de Westph. t. 1. liv. 3.

Le refus mépriſant qu'avoit essuyé Gustave-Adolfe, Roi de Suède, au sujet du dernier Traité où les Ministres Im-

périaux n'avoient pas voulu le comprendre, lui avoit inſpiré un reſſentiment égal à la fierté de ſon courage. La gloire d'être le Liberateur de l'Allemagne ne flattoit pas moins ce Héros, animé par les conquêtes qu'il venoit de faire en Pologne. Quand il vit jour à venger, avec ſon affront perſonnel, l'injure de ſes premiers alliés, il ne délibéra plus: dans la formidable Puiſſance qu'il alloit braver, dans la Maiſon d'Autriche qui faiſoit trembler toute l'Europe, il ne vit qu'une moiſſon plus ample de gloire. Son enthouſiaſme, ſon génie, cette audace qui ſubjugue juſqu'à la fortune, lui répondoit intérieurement de la victoire. Il avoit toutes les qualités du corps & de l'eſprit qui font les Héros, & il ſentoit ſes forces. Né avec un tempérament robuſte, que l'uſage des armes avoit affermi juſqu'à l'âge de trente-ſix ans où il étoit parvenu, il étoit à l'épreuve des plus rudes travaux, intrépide au ſein des haſards, téméraire peut-être, attendu l'élévation de ſon rang: mais ſon habilité, égale à ſa valeur, tiroit ſouvent avantage de ſa témérité même. Il entendoit parfaitement l'art & toutes les ruſes de la guerre, faiſoit obſerver la plus exacte diſcipline, tant à

ſes Officiers qu'à ſes ſoldats; & il les traitoit ſi bien d'ailleurs, qu'il étoit toujours ſûr d'en être obéi avec affection. Concevant néanmoins toute la difficulté de ſon entrepriſe, il mit en œuvre tous les moyens propres à la faire réuſſir. Après avoir donné la paix à la Pologne, il augmenta ſes troupes de celles qu'on avoit licentiées dans ce Royaume, en fit lever d'autres en différentes contrées de l'Empire, dans la Hollande, juſqu'en Angleterre; & demanda des ſecours aux Souverains divers de l'Europe, qui s'intéreſſoient preſque tous à la conſervation de la liberté Germanique. La nouvelle de ces préparatifs ranima la fierté des Princes Allemands: retenus juſques-là par leurs anciennes terreurs, ils s'étoient contentés de faire des vœux pour la proſpérité des armes Suédoiſes, ſans oſer ſe déclarer ouvertement. Pour la Hollande, qui depuis quarante ans combattoit pour ſa liberté contre la Maiſon d'Autriche, elle avoit ouvert ſes tréſors à Guſtave, au premier bruit de l'expédition qu'il méditoit.

La France, qui avoit déja porté ſes vues ſur les Puiſſances du Nord pour contrebalancer la Puiſſance Autrichienne, ne vit pas plutôt le Roi de Suède en-

gagé dans la guerre d'Allemagne, qu'elle conclut avec lui un Traité en règle. Le Suédois s'obligeoit à pénétrer en Allemagne, avec une armée de trente-six mille hommes, tant pour la défense des Princes de l'Empire, que pour la tranquillité des Royaumes voisins; & Sa Majesté Très-Chrétienne s'engageoit à lui payer, dans chacune des cinq années suivantes, la somme de douze cent mille livres. On fut étonné de voir conclure cet accord, par un Monarque aussi religieux que Louis XIII; mais le Cardinal de Richelieu le lui avoit fait envisager, tel qu'il étoit en effet, comme une affaire de politique & de prévoyance nécessaire pour la sûreté de l'état. La religion, à la vérité, y couroit des risques: il les fit retomber, non pas sans raison, sur l'ambition d'un Prince qui en réduisoit tant d'autres, ou déja opprimés, ou en péril de l'être, à lui opposer la seule digue qui pût mettre un terme à l'oppression. La France néanmoins, en traitant avec une Puissance Protestante, prit toutes les précautions possibles, pour mettre à couvert la Foi Catholique. Il fut expressément stipulé, que les Princes Allemands de la Communion Romaine pourroient demeurer neutres; que les

Suédois ne changeroient rien à la religion, dans les villes dont ils se rendroient maîtres; & que par-tout ils laisseroient aux Catholiques le libre exercice de leur religion.

L'alliance des François donna un relief inestimable aux armes Suédoises. Il est vrai que déja Gustave s'étoit emparé des isles de Rugen & de Wellin : & dans le continent, où il étoit entré par l'embouchure de l'Oder, déja il avoit emporté la ville de Cumin, forcé le Duc de Poméranie à recevoir garnison dans Stetin, sa capitale, & dans toutes les bonnes places de son Duché. Il avoit obligé les Administrateurs de Magdebourg à s'engager dans son parti; & malgré les rigueurs de l'hiver, il pressoit vivement la forte ville de Colberg, propre à lui faire une excellente place d'armes. Les troupes Impériales, autrefois si aguerries & si bien disciplinées, mais amollies par leurs succès mêmes, par le peu de résistance qu'elles trouvoient depuis leurs premières victoires, n'avoient plus d'ardeur que pour le pillage; & leur lâche valeur ne tombant plus que sur des paysans désarmés, ou sur des villes confiées à leur défense, elles s'étoient rendues infiniment plus

odieuſes que redoutables. Cependant l'Empereur ſe raſſuroit, dans l'eſpérance que le défaut d'argent obligeroit bientôt les Suédois à repaſſer la Baltique : mais quand il eut appris la concluſion de leur Traité avec la France, dont le bruit leur attiroit des nuées de ſoldats, ſûrs d'être bien payés il jugea que cette guerre pourroit bien être plus ſérieuſe que toutes celles qu'il avoit encore ſoutenues. Colberg ayant capitulé dans ces conjonctures, & Damin, place également forte, ayant été réduite, avec pluſieurs autres de moindre importance ; Ferdinand ſoupçonna d'incapacité les Généraux qu'il avoit dans ces quartiers, & y envoya le Comte de Tilly. Les drapeaux de ce fameux Capitaine avoient toujours été ſuivis de la victoire ; & ſon nom ſeul faiſoit la terreur des armées Proteſtantes. Mais Guſtave, loin de s'étonner, ne parut ſenſible qu'à la joie d'avoir enfin rencontré un rival digne de lui.

Tilly cependant emporta d'aſſaut la ville de Nieubrandebourg, où deux mille Suédois furent paſſés au fil de l'épée. Guſtave, de ſon côté, aſſaillit ſi bruſquement Francfort ſur l'Oder, que cette grande ville en un moment ne

parut qu'un amas de ruines & de cadavres. Tilly mit le siège devant Magdebourg, dans l'espérance que le sort d'une place de cette conséquence engageroit les Suédois à une bataille rangée. Gustave, dont la prudence égaloit le courage, ne se voyant point encore assez de forces pour hasarder la bataille, pressa l'Electeur de Saxe, & plus vivement celui de Brandebourg qui étoit plus exposé, de se déclarer enfin, s'ils ne vouloient qu'il abandonnât la cause commune, & qu'il s'accommodât avec leur tyran. Pendant cette négociation, Magdebourg fut encore emporté d'assaut, & souffrit de la part des troupes Impériales, tout ce que la cruauté & la brutalité exercerent jamais de plus effroyable. Trente mille habitan. . de tout sexe, & de tout âge, y perdirent la vie, par différens genres de cruautés. Les eaux & les flammes firent périr ceux qui avoient échappé au fer; & l'incendie poussé par un vent terrible, dévora en quelques heures l'une des plus grandes & des plus floriſſantes cités de la Germanie. Le sort affreux de cette ville Protestante émut fortement les Catholiques eux-mêmes, & les Protestans en conçurent une haine implacable contre les Impériaux. Les nœuds

de leur confédération se resserrerent. L'Electeur de Saxe, aussi bien que celui de Brandebourg, le Duc de Poméranie, les Ducs-de Meckelbourg & le Landgrave de Hesse, sans plus rien ménager, joignirent leurs forces à celles de la Suède. Gustave alors donnant un libre essor au feu de son courage, ne consulta plus que cette audace heureuse qui guide & marque les Héros.

Le Comte de Tilly ayant pénétré en Saxe, pour regagner, ou écraser l'Electeur, Gustave impatient de se mesurer avec ce Capitaine renommé, marcha nuit & jour pour le joindre, le trouva déja maître de Leipsick, & campé avantageusement sous les murs de cette ville. Comme le désir de combattre étoit égal de part & d'autre, on ne différa pas un moment d'en venir aux mains. Les Impériaux croyant toujours avoir affaire à ces amas de Protestans mal aguerris, qu'ils avoient si souvent dissipés, sortirent de leur camp avec assurance, & s'avancerent jusqu'à un mille de la place. Quand toutefois Tilly eut remarqué le bon ordre & la contenance fière des troupes Suédoises, on crut appercevoir de l'altération dans son visage, & ces signes d'inquiétude, qui, dans un Gé-

néral expérimenté, annoncent au moins la difficulté du succès. Guſtave au contraire marchoit à la tête de ſon armée, avec cette fermeté confiante qui préſage la victoire. Les deux armées étoient à peu près égales, d'environ quarante mille hommes chacune, tous bien aguerris, à la réſerve des troupes Saxonnes, levées nouvellement.

Elles formoient l'aile gauche, qui étoit commandée par l'Electeur, & qui ne fit preſque point de réſiſtance. Auſſi-tôt rompues qu'attaquées, elles prirent la fuite avec tant de précipitation, que le Général Horn, qui commandoit le Corps de bataille, ne put arriver à temps pour les ſoutenir. Mais la cavalerie Impériale s'étant débandée, partie pour les pourſuivre, partie pour le pillage; Guſtave qui, à l'aile droite, avoit renverſé tout ce qui s'étoit préſenté devant lui, accourut avec ſes troupes victorieuſes; & ſe joignant au Corps de bataille, il chargea les vainqueurs prématurés des Saxons avec tant de furie, qu'il changea leur victoire en déroute. Cependant l'infanterie Impériale ſoutint encore pluſieurs charges, ſans même s'ébranler. On ne put l'enfoncer, après cinq heures de combat, qu'en la battant avec le gros canon,

canon, comme les remparts d'une citadelle. La cavalerie Suédoise poursuivit ensuite les fuyards, jusqu'à la nuit serrée. Les Impériaux eurent huit mille hommes tués, tant sur le champ de bataille, que dans la fuite; le nombre des prisonniers ne fut guère moindre; & on leur prit toute leur artillerie, sans compter le reste du bagage. Le Comte de Tilly blessé, & presqu'arrêté, ne fut dégagé qu'à peine par le Duc de Lawembourg. Parmi les vainqueurs, l'Electeur de Saxe perdit trois mille hommes, & les Suédois deux mille.

Après cette bataille, la guerre ne fut pour Gustave qu'un enchaînement de victoires & de triomphes. Comme un torrent resserré dans son lit, & gonflé par les digues mêmes qu'on lui avoit opposées, surmonte, ou renverse tout ce qui gêne son cours; ou tel que la foudre échappée de la nue, le bouillant Gustave, après avoir forcé les obstacles qui contraignoient sa valeur, parcourut, précédé de la terreur & de la déroute, toute l'étendue de la Germanie, depuis les bords de l'Elbe jusqu'au delà du Rhin, où il fit élever une pyramide, pour apprendre à la postérité ce qu'elle n'auroit pu croire sans cela.

Les villes s'ouvroient, ou tomboient devant lui, les bataillons se dissipoient, ou couroient au devant de ses chaînes, tout plioit sous le joug, on s'empressoit à sa rencontre, & sollicitoit, comme une faveur, le titre de sujet. Dans la Franconie sur-tout & le Palatinat, ainsi figura ce foudre de guerre, sur un espace d'environ cent lieues. Peu satisfait encore, il revint sur la Bavière, qui n'avoit pas voulu recevoir la neutralité offerte aux Princes Catholiques. On étoit au cœur de l'hiver; mais toutes les saisons étoient égales au bouillant Suédois. Il alla se présenter devant la ville de Donawert, que le Bavarois tenoit depuis long-temps asservie. La garnison, après une foible résistance, abandonna la place, qui fut remise en liberté. Maître des deux rives du Danube, il se disposa au passage du Lech. Ce fleuve, large & profond, étoit défendu par une armée retranchée sur le rivage, sous le commandement du célèbre Tilly, qui prétendoit bien effacer la honte de la journée de Leipsick. Mais les beaux jours de Tilly étoient passés sans retour. Sous le feu & la fumée de soixante douze pièces de canon, Gustave jette un pont sur la rivière, & la

passe à la tête de son infanterie; tandis que sa cavalerie passée un peu plus bas, au gué, ou à la nage, se montre sur la rive défendue. Tilly craignant d'être enveloppé, se retira pendant la nuit jusqu'à Ingolstad, quoiqu'en assez bon ordre. Mais il fut blessé grièvement dans sa retraite, & mourut peu de jours après. Il vécut trop, d'un an. Il eût emporté, l'année précédente, la renommée du plus grand homme de guerre de son temps.

Les Suédois se répandant, sans plus rien craindre, dans la malheureuse Bavière, porterent par-tout la terreur & la désolation. On ne vit nulle part plus de ravages, plus de barbaries, & plus de sacrilèges, que dans ces domaines du Chef de la Confédération Catholique. Les payſans réduits au déſeſpoir, assommoient les soldats qui s'écartoient pour piller. Les soldats, par représailles, mettoient tout à feu & à sang dans les campagnes. On ne voyoit de toute part que des cruautés, vengées par des cruautés plus atroces. Gustave, après s'être emparé de toutes les places de défense, marcha droit à Munich, d'où l'Electeur s'étoit refugié à Ratisbonne. Il s'en rendit maître, sans coup férir, & tira des sommes immenses de cette riche capitale,

enleva les munitions & tous les instrumens de guerre, sans qu'on pût dérober à ses recherches cent quarante pièces de canons tout neufs, que l'Electeur avoit fait enterrer, ni trente mille écus d'or qu'il avoit cachés dans l'une de ces pièces. Tous les autres Princes Catholiques de l'Empire furent traités à peu près comme l'Electeur de Bavière, à l'exception de celui de Trèves, qui embrassa la neutralité proposée par la France, & se mit sous la protection de cette Couronne. Par-tout le génie de Gustave sembloit accompagner les armes Suédoises. Bannier & quelques autres de ses Généraux réduisirent tous les environs de l'Elbe, & les côtes de la mer Baltique. L'Electeur de Saxe, d'un autre côté, conquit la Lusace; & pénétrant jusqu'au sein de la Bohême, il en subjugua la capitale. En un mot, la fortune changea tout entière; & toutes les Puissances Protestantes de l'Empire, sans la moindre exception, se soulevèrent hautement contre l'Empereur.

Dans ce revers accablant, Ferdinand fut contraint de s'abaisser jusqu'à rechercher Walstein qui avoit encouru sa disgrace; jusqu'à supplier ce Général, superbe & vindicatif, de reprendre le com-

mandement des troupes Impériales, & le laiſſer maître des conditions auxquelles il voudroit bien ſacrifier ſon reſſentiment. Elles furent humiliantes pour le Prince, & n'étouffèrent point dans le ſujet le déſir de la vengeance. Walſtein reconquit d'abord la Bohême, avec autant de facilité qu'elle avoit été conquiſe. Enſuite, il marcha contre Guſtave. Après bien des marches, & bien des ſuccès alternatifs de part & d'autre, ils ſe joignirent en Miſnie, dans les plaines de Lutzen, à cinq lieues de Leipſick, premier théâtre de la gloire de Guſtave. Ce héros y moiſſonna de nouveaux lauriers, mais des lauriers funeſtes, que la fortune, avare enfin de ſes dons, convertit ſur le champ en cyprès. Comme ſa cavalerie étoit arrêtée par un foſſé couvert d'une artillerie foudroyante; impatient que la victoire ne ſe déclarât point aſſez vîte, il ſe met à la tête d'un régiment déterminé, exhorte tous les autres à le ſuivre, franchit le paſſage avec quelques cavaliers des mieux montés; & ſans faire attention à l'embarras qui retarde les autres, il donne tête baiſſée ſur une troupe de cuiraſſiers Impériaux. Accablé par le nombre, avant que ſa cavalerie ſe fût dégagée du paſſage, il reçut d'abord une

blessure au bras ; & mépriſant la douleur qu'il reſſentoit, il fit, avec une poignée de braves, des prodiges de valeur. Mais toute la force de ſon courage ne pouvant ſuppléer à celle de la nature, epuiſée par la quantité de ſang qu'il perdoit ; ſes gens furent obligés de faire volte-face, afin de le tirer de la mêlée. A ce mouvement, un cavalier ennemi lui déchargea ſon mouſquet dans le dos. Le Roi fut déſarçonné du coup ; & l'un de ſes pieds demeurant engagé dans l'étrier, il fut traîné quelques pas par ſon cheval. Dans cet état, il reçut un nouveau coup de mouſquet, qui lui caſſa la tête. Ainſi périt, à la fleur de ſon âge, un Prince qui en deux ans s'étoit montré ſupérieur aux deux Capitaines juſques-là les plus célèbres de leur temps, & avoit acquis une renommée qu'égalerent peu même des héros qui ont fourni la plus longue carrière. Ce Prince naturellement doux, affable, bienfaiſant & généreux, fit autant les délices de ſes ſujets, que la terreur de ſes ennemis, & l'admiration de l'Europe.

Walſtein ne fut pas tiré d'affaire, par la mort de ſon formidable rival. Si la perte d'un Prince adoré plongea d'abord l'armée Suédoiſe dans la plus morne dou-

leur, ce ne fut que pour lui inſpirer, le moment d'après, toute l'énergie de la fureur & du déſeſpoir. Ils ſe battirent comme des gens qui n'avoient plus rien à perdre, & qui ne vouloient pas ſurvivre à ce qu'ils avoient perdu. Le Duc de Saxe-Weimar, ſi célèbre lui-mê dans toute la ſuite de ces guerres, gea, ou plutôt ſeconda cette animo magnanime; & par un acharnement opiniâtre, qui fit durer cette bataille deux jours conſécutifs, enfin il arracha la victoire des mains de l'ennemi. Elle ſe vendit cher ſans doute, forcée qu'elle étoit à changer de parti. La perte fut énorme de part & d'autre, & à peu près égale: mais au moins les Suédois eurent l'honneur de paſſer la nuit ſur le champ de bataille.

Quelque lugubre que fût la deſtinée de Guſtave, elle eût néanmoins été à déſirer pour le Capitaine qui avoit eu la gloire d'arrêter ce foudre de guerre au milieu de ſa courſe: mais cet honneur, ou ce bonheur acheva de tourner la tête à Walſtein. Informé qu'on s'efforçoit d'aigrir de nouveau contre lui l'eſprit de Ferdinand, & de rendre ſa fidélité ſuſpecte, ſur des indices au reſte qui n'étoient que trop plauſibles; il ſe réſolut à

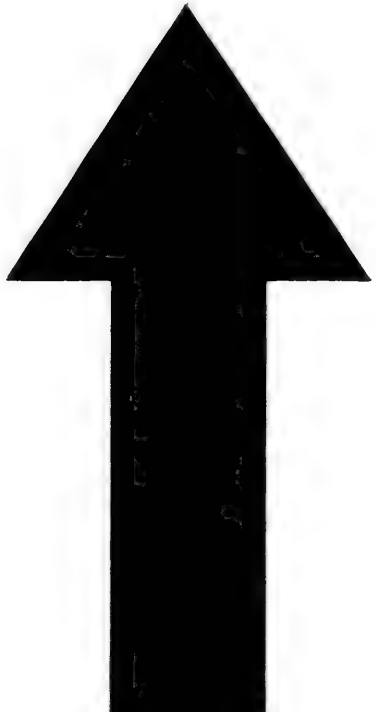

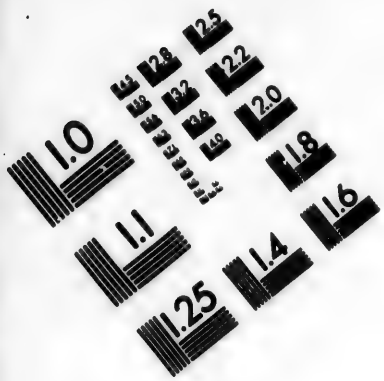

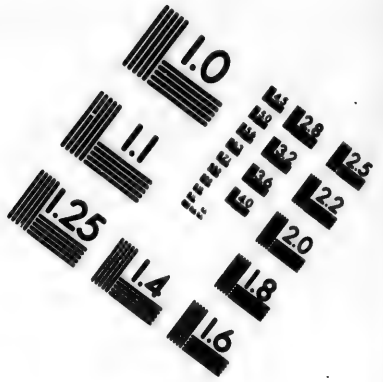

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

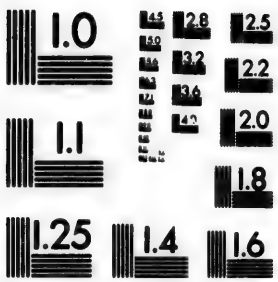

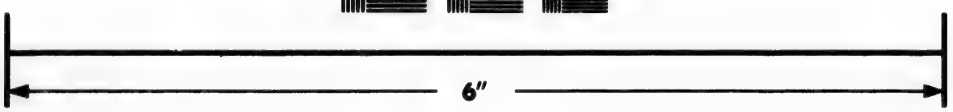

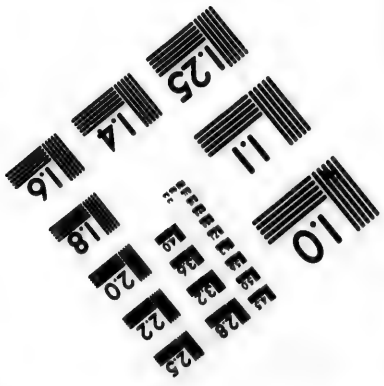

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

prévenir une seconde disgrace par une trahison, en passant avec ses troupes du côté de l'ennemi. On ajoute qu'il porta ses vues jusques sur la Couronne de Bohême, qu'il prétendoit ravir à son Prince. L'Empereur instruit sous main, le déposa du commandement pour la seconde fois, & donna ses ordres, pour qu'on s'assurât de sa personne. Mais déja le rebelle s'étoit retiré dans la forte ville d'Egra, en attendant les ennemis qui s'approchoient pour lui donner la main. Cependant trois Officiers qui avoient part à sa confiance, prévenant sa trahison en le trahissant lui-même, marcherent suivis de soldats gagés à la maison où il logeoit, enfoncerent la porte de sa chambre, & le massacrerent, comme il se disposoit à sauter par la fenêtre. Tel fut, à l'âge de cinquante ans, la triste fin du Capitaine, qui seul avoit pu faire chanceler la fortune du grand Gustave.

Le sort des Suédois, quoique restés vainqueurs, étoit beaucoup plus fâcheux, que si toute leur armée avoit été défaite. Leur Roi en mourant ne laissoit d'autre héritier pour les gouverner, que la Princesse Christine, âgée de six ans. Le Roi de Pologne avoit des prétentions sur la Couronne de Suè-

de, & de secrets partisans dans ce Royaume. Les alliés étoient déconcertés par la mort de Gustave; & plusieurs d'entre eux, jaloux de l'ascendant qu'il avoit pris en Allemagne, n'étoient plus d'humeur à ne figurer qu'en second dans le parti Protestant. Les Suédois, sans autre ressource que leur courage, se roidirent contre tous ces obstacles. Ils établirent des régens, pour gouverner le Royaume pendant la minorité. Ils chargerent le Chancelier Oxenstiern de leurs intérêts en Allemagne, avec un pouvoir presque absolu; & ce grand homme, par sa fermeté & son habileté, remplit si bien leurs vues, qu'ils y conserverent presque autant d'autorité, qu'ils en avoient eu du vivant de leur Roi. Bientôt ils se revirent en état de pousser la guerre, & le firent d'une manière si heureuse d'abord, qu'à la bataille d'Ondeldorp sur le Weser, ils demeurerent vainqueurs, sans perdre plus de trois cents hommes; & les Impériaux en perdirent plus de six mille, tant morts que prisonniers.

Toutefois, l'année suivante 1634, les Suédois perdirent la bataille infiniment plus considérable de Nordlingue. Elle leur coûta plus de seize mille hommes,

quatre-vingt pièces de canon, & tout leur bagage. Ce qui fut encore plus désespérant, la plûpart de leurs alliés les abandonnerent, pour accéder au fameux Traité de Prague, & passer dans le parti de l'Empereur. Mais Ferdinand abusant toujours de sa fortune, parut de nouveau s'occuper uniquement de son intérêt propre, & agir en despote. Il ordonnoit arbitrairement des villes, des provinces, des Etats Ecclésiastiques & Séculiers, des intérêts de tous les Princes de l'Empire, & même des Couronnes étrangères. On ployoit sous le joug, sans oser rien dire : mais on le maudissoit dans l'ame, & l'on attendoit avec impatience l'occasion de le briser. La France alors déclara la guerre à l'Empereur, & agit ouvertement pour les Suédois, qui seuls retardoient l'oppression totale de l'Empire. Alors aussi le Duc de Saxe-Weimar, Horn, [illegible]ler & tant d'autres élèves de Gustave signalerent à leur tour en maîtres, & ne combattirent qu'avec trop d'avantage; puisque le parti Protestant obtint par-là, dans le Traité de Westphalie, cette constitution solide & cet état fixe d'équilibre, qui a comme éternisé l'hérésie dans l'Empire. Ainsi la malheureuse Al-

lemagne, nation des plus distinguées & la plus nombreuse de l'Europe, mit-elle à son apostasie le sceau du droit public, sans qu'on pût désormais y prévoir aucun terme.

Mais à l'autre extrémité de l'hémisphère, la Foi prenoit pied dans le florissant Empire de la Chine, aussi considérable lui seul que l'Europe entière; & déja l'Eglise Romaine avoit recouvré en partie, sur ce peuple Roi de l'Orient, ce qu'on lui avoit ravi de l'Empire Romain. L'Apôtre des Indes & du Japon, expirant à la vue de la Chine où tendoit son insatiable zèle, avoit formé des vœux efficaces, pour le salut d'une nation si renommée, & si long-temps exclue du Royaume de Dieu. Trois hommes remplis de son esprit, ainsi que des vertus puisées dans le même état, les Pères Ricci, Roger & Pasio, tous trois Italiens, résolurent de braver tous les travaux, & s'il étoit nécessaire, de donner tout leur sang, pour la tirer des ombres de la mort, où elle étoit ensevelie depuis si long-temps. Le nom de J. C., au moins depuis neuf à dix siècles, n'avoit pas même été prononcé à la Chine; quoiqu'il y ait tout lieu de présumer que l'Apôtre S. Thomas, à

qui le salut des Indes & des autres nations voisines de l'Aurore avoit été commis, n'en aura pas oublié l'Empire le plus florissant, alors aussi distingué en Asie, que celui de Rome pouvoit l'être en Europe. Cette conjecture est tournée en certitude par l'Histoire ancienne de la Chine, où il est dit qu'un étranger, admirable par ses vertus & par ses miracles, y a prêché une doctrine céleste. Un ancien Breviaire Chaldaïque de l'Eglise de Malabar porte en termes exprès, que le Royaume des Cieux, par la prédication de S. Thomas, a pénétré en Chine, aussi bien qu'en Perse & dans les Indes.

Long-temps après, dans le cours du septième siècle, des Missionnaires y prêcherent encore l'Evangile avec succès, durant quarante ans. C'est ce qu'on reconnut en 1625, par un monument très-ancien qui fut déterré, en fouillant dans les ruines d'un édifice public, près de Signafou, capitale de la province de Chensi. Sur une longue table de marbre, au haut de laquelle il y avoit une Croix bien formée, on trouva les principaux fondamentaux de la loi Chrétienne, gravés en caractères Chinois, mêlés de quelques lettres Syriaques. En

vrici la substance : Il est un premier principe, qui de rien a formé toutes choses, & qui est un Etre en trois personnes. En créant l'homme, il lui donna la justice originelle, l'empire sur ses passions, & le fit Roi de l'univers : mais l'esprit malin le fit succomber à la tentation, & corrompit son cœur. De là, tous les maux qui accablent le genre humain, & les fausses doctrines qui l'égarent. Nous n'eussions jamais retrouvé la vérité, si l'une des personnes divines n'eût caché sa divinité sous la figure d'un homme. C'est cet homme que nous appellons Messie. Un Ange annonça sa venue ; & quelque temps après, il naquit d'une vierge en Judée. Cette naissance miraculeuse fut marquée par une étoile nouvelle : quelques Rois la reconnurent, & vinrent offrir leurs dons à ce divin enfant. Il établit une loi pure & très-simple, inspira le mépris des choses terrestres, & l'amour des biens éternels, ouvrit le Ciel aux hommes par la vertu de la Croix, & y monta lui-même en plein jour, après avoir institué le Baptême pour la rémission des péchés. Ses Ministres prient sept fois le jour pour les vivans & les morts, & ils offrent le Sacrifice toutes les semaines.

Ce monument fait encore mention de différens Empereurs, qui accueillirent favorablement les nouveaux prédicateurs, dont deux sont nommés, savoir Olopuën, venu de Judée à la Chine en 636, & Ki-ho, quelques années plus tard. L'Empereur Tai-tcoum, qui reçut le premier, bâtit une Eglise au vrai Dieu; & son fils Kao lui en fit bâtir dans toutes les Provinces.

Mém. de la Chine, t. 2. p. 172, &c.

Ces vestiges de Christianisme étoient bien effacés à la Chine, quand les trois Missionnaires Italiens y arrivèrent en 1582, sous le regne de Van-ly. Le peuple y étoit plongé dans les plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie; la présomption des grands & des lettrés, qui avoient des connoissances assez distinctes de l'Être Suprême, les éloignoit encore davantage du Royaume de Dieu; & l'orgueil national qui inspiroit généralement à tous les Chinois un souverain mépris pour les étrangers, & une espèce d'horreur qui leur interdisoit l'entrée même de l'Empire, le rendoit comme inaccessible aux vérités du salut.

Toutes ces difficultés, tous ces périls ne purent effrayer les trois Missionnaires. Ils se coulerent l'un après l'autre dans le pays, & d'abord dans les pro-

vinces méridionales, où ils avoient débarqué. La nouveauté de leur doctrine leur attira des auditeurs ; sa beauté, sa sublimité, jointe à la sainteté de leur vie, excita l'admiration, & bientôt la vénération & la confiance. Le P. Ricci en particulier, instruit parfaitement de la langue, des loix & des coutumes de cette nation, qu'il avoit long-temps étudiées ; très-versé d'ailleurs dans les sciences profondes, que son esprit méthodique, sa facilité pour la parole, son affabilité même & son naturel aimable faisoient goûter de tout le monde, acquit en peu de temps la réputation d'un homme extraordinaire. Il éprouva néanmoins des contradictions, pour l'œuvre de Dieu, pendant plusieurs années : mais par une constance égale à ses autres qualités, il triompha de tous les obstacles. Il fit des conversions éclatantes, dans les provinces. Des Mandarins ouvrirent les yeux à la vérité. La Foi, & la renommée de celui qui la prêchoit, parvinrent à la Cour.

Annoncé avec honneur, enfin il s'y présente, & fut reçu de l'Empereur avec beaucoup de marques de bienveillance. Quelques tableaux du Sauveur & de la Sainte Vierge, qu'entre autres cu-

riosités de l'Europe il offrit au Prince, furent placés dans un lieu élevé du Palais, pour y être honorés. L'accueil du Souverain décida celui des Seigneurs de la Cour. Le Missionnaire acquit une maison dans la capitale, & y commença un établissement, qui, au moyen des sciences Européennes, & spécialement des mathématiques très-prisées à la Chine, fut dans la suite un soutien puissant pour toutes les missions de cet Empire. C'est par ce moyen, jusqu'ici le seul efficace en Chine, que la Foi Chrétienne y fut introduite, & prêchée depuis avec succès par les différens Missionnaires, qui tous se firent long-temps un devoir de suivre fidélement les traces de son premier Apôtre. Après avoir évangélisé un peuple infini, & des grands sans nombre, le Père Ricci mourut saintement, au milieu d'une abondante moisson, dans une Eglise déja florissante.

Ces nouveaux Chrétiens montroient une foi & une ferveur, que les persécutions, qui ne manquerent pas de s'élever contre l'œuvre du Ciel, ne firent qu'augmenter. D'abord, une cabale de Bonzes, appuyée de plusieurs Mandarins, l'attaqua d'une manière à la ruine: de fond en comble en quelques momens.

On fit courir le bruit que les Missionnaires & les Chinois convertis conspiroient ensemble, afin de livrer l'Empire aux Européens : imputation dénuée de toute vraisemblance, & véritablement absurde ; mais qui ne laissa pas de prendre dans une nation, soupçonneuse au delà de tout ce qu'on peut imaginer. En effet, la persécution devint cruelle dans les provinces du Midi, les plus accessibles aux Européens. Le Père Martinez y fut arrêté, chargé de chaînes, bastonné, & mourut enfin dans les tourmens. Cet orage fut toutefois calmé par un Mandarin, ami constant du Père Ricci. Mais un autre Mandarin, des principaux de la ville de Nankin comparable à la capitale, en excita un autre, qui fut encore plus violent. On attaqua sur-tout les pasteurs, afin de dissiper le troupeau. Les uns furent cruellement battus, les autres éxilés, presque tous empriſonnés ensuite, & reconduits honteusement à Macao, comme indignes d'habiter l'Empire. La calamité dura près de six ans : mais enfin le persécuteur fut recherché lui-même pour ses crimes, privé de ses charges puis condamné au dernier supplice.

Les Missionnaires reprirent alors leur

fonctions en toute liberté ; & l'on n'eut à déſirer qu'un plus grand nombre d'ouvriers, pour ſuffire à l'abondance de la récolte qui s'offroit de toute part. A leur défaut, des néophytes de tout état annonçoient eux-mêmes l'Evangile à leurs compatriotes. On vit parmi eux des Mandarins parcourir leurs départemens, en prêchant la Foi ; & il y en eut, qui par leur ſavoir, auſſi bien que par leur zèle, n'avancerent pas moins les affaires de la Religion, que les meilleurs Miſſionnaires. Enfin le père de famille envoya de nouveaux ouvriers à ſa vigne, non pas ſans doute égaux en nombre à ſon étendue, mais choiſis entre les fervens religieux des Ordres divers, où une ſainte émulation multiplioit de jour en jour les apôtres. L'an 1631, les Miſſionnaires de l'Ordre de S. Dominique ſe joignirent en Chine à ceux de la Compagnie de Jéſus, & travaillerent longtemps de la même manière. Pluſieurs autres, Réguliers & Séculiers, vinrent les ſeconder avec empreſſement. Depuis cette époque, juſqu'à la révolution, qui en 1644 mit l'Empire de la Chine ſous la puiſſance des Tartares, la ſemence évangélique fut répandue dans la plûpart des provinces, & pouſſa dans pluſieurs de profondes racines.

Durant ces heureux progrès de l'Evangile aux extrémités de l'Orient, S. Vincent de Paul occupé des domestiques de la Foi, travailloit infatigablement à faire refleurir les vertus, & spécialement la charité chrétienne dans le sein de sa patrie. Vincent étoit le mobile de toutes les bonnes œuvres d'éclat qui se faisoient dans la capitale & dans les provinces. Quoique son humilité profonde lui fit toujours souhaiter que Dieu se servît de tout autre que lui, & qu'il ne s'estimât capable de rien; il sembloit au contraire que le Seigneur se plût à l'employer malgré lui, pour commencer, pour suivre, & pour conduire à un heureux terme tout ce qui importoit à sa gloire. Déja il avoit établi dans la capitale, & dans plusieurs provinces du Royaume, ces associations de Dames pieuses qui s'emploient avec tant d'édification à la visite & au soulagement des pauvres malades. Une œuvre de bénédiction en amene une autre. Ces associations donnerent l'origine à l'Institution des Sœurs de la Charité, nommées communément Sœurs grises. On ne se proposoit d'abord que de soutenir les premières confrairies, en fournissant aux Dames qui les composoient, des filles instruites à servir les

malades, à les gouverner, à leur administrer les médicamens, à régler leur nourriture, & à remplir assidument bien d'autres fonctions qu'on ne pouvoit pas attendre de femmes engagées dans le monde. Il falloit pour cela trouver un grand nombre de filles charitables, & les rassembler en Communauté, pour les dresser au service, leur apprendre à saigner, à préparer les remèdes, & plus encore les former aux exercices de la vie spirituelle, à une vertu solide qui leur fit surmonter les répugnances de la nature, & les prémunît tout à la fois contre les dangers d'une vie répandue parmi les gens du siècle.

Vie de S. Vinc. liv. 1, c. 22 & 23.

Louise de Marillac, veuve de M. le Gras Secrétaire de la Reine mère de Louis XIII, fut l'instrument qu'employa la Providence pour l'exécution immédiate du dessein conçu par son saint Directeur. Née avec un esprit solide, un jugement sûr & une ame virile, elle n'avoit pas été prévenue moins avantageusement des bénédictions de la grace. Mais entre toutes ses vertus, éclatoit une charité qui lui faisoit rechercher avec une ardeur & une constance égale, toutes les occasions de secourir le prochain; & avec un goût particulier, les pauvres mala-

des. Son zèle infatigable, malgré la foiblesse de sa complexion & beaucoup d'infirmités, lui fit long-temps parcourir à grands frais les villes & les campagnes où s'établissoient les confrairies de charité. Elle encourageoit les personnes qui les composoient, y en associoit de nouvelles, corrigeoit, ou prévenoit les moindres abus, sur les instructions du Saint qu'elle portoit toujours avec elle, suggéroit mille expédiens nouveaux pour faire le bien, & répandoit par-tout des aumônes abondantes, en drogues pour les remèdes, en draps, en couvertures, en linge & en vêtemens de toute espèce. Elle faisoit quelque séjour dans les principales Paroisses; & là, sous le bon plaisir du Curé, elle assembloit les jeunes filles dans une maison, pour les instruire des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une maîtresse d'école, elle lui enseignoit honnêtement à faire son office avec fruit. S'il n'y en avoit point, elle tâchoit d'y en établir une; & pour la former, elle-même faisoit quelque-temps l'école en sa présence. Elle employa plusieurs années à ces exercices, toujours accompagnée d'une ancienne domestique, & de quelques demoiselles vertueuses. Après ces voyages,

elle revenoit passer les hivers à Paris, où elle continuoit à servir les pauvres. Peu contente de ses propres œuvres, elle faisoit passer dans le cœur d'autres Dames pieuses, les ardeurs de la charité que le sien ne pouvoit contenir.

Sur le bruit de l'institution projettée par S. Vincent, plusieurs jeunes personnes s'étant présentées, il en choisit trois ou quatre des plus propres à ses vues, & les mit entre les mains de Madame le Gras, qui les reçut avec une affection maternelle, les logea dans sa propre maison, les entretint comme ses enfans, & les prépara soigneusement à remplir les devoirs de leur vocation. Ce premier établissement se fit en 1633, sur la Paroisse de S. Nicolas du Chardonet, & par manière d'essai seulement : mais Dieu y répandit ses bénédictions en telle abondance, & cette petite Communauté s'accrut si rapidement, que le saint Instituteur & sa digne Coopératrice ont eu pendant leur vie la consolation de la voir répandue par tout Paris, dans plus de trente autres villes du Royaume, & juqu'en Pologne. Devenue trop nombreuse pour la maison d'une particuliere, elle fut transférée au village de la Chapelle, & solidement établie enfin,

au fauxbourg de S. Denys, près de S. Lazare, où elle est encore dans un état plus florissant de jour en jour. Filles vraiment précieuses, & recherchées de toute part avec un empressement, qui d'abord permit à peine de les former. Mais par une providence signalée, ces jeunes plantes arrachées de leur séminaire, sans avoir eu le loisir de prendre un certain accroissement, loin de jamais se démentir, ont fait en tout lieu l'admiration publique, par leur réserve & leur modestie, par leur simplicité dans le vivre & le vêtement, par leur douceur, leur patience, leur assiduité au travail, par toutes les vertus de leur état. Toujours on les demande, en tant de lieux à la fois, que la Congrégation, toute nombreuse qu'elle est devenue, n'y sauroit suffire.

Quand cette grande Communauté fut solidement établie, le saint Fondateur lui donna des règles & des constitutions, remplies visiblement de la sagesse Evangélique. Nous n'en présenterons que ce qui est nécessaire pour faire connoître, dans quel esprit il élevoit & à quelle perfection il portoit ces bonnes filles, nées pour la plûpart dans les conditions les plus communes. Quoiqu'elles ne soient pas Religieuses, disoit le Saint, parceque

cet état n'eſt pas compatible avec leurs fonctions; quoiqu'elles n'aient pour Monaſtère que les maiſons des malades, pour cellule que le coin d'une chambre, & bien ſouvent de lounge, l'Egliſe paroiſſiale pour chapelle, les rues de la ville pour cloître, la crainte de Dieu pour grille, & la modeſtie pour voile; dès-là même, expoſées à plus de périls que les Religieuſes cloîtrées, elles doivent avoir auſſi plus de vertu. Qu'elles s'appliquent donc à ſe comporter en tout lieu, au moins avec autant de retenue, de recueillement & d'édification, que les vraies Religieuſes dans leurs Monaſtères. Qu'elles s'étudient ſans relâche à l'acquiſition de toutes les vertus de leur état, particuliérement d'une humilité profonde, d'une parfaite obéiſſance, d'un grand détachement des créatures; & ſur-tout qu'elles uſent de toutes les précautions poſſibles, pour conſerver ſans la moindre tache la pureté du corps & du cœur. Il leur preſcrit enſuite des exercices journaliers de piété, & la fréquentation des Sacremens chaque ſemaine. Dans leurs courſes & leurs voyages, elles doivent ſe montrer cordialement unies entre elles, prévenantes & bienfaiſantes à l'égard de tout le monde, exemplaires en tout

tout lieu. Qu'elles faſſent, ajoute le Saint, leurs petits exercices le matin avant le départ, ou du moins ſur la route; qu'elles récitent le chapelet, & liſent quelques bons livres, qu'elles auront ſoin de porter avec elles. Qu'elles contribuent aux entretiens édifians des compagnies où elles ſe trouvent; mais point du tout aux propos qui reſſentent la vanité du ſiècle, & moins encore à ceux qui en reſſentiroient la licence : qu'elles ſoient des rochers contre les familiarités qu'on voudroit prendre avec elles. Il leur preſcrivit auſſi de ne point rendre, ſans une vraie néceſſité, de viſites aux riches, de quelque condition qu'ils puſſent être; de ne jamais former des liaiſons chez eux, de ne point ſe charger, en cas de maladie, du traitement de leur perſonne, de leurs enfans, ni de leurs domeſtiques. Tout cela, dit-il, n'eſt point de votre Inſtitut, qui vous conſacre uniquement au ſervice des pauvres. Il leur recommande la même réſerve à l'égard des Eccléſiaſtiques, qu'elles doivent honorer du plus grand reſpect, mais ne viſiter jamais ſans compagne, ni recevoir chez elles dans leur chambre particulière. Il veut même qu'elles ne leur parlent, autant qu'il ſe peut, que dans le confeſſional.

Par la fidèle observation de ces règles, ces filles inaccessibles à la corruption qui les environnoit, donnerent, & donnent encore journellement des secours infinis aux soldats mêmes, dans les hôpitaux militaires, aux galériens dans les prisons où on les dépose en route, aux fous dans les petites maisons; & souvent elles ont inspiré le repentir, & procuré l'avantage d'une mort chrétienne aux malades les plus mal disposés d'abord. Aussi en soulageant les corps, ont-elles principalement en vue le salut des ames. Mais le saint Fondateur établit pour cette unique fin, pour l'Institution Chrétienne de la jeunesse & la sanctification des personnes avancées en âge, les filles de la Providence. La Congrégation de la Croix, si particuliérement & si utilement consacrée à l'éducation, à former des institutrices vertueuses pour les bourgs & les campagnes très-négligés alors, fut encore, sinon fondée, au moins relevée & mise en état de se soutenir, par les secours de Saint Vincent.

C'est encore à lui qu'on a l'obligation de l'une des plus grandes & des plus belles entreprises qui se soient faites pour le bien de l'humanité & de la religion; savoir l'hôpital général de Paris. Il établit

d'abord une maiſon pour ſervir de retraite à quarante pauvres artiſans, hommes & femmes, qui, pour cauſe de vieilleſſe, ou d'infirmité, ne pouvoient plus gagner leur vie, & ſe trouvoient réduits à cette mendicité abrutiſſante, où l'homme ne ſe ſouvient plus qu'il a une ame à ſauver. Cette idée grande, autant que ſalutaire, intéreſſa tous les gens fortunés, tant ſoit peu vertueux, les grands, la Cour même, qui donna le château de Bicêtre & la Salpétrière, où fut déſormais reléguée la mendicité pareſſeuſe; & avec elle, une infirmité de vices, les plus onéreux à la ſociété. On remit la direction de ce grand établiſſement au ſaint General de la Miſſion : mais content de faire le bien, ſans en avoir le mérite aux yeux des hommes, il crut, très-ſagement d'ailleurs, devoir y renoncer.

A cet établiſſement, on ne peut comparer que celui des Enfans trouvés, qui vaut annuellement des milliers de citoyens à l'Etat, & des milliers de membres au corps myſtique de J. C. Ces malheureux auparavant expoſés, avec autant d'impiété que de barbarie, dans les rues & les carrefours, ſans même avoir été baptiſés, y perdoient preſque tous la vie du corps & de l'ame tout enſemble. La moin-

dre partie, recueillie languiſſante, & commiſe à quelques femmes qu'on n'intéreſſoit que par un ſalaire diſproportionné à la charge, ne prolongeoit ſa malheureuſe exiſtence, que pour ſouffrir davantage. Vincent pénétré juſqu'au fond du cœur, lorſqu'il en eut connoiſſance, convia quelques Dames de charité à viſiter ce triſte dépôt. Il en arriva tout ce qu'il avoit prévu. Non moins ſenſibles que lui, elles enleverent tout ce qu'elles purent de ces innocens infortunés, pour leur tenir lieu de mères. Leur charité s'enflammant de jour en jour, de jour en jour auſſi elles ſe chargeoient d'un plus grand nombre, ſans trop conſulter leurs moyens, ni leurs reſſources. Enfin, la charge devint ſi peſante, qu'il parut abſolument impoſſible de la ſoutenir. Dans le fond, on n'en pouvoit pas juger autrement, ſelon les règles ordinaires de la prudence. La Cour, il eſt vrai, avoit aſſigné pour cette bonne œuvre une penſion de douze mille francs: mais déja la dépenſe annuelle, pour une ſimple ébauche, montoit à quarante mille. On fit donc une aſſemblée générale des Dames de charité, pour délibérer ſi l'on continueroit, ou ſi l'on abandonneroit cette entrepriſe.

Vincent, en exposant les raisons pour & contre, ne manqua point de représenter à ces Dames, que jusques-là elles avoient fait vivre & élever chrétiennement cinq à six cents enfans, qui seroient morts infailliblement sans leur assistance. Puis à la vue de ceux qui restoient dans l'attente alternative d'un pareil bonheur, ou d'un malheur sans espoir; voilà, Mesdames, poursuivit-il, les voilà ces innocentes & malheureuses créatures, que la compassion & la religion vous ont fait adopter pour vos enfans. Vous êtes devenues leurs mères selon la grace, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés: voyez à présent, si vous voulez les abandonner à votre tour. Il est temps de prononcer leur arrêt: je vais prendre les voix. Ils vivront, si vous leur continuez vos soins charitables; ils périront, si vous les leur refusez: l'expérience ne vous permet pas d'en avoir le moindre doute. On ne répondit que par des larmes & des sanglots. Toutes les impossibilités disparurent. La charité devint toutepuissante. Chacune des Dames commença par livrer tout ce qu'elle portoit d'or & d'argent. Les aumônes se multiplierent, les ressources devinrent intarissables, s'accru-

rent avec le temps & les besoins, & enfin porterent cet établissement au point de grandeur & de perfection où nous le voyons aujourd'hui, toujours entre les mains des filles de S. Vincent.

Les Règles & les Constitutions qui les rendoient propres à tant d'offices inestimables, furent approuvées, sitôt qu'elles parurent, par l'Archevêque de Paris; & leur Communauté fut érigée en Congrégation, sous le titre de filles de la Charité, servantes des pauvres. Le Roi, de son côté, l'autorisa par des lettres-patentes, vérifiées en Parlement.

Sans rien ôter à la gloire de S. Vincent de Paul, on peut dire que le Père Bernard, autrement dit le pauvre Prêtre, fut la première cause de l'établissement des Sœurs de la Charité. Elles doivent leur origine à l'association des Dames pieuses qui s'employoient au soulagement des pauvres malades; & c'est à ce charitable pauvre qu'on doit l'érection des assemblées de charité dans les Paroisses de Paris, & même la séparation de ces Paroisses, qui étoient confondues les unes dans les autres. C'est encore sa charité envers les pauvres que la vieillesse & les infirmités mettoient hors d'état de gagner leur vie, qui donna

Vie du P. Bernard, p. 182. Edit. de Paris 1708. *Ibid.* 148.

occasion à l'établissement de l'hôpital général de Paris. Mais cette même charité, trop intéressante pour n'en pas relever quelques traits caractéristiques, n'étoit satisfaite qu'autant qu'elle demeuroit obscure, ou qu'elle étoit accompagnée de l'humiliation. Il se promenoit dans les rues par les temps les plus mauvais, lorsque les frimats, les neiges, ou les pluies les rendoient désertes, afin d'assister les malheureux qui alors ne rencontroient personne qui leur donnât. Souvent, après leur avoir distribué tout ce qu'il avoit d'argent, il se dépouilloit en leur faveur, tantôt de sa camisole, tantôt de sa chemise, & changeoit avec eux de chapeau, de bas & de souliers. Les gens du siècle qui le rencontroient en cet état, le regardoient comme un insensé; & quelquefois des troupes d'enfans faisoient de grandes huées après lui, & le poursuivoient en lui jettant des pierres. Il étoit alors au comble de sa joie, & plus glorieux de la sainte folie de la Croix, que de toute la sagesse du siècle.

Bernard avoit néanmoins reçu de la nature tous les avantages qui pouvoient le faire briller dans le monde : il étoit né en Bourgogne d'une famille noble,

& pourvue convenablement des biens de fortune ; bien fait, d'une taille avantageuse, d'une force & d'une adreſſe étonnante, avec une certaine grace qui ſe répandoit dans toutes ſes actions, & prévenoit tout le monde en ſa faveur. Il avoit l'eſprit pénétrant, facile, & bien cultivé, l'humeur douce & gaie, l'imagination extrémement vive, & naturellement plaiſante. Ses vertueux parens lui avoient donné une éducation fort Chrétienne : mais il plut au monde & aux grands ; & bientôt il oublia dans leur commerce ſes premiers principes. L'Evêque de Bellei, Jean Pierre Camus, différent ſans doute alors de ce qu'il avoit paru autrefois, tenta de le rappeller à la piété, & lui conſeilla d'embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique. Bernard prit en effet le parti de l'Egliſe, mais par un motif encore bien éloigné d'une converſion parfaite. Ayant obtenu d'abord une Abbaye, il crut pouvoir aſpirer à un Evêché, & alla pour le ſolliciter à Compiegne où étoit la Cour. Mais il n'y fut pas arrivé, qu'il fit des retours ſérieux ſur lui-même ; & il ne parut avoir entrepris ce voyage, que pour donner l'exemple ſingulier d'un homme qui vient renoncer aux bénéfices, dans

le lieu où les autres n'accouroient que pour en ſolliciter. Dès le lendemain de ſon arrivée, il ne ſongea qu'à retourner à Paris, pour exécuter ce que Dieu lui inſpiroit.

Il eut bien des combats à livrer, avant de prendre une réſolution fixe : mais quand une fois il ſe fut décidément conſacré à Dieu, ſous les auſpices de la Sainte Vierge, en qui dès-lors il avoit la confiance, qui lui obtint depuis tant de faveurs ſignalées, il ne chancela plus, reçut l'Ordre de Prêtriſe, après s'y être préparé en Saint, fit vœu de dire la Meſſe tous les jours, ſe voua pour toujours aux ſervices des pauvres & des malheureux de toute eſpèce, vendit tous ſes biens pour leur en diſtribuer le prix, & ne ſe réſerva pour ſa ſubſiſtance, ou plutôt pour ſes aumônes journalières, qu'une penſion modique ſur ſon Abbaye, dont il ſe démit. Un dévouement ſi généreux fut récompenſé, d'une manière non moins extraordinaire. Au lieu que l'Eſprit Saint ne diſtribue ordinairement ſes dons qu'avec poids & meſure, Bernard à peine converti en fut comme inondé, & reçut tout d'un coup le centuple promis au plein détachement des choſes terreſtres. Il fut dès-

lors élevé au dégré le plus sublime d'oraison & de contemplation. Une parole de l'écriture, la vue d'une image, le nom seul de Dieu, ou de J. C. le raviſſoit hors de lui-même, & ſuffiſoit pour l'entretenir dans la componction une journée entière. Ce qu'il y a de plus merveilleux, pour un homme auſſi vif & auſſi occupé qu'il l'étoit, c'eſt qu'il ne perdoit jamais la préſence de Dieu. Ce qui étoit pour les autres un ſujet de diſtraction, lui rappelloit continuellement le ſouvenir de ſon bon maître. C'eſt ainſi qu'il appelloit Dieu, avec toute la tendreſſe d'un enfant pour ſa mère. Toutefois cette union continuelle avec le Seigneur n'empêchoit pas qu'il ne donnât aux affaires toute l'attention qu'elles méritoient, que ſa converſation même ne fût ſinguliérement intéreſſante & très gaie. Il étoit grand parleur, contre l'ordinaire des Saints : mais toujours ſes paroles tendoient au ſalut de ceux qu'il entretenoit ; & ſes ſaillies lui ſervoient d'ouverture pour entrer dans les ames qu'il vouloit gagner.

On ne parle point des voies extraordinaires par leſquelles il fut conduit, de ſes extaſes & de ſes raviſſemens, comparables à ceux de Sainte Thérèſe. Il

y réſiſtoit, comme cette Sainte, autant qu'il étoit en lui; & ils le couvroient de confuſion, bien loin de l'énorgueillir. Au reſte, c'eſt par les actes de vertu, & non par ces ſortes de faveurs, qu'il faut juger des Saints. Les œuvres de zèle, de charité & d'humilité, firent le mérite & le caractère particulier du Père Bernard. L'Hôtel-Dieu de Paris, l'hôpital de la Charité, les priſons & les cachots furent les principaux théâtres de ſon humble charité; & dans ces lieux, les malades les plus dégoûtans, les plus vils priſonniers, les criminels les plus abhorrés étoient ceux qui obtenoient ſa prédilection. Il les embraſſoit avec tendreſſe, que dis-je? il leur baiſoit les pieds à tous les uns après les autres, il panſoit leurs plaies, il leur rendoit les ſervices les plus abjects. Il ne ſervoit pas ſeulement les malades, mais ceux qui étoient établis pour les ſervir: il balayoit les ſalles, il lavoit la vaiſſelle à la cuiſine, il portoit le bois & l'eau dans les offices divers, il ſe faiſoit en un mot le valet des valets mêmes. On voit bien des perſonnes qui fréquentent les hôpitaux, quelquefois avec autant d'oſtentation que de charité: mais il faut être ſincérement hum-

ble, charitable & Saint, pour braver ainsi les préjugés du monde, & mépriser les discours des hommes.

En effet, on parla d'abord avec mépris du Père Bernard. On disoit que l'esprit lui avoit tourné. La populace l'entouroit dans les rues, en l'appellant le fou du bon Dieu. Il attiroit les regards par ses méchans habits, remarquables entre ceux des plus pauvres Prêtres; car il ne portoit que les restes des autres, & n'achetoit jamais rien de neuf. Ainsi passa-t-il plus de quinze ans dans l'humiliation; c'est-à-dire depuis sa conversion jusqu'à ce qu'il fût bien connu à la Cour. Ses proches même, humiliés de sa manière de vivre, le méconnoissoient en quelque sorte: ils n'eurent guère de commerce avec lui, que quand ils imaginerent qu'il pourroit leur être bon à quelque chose. D'un autre côté, il éprouva des répugnances extrêmes; & la nature se révolta long-temps en lui contre les impressions de la grace & la ferveur de la charité. Son courage surmontoit ses répugnances, & néanmoins ses répugnances renaissoient toujours malgré son courage. Irrité enfin contre un ennemi qu'il terrassoit tous les jours, & qui tous les jours se relevoit, il s'approche d'un ma-

lade qu'on auroit pris pour un cadavre tombé en pourriture, s'il n'avoit eu encore un peu de respiration; il l'embrasse avec tendresse, applique ses lèvres sur le plus dégoûtant de ses ulcères, & en exprime le pus. Mais, ô merveille de la grace! l'action dont le seul récit fait horreur, rendit à jamais Bernard triomphant de ses dégoûts à l'égard des malades. Il en fut de même, pour les prisonniers. Un soulévement de cœur, avec danger de s'évanouir, l'ayant un jour obligé de sortir du cachot; dès qu'il fut dehors, il se reprocha sa sortie, comme une lâcheté. Il rentre à l'instant, court à un prisonnier que tout le monde évitoit comme un pestiféré, tant il exhaloit une odeur infecte, l'embrasse plus de vingt fois, remue la paille, ou plutôt le fumier qui lui tenoit lieu de lit, & ne le quitte point qu'il n'ait surmonté son dégoût, de manière à n'en plus craindre le retour. Il s'apperçut un autre jour qu'un prisonnier n'avoit plus qu'un reste de chemise à demie pourrie: il la lui demanda, se retira dans un coin pour ôter la sienne, la lui donna, & remit l'autre en sa place.

Quand il entroit dans les prisons, il commençoit par baiser les pieds aux prisonniers. Il s'en rencontroit souvent qui

s'excuſoient de les lui préſenter, parce que leurs ſouliers étoient ſales. Viens mon enfant, leur diſoit-il, il n'y a rien de trop mauvais pour moi. Il ſe rencontra auſſi des ſcélérats, dont l'un porta la brutalité juſqu'à lui donner un grand coup de pied dans le viſage, comme il s'inclinoit pour les lui baiſer. Il les lui baiſa, comme ſi rien n'étoit arrivé; & le viſage encore plein de ſang, il alla ſollieiter ſa grace avec le plus vif intérêt. Un autre mit de l'ordure ſur ſes ſouliers, comme le ſaint Prêtre ſe diſpoſoit à les lui baiſer. Non ſeulement il les baiſa & les rebaiſa; mais au lieu qu'il ne donnoit qu'un ſou d'aumône à chacun des autres, il donna cinq ſous à celui ci Quand les enfans l'inſultoient dans les rues, il buvoit d'abord cette confuſion à longs traits. Mais comme il n'avoit pas moins de zèle que d'humilité, & que ſon zèle étoit fort induſtrieux; il les attiroit enſuite en leur montrant de l'argent, ou des images, les reprenoit de manquer à la Religion dans ſes Miniſtres, les exhortoit à mieux vivre, & en gagnoit toujours quelques-uns à Dieu. Le Seigneur permit que des perſonnes même de rang diſtingué dans la Religion, s'oubliaſſent étrangement à ſon égard. Il exhortoit un Evêque à

concourir, ou du moins à ne point s'opposer à une bonne œuvre. Le Prélat s'obstinant au refus, Bernard se jette à ses pieds, & lui représente qu'il répondra devant Dieu des suites malheureuses que son refus ne manquera point d'occasionner. L'Evêque irrité de ses instances, & ne pouvant les faire cesser, lui donna un soufflet. Monseigneur, lui dit le saint homme, donnez-m'en encore un, & accordez-moi ce que je vous demande. Ce n'est pas le rang, qui lui inspiroit cette modération. Il fit la même réponse à un charetier, qui le trouvant sur son passage, lui donna un grand soufflet, en jurant le nom de Dieu. Mon ami, lui dit-il, donne-m'en un second, & ne jure plus. Il avoit tant d'horreur de la profanation du nom de Dieu, & se donna tant de mouvemens afin de la réprimer, que ce fut à ses instances qu'on renouvella l'ordonnance portée anciennement contre les blasphémateurs.

Le zèle de la gloire de Dieu & du salut des ames le conduisoit par tout, & il ne rencontroit point de pécheurs si déterminés, qu'il ne se mit en devoir de les ramener à Dieu. Il ne désespéroit jamais de leur salut, & ne s'embarrassoit point des obstacles qu'il y pourroit trou-

ver. Un jour qu'il parcouroit les environs de Paris qu'il savoit les plus fréquentés par les personnes de mauvaise vie, il apperçut deux soldats qui entraînoient une de ces créatures dans une carrière. Il les suit, il les prêche, il les conjure, il use de toute son éloquence pour les détourner de leur mauvais dessein. Fatigué enfin de ses cris, l'un des deux recourut sur lui avec un bâton, & l'en frappa si long-temps & si rudement, qu'il tomba sous les coups. Mais son zèle lui rendant des forces, il se leva sur ses genoux, & pria pour la conversion de ces malheureux en des termes si touchans, qu'ils en furent pénétrés, & vinrent se remettre entre ses mains pour faire pénitence. Une femme publique le vint trouver, sous prétexte de se convertir, & le pria de venir chez elle, où elle disoit qu'il y en avoit d'autres dans les mêmes dispositions. Le bon Prêtre y trouva au contraire une troupe de bréteurs, qui se proposoient de le berner: mais il leur parla des jugemens de Dieu & des fins de l'homme, en termes si terribles, que la créature même qui s'étoit prêtée à leurs jeux, vint se jetter à ses pieds, lui demanda le secours de ses prières, promit de mieux vivre, fit trois

jours après une Confession générale, & vécut en effet depuis d'une manière très-chrétienne. Un autre jour qu'il alloit dire la Messe, il rencontra un homme dont il avoit fait enlever la concubine, & qui vomit contre lui toutes sortes d'injures. Le charitable Prêtre offrit le saint Sacrifice pour cet aveugle pécheur, qui aussi-tôt fut entiérement changé. La Messe étoit à peine finie, qu'il vint lui demander pardon, & le prier de continuer à s'intéresser pour lui auprès du Seigneur. Il se convertit parfaitement, & mena toujours depuis une vie exemplaire.

Mais c'est dans les prisons & les cachots, à l'égard des ames atroces qui d'ordinaire y sont renfermées, que le Père Bernard opéra les plus grandes merveilles du ministère sacré de la Pénitence. Comme il n'est nulle part plus pénible, c'étoit là qu'il l'exerçoit avec le plus de complaisance. Le bruit que son zèle & toutes ses vertus faisoient à Paris étant enfin parvenu à la Cour, & le Cardinal de Richelieu l'ayant voulu voir, & lui faire quelque grace signalée qu'il laissoit à son choix; le pauvre Prêtre, que ce Ministre toutpuissant avoit laissé dans son cabinet pour y penser, demanda uniquement la permission d'assister à la mort les

criminels qui auroient confiance en lui. Menacé par la ſuite de ne plus remettre le pied dans les priſons ; le banniſſement du Royaume & de toute la terre habitée, dit-il à ſes chers priſonniers, me ſeroit plus ſupportable que la douleur de ne vous plus voir. Dire après cela le nombre des malfaiteurs endurcis auxquels il fit faire une bonne mort, c'eſt ce qui ſeroit d'autant plus long, qu'on remettoit entre ſes mains tous ceux dont l'obſtination, le déſeſpoir & la rage avoient mis à bout l'habileté, & tous les moyens des autres Confeſſeurs. Il les entreprenoit enſuite ; & c'étoit un ſpectacle attrayant pour les gens de bien même, que Bernard aux priſes, ſur l'échaffaut, avec un criminel endurci. Il l'embraſſoit, il le conjuroit, il ſe mettoit à ſes genoux, il faiſoit tonner ſur ſa tête la colère de Dieu, il lui montroit l'enfer ouvert ſous ſes pieds. Si tout cela étoit inutile ; peuple chrétien, s'écrioit-t il, ceſſez de prier pour un impie qui abandonne Dieu, & que Dieu abandonne. Les démons vont entraîner ſon ame en enfer : fuyez, dérobez-vous à cet horrible ſpectacle. Il ſe mettoit lui-même en devoir de fuir ; & cette feinte ne manquoit pas d'avoir ſon effet. Le patient rappeloit le Confeſſeur,

& mourut contrit. C'eſt un fait avéré, qu'aucun d'eux n'eſt mort impénitent entre ſes mains.

Nous ne rapporterons qu'un ou deux exemples, mais choiſis entre les ames les plus difficiles à convertir, & qui dès-là peuvent tenir lieu d'une infinité d'autres. Tous les Docteurs avoient abandonné un ſcélérat, qui ajoutoit les plus effroyables blaſphêmes aux crimes pour leſquels on le traînoit au gibet. Bernard accourt, monte avec le patient ſur l'échelle, lui parle avec tendreſſe, veut l'embraſſer, & en reçoit un coup de pied, qui le précipite au bas de l'échelle. Tout le peuple jette un cri d'effroi. Bernard ſeul n'eſt point effrayé; & quoique bleſſé griévement, il fait effort pour ſe relever, ſe met à genoux, & à voix haute invoque la Vierge qui eſt le refuge des pécheurs, avec toute la ferveur que donne une confiance qui n'a jamais été trompée. Il n'eut pas fini ſa prière, que tous les ſpectateurs virent l'impénitent fondre en larmes, & donner tous les ſignes d'une pénitence ſincère. Vie du P. Bernard, p. 128.

Un autre criminel, condamné à être rompu vif, ne vouloit point entendre parler de confeſſion. On porta cette nouvelle au Père Bernard, qui ſur le champ *Ibid.* 129 & ſuiv.

accourut aux prisons. Il se fait conduire au cachot, il salue le prisonnier, il l'embrasse, il l'exhorte, il lui suggere des sentimens de confiance, il le menace de la colère de Dieu; mais rien ne fait impression. Le criminel ne daignoit pas seulement le regarder, & paroissoit sourd à tout ce qu'on lui disoit. Le Confesseur le prie de vouloir au moins réciter avec lui une prière fort courte à la Sainte Vierge. C'étoit la célèbre oraison, *Memorare, ô piissima Virgo Maria*, que Bernard tenoit de son père, & qu'il protestoit n'avoir jamais récitée, sans obtenir ce qu'il demandoit. Le prisonnier, par un geste de mépris, refuse de la dire. Bernard ne laisse pas de la réciter d'un bout à l'autre : mais voyant que le pécheur obstiné n'avoit pas voulu seulement desserrer les lèvres, sa charité l'emporte, son zèle l'inspire; & portant à la bouche de l'endurci un exemplaire de cette oraison, qu'il avoit toujours avec lui, il s'efforce de l'y faire entrer, en s'écriant : Puisque tu ne la veux pas dire, tu la mangeras. Le criminel gêné par ses fers, & ne pouvant guère se défendre de cette sorte d'importunité, promit, au moins pour s'en délivrer, de réciter la prière. Bernard se met à genoux avec lui, re-

commence l'oraiſon ; & le priſonnier en eut à peine prononcé les premières paroles, qu'il ſe ſentit entiérement changé. Un torrent de larmes jailliſſoit de ſes yeux, & il pouſſoit des gémiſſemens de componction qui fendoient les cœurs. Le Saint pénétré de joie s'écrie en l'embraſſant : C'eſt à la Sainte Vierge, mon frère, que vous devez votre ſalut. Je le ſens aujourd'hui, mon Père, répondit le priſonnier ; & plût à Dieu que ces paroles euſſent fait plus d'impreſſion ſur moi, la première fois que vous me les avez dites ! Vous ai je donc jamais vu, reprit le Père, qui ne ſavoit rien des avantures de ce priſonnier ? C'étoit un moine apoſtat, que les ſuites de ſon apoſtaſie avoient conduit à l'échaffaut. Tandis qu'il avoit encore l'habit religieux, il rencontra le Père Bernard, qui tout à coup ſaiſi d'un tranſport dont il n'avoit plus le moindre ſouvenir, courut à lui, & lui dit en l'embraſſant : Réjouiſſez-vous, mon frère ; vous obtiendrez la grace du ſalut, par l'interceſſion de la Sainte Vierge. La manière dont il mourut vérifia bien la prédiction. Comme il ſe rappelloit les égaremens de ſa vie dans l'amertume de ſon cœur, pour ſe diſpoſer à la Confeſſion ; il fut ſi touché de la

vue de ſes crimes, & de la grandeur des divines miſéricordes, qu'à l'heure même il expira de douleur.

Le nom du pauvre Prêtre acquérant de jour en jour plus de célébrité, le Cardinal de Richelieu crut qu'il étoit de ſon équité, & de ſon honneur même, de lui donner quelque récompenſe d'éclat. Il le manda une ſeconde fois à la Cour, & après l'avoir comblé de marques d'eſtime & de vénération, il lui dit que pour le coup il eût à lui déclarer ſérieuſement ce qu'on pourroit faire pour lui. Le Saint, après y avoir en effet penſé, dit à Son Eminence qu'il la ſupplioit de faire affermir le fond de la voiture, où il montoit avec le criminel que l'on conduiſoit au ſupplice; parce que le riſque de tomber à tout moment, les empêchoit l'un & l'autre de s'occuper uniquement de leurs devoirs. A cette ſupplique, le Cardinal recule d'étonnement; puis ſortant de ſon cabinet; ſavez-vous, Meſſieurs, dit-il à tous ceux qui attendoient l'audience, à quoi peut être bon le pouvoir du Cardinal de Richelieu pour le Père Bernard? A faire raccommoder le tombereau, qui porte les criminels au lieu du ſupplice. Mais n'eſt-il pas plus heureux de n'avoir pas beſoin de nos bien-

faits, que nous le sommes d'être en état de lui faire du bien?

Le Cardinal confus de céder au désintéressement du pauvre Prêtre, le fit venir une troisième fois; & après une conversation de plus de deux heures, qui seule pouvoit passer pour une faveur insigne, il le présenta à la Reine qui le révéroit comme un Saint, & qui se fit un plaisir de lui apprendre que le Roi l'avoit nommé à une Abbaye. La Reine alla au devant de toutes les difficultés qu'il auroit pu faire, toute la Cour appuya les raisons de Sa Majesté, & le pauvre Prêtre pris au dépourvu, ne trouva pas un mot pour se défendre. Mais quand il fut de retour à Paris, & qu'il eut considéré la chose aux pieds du Sauveur dénué de tout sur la croix, il écrivit alarmé au Cardinal Ministre, donna sa démission, & l'accompagna de motifs si touchans, qu'il intéressa le Ministre même à la faire accepter.

Il s'en falloit bien cependant, que ce fût par la flatterie qu'il se conciliât la bienveillance des hommes en place. Naturellement ingénu, & plus docile encore aux inspirations d'enhaut; quand l'Esprit de Dieu lui découvroit certaines vérités, il n'étoit pas maître de les re-

tenir dans le silence. Il s'exprimoit librement sur la résidence Epiſcopale, & sur tous les devoirs de l'Epiſcopat, en préſence des Prélats même les plus aſſidus à la Cour. Se trouvant un jour entre les Cardinaux de Richelieu & de la Valette, qui s'égayoient un peu aux dépens du pauvre Prêtre ; vous avez votre compte ici bas, Meſſeigneurs, leur dit-il ; mais vous pourriez bien envier l'état du pauvre Prêtre, au ſortir de cette vie. C'étoit la même ſimplicité, avec les perſonnes qu'on y accoutume le moins. En converſant avec les Dames du rang le plus élevé, ainſi qu'avec les femmes du commun, il ne les appelloit pas autrement que ma bonne Sœur, ſans en excepter la Reine, qui loin de s'en offenſer, prenoit plaiſir à s'entretenir familiérement avec lui.

Elle applaudiſſoit à tous ſes projets de bonnes œuvres, & l'aidoit ſouvent pour l'exécution. Quand il eut entrepris de fonder le Collège des Trente-trois, elle fut une des premières à ſoutenir cet établiſſement. C'étoit un Séminaire deſtiné à recueillir trente-trois pauvres écoliers, en mémoire des trente-trois années que le fils de Dieu, fait pauvre pour nous, a, ſelon la chronologie vulgaire,

gaire, passées parmi les hommes. Après les indigens de tant d'espèce qu'avoit soulagés le P. Bernard, il ne lui restoit plus qu'à pourvoir au besoin des pauvres écoliers qui sont appellés à l'Etat Ecclésiastique, & qui ne peuvent suivre leur vocation sans la charité libérale des fidèles. Quoiqu'il n'eût point d'autres fonds pour cet établissement que sa foi dans la providence, il ne laissa pas de rassembler de pauvres étudians, jusqu'au nombre qu'il s'étoit proposé. La Reine leur fit d'abord fournir la chose de première nécessité, le pain de chaque jour. Différentes personnes de considération venant peu après à leurs secours, & se succédant les unes aux autres, après la mort même du fondateur, n'empêcherent pas seulement cette fondation de tomber, mais l'amenerent à la perfection qu'il n'avoit pu lui donner lui-même. C'est une merveille attribuée justement au pouvoir de ce saint Prêtre dans le Ciel, qu'en des temps aussi difficiles que la fin du regne de Louis XIII & les commencemens de Louis XIV, tandis que les plus anciennes & les plus riches fondations tomboient en ruine, ou du moins dans le relâchement, celle-ci se soutint tou-

jours, & toujours se distinguât par le goût de l'étude & l'esprit de piété, qui la distinguent encore aujourd'hui.

Le temps de la mort approchoit pour le Père Bernard; il en étoit convaincu, & il jouissoit néanmoins de la meilleure santé. Quelques jours avant l'exécution du dernier criminel qu'il accompagna au lieu du supplice, il fit ses adieux aux prisonniers. Comme il paroissoit en parfaite santé, & que d'ailleurs il n'avoit pas cinquante-trois ans, ils ne le crurent point, & le lui dirent sans façon. Il en est pourtant ainsi, reprit-il; vous ne me verrez plus, & je vous dis le dernier adieu. Peu de jours après, il fut appellé pour un criminel, dont l'endurcissement avoit mis à bout tous les Docteurs & les Confesseurs. Bernard se jette dans le tombereau avec cet impie, & le prend si bien, qu'il lui fait non-seulement accepter avec résignation le supplice de la roue sur laquelle il devoit expirer, mais désirer & demander de plus cruels tourmens, afin de mieux expier ses crimes.

L'homme de Dieu n'en étoit pas venu là, sans une fatigue excessive. Cependant, au lieu d'aller prendre le repos dont il avoit un extrême besoin, il

s'empreſſa de porter aux priſons la nouvelle d'une mort ſi propre à les édifier. Paſſant enſuite près de l'Hôtel-Dieu, il voulut encore donner quelque conſolation aux malades; & il acheva de s'exténuer, en leur parlant avec ſa chaleur accoutumée.

Au ſortir de là, il ſentit un grand mal de côté, qui l'obligea de ſe coucher en arrivant chez lui. Il éprouva durant la nuit des douleurs ſi aiguës, qu'il ne douta point que Dieu n'eût accepté le Sacrifice, par la généroſité duquel il avoit obtenu la converſion du criminel qu'il venoit d'aſſiſter à la mort : il s'étoit offert à ſouffrir pour cela, non-ſeulement la mort, mais tous les tourmens qu'on éprouve ſur la roue. Toute l'habileté des médecins que lui envoyerent ſes amis, & tous les remèdes imaginables ne firent qu'augmenter ſon mal, qui étoit une fluxion de poitrine, & une pleuréſie formée. Il n'y eut que la prière & les Sacremens, qu'il reçut avec la ferveur d'un Chérubin, qui purent tempérer, ou ſuſpendre ſes douleurs : mais toujours ſa patience & ſa réſignation égalerent ſes ſouffrances. Quand elles étoient plus violentes; il eſt juſte, ô mon Dieu, s'écrioit-il, que je ſatisfaſſe

à votre juſtice : vengez vous en ce monde, & me faites miſéricorde en l'autre. Ses pieux amis, afin de faire diverſion à la douleur, réveillant en lui les ſentimens de l'amour divin ; j'aurois voulu, dit-il, mourir par la violence de mon amour pour Dieu ; mais les pécheurs, tels que moi, n'en ſont pas dignes : je mourrai à force de ſouffrir, avec cette conſolation néanmoins, que je fais la volonté de Dieu. Quand on le félicitoit de ſes bonnes diſpoſitions ; c'eſt Dieu, diſoit-il, qui met tous ces bons ſentimens dans mon cœur : & ne ſuis-je pas trop payé par là du peu que j'ai fait pour lui !

Après tant d'agitations, ſa mort fut extrêmement tranquille. Il en avoit eu beaucoup d'appréhenſions pendant la vie : mais quand il la vit de près ; j'ai fort appréhendé, dit-il lui-même, la rage des démons ; mais à l'heure qu'il eſt, Dieu m'a ôté ces craintes. Puis hauſſant la voix ; je vois, s'écria-t-il avec tranſport, la ſainte Cité de Sion ; oui, mes enfans, je commence à goûter les douceurs du Paradis. Après avoir reçu l'Extrême Onction, il demeura quelque temps dans un profond ſilence, puis il s'écria tout à coup : Si les gens du

monde savoient combien il est doux de vous servir, ô mon Dieu, ils ne s'arrêteroient point aux vains objets qui les abusent. Mon Dieu, que vous êtes fidèle dans vos promesses, & magnifique dans vos miséricordes ! Graces éternelles vous soient rendues, d'avoir admis à votre service un misérable comme moi ! Après ces paroles, sa voix baissa si fort, qu'on n'entendit plus rien ; mais on vit que son cœur ne cessoit point de parler à Dieu jusqu'au moment où il expira, vers les deux heures du matin, le samedi vingt-troisième de Mars 1641.

Il avoit ordonné par son testament d'inhumer son corps, parmi les pauvres, dans le cimetière de l'hôpital de la Charité. Par le même acte, il fit aux pauvres des legs si nombreux, & si considérables vu sa pauvreté, que le Notaire lui demanda sur quoi donc il vouloit qu'on les prît ! Ecrivez toujours, répliqua-t-il ; on trouvera de quoi payer, & au delà. Ainsi ajoutez encore, que les legs seront augmentés, en proportion de cet excédant. En effet, la vénération qu'on avoit pour lui fit acheter ses pauvres meubles si cher, que, tous les legs acquittés surabondamment, il se trouva un surplus assez considéra-

ble pour assister encore une quantité de pauvres honteux. Il fut enterré, selon ses ordres, dans le cimetière des pauvres : mais avec les pauvres, une foule prodigieuse de bons bourgeois & de citoyens distingués ; mais les Magistrats, mais les Prélats, mais les Seigneurs & les Princes, la Cour & la ville s'empressoient pour avoir place à ses obsèques. On le contemploit avec une admiration Religieuse, on crayonnoit son image, on lui prenoit quelques cheveux, on coupoit des parcelles de ses habits, on lui faisoit au moins toucher les livres de prières & les chapelets. Bientôt ces reliques diverses opérerent une infinité de merveilles, parmi lesquelles il en est plusieurs, que ceux-là seuls peuvent révoquer en doute, qui sont déterminés à n'en croire aucune. Et quoi de moins incroyable, sinon que Dieu se complaisant à glorifier ceux qui s'humilient, il ait apposé à la sainteté la plus humble le sceau glorieux du miracle ?

Mém. Mss. du Refuge de Nancy.

Après toutes les œuvres admirables de la charité du Père Bernard, on peut encore admirer l'institution religieuse de Notre-Dame du Refuge, ainsi nommée de sa destination à servir d'asyle à la fragilité du sexe, sous la protection spéciale

de Marie, refuge des pécheurs. Elle fut établie, comme pour épancher à la fois toutes les miséricordes du Seigneur sur son peuple, lorsque le pauvre Prêtre, au plus beau point de sa carrière, remplissoit tous les autres ministères de la charité; & peu après elle prit sa consistance, par l'approbation que lui donna le Pape Urbain VIII, le vingt de Mars 1654. Dans l'immense variété des Ordres & des Congrégations établis pour assortir les moyens de salut à tous les caractères & à toutes les dispositions, on avoit oublié jusques-là, comme perdues sans ressource, les femmes qui avoient trahi l'honneur propre & le plus irréparable de leur sexe: mais le bon Pasteur proportionnant enfin ses recherches à la dépravation des temps, voulut signaler toute la force de sa grace, & la fit surabonder où abondoit l'iniquité. Il suscita une Judith nouvelle, non pas seulement pour mettre à couvert, mais pour réparer la gloire flétrie des filles d'Israël. Elisabeth de Rauffaing, veuve d'un Gouverneur d'Arches, nommé du Bois, retirée avec ses trois filles en Lorraine où elle étoit née, y faisoit l'objet de l'édification publique. Il n'y avoit pas une seule personne dans toute la province, à qui sur cette ver-

tueuſe famille, il échappât une parole déſavantageuſe, qui au contraire n'en admirât la modeſtie & la piété, la douceur, la ſainte concorde, & ſur-tout la charité généreuſe, dont les hôpitaux, les priſons & les malheureux de toute eſpèce recueilloient journellement les fruits.

Attentive à tous les genres de misère, cette charitable veuve ſe ſentit un jour émue de la plus tendre compaſſion pour les perſonnes de ſon ſexe, qui avoient eu le malheur d'oublier ce qui en fait le plus précieux ornement. Elle ne balança point. Ni les difficultés d'une entrepriſe juſques là déſeſpérée, ni la crainte d'infecter ſa propre maiſon du ſouffle impur que reſpiroient ces malheureuſes, ni la crainte ſouvent plus active du ridicule, rien ne put amortir la vivacité de ſa foi. Aſſurée que le ſang de J. C. peut purifier le rebut même de ce qu'il a racheté, & que ſemblables aux pures ardeurs du ſoleil, la charité ne touche à la fange que pour en diſſiper l'infection; Eliſabeth recueillit auſſi-tôt chez elle juſqu'à vingt de ces créatures, qu'elle nourriſſoit, qu'elle fourniſſoit de tout, qu'elle traitoit en mère, inſtruiſoit en Apôtre, & habituoit inſenſiblement à une forme de vie, ſemblable à celle des Communautés régulières.

Cette entrepriſe étonnante attira les regards, & bientôt la vénération de tout le monde. Elle inſpira un vif intérêt à un grand nombre de perſonnes du premier rang. Jean de Porcelet, Evêque de Toul, Erric de Lorraine, Evêque de Verdun, le Cardinal de Bérule, & à leur exemple, quantité d'Eccléſiaſtiques & de Laïcs diſtingués s'employerent vivement pour conſommer & cimenter cet établiſſement. Dès l'année 1627, le Duc de Lorraine, Charles IV donna ſes lettres patentes pour le Refuge de Nanci. Deux ans après, le Cardinal Nicolas-François de Lorraine, alors Evêque de Toul dont Nanci dépendoit, établit cette maiſon en forme de Monaſtère, lui donna la Règle de S. Auguſtin, & fit dreſſer les Conſtitutions, qui approuvées d'abord par Urbain VIII, furent confirmées dans la ſuite par Alexandre VII. Madame de Rauffaing, & ſes trois filles y conſacrerent à Dieu leurs propres perſonnes. Ainſi, après avoir poſé les fondemens de la Congrégation, elles en furent encore les colonnes principales. La Fondatrice, moins à ce titre qu'à raiſon de ſa haute vertu & de ſon talent pour gouverner, fut élue première Supérieure. Elle remplit ſi parfaitement ce qu'on at-

tendoit de ſa prudence, qu'en peu de temps les villes de Dijon, d'Avignon, d'Arles, du Pui, de Toulouſe & de Rouen, la manderent, pour y établir des maiſons de ſon Inſtitut. De retour enfin à ſa chère maiſon de Nanci, & conſommée d'auſtérités plus encore que de travaux, elle y mourut en odeur de ſainteté. Son tombeau, vénéré comme ceux des Saints, & le ſouvenir toujours préſent de ſes éminentes vertus, entretiennent encore parmi ſes filles toute la ferveur de l'inſtitution primitive.

La fin de cette Congrégation eſt de travailler, non ſeulement à la converſion, mais à la perfection des filles & des femmes, qui emportées par la paſſion, ou ſurpriſes par l'occaſion, ont donné dans les écueils de la volupté même la plus honteuſe. Toutes y ſont reçues, ſoit qu'elles y viennent de leur propre mouvement, ſoit qu'elles y ſoient miſes par autorité; à la réſerve néanmoins de celles qui auroient été flétries par ſentence. On les tient dans un quartier ſéparé des Religieuſes, mais où tout eſt réglé comme dans le Cloître; la prière, la Meſſe, le travail, les heures du lever & du coucher, les repas & les récréations convenables. Inſtructions & caté-

chiſmes, prédications, exhortations touchantes, récollections & retraites, en un mot tous les ſecours ſpirituels leur ſont adminiſtrés en abondance, toutefois avec une ſage diſcrétion, & non pas avec une continuité qui en inſpireroit le dégoût. Et quelle abondance de bénédictions le Ciel ne répand-il pas ſur cette adminiſtration toute maternelle! Dans cet amas de perſonnes, d'habitudes, de diſpoſitions, d'inclinations différentes, & toutes plus ou moins dépravées, on eſt étonné juſqu'à l'admiration, de voir l'ordre & l'exactitude, la paix, la réſerve, le ſilence qui s'obſervent, & plus encore les changemens miraculeux qu'opere la grace. Elles ne ſortent pour la plûpart, qu'en regrettant l'heureux abri, où les avoit portées la Providence après le naufrage. Pluſieurs effrayées à jamais par l'image du précipice où elles s'étoient engagées, demandent à être admiſes au nombre des Religieuſes : on les reçoit, quand il n'y a point d'autres obſtacles, que leurs premières fautes. C'eſt un ſtatut de la Congrégation, dont l'expérience juſtifie chaque jour la ſageſſe. Bien ſouvent ces pénitentes le diſputent à l'innocence, en ferveur, auſſi bien qu'en humilité, & en toutes ſortes de vertus.

Cependant on ne leur confie, ni le régime, ni les offices divers de la maison. Ils sont réservés, par la Bulle d'Alexandre VII, à celles qui ont toujours été irréprochables dans leurs mœurs & dans leur conduite.

Vers le temps où cet Institut fut approuvé par Urbain VIII, le saint Office, au nom de ce Pape, rendit un jugement, sur lequel toute la diffusion d'une foule d'historiens, ou de déclamateurs, n'a répandu que des ombres plus épaisses. Depuis près de deux siècles, qu'au sujet du célèbre Galilée, on crie à la barbarie & à l'ignorance contre l'Inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le voici. Copernic avoit soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil ; & jamais aucun tribunal ne s'étoit avisé de réprouver son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter & de le publier de toutes parts ; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, & osa tenter de réduire l'Inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome

ſous le Pontificat de Paul V, & s'étant attiré par ſes découvertes, les applaudiſſemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué; il s'enivra de ſa gloire, & *demanda*, dit Guichardin, alors envoyé de Toſcane à Rome, *que le Pape & le ſaint Office, déclaraſſent le ſyſtême de Copernic, fondé ſur la Bible.* Il répandit mémoire ſur mémoire, il aſſiégea les antichambres de la Cour & les palais des Cardinaux, il les perſécuta, il les laſſa tous; à la réſerve du Cardinal Orſini, qui, ſans trop de prudence, preſſa extraordinairement le S. Père de ſe prêter aux déſirs du Philoſophe. Le Pape fatigué, ajoute Guichardin, rompit la converſation; puis avec le Cardinal Bellarmin, il arrêta que la controverſe de Galilée ſeroit jugée dans une Congrégation. Galilée, dit encore l'hiſtorien Toſcan, mit en tout cela un emportement extrême, & il n'eut ni la force ni la ſageſſe de le ſurmonter. Dépêches du 6 Mars 1616.

Le jugement intervint, & Galilée lui-même, par ſes lettres au Secrétaire du Grand Duc de Toſcane, nous en a fait connoître le réſultat. Les Dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le ſyſtême de Copernic étoit hérétique &

contraire à la foi; le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La Congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordoit point avec la Bible, & l'on a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre, qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du S. Père. Bellarmin cependant lui fit, au nom du Pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du S. Office, & dont les termes méritent une attention partieulière : c'étoit, *de ne plus parler de ces accords scholastiques entre les livres saints & Copernic.*

Il ne l'observa point. La manie du temps, ou du sol qu'il habitoit, étoit de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques & théologiques, dans les matières qui en étoient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du système du monde, qui eurent un cours prodigieux, & furent en peu de temps traduites dans toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine,

où les argumens théologiques venoient à l'appui des expériences. Ce procédé qui lui avoit été si expressément défendu, ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'hypothèse même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits, où l'astronome Toscan s'efforçoit d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, il fut cité à Rome, où après bien des sollicitations & des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité? Urbain VIII qui occupoit alors le saint Siège, & qui lui avoit fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçoient de l'aigrir contre lui; Urbain, au lieu du S. Office toujours formidable à un réfractaire, chargea une Congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec des égards, qu'on n'y avoit point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du S. Office; mais au Palais de l'envoyé de Toscane; c'est-à-dire, parmi ses plus ardens Protecteurs. Aussi le Pape dit à ce Ministre, qu'il avoit bien privilégié le docte Florentin; puisqu'en pareil cas, le fils

du Duc de Mantoue avoit été renfermé au château S. Ange. Un mois après, par le conseil de ses amis, Galilée se rendit au S. Office; & par une suite de ménagemens inusités à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands Officiers de l'Inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du Ministre de Toscane, & d'entretenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au Palais Toscan, quoique son examen ne fût pas fini: le Cardinal Neveu & le Président de la Congrégation prirent sur eux cet élargissement, sans consulter les autres Juges.

On sait qu'il eut toute liberté de se défendre; & il se défendit en effet, selon sa méthode, ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses Juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre eux sur les livres de Job & de Josué: il se perdit dans un galimathias d'argumens théologiques, qu'on auroit peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisoit foi. Néanmoins en le condamnant pour cause de récidive, & en exigeant de lui une

rétractation, on n'uſa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa priſon fut commuée en l'hôtel de Toſcane, & ne dura que douze jours, au bout deſquels il devint maître de retourner dans ſa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour ſe former une idée juſte de la prétendue perſécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au Père Receneri ſon diſciple, dans la lettre juſtificative & manuſcrite dont nous avons déja parlé. Le Pape, dit-il, me traita comme un homme digne de ſon eſtime. J'eus pour arrêts, le Palais délicieux de la Trinité du Mont. Quand j'arrivai au S. Office, le Père Commiſſaire me préſenta poliment à l'Aſſeſſeur Vittrici. Deux Pères Dominicains m'intimerent avec honnêteté de produire mes raiſons : elles firent hauſſer les épaules à mes Juges; ce qui eſt le recours des eſprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion : pour me punir on m'a défendu les dialogues; & l'on m'a congédié, après cinq mois de ſéjour à Rome. Comme la peſte régnoit à Florence, on ma déſigné pour demeure le Palais de mon meilleur ami, l'Archevêque de Sienne; & j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui

je suis à ma campagne d'Arcetre, où je respire un air pur dans le sein de ma chère patrie. Voilà le vrai de l'histoire, si étrangement défigurée, à l'égard de Galilée & de ses Juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, & à l'équité d'un citoyen de Genève, garant non suspect en pareille matière.

Mallet du Pan, Merc. de France, du 17 Juillet, 1784.

L'affaire de Grandier, quoique la grille en fût la scène, n'eut guère moins d'éclat, que l'avanture du célèbre Galilée. Ce mauvais Prêtre, Curé de Loudun en Poitou, mit tout en combustion dans une Communauté, jusques-là aussi paisible qu'édifiante. Les Ursulines de cette ville, si fameuses par leurs possessions vraies ou imaginaires, se plaignirent tout à coup d'être tourmentées par des spectres & des fantômes de toute espèce. Grandier, disoient-elles, leur apparoissoit, dans l'intérieur de leur maison, sous des figures horribles, qui ne leur laissoient de repos ni la nuit ni le jour, & qui leur causoient de violentes convulsions. Leur imagination, sans doute, pouvoit seule créer tous ces fantômes. Mais ce qu'il y a de constant, c'est que ce Pasteur indigne de son caractère, vivoit avec une créature qu'il avoit débauchée, & qu'il composa un Traité exprès contre le célibat

Mém. Chron. & Dogm. an. 1634.

des Prêtres. On trouva cet ouvrage écrit de sa main parmi ses autres papiers, en sorte qu'il fut réduit à s'en confesser l'auteur. C'est pourquoi il fut condamné par l'Evêque de Poitiers, ordinaire du lieu, à jeûner au pain & à l'eau, tous les vendredis pendant trois ans; il fut interdit pour cinq ans dans le Diocèse, & pour toujours dans la ville de Loudun. Ayant été depuis accusé de sortilèges, toutes ses défenses, quoique pleines de feu & d'esprit, dont il étoit beaucoup mieux pourvu que de religion, firent peu d'effet : il n'étoit rien, dont on ne crût capable un Prêtre sans mœurs.

Il appella cependant à l'Archevêque de Bourdeaux, de tout ce qui s'étoit fait à l'Officialité de Poitiers; & l'affaire commençoit à tomber, ou du moins à languir, quand on l'accusa d'être l'auteur d'un libelle très-injurieux, qui paroissoit contre le Cardinal de Richelieu, sous le titre de *la Cordonière de Loudun*. Ce Ministre commit un Conseiller d'Etat avec des pouvoirs très-amples, afin d'examiner & de juger, non pas l'affaire du libelle; mais celle des possessions & de leurs dépendances. Alors Grandier fut arrêté, & entendu fort au long, ainsi que les témoins, sans en ex-

cepter Aſtarte, Béhémot, Aſmodée, Léviathan, Sabulon, & bien d'autres démons d'un plus bas ordre, qu'on diſoit loger [illegible] légions dans le Couvent de Loudun, & qui bien des fois parurent ſe repentir d'être venus faire le perſonnage pénible de Religieuſes. Il ſubit une queſtion ſi violente, qu'il en eut les jambes fracaſſées, de maniere que la moëlle lui ſortoit des os. Enfin il fut condamné à être brûlé vif; ce qui s'exécuta ſans nul adouciſſement.

On a donné là-deſſus quantité de relations, entiérement oppoſées les unes aux autres. Parmi les auteurs qui repréſentent la choſe comme une trame d'iniquité, celui qui l'attribue au favori du Cardinal de Richelieu, dans l'ouvrage intitulé, *le Véritable Père Joſeph*, & le Calviniſte Aubin, refugié en Hollande, dans ſon *Hiſtoire des diables de Loudun*, paroiſſent avoir fixé le jugement des écrivains poſtérieurs. Quant à celui-ci, d'abord eſt-il bien ſage de s'en rapporter à un transfuge, ſur ce qui intéreſſe le gouvernement d'un Royaume, où il n'avoit pu profeſſer l'héréſie en paix? C'eſt à quoi cette foule d'hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres, n'ont pas daigné faire d'attention. Pour ce qui eſt de l'auteur du

Véritable Père Joseph, il se montre, ou bien mal instruit, ou bien mal intentionné, ou bien dépourvu de mémoire, lorsque impliquant Gaston de France dans cette manœuvre prétendue, il fait contribuer ce Prince à la condamnation de Grandier, par un certificat donné sur les lieux. Selon cet auteur même, le Prince ne vint à Loudun qu'au mois de mars 1635; & Grandier avoit été brûlé le dix-huitième d'Août de l'année précédente. Ce n'est pas qu'on se déclare ici pour la réalité des possessions de Loudun; mais on ne se range pas non plus parmi les critiques outrés, dont les argumens ou les ironies vont à établir l'impossibilité de toute possession. Après les exemples qu'on en trouve dans l'Evangile, & dans les monumens sûrs des premiers siècles, il est clair qu'il peut s'en rencontrer encore; & l'Eglise en juge ainsi, puisqu'elle a établi pour cela des exorcismes. A la bonne heure, qu'on ne fasse pas fond sur la magie imputée à Grandier; mais s'il n'étoit pas coupable de ce crime, il ne méritoit que par trop d'autres le sort qu'il a subi.

En Angleterre, il se formoit sourdement un orage qui ne menaçoit pas moins la monarchie, que l'ombre de hié-

rarchie, qu'elle s'obſtinoit à favoriſer uniquement. Entre les petiteſſes du Roi Jacques I, la plus déplorable avoit été l'amour excluſif, dont il s'étoit épris pour l'une des ſectes qui partageoient ſon Royaume en autant de Religions, pour ainſi dire, qu'il comptoit de ſujets. Il y en avoit deux néanmoins, qui bien que ſubdiviſées à l'infini, formoient deux corps apparens, les Epiſcopaux, & les Presbytériens ou Puritains, animés réciproquement d'une antipathie qui les rendoit incapables d'une réunion même apparente. Jacques avoit entrepris d'abattre les Puritains; & n'ayant pu y réuſſir, il avoit légué ſon averſion contre eux à Charles I, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Le nouveau Roi qui avoit eu un frère aîné, & qu'on avoit d'abord appliqué aux ſciences eccléſiaſtiques, dans la vue de le faire Archevêque de Cantorbery, conſervoit du penchant pour les diſcuſſions de la controverſe : goût toujours déplacé ſur le trône, & ſouvent bien dangereux. Pouſſé de plus par l'Archevêque de Cantorbery, Guillaume Lawd, recommandable par ſon eſprit, ſon ſavoir & ſes mœurs, il réſolut de faire dreſſer une liturgie nouvelle, & chargea l'Archevêque de ce travail. Ce Prélat qui dans

l'hérésie n'avoit pas perdu le goût de l'antiquité, s'en voulut rapprocher, autant qu'il étoit possible. Il fit pour cela des changemens si considérables dans les rites observés en Angleterre depuis la Reine Elisabeth, que les Puritains l'accuserent de vouloir rétablir la Religion Catholique. Le Roi fit d'abord enregistrer cette liturgie, avec les lettres patentes qui l'autorisoient, dans le Conseil d'Ecosse, parcequ'il espéroit trouver plus de docilité dans cet héritage de ses pères. Mais est-il aucun sentiment que n'étouffent l'erreur & le fanatisme?

Après l'enregistrement, on remit à l'année suivante la lecture, ou publication formelle des nouveaux rites, afin de disposer les esprits durant cet intervalle à les recevoir. Il en arriva tout le contraire de ce qu'on s'étoit promis. Quand cette lecture se fit, selon l'usage, dans la Cathédrale d'Edimbourg; tout le peuple, comme de concert, se mit à faire un bruit épouvantable. Le Doyen commençant ensuite le service, suivant ces rites, on cria de tous côtés: *Au papiste, à l'idolâtre, il faut le lapider.* L'Evêque voulut monter en chaire pour calmer les esprits: on lui jetta un banc à la tête, & peu s'en fallut qu'il

ne fût assommé ; il auroit été mis en pièces, si un prompt secours ne lui avoit facilité la retraite dans une maison voisine. Il ne courut guère moins de risque ensuite, quoiqu'il eût été recueilli dans le carrosse du Garde des Sceaux, & qu'on eût disposé des troupes, afin d'arrêter le désordre. Mais quelque mine que fissent les Officiers & les Magistrats, il y en avoit un grand nombre qui étoient secrétement d'intelligence avec les séditieux; & plusieurs se déclarerent peu après, parmi ceux même qui avoient opiné à l'enregistrement. Enfin, ils adressèrent au Roi un acte formel d'opposition, en forme de requête. Charles trop avancé pour reculer sans honte, donna un édit de jussion rigoureuse. Il ne servit qu'à augmenter la rebellion, qui éclata presque en un moment dans toutes les parties de l'Ecosse.

Après que les chefs de la cabale eurent affiché une protestation, qui étoit le signal de la révolte, les factieux s'assemblerent de toute part dans la capitale, & formerent la funeste confédération, qu'ils nommerent *Convenant*. Ils s'y engageoient en commun à renouveller l'ancien serment de défendre ce qu'ils appelloient la pureté de l'Evangile, & la dignité

dignité du Roi, contre les usurpations de Rome; à faire exécuter tous les arrêts donnés en Ecosse pour la conservation de la réforme; à rejetter toute innovation, & nommément les cérémonies nouvellement introduites, ainsi que le régime Episcopal, jusqu'à la décision d'un synode libre & des Etats légitimement assemblés; enfin, par un trait de rebellion manifeste jusques dans les termes, à ne soutenir l'autorité du Roi qu'autant qu'il soutiendroit lui-même la religion, & à se soutenir mutuellement les uns les autres, contre toute personne quelle qu'elle pût être.

Le Roi se montra extraordinairement offensé de ces conventions séditieuses, & les condamna dans les termes les plus propres à faire sentir son indignation. L'acceptation du *Convenant* n'en fut, ni moins prompte, ni moins générale. En quelques semaines, il fut signé de tous ceux qui se piquoient d'être bons Protestans. Il n'y eut, outre les Catholiques, qu'une partie du Clergé Anglican & des Magistrats, qui refuserent de le souscrire. Le Prince alors sentit le danger de pousser davantage la bizarrerie de son zèle. Le feu de la rebellion se répandant avec rapidité dans toutes

les provinces du Royaume, il crut le couper en recourant aux voies de la douceur. Le Duc d'Hamilton fut envoyé à cet effet, avec la qualité de Haut-Commissaire : mais il traita inutilement avec les Confédérés. Il fallut que le Roi consentît, tant à la suppression des édits rendus en faveur de sa liturgie, qu'à la convocation demandée d'un synode & des Etats. Cette condescendance-là même ne servit qu'à augmenter l'audace. Le synode ne fut pas plutôt ouvert à Glascou, que le Commissaire crut devoir le rompre, à la demande des Evêques; ce qui n'empêcha point les Députés des autres ordres de continuer leurs séances, où ils dégraderent ces Prélats, sans en excepter un seul; & la plûpart, avec une sévérité qui renchérissoit sur toute celle des Canons. Les Archevêques de S. André & de Glascou, les Evêques d'Edimbourg, de Galloway, de Rosse, d'Alberden & de Dumblen, furent non seulement déposés, mais déclarés incapables d'exercer aucune fonction du Saint Ministère, puis anathématisés & livrés à satan, comme étant pires que les Païens & les Publicains. La conclusion finale & capitale fut l'abolition de l'Episcopat.

Quelque outrageant que fût pour le Roi ce procédé du conventicule, les Députés eurent encore l'insolence d'en demander la confirmation à ce Prince, qui poussé à bout, ne vit plus d'autre parti à prendre, que de les déclarer rebelles, & d'armer pour les réduire. Si l'Angleterre avoit été fidèle, l'Ecosse auroit été bientôt soumise : mais dans toutes les provinces Britanniques, à Londres, à la Cour même, il y avoit quantité de Puritains, qui rempliſſoient le Royaume de leurs clameurs séditieuses, & qui se soulevèrent presque tous ensemble. Ainsi le démon de la révolte agitant tous les esprits, on vit bientôt les révoltés en état de faire face à leur Souverain, & enfin lui faire la loi. Et à quel point la parricide hérésie abusa-t-elle de son ascendant ? C'est ce qu'on verra par la suite.

Cependant le Monarque Très-Chrétien, paisible au sein de ses Etats, depuis qu'il avoit étouffé l'esprit de faction avec l'hérésie, & plein de reconnoissance envers la Ste. Vierge, appellée si justement *le secours des Chrétiens*, crut devoir mettre son Royaume sous la protection de cette patrone incomparable, afin d'y attirer à jamais l'abondance des béné-

dictions d'enhaut. A cette fin, il donna un édit du dix Février 1638, monument d'autant plus mémorable de la foi de Louis le juſte, qu'il fait l'époque de la prééminence effective du diadême François entre les Etats divers de l'Europe. Le pieux Monarque s'y exprimoit en ces termes : Nous vouons & conſacrons d'une manière toute particulière notre perſonne, notre ſceptre, notre diadême & tous nos ſujets à la bienheureuſe & à jamais glorieuſe Vierge Mère de Dieu, que nous prenons aujourd'hui pour la patrone ſpéciale de notre Royaume. Et afin que la mémoire ne s'en efface jamais parmi nos deſcendans les plus reculés, nous ordonnons que tous les ans, le jour de l'Aſſomption, à l'iſſue des Vêpres, il ſe fera une Proceſſion avec la plus grande ſolemnité qu'il ſera poſſible, dans toutes les Egliſes, ſoit Cathédrales, ſoit Paroiſſiales, ſoit conventuelles de chaque ville, bourg & village de notre domination : ordonnons de plus aux premiers corps de juſtice, & aux principaux des lieux, de n'y pas manquer. Que les Evêques aient encore ſoin de porter nos peuples à honorer la bienheureuſe Vierge, avec une piété toute particulière, & à l'implorer avec toute

la ferveur dont ils ſont capables, afin que nos Etats, protégés par une patrone ſi puiſſante, ſoient à couvert de tous les pièges de nos ennemis, qu'ils jouiſſent d'une paix inaltérable, & que le Tout-puiſſant y ſoit ſi bien ſervi, que nous & tous nos ſujets tendions invariablement, & parvenions ſûrement à la fin bienheureuſe pour laquelle nous avons été créés.

Le Calviniſme, flétri en France, & s'y efforçant toutefois de couvrir ſa honte, à la faveur d'une forme nouvelle & d'un nouveau nom, impoſoit aux ſimples, s'introduiſoit ſourdement juſques dans les aſyles ſolitaires de la pudeur & de la piété. Que l'eſprit d'erreur eſt tout à la fois habile & ſingulier dans ſes inventions! Eût-on jamais imaginé, avant l'événement, qu'un monaſtère de filles pût devenir l'atelier principal & le plus ferme boulevart d'une ſecte? Ce Directeur prôné qui blâmoit dans Calvin, non pas la manière de penſer, mais uniquement celle de s'énoncer, ſurprit par ſon extérieur dévot l'Evêque de Langres, Sébaſtien Zamet, qui l'introduiſit dans l'Abbaye de Port-Royal, & dans le couvent du S. Sacrement, aggrégé à cette Abbaye. Le Directeur en ſecond y oc-

Mémoires Chronol. an. 1638.

cupa bientôt le premier rang. L'Evêque n'y fut plus que supporté ; & après quelques froideurs, dont il ne pénétra pas d'abord la cause, les deux Supérieures le prierent honnêtement de n'y plus revenir ; parce que sa conduite trop douce, lui dirent-elles, entretenoit les ames dans leurs mauvaises habitudes. C'étoit la célèbre Mère Agnès Arnaud qui gouvernoit l'Abbaye de Port-Royal ; & la Mère Angélique, sa sœur, se trouvoit à la tête de la Communauté du S. Sacrement, qui fut supprimée peu de temps après. Port-Royal au contraire, par le crédit des Arnauds & de leurs alliés, devint une espèce de Font-Evraut, ou d'aggrégation des deux sexes sous une Abbesse, & quelque chose de bien plus singulier. Les dévots & les dévotes du parti y accoururent de toute part. Ils travailloient au profit du monastère, ils se bâtissoient eux-mêmes des cellules, ils cultivoient les terres, ils faisoient de petits paniers, en chantant des Pseaumes. Et plût à Dieu que ces travaux de la Thébaïde eussent toujours fait leur seule occupation ! Mais, avec le temps, nos reclus aspirerent à un autre genre de célébrité. On quitta la truelle & la bêche, pour prendre la plume, en fa-

veur de la nouvelle doctrine ; & jamais Charenton ne produisit autant de volumes pour la défense du nouvel Evangile, que ce monastère de Religieuses.

Dans l'intérieur de la Communauté, l'obéissance au Directeur étoit si particulière, qu'on s'y rendoit sourd à la voix du premier Pasteur. On n'y consultoit plus que cet oracle, & l'on tint pour assuré que Dieu parloit par sa bouche. En peu de temps, les génuflexions, les prosternemens, les bras étendus en croix & les coups de poing sur la poitrine y furent aussi communs, que les Communions y étoient rares. La Mère Angélique, par esprit de pénitence, passa de suite cinq mois entiers, sans s'approcher des Sacremens, pas même à la Fête de Pâques. Mais en revanche, elle ne parloit que de la primitive Eglise, des anciens Canons, des Conciles œcuméniques, de S. Paul & de S. Augustin. La Mère Agnès n'étoit, ni moins savante, ni moins éloquente ; comme on le voit par *le Chapelet du S. Sacrement*, publié sous son nom. Il est vrai qu'il fut censuré par huit Docteurs de la Faculté de Paris, puis par le S. Siège, & que tous les gens de bon sens le trouverent plein d'extravagances : mais dans ce gali-

mathias, partie blaſphématoire, partie impertinent, Janſenius qui lui donna une approbation pompeuſe, & S. Cyran qui en fit une apologie, dans un ſtyle auſſi original & auſſi inintelligible que celui du *Chapelet*, y admiroient le langage du parfait amour.

Ces progrès du nouvel Evangile parmi les vierges de Port-Royal, encouragerent merveilleuſement ſes prédicateurs à multiplier des conquêtes ſi avantageuſes au parti. Ils aſſiégerent tous les tours & toutes les grilles. La plus ſévère clôture, les réformes les plus auſtères, loin d'imprimer la retenue, furent choiſies de préférence, comme les champs les plus favorables à la propagation & à la renommée de la doctrine Belgique. Maubuiſſon, au moyen de la Confraternité, devint bientôt un ſecond Port-Royal. Bien plus loin de Paris, & dans un Inſtitut bien différent, la Sœur de Puis-Laurens, Supérieure de la Viſitation de Poitiers, devint une autre Mère Agnès, par les ſoins & l'habileté du même Directeur. Mais une Supérieure de la Viſitation n'a pas le même empire qu'une Abbeſſe de Bernardines; & les filles de S. François de Sales conſervent trop bien l'horreur que leur a léguée leur Père con-

tre tout esprit de nouveauté. Tout ce que put donc faire la prosélyte Visitandine, ce fut de s'ajuster seule, non pas encore sans beaucoup de gêne, aux maximes de la foi nouvelle, sans entreprendre inutilement, tout au moins, d'y assujettir sa Communauté.

La secte cependant acquit un autre avantage, par l'élévation de son auteur à l'Episcopat. Depuis long-temps, on avoit sollicité l'Evêché de Bruges pour Jansenius : mais tout le crédit de l'Archevêque de Malines, & de plusieurs Conseillers d'Etat, n'avoit pu ébranler la Cour de Bruxelles, qui paroissoit l'avoir exclus à jamais de cette dignité sainte, pour deux raisons qu'il nous apprend lui-même dans ses lettres. La première, parcequ'il avoit été mis, comme on l'a vu, à l'Inquisition d'Espagne; la seconde, parcequ'il avoit trop de relations en France. On le soupçonnoit même, & non pas sans raison, d'entretenir avec les ennemis de l'Etat, un commerce où il s'agissoit de toute autre chose que de Religion. Dans un moment de crise, où tous les Pays-Bas couroient risque d'être envahis par les Hollandois unis aux François, les principales forces de l'Espagne se trouvant occupées ailleurs; les Etats s'étoient

Jans. Lettr. 125, 129.

assemblés à Bruxelles, pour aviser aux moyens de se garantir du revers qui menaçoit le Gouvernement. Dans ces conjonctures embarrassantes, le Duc d'Archot & l'Archevêque de Malines consultèrent Jansenius; & selon différens auteurs, il leur conseilla de secouer le joug d'Espagne, pour se cantonner à la façon des Suisses. On ajoute qu'il dressa des mémoires pour unir les Flamans Catholiques avec les Hollandois Protestans, sur le modèle du Corps Helvétique.

Lettres de l'Abbé de Mourges à M. de Chaumont. Leydeker, vit. Jans. l. 2. c. 4.

Les novateurs sont presque tous ennemis de l'Etat, aussi bien que de l'Eglise; parceque tous se persuadent que le changement de domination facilitera l'établissement de leurs nouveautés, à quoi il n'est rien qu'ils ne sacrifient. Jansenius savoit parfaitement que l'entreprise de Baïus avoit échoué, par le zèle & l'autorité des Rois Catholiques; & en demeurant sous la même domination, il ne pouvoit guère se promettre un meilleur succès. Outre ces présomptions générales, voici quelque chose de plus positif & de plus particulier : c'est que pour expier le grief de sa consultation & de ses mémoires séditieux, qui commençoient à faire du bruit, le Président Rose, l'un de ses plus ardens protecteurs, ne trouva

rien de mieux, que de lui faire témoigner d'une manière éclatante, qu'il n'avoit aucun attachement pour la France. Janſenius remplit, on ne ſauroit mieux, cet objet, par la publication de ſon livre intitulé, *Mars Gallicus*, le Mars François, ou, *de la juſtice des armes & des Traités des Rois de France.*

Le Préſident lui donna le titre & le canevas de l'ouvrage; & l'Ecrivain, dans ſon rempliſſage, ne demeura point en défaut. Les quatre-vingt-huit chapitres qui en ſont le partage, ſont autant de ſatyres ſanglantes contre la mémoire de nos Rois, depuis Clovis juſqu'à Louis XIII, ſans épargner les plus vertueux & les plus généralement eſtimés. *On y crie*, dit Bayle, *de la manière la plus maligne & la plus odieuſe, contre les Rois de France.* On en fait autant de Princes Machiavéliſtes, qui dans leurs guerres, leurs traités & leurs alliances, ont ſacrifié à leur ambition tous les droits humains & divins; qui portent le nom de très-chrétiens ſans l'être en effet, & qui ſe glorifioient de ce titre, pendant même qu'ils travailloient à ruiner la Religion de J. C. dans les principales contrées de l'Europe. Ce n'eſt là qu'une foible partie des blaſphêmes vomis contre

Dictionnaire ſous le mot *Janſenius*.

la majesté sainte des fils-aînés de l'Eglise. Si l'on a quelque doute à ce sujet, qu'on parcoure seulement les chapitres vingt-unième & vingt-septième du premier livre, & les vingt-troisième & vingt-cinquième du second : au premier coup d'œil, l'indignation prendra la place du doute. C'est se montrer, ou bien mal instruit, ou de bien mauvaise foi, & plutôt encore bien mauvais patriote, que de soutenir avec les partisans de l'auteur & de sa doctrine, que son livre outrageant contient à peine quelques légers articles qui méritent d'être relevés. Quoiqu'il en soit des apologistes, ce livre méprisable valut à son auteur, ou rédacteur, ce que le meilleur ouvrage ne lui auroit pas obtenu. Le Président Rose qui en avoit partagé le travail avec Jansenius, & qui pouvoit tout sur l'esprit du Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, le fit nommer peu après à l'Evêché d'Ypres, dont il ne jouit pas long-temps.

Dans la troisième année de son Episcopat, il fut frappé de la peste, & mourut le six de Mai 1638, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit soumis son livre au jugement de l'Eglise & du S. Siège ; en premier lieu, par une déclaration insérée dans le livre même ; & peu avant

de mourir, par une lettre adreſſée au Pape, ainſi que par ſon teſtament. C'eſt au ſcrutateur ſeul des cœurs qu'il appartient de prononcer, ſi cette ſoumiſſion fut ſincère. Cependant, comme il importe à la foi, & que la ſimplicité des fidèles ne ſerve point de jouet à l'hypocriſie, des chefs de ſecte ſur-tout, & qu'on ôte aux ſectaires l'eſpoir de mettre en un moment leur mémoire à couvert par un déſaveu ſimulé; en même temps que la charité nous fait ſuſpendre notre jugement, voyons ſi la prudence nous oblige à ne point ſuſpecter, au moins ceux des actes de ſoumiſſion que donna Janſenius, avant qu'il vît de ſi près le tombeau.

Rien de plus impoſant néanmoins, que le ſtyle dans lequel ils ſont conçus. Je ſuis réſolu, portent-ils, de ſuivre juſqu'à la mort, comme j'ai fait depuis mon enfance, & de prendre pour règle de mes ſentimens, l'Egliſe Romaine & le ſucceſſeur de Pierre. Je ſais que l'Egliſe eſt bâtie ſur cette pierre; que quiconque ne bâtit point avec Pierre eſt un deſtructeur, & qu'il eſt le dépoſitaire fidèle de la foi des pères. Je veux donc vivre & mourir dans la Foi & la Communion de cette Chaire, de ce ſucceſſeur du Prince

Aug. Lib. Præm. c. 29.

des Apôtres, de ce Vicaire de J. C. de ce Chef des Pasteurs, de ce Pontife de l'Eglise universelle. J'embrasse tout ce qu'il prescrit, je rejette, je condamne, j'anathématise tout ce qu'il rejette, condamne & anathématise. Je ne me flatte pas d'avoir bien pris par tout le sens de S. Augustin. Je suis homme, sujet à me tromper, comme les autres; & je soumets mon ouvrage au jugement du S. Siège & de l'Eglise Romaine ma mére. Dès ce moment, je reçois, je rétracte, je condamne, j'anathématise tout ce qu'elle décidera que je dois recevoir, rétracter, condamner, anathématiser.

Epilog. in c. 3. pag. 445. Edit. Rhot.

Voilà sans doute le langage d'un Docteur Catholique & soumis à l'Eglise: mais il est entiérement détruit par un témoignage contraire du même Docteur. Il soumet son livre au jugement du S. Siège; & tandis qu'il faisoit cette soumission, uni de sentiment avec son ami du Verger, il tenoit que l'Eglise Romaine, que l'Eglise universelle, depuis cinq cents ans, n'étoit rien moins qu'infaillible, qu'elle croupissoit dans l'erreur, ou du moins dans une profonde ignorance des vrais dogmes de la grace. Car si toutes les écoles de ces derniers siécles ont enseigné, sur cette matière,

comme il le répete sans fin dans son livre, les erreurs réprouvées par S. Augustin ; il est évident que l'enseignement commun y étoit corrompu, que les Pasteurs formés dans ces écoles n'avoient pu transmettre que l'erreur à leurs peuples, & que toute l'Eglise en a été infectée. En vain Jansenius répondroit-il que les scholastiques ne donnent ces erreurs que pour des opinions, & qu'ils sont disposés à les abandonner quand l'Eglise les réprouvera ; puisqu'il dit ailleurs que les Théologiens des derniers temps, ainsi que plusieurs des anciens, ont pris les dogmes des Sémi-Pélagiens pour la saine Doctrine. Il ne lui sert pas davantage d'accorder à l'Eglise la croyance pure de ces mystères, puisqu'en même temps il lui en refuse l'intelligence ; d'où il est arrivé, suivant lui, que tout en professant la foi pure dans ses canons & dans ses prières, ses Docteurs n'y faisant pas attention, ou ne les comprenant pas, se sont partagés en diverses opinions, par lesquelles on détruit, sans y prendre garde, la foi qu'on professe. Que signifie donc la soumission de Jansenius à une Eglise qui, par ses Docteurs, enseigne le Sémi-Pélagianisme, a détruit la foi, faute d'entendre ses propres Canons, ou décisions, & ses prières mêmes ?

Lib. VIII. de hæres. Semip. c. 23. Tom. 2. lib. Præm. c. 30.

Il se soumet au Pape, comme au dépositaire fidèle de la foi des pères ; & il soutenoit que S. Augustin étoit le premier des pères, qui eût saisi la vraie Doctrine de la grace qui est l'ame de la religion de J. C. ; & qu'avant ce père elle étoit enveloppée de ténèbres si épaisses, qu'à lui seul nous devons la découverte de cet arbre de vie, & tout le secret de gagner la vie éternelle. Ainsi Jansenius ravit-il tout d'un coup à l'Eglise même des quatre premiers siècles, la connoissance de l'un de nos dogmes les plus essentiels, & les plus nécessaires pour le salut. Aggravant encore cette témérité ; les pères, ajoute-t-il, qui ont vécu entre Origène & S. Augustin, & sur-tout les Grecs, ont été pour la plûpart infectés du Sémi-Pélagianisme, qu'ils avoient puisé dans Origène. Voilà clairement deux cents ans du plus bel âge de l'Eglise, où selon Jansenius, elle a été presque tout entière dans l'erreur ; où par conséquent le canal de la tradition, qui consiste dans l'enseignement unanime, au moins du plus grand nombre des pères, a été infecté. Depuis cette époque, l'Eglise a-t-elle au moins conservé la lumière qu'y avoit ressuscitée S. Augustin ? Toute la grace que lui fait à ce sujet Jansenius,

Lib. Prom. c. 13.

Tom. 1. Edit Lov. Colomn. 438.

c'eſt de paſſer, à l'Egliſe Latine ſeulement, les ſiècles qui ont ſuivi de plus près la mort de ce père. Pour ce qui eſt des Grecs, il ne fait quelque ſorte de grace qu'à S. Jean Chryſoſtome, & à ceux qui peu de temps après lui ont obtenu quelque eſtime, en tirant de cette ſource tout ce qu'ils enſeignoient de bon ſur l'Ecriture Sainte. Mais la plûpart de leurs diſciples, pourſuit-il, ont été ſi malheureux, qu'il en a coûté bien des peines à certains auteurs, pour les juſtifier ſur les erreurs où ils ſont tombés, du moins quant au langage; & dans le fond, ce qu'ils ont d'eſtimable, eſt très-peu de choſe. L'Egliſe d'Occident même, dit-il encore, après un temps un peu plus long, a perdu l'intelligence du myſtère de la grace, & s'eſt replongée dans les ténèbres d'où S. Auguſtin l'avoit tirée. Lib. Præm. c. 5.

A quel point fait-il enfin parvenir cet obſcurciſſement de la vérité? Les Théologiens, dit-il généralement, ne connoiſſent plus la Foi Chrétienne: ils ne connoiſſent, ni l'eſpérance ni la cupidité, ni la grace ni la nature, ni le vice ni la vertu, ni les bonnes œuvres ni le péché, tant actuel qu'originel, ni le mérite ni le châtiment des actions humaines, ni la misère ni la béatitude, ni la *Ibid.* c. 28.

crainte ni l'amour de Dieu, ni sa justice ni sa miséricorde, ni l'ancien ni le nouveau testament. Telle est l'ignorance que Jansenius attribue sans exceptions aux Ministres de l'enseignement commun durant les cinq derniers siècles : pourroit-on peindre de beaucoup plus fortes couleurs celle des Mahométans & des idolâtres.

Jansenius parle dans les termes les plus pompeux du Siège Apostolique & du Souverain Pontife, Successeur du Prince des Apôtres, Vicaire de J. C. Chef & Pasteur de l'Eglise universelle : mais il écrivoit confidemment à ses amis, que *le pouvoir ultramontain est ce qu'il estimoit la moindre chose.* Il déclare qu'il veut s'en tenir au jugement du Pape ; & il écrivoit, que *ne pouvant espérer d'approbation pour son livre du côté des Alpes, il falloit, pour réussir, former un fort parti.* Il prend Rome pour la règle de sa foi ; & il témoignoit, dans ses lettres, craindre fort *qu'on ne lui fît à Rome le même tour qu'on y avoit fait à tant d'autres ;* tels sans doute que Baïus, Calvin & Luther, *si l'on éclatoit avant que toute chose fût mûre & dans son temps.* Voilà deux langages inconciliables, dont l'un est néces-

fairement faux. Reſte à voir lequel des deux on peut raiſonnablement réputer ſincère, ou celui qui s'adreſſoit hautement au public, ou celui qu'on tenoit en ſecret avec des confidens. Une obſervation plus concluante encore, au moins, contre la ſincérité des premiers actes de Janſenius, c'eſt qu'en proteſtant à la tête de ſon ouvrage de rejetter, condamner & anathématiſer tout ce que le S. Siège rejette, condamne & anathématiſe, il combattoit les Bulles émanées du S. Siège contre Baïus. C'étoit viſiblement dans ce deſſein qu'il avoit entrepris ſon ouvrage, s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, qu'il l'intitula d'abord *Apologie de Baïus*, & qu'il ne lui donna par la ſuite le titre *d'Auguſtinus*, qu'afin d'en couvrir les erreurs d'un nom reſpectable à toute l'Egliſe. Mais en changeant le titre de ſon livre, il n'en changea point la doctrine, qui n'eſt autre que celle de Baïus, pour ne rien dire de plus. Ici du moins le ſoupçon n'eſt pas téméraire, ou il en faut attribuer la témérité aux partiſans même les plus zélés de Janſenius, qui l'ont cent fois comblé d'éloges, tant pour ſon attachement au Baïaniſme, que pour avoir mépriſé les Bulles fulminées contre ces erreurs.

Tournel. de Grat. t. 1. p. 325.

Il sentoit si bien lui-même cette identité de doctrine, qu'*il fit ensorte*, comme il l'avoit résolu mûrement, *que son livre ne parût point de son vivant, afin de ne pas s'exposer à passer le reste de sa vie dans le trouble.*

Jans. Lettr. 16, 21, 25, 53, 131.

Peu de temps avant son trépas, il entreprit encore de gagner à son parti le célèbre Sylvius, persuadé que l'autorité de ce Docteur entraîneroit toute l'Université de Douai, dont il étoit la plus brillante lumière. Mais le docte & pieux Sylvius, inviolablement attaché à la Sainte Eglise Romaine, soumis de cœur & d'esprit aux Bulles de Pie V & de Grégoire XIII, n'avoit rien plus à cœur que de préserver sa compagnie des erreurs qu'elles avoient proscrites. Ce Docteur zélé entreprit au contraire d'ouvrir les yeux à Jansenius; & il commençoit à bien espérer, quand le Prélat fut surpris par la mort. C'est pourquoi l'on peut, & par conséquent l'on doit réputer sincère, la lettre que Jansenius écrivit alors au Pape, en ces termes édifians : Quelle Chaire consulterons-nous, sinon celle où la perfidie n'a point d'accès? à quel juge nous en rapporterons-nous, sinon au Lieutenant de celui qui est la voie, la vérité & la vie? Partout,

Veritas & Æquit. Bull. Urb VIII.

Pièce recouvrée par le Prince de Condé, après la prise d'Ypres.

ſous ſa conduite, on eſt à couvert de l'erreur ; & Dieu ne permettra jamais qu'on s'égare, en ſuivant les pas de ſon Vicaire. Ainſi tout ce que j'ai penſé, dit, ou écrit, dans ce labyrinthe hériſſé de diſputes, pour découvrir les véritables ſentimens d'un maître auſſi profond qu'Auguſtin, je le porte aux pieds de Votre Sainteté, approuvant, improuvant, avançant, rétractant, ſelon qu'il me ſera preſcrit par cette voie de tonnerre, qui ſort de la nue lumineuſe du Siège Apoſtolique.

Janſénius, dans l'article de ſon teſtament qui concerne l'impreſſion de ſon livre, ajouta ces paroles, dont les premières étonneront un peu, après ſa lettre qu'on vient de lire : Mon ſentiment eſt que difficilement on y peut trouver quelque choſe à changer. Si cependant le S. Siège veut y faire quelque changement, je ſuis enfant d'obéiſſance, & enfant obéiſſant à l'Egliſe Romaine, dans laquelle j'ai vécu juſqu'à la mort : c'eſt ma dernière volonté. Rien de plus ſatisfaiſant encore que cet acte de ſoumiſſion, pris préciſément en ſoi : mais quant à ſon préambule, quant à la prévention où y paroît l'auteur, qu'on pouvoit difficilement trouver à changer dans un livre fait à deſſein de juſtifier les nouveautés proſcri-

tes dans Baïus; qu'en peut-on raisonnablement penser? Quel étrange aveuglement la charité la plus circonspecte n'y trouvera-t-elle pas encore à déplorer! Agitée par les terreurs du jugement suprême, par la perspective formidable de l'éternité, l'ame qui se voit tout à coup aux prises avec la mort & avec sa conscience, abjure l'idole à laquelle elle a sacrifié toute sa vie; mais non pas sans regret, mais après avoir encore poussé quelques soupirs vers un objet idolâtré si long-temps. Cependant les dernières expressions ne laissant rien à désirer; les préventions anciennes pouvoient ne plus résider que dans l'esprit. Nous ne cherchons pas, à Dieu ne plaise! à charger les personnes dont nous détestons les erreurs; & nous concluons qu'on doit bien espérer du salut de Jansenius. Mais cette soumission tardive, cette pénitence faite au lit de la mort aura-t-elle en effet trouvé grace devant Dieu? C'est à Dieu seul qu'il appartient de pénétrer jusques-là.

Jansenius fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, & ses disciples ornerent son tombeau d'une épitaphe pompeuse, où, sans attendre le jugement apostolique auquel il s'étoit soumis, son livre étoit

vanté, comme un trésor inestimable dont il avoit enrichi l'Eglise. Mais l'Eglise elle-même en ayant jugé tout autrement, & tout ce qu'il y avoit de gens vertueux en place dans les Pays-Bas regardant ce tombeau comme une pierre d'achoppement pour les Fidèles; il fut détruit, & l'épitaphe enlevée, à la requisition du Pape Alexandre VII, par les ordres du Gouverneur de Flandres, & par les soins de François de Robles, successeur de Jansenius dans l'Evêché d'Ypres. Depuis ce temps-là, Ypres, berceau du Jansenisme, ne cessa point de se distinguer, entre les Diocèses même de Flandres, par son horreur pour cette hérésie.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

DEPUIS la mort de Janſenius en 1638, juſqu'à la Bulle donnée par Urbain VIII en 1642.

L'Année 1638 fut malheureuſe pour les deux coryphées de la nouvelle doctrine. L'un frappé de peſte, fut enlevé de ce monde, à l'âge de cinquante-trois ans; & l'autre trop connu enfin pour dogmatiſer en paix, fut arrêté par ordre du Roi, & empriſonné au château de Vincennes. Les partiſans de l'Abbé de S. Cyran n'ont pas manqué de crier à l'iniquité & à la tyrannie contre le Cardinal de Richelieu, qu'ils accuſent ſans ré-

réflexion de n'avoir fait empriſonner leur chef, que parcequ'il avoit opiné en faveur du mariage de Gaſton de France avec Marguerite de Lorraine. C'eſt trop compter ſur la crédulité, ou l'ignorance du public, que de mettre en avant de pareilles fauſſetés. Il y avoit plus de trois ans que le Clergé de France avoit prononcé, au mois de Juillet 1635, ſur la nullité de ce mariage, quand l'Abbé de S.-Cyran fut arrêté; & il y avoit deux ans que Louis XIII avoit promis d'agréer ce qu'avoit fait le Prince ſon frère, pourvu qu'il perſévérât dans la volonté de s'unir avec la Princeſſe de Lorraine. Les eſprits alors étoient donc bien calmés, au ſujet de cette affaire. Et par quelle étrange raiſon le Cardinal de Richelieu, ſi jaloux de ſon autorité, ſi impatient de la contradiction, ſi prompt dans ſa vengeance, auroit-il tardé ſi long-temps à la faire éclater? Juſques à quand contredira-t-on toutes les vraiſemblances, & l'évidence même, les dates les plus sûres & les plus préciſes, les monumens enfin les plus authentiques? Le Roi, dans la commiſſion qu'il donna pour informer, parle du coupable, à peu près comme d'un hérétique notoire: la ſeule manière dont l'on procéda contre lui, annonçoit

le même crime. La Ducheſſe d'Aiguillon ayant ſollicité la délivrance du priſonnier, le Cardinal-Miniſtre lui répondit que l'Allemagne & la France ſeroient encore toutes Catholiques, ſi, comme il en uſoit avec du Verger, on avoit mis de bonne heure Luther & Calvin en lieu sûr. Il eſt Baſque, ajouta-t-il au Père Joſeph; il a les entrailles ardentes, & des vapeurs qu'elles portent à ſa tête, il ſe forme des imaginations extravagantes, qu'il érige en dogmes & en oracles. Enfin le priſonnier lui-même a démenti ſes apologiſtes, ſur la cauſe de ſa priſon, en écrivant qu'il n'étoit empriſonné que pour avoir ſuivi exactement la Théologie de ſainte Thérèſe; ce qui ſignifie aſſez clairement que c'étoit pour cauſe de Religion, & pour un fanatiſme qu'il tâchoit de faire retomber ſur cette Sainte.

Lettr. Spirit. 23.

Laubardemont, Conſeiller d'Etat, chargé de faire les informations, entendit un grand nombre de témoins, la plûpart auſſi diſtingués par leur rang que par leurs qualités perſonnelles. Nous avons encore les dépoſitions de Mlle. Aquaviva, fille du Duc d'Atry, de MM. Vitton, Aumônier du Roi, Port-Moran, Abbé de Pleneſelve, Vigier, Supérieur de la doctrine chrétienne, de l'Abbé Régulier

de Prières, de l'Abbé Caulet, bien différent alors de ce qu'il fut sur le Siège de Pamiers, de l'Avocat Tardif, intime ami de l'accusé, & de beaucoup d'autres; à quoi il faut ajouter les déclarations de S. Vincent de Paul, du pieux Père de Condren, de l'Evêque de Langres & de l'Archevêque de Sens M. de Bellegarde, qui refuserent de comparoître devant un Juge Laïc, mais qui donnerent leurs dépositions par écrit au Cardinal-Ministre. Que les sectateurs de S. Cyran & de ses erreurs aient refusé à tant de personnes respectables jusqu'aux premiers sentimens de la probité; c'est ce qu'ont fait les sectaires de tous les temps, & ce qui ne peut faire d'impression que sur leurs fauteurs. Et quelles qualités faudroit-il à un témoin, pour être écouté dans leur cause? Ils n'en admettront jamais aucun, qui ne soit imbu des mêmes préventions & des mêmes erreurs qu'eux. Mais on ne parle ici que pour des Catholiques, à qui un témoignage, pour être sorti d'une bouche hérétique, n'en seroit pas plus croyable.

On n'étalera point ici la longue suite des dépositions faites contre l'Abbé de S. Cyran. Ceux qui ont intérêt à les connoître, peuvent recourir aux pièces ori-

ginales. Encore une fois, nous ne nous complaisons point à couvrir d'un opprobre inutile, des hommes qui ne sont nos ennemis qu'autant qu'ils le sont de l'Eglise. Et plût à Dieu qu'il nous fût sagement possible de tirer le rideau sur tout ce qui les humilie! Mais les apparences de la sainteté dans les séducteurs de tous les temps ont si fort contribué aux progrès de la séduction, & les derniers novateurs ont une habileté si particulière à rajeunir ce vieux stratagême, qu'il faut au moins les démasquer en partie, pour que les simples, si multipliés en ce genre, n'aient point à combattre une tentation qui passe leurs forces. En général, ce qui résulte de ces dépositions, c'est que l'Abbé de S.t Cyran étoit un homme rempli de lui-même, d'un orgueil & d'une présomption insupportable; qu'il préféroit ses conceptions particulières à l'enseignement de tous les Docteurs & de tous les Pasteurs, dont il ne parloit qu'avec aigreur & mépris; qu'il touchoit audacieusement aux points de croyance & d'observance le plus universellement révérés; qu'il étoit plus prévenu en faveur des sentimens de Calvin, que pour les jugemens de l'Eglise, laquelle il qualifioit en termes formels, d'adultère prostituée à l'erreur.

M. de Lescot, Chanoine de l'Eglise de Paris, & depuis Evêque de Chartres, ayant été commis par son Archevêque pour interroger l'accusé sur les informations; celui-ci se défendit d'une manière si odieuse, & en particulier avec tant de mauvaise foi, que le Commissaire qui avoit eu assez bonne opinion jusques-là ne le croyant coupable que de quelque indiscrétion, pensa depuis tout différemment. Il lui entendit nier hardiment les choses les mieux attestées, & les plus évidentes, accumuler mensonges sur mensonges; & cela sous ferment, dans un interrogatoire juridique : il suivit à la lettre ce qu'il avoit tant de fois répété à ses amis, qu'il nieroit tout, si l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit. Il possédoit parfaitement les deux langages du parti, parlant à cœur ouvert avec ses adeptes, & ne proférant que des énigmes, ou des équivoques, en présence de ses juges, qu'il comparoit aux Juifs, par l'abus de ces paroles de l'Ecriture, *Occultè propter metum Judæorum.* S. Vincent de Paul atteste en termes exprès avoir ouï dire lui-même à l'Abbé de S. Cyran, *que s'il avoit dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seroient capables, passant dans une au-*

Déposition de l'Abbé de Prières, publiée en 1655, par Préville.

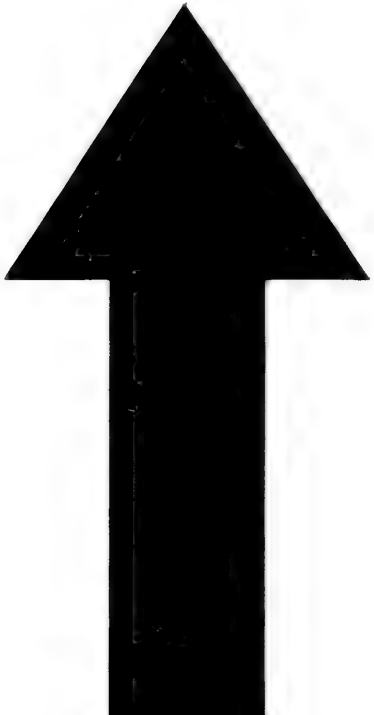

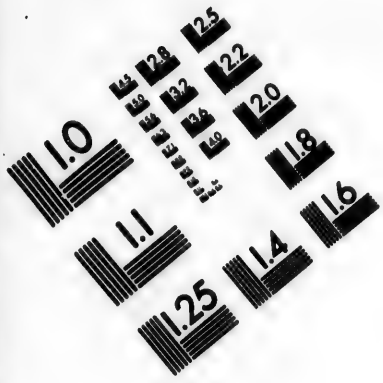

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

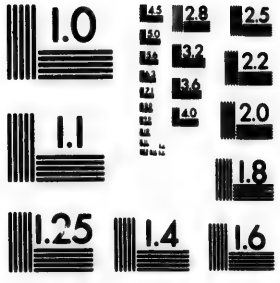

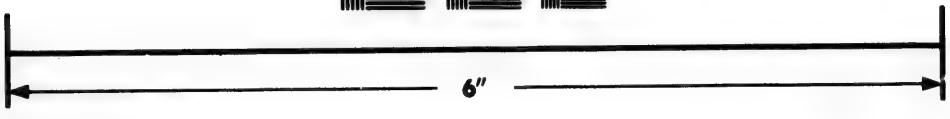

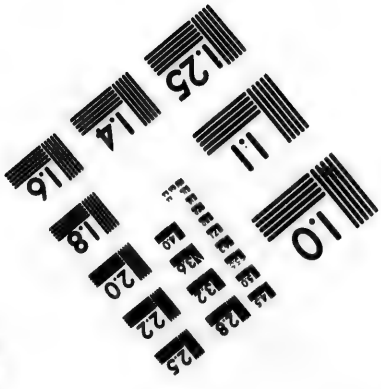

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Lettre de M. Vincent à M. d'Origny, du 10 Sept. 1648

tre où il en trouveroit d'autres qui ne le seroient pas, il leur diroit le contraire ; que notre Seigneur en usoit de la sorte, & recommandoit qu'on fît de même.

On en vint à ses propres lettres qui étoient des témoins irrécusables, & à vrai dire, un peu embarrassans. Voyons comment il se tiroit de ces pas difficiles. Interrogé pourquoi il avoit représenté, comme abusif, à la Sœur de Puylaurens, certain point de doctrine qui concernoit la Confession, & qui s'enseignoit dans toutes les écoles Catholiques ; il commença par nier le fait. Réduit à reconnoître la vérité, qu'on lui montra claire comme le jour, il répliqua qu'on soutenoit dans la théorie, bien des choses, dont on pratiquoit le contraire ; qu'il désiroit par une première intention le rétablissement de la pénitence ancienne, quoiqu'il s'en départît par une seconde intention, & par un accommodement à la disposition des hommes ; ensorte que, selon le premier dessein qui est le meilleur, ce rétablissement est un abus, & suivant le second, c'est un bon usage de la charité, & une excellente condescendance. Comme il avoit répondu que sa pensée avoit été mal prise par la Sœur

Mém. Chron. & Dogm. an. 1638.

de Puylaurens, on lui représenta qu'il avoit dû la redresser : sur quoi il répondit qu'il faisoit profession de tolérer beaucoup de choses, contre l'opinion qu'on avoit qu'il étoit trop sévère. Quand on lui reprocha les erreurs manifestes qu'il avoit avancées, & la manière indigne dont il avoit parlé du Concile de Trente, il répliqua, tantôt qu'il avoit usé d'un excès de paroles, tantôt qu'il avoit parlé par catachrèse ; & pour le coup disant vrai, il ajouta que cette figure de catachrèse, qui est un abus de paroles, lui étoit des plus familières, sans qu'il eût par là aucun dessein de blesser la vérité ; qu'au reste s'il lui étoit échappé quelque chose de trop fort, on devoit l'attribuer à sa complexion, & pardonner à un homme qui avoit un peu de chaleur. Ainsi confirma-t-il ce qu'avoit dit Richelieu, du Basque à la tête exaltée par ses chaudes entrailles.

Enfin comme il avoit écrit à S. Vincent, on ne sait trop à quel propos, qu'il lui avoit rendu service dans un procès contre le jugement de sa conscience ; le Grand-Vicaire qui l'interrogeoit lui demanda comment il avoit pu tenir une pareille conduite, puisqu'il n'est jamais permis de solliciter, ni de soutenir une

mauvaise affaire. Il répondit qu'il l'avoit fait par dispense, *dispensatorie*, comme s'exprime S. Bernard pour un cas semblable. Chacun peut sans le secours des commentaires, faire ses réflexions sur de pareilles défenses. Les réponses données à ces objections par ses apologistes, font également pitié à tout homme qui n'a pas leurs préjugés.

Ils n'ont pas laissé de crier à l'abus d'autorité, à l'iniquité, à l'omission des formes accoutumées, dans la procédure de S. Cyran, parcequ'à la sollicitation de ses protecteurs, on lui avoit épargné la honte de la confrontation & d'un jugement définitif; c'est-à-dire qu'on a fait un crime au gouvernement, de sa propre indulgence, & d'une indulgence mendiée par les ingrats qui la diffament. Mais sur l'échantillon qu'on a vu des charges & des défenses, qui [illegible]nt pas quel auroit été le jugement? .. a mort du Cardinal de Richelieu, Chavigny Secrétaire d'Etat, & Molé premier Président obtinrent la liberté du prisonnier, à condition qu'on n'entendroit plus parler de lui. Trop heureux de se tirer après cinq ans du donjon funeste, il ne demanda point de réparation; quoiqu'il eût l'exemple de bien d'autres, qui exi-

gerent qu'on rendit justice à leur innocence opprimée par un Ministre tout-puissant. Il mourut dans l'année de sa délivrance, & fut érigé en Saint par le parti. Tant le seul titre de chef y peut tenir lieu de vertu.

Ce n'est pas ainsi que le saint Fondateur de la Mission, après avoir rompu hautement avec ce dangereux ami, méritoit, sans l'ambitionner, d'être inscrit au nombre des Saints par la véritable Eglise de J. C. La charité, Reine des vertus, le fit canoniser de son vivant, par la voix de trois grandes provinces, dont il fut le sauveur. Prodige à peine croyable, dont toutes les histoires anciennes ne fourniſſent pas un exemple, & qui passeroit pour fabuleux, si nous ne touchions au temps où il s'est opéré, & si le souvenir n'en étoit encore tout frais dans ces provinces. Un seul homme, un Prêtre pauvre, sans naissance & sans puissance, aussi bien que sans fortune, a fait ce qui passoit les forces des plus puissans Princes. Parmi les terreurs & les horreurs d'une guerre barbare, au sein de la violence & du brigandage, toutes les œuvres de la miséricorde tant spirituelle que corporelle, se sont exercées avec ordre, avec intelligence, avec

courage, & même avec sûreté, non pas seulement envers quelques personnes particulières, mais à l'égard des peuples entiers; non pas en quelque rencontre passagère, mais durant une longue suite d'années : & pendant tout ce temps-là, on vit triompher la charité, dans les lieux même où la justice n'avoit plus de pouvoir, où l'autorité légitime étoit méconnue, & toutes les loix foulées aux pieds.

Abel. vie de S. Vinc. l. 1. c. 35. l. 2. c. 11.

Ce fut dans le cours de l'année 1639, que Vincent eut le premier avis de l'état déplorable où se trouvoit la Lorraine. Ayant aussi-tôt recueilli quelques aumônes, auxquelles il contribua de tout ce qui excédoit le plus étroit nécessaire de sa Communauté, il les envoya distribuer par ses Missionnaires. Mais bientôt après cette première aumône, qui fut aussi-tôt épuisée qu'envoyée, quelques-uns de ceux qui l'avoient portée, vinrent lui faire le tableau de la misère affreuse qu'ils avoient vue de leurs propres yeux. Dans les villes, & les meilleures villes, aussi bien que dans les campagnes, il y avoit des personnes de toutes conditions réduites à la dernière indigence; au point qu'il se trouva des mères, poussées par une faim dégénérée en rage à manger

leurs propres enfans. Quantité de jeunes personnes, & même de condition distinguée, épioient l'occasion de racheter leur vie, ou plutôt de différer leur mort, en s'abandonnant au dernier déshonneur. Les Religieuses les plus réformées rompoient leur clôture, pour aller chercher du pain, au péril de leur vertu. Grand nombre de Curés, après s'être épuisés en soulageant leurs Paroissiens, n'avoient plus un morceau de pain pour eux-mêmes. L'on en vit un, à une demi-lieue de la ville de S. Michel, réduit à tirer la charue, attelé avec ses Paroissiens, à la place des animaux de labourage. Ceux des Ecclésiastiques, des nobles & des bons bourgeois, qui avoient plus de ressource, abandonnoient le pays pour aller prolonger ailleurs leur malheureuse existence, qu'ils ne pouvoient plus soutenir dans leurs propres foyers. Toutes les bonnes maisons étoient désertes, & les autres si délabrées, que les loups, très-multipliés dans cette province couverte de forêts, entroient de nuit dans les villes & dans les maisons, & y enlevoient des enfans & des femmes. Ils dévoroient même en plein jour, & à la vue du monde, ceux qu'ils trouvoient tant soit peu écartés. Le fléau de la famine

s'étoit étendu aux bêtes sauvages, privées par les hommes de leur pâture naturelle: il ne mouroit pas un cheval, de quelque maladie que ce pût être, qu'ils ne l'enlevassent incontinent par morceaux pour le dévorer. Les bêtes vénimeuses ne faisoient pas horreur. Une femme restée veuve avec trois enfans, prit sans hésiter une grande couleuvre, & la mit rôtir à la hâte sur quelques charbons, pour satisfaire à l'empressement de ces petits affamés.

Vie de S. Vincent liv. 2. c. 11.

Un des Pères de la Mission, envoyé par son Supérieur, lui manda, aussi-tôt après son arrivée dans le premier endroit, les détails suivans: Je trouve une si grande quantité de pauvres, qu'il m'est impossible de donner à tous. Il y en a plus de trois cents dans un grand besoin, & plus de cent autres au dernier point de la misère. Monsieur, je vous le dis avec la plus exacte vérité, il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau, & si affreux, que, si Notre-Seigneur ne me fortifioit, je n'oserois les regarder. Ils ont la peau comme un marbre brut, & tellement retirée, que les dents leur paroissent toutes seches & découvertes jusqu'à la racine; ils ont les yeux & le visage horriblement refro-

gnés. C'eſt la choſe la plus hideuſe qu'on puiſſe jamais voir. Ils cherchent dans les champs, des racines qu'ils font cuire à demi, & s'empreſſent d'avaler. Il y a pluſieurs demoiſelles, qui périſſent de faim; & il y en a de jeunes, pour qui je tremble que le déſeſpoir ne les précipite dans un malheur encore tout autrement à craindre. A la derniere diſtribution de pain que nous avons faite, il s'eſt trouvé onze cent trente-deux pauvres, ſans les malades qui ſont en grand nombre, & à qui nous fourniſſons, avec les remèdes, la nourriture qui leur convient. Outre les pauvres mendians, la plus grande partie des bourgeois, & plus encore de la nobleſſe, ſouffre de la faim ce qu'on ne peut exprimer, pas même imaginer; ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'ils n'oſent demander. Il en eſt qui mourroient plutôt. J'ai parlé moi-même à quelques-uns, qui ne font que pleurer inconſolablement.

Dans les meilleures villes, à Metz en particulier, où les malheureux accouroient de toutes parts, la misère étoit à ſon comble. Le nombre des indigens qui n'avoient ni feu ni lieu, étoit ſi grand au dedans & au dehors de la ville, qu'il s'en rencontroit quelquefois aux portes

jusqu'à quatre & cinq mille, de tout âge & de tout sexe; & le matin, on y en trouvoit ordinairement dix ou douze de morts. Mais quel danger pour les jeunes personnes, dont la vertu, dans cette affreuse position, avoit à se défendre contre tant d'ennemis à la fois!

Cette perspective enflammant la charité de Vincent, il en fit passer les ardeurs dans l'ame de plusieurs personnes de condition de l'un & l'autre sexe; & la résolution fut prise de soulager ce malheureux peuple, à quelque prix que ce pût être. Ces généreux fidèles fournirent d'abord des sommes considérables, que le Saint fit aussi-tôt partir pour être distribuées, selon que les besoins servient plus pressans. Mais elles furent aussi-tôt consommées; & ces largesses réitérées à bien des reprises, loin de mettre fin à la misère, ne parurent se faire qu'à pure perte. Une charité moindre que celle de Vincent eût perdu courage, & regardé son entreprise comme impossible. Mais que ne peut un cœur enflammé du divin amour! La difficulté ne fit que redoubler son courage; sa magnanimité le rendit comme toutpuissant; & le Ciel donna tant de vertu à ses exhortations enflammées, lui fit prendre un tel ascendant

sur les cœurs tant soit peu disposés à la miséricorde, qu'il procura près de seize cent mille livres d'aumône à la seule Province de Lorraine, durant le cours de cette calamité.

Un frère de la Mission a fait lui seul cinquante-trois voyages dans cette Province, pour y porter en or, tantôt vingt mille, tantôt vingt-cinq & trente mille francs. Et ce qui est vraiment prodigieux, ce qu'on doit regarder comme un miracle, au moins de providence & de protection sur cette bonne œuvre, c'est que le porteur ayant fait plusieurs de ses voyages au travers des armées, & des soldats débandés qui couroient tout le pays, au milieu des troupes de voleurs qu'il rencontra souvent, jamais il ne fut ni volé ni arrêté; & toujours il arriva heureusement à son terme. Traversant assez souvent des forêts remplies de ces brigands, sitôt qu'il les apperçevoit, ou les entendoit, il jettoit dans la boue, ou dans quelque buisson, l'argent qu'il portoit dans une besace rapiécée, à la façon des gueux; puis s'en alloit droit à eux, avec un air d'assurance. Ils le fouilloient quelquefois; mais ne lui trouvant rien, ils le laissoient aller; & quand ils étoient écartés, il retournoit

prendre sa béface. Il découvrit un jour des Croates, dans une grande campagne. Il n'eut que le temps de mettre sa béface dans quelques touffes d'herbes; & il eut encore le bonheur de la sauver. Il est arrivé plusieurs fois, que s'étant joint à des convois escortés, les escortes furent battues, les convois enlevés; & le frère trouva toujours moyen de s'échapper, avec son argent. D'autres fois encore faisant voyage avec plusieurs particuliers, & s'en séparant tout à coup comme par inspiration; la compagnie tomboit entre les mains des brigands qui la dépouilloient, & le frère ne faisoit aucune mauvaise rencontre. Enfin les avantures de cet heureux porteur devinrent si fameuses, que la Reine-mère les voulut entendre de sa bouche; & plusieurs fois, elle prit plaisir à lui faire répéter les ruses innocentes dont il se servoit : mais toujours il protesta, que sa bonne fortune étoit le fruit des prières & des vertus de son Supérieur.

Qui pourroit dire toutes les œuvres de miséricorde, que le Saint exerçoit par les mains de tant d'autres Missionnaires animés de son esprit! Tous les jours, & dans tous les lieux où régnoit la misère, on distribuoit du pain & du potage

à chacun des pauvres, en prenant un soin tout particulier des malades. On retira ceux-ci des rues où ils languissoient, étendus par terre en grand nombre; & on les répartit en différentes maisons, où on leur administroit les remèdes & les alimens convenables. Les Missionnaires déja établis à Toul, en logerent jusqu'à soixante dans leur propre maison; ils recueillirent encore plusieurs soldats blessés ou malades, qui revenoient de l'armée. A Verdun, ils avoient à soulager habituellement cinq à six cents personnes, & pour le moins quatre cents, auxquels ils fournissoient le pain chaque jour. Ils donnoient du potage & de la viande à cinquante ou soixante malades, & à quelques-uns de l'argent pour des besoins particuliers. Ils soutenoient environ trente pauvres honteux, ils faisoient l'aumône en argent à quantité de pauvres gens de la campagne, & à d'autres passants à qui l'on donnoit du pain à toute heure. Ils en habilloient plusieurs qui étoient réduits à une honteuse nudité, & fournissoient des chaussures à ceux qui en avoient le plus de besoin. C'étoit la même chose à peu près dans toutes les villes, dont les meilleures ne différoient des autres, que par un plus

Certificat du chap. 11. de Toul. Vie de S. Vinc. l. 2. P. 376.

grand nombre de pauvres honteux. Il s'en trouvoit jusques parmi les personnes les plus qualifiées, ecclésiastiques & séculières. A ceux-ci l'on donnoit, outre la nourriture, un certain argent par mois, suivant la condition d'un chacun. Il falloit encore prendre un soin particulier d'une quantité de nourrices, à qui l'on donnoit de la farine & quelque argent. Les malades & les blessés, dont on payoit les Chirurgiens & les remèdes, étoient une source nouvelle de dépense en argent; quoique les Missionnaires en pansassent eux-mêmes un grand nombre. L'article du linge coûtoit encore davantage. Il fut tel jour, où l'on fournit sept douzaines de chemises aux seuls pauvres de la ville de Nancy, en reprenant les haillons qui leur en tenoient lieu, afin de les blanchir & de les raccommoder pour d'autres, ou de les employer au pansement des blessures. On distribuoit aux maisons religieuses, des pièces entières d'étoffes, dont elles faisoient elles-mêmes leurs habits; on fournissoit à quelques-uns jusqu'à des souliers, tant leur misère étoit extrême. Ainsi fit-on subsister toutes les Communautés Régulières tant d'hommes que de filles, auxquelles on donnoit encore en argent, à l'une

trois & quatre cents livres par quartier, & à certaines jusqu'à six cents. Et ces distributions en vivres, en argent, en habits, se firent pendant neuf à dix années, non seulement en Lorraine, mais dans les villes d'Artois, nouvellement conquises & toutes ruinées. Les Missionnaires parcouroient le pays, accompagnés des Curés qui connoissoient mieux l'état des familles; & à chaque voyage, on revêtoit ordinairement une centaine de personnes de tout sexe & de toute condition. Il y eut quatorze mille aunes d'étoffes de toute espèce, employées à cet usage. La Reine, mère de Louis XIV, fut si touchée de ce qu'on lui rapporta de la nudité de ces pauvres peuples, qu'outre ses immenses largesses pécuniaires, elle leur envoya toutes ses tapisseries & ses tentures de deuil, après la mort du Roi son époux. Elle fut imitée par la Duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'ici S. Vincent, fixé à Paris pour multiplier les secours à leur source, & les faire couler plus abondamment à leur destination, n'avoit rempli que les fonctions de la tête, ou du cœur, qui donnent le mouvement à tous les membres. Mais la continuité de la guerre & de la misère dans des provinces ruinées sans

reſſource, ayant réduit enfin une grande partie des habitans à les abandonner, & à venir ſe jetter entre ſes bras à Paris, il les reçut avec une affection paternelle, ſans jamais rebuter perſonne; & avec une édification toute nouvelle, il fit immédiatement par lui-même ce qu'il faiſoit depuis ſi long-temps par ſes diſciples. Il leur fournit le logement, la nourriture & les habits, pendant huit ans que durerent les émigrations. Il procuroit des outils & du travail, ou des places de domeſtiques, aux gens du commun. Il ſe réſervoit de pourvoir à la ſûreté des jeunes perſonnes du ſexe, dont la vertu ſe trouvoit expoſée; il chargea expreſſément les Miſſionnaires de lui amener toutes celles qui voudroient & ne pouvoient autrement préſerver leur pudeur. Ils en amenerent en effet, & à pluſieurs repriſes, des troupes de cent-cinquante & ſoixante, qu'ils défrayoient pendant tout le chemin; ſans compter grand nombre de petits orphelins, qui accompagnoient leurs ſœurs. Les garçons étoient reçus à S. Lazare, juſqu'à ce qu'on les pût mettre en condition. Madame le Gras logeoit les filles dans ſa maiſon, où toutes les familles de Paris, averties par les Dames de charité, ve-

noient choisir des femmes de chambre & des servantes.

Ce qu'il y avoit de plus embarrassant, c'étoient les personnes de condition, de qualité même, & des familles entières qui n'étoient point accoutumées à gagner leur vie, moins encore à mendier. Rien ne fit obstacle à la charité du Saint. Il entreprit de les entretenir, non des aumônes recueillies pour la province, & qui allerent toujours exactement à leur destination; mais au moyen d'une association de plusieurs personnes de marque, à qui le vertueux Baron de Renti servit principalement de modèle: tous les premiers Dimanches du mois, ils s'assembloient à S. Lazare, où ils se cotisoient, à l'exemple du Saint, pour faire ensemble une somme suffisante à l'entretien de cette pauvre noblesse, à qui l'on en faisoit la distribution dans le mois, selon le nombre de personnes & le rang des familles. Outre cela, ces pieux associés les alloient visiter les unes après les autres, pour en tirer tout le secret de leur misère, pour les rassurer, pour les consoler; & toujours ils leur donnoient de nouveaux témoignages d'estime & de considération, ainsi que de persévérance dans le dessein de les obliger. Quantité

de gentils-hommes & de Seigneurs Anglois, expatriés pour la Foi Catholique, s'étoient encore refugiés à Paris dans ces conjonctures : l'immenſe charité de Vincent les joignit aux Lorrains, & fit agréer ſa réſolution au reſte des aſſociés; ce qui fit durer cette aſſociation, & la plûpart des bonnes œuvres pendant vingt ans ; c'eſt-à-dire juſqu'au terme à peu près de la vie du Saint.

Animé par les obſtacles, bien loin d'en être découragé, il ſe fit encore amener de Lorraine à Paris, une Communauté de quatorze Religieuſes Bénédictines, qui, au moment de mourir de faim dans leur monaſtère de Rambervillers, étoient allées en vain chercher leur ſubſiſtance à Saint-Michel. Il les ſoutint pour un temps, avec l'aſſiſtance des Dames de la charité; après quoi la Providence venant avec éclat au ſecours de ces dignes filles de Saint Benoît, elles firent un établiſſement avantageux dans le Fauxbourg S. Germain, où, ſous le titre de Religieuſes du S. Sacrement, elles en inſtituerent l'Adoration perpétuelle, & formerent une Congrégation fervente, qui de la misère publique fit le ſujet d'un nouveau triomphe pour la religion.

Le Seigneur cependant ne manqua pas

d'éprouver la foi de son serviteur. Assez souvent, les fonds des pieux associés se trouvoient courts pour tant d'œuvres dispendieuses; & Vincent étoit réduit à suppléer des fonds de sa maison, quelquefois au delà de son pouvoir. Une fois entre autres, après la cotisation de tous les associés, il s'en falloit deux cents francs que la somme nécessaire pour le moment ne fût complette. Le Saint appella le Procureur de sa maison; & le prenant à l'écart, il lui demanda combien il avoit d'argent. Il répondit qu'il n'avoit que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance de la Communauté, qui étoit pour lors extraordinairement nombreuse. Eh quoi! n'y a-t-il que cela d'argent dans toute la maison, reprend le Supérieur? Non, Monsieur, répond le Procureur, il n'y a que cinquante écus en tout. N'importe, lui dit le Saint, je vous prie de me les apporter; & les ayant reçus, il les donna pour remplir à peu près ce qui manquoit à la somme incomplette; aimant mieux emprunter, ou souffrir avec les siens, que de laisser languir la pauvre noblesse. Mais l'un des associés, qui avoit prêté l'oreille à cet entretien, & qui en fut pénétré jusqu'au fond du cœur, fit par-

venir le lendemain un sac de mille francs à la maison de S. Lazare. Une autre fois qu'il manquoit une somme de trois cents livres, le Saint la fournit sur le champ, des deniers qu'on lui avoit donnés à lui-même, pour changer son cheval qui étoit ruiné & s'abattoit journellement sous lui, au risque de le faire périr.

La Lorraine, ne fut pas le seul théatre, ou pour mieux dire, le seul champ de triomphe de la charité merveilleuse de Vincent. La guerre & la misère s'étendant en Champagne & en Picardie, ces deux grandes Provinces tomberent dans un état, qui exciteroit une horreur encore toute nouvelle, si nous ne craignions de trop peiner les ames sensibles par la continuité de ces lugubres tableaux. Qui soutiendroit, par exemple, la peinture circonstanciée des soldats laissés en arrière dans les marches, languissans de faim & de maladie, faisant effort pour se traîner, tombant dans les boues & les fossés, où ils expiroient privés de tout soulagement? D'une troupe de quatre cents pauvres malades arrivés à S. Quentin, & dont la moitié fut exclue de la ville, où il y avoit déja sept ou huit mille faméliques, & qui périrent

ſucceſſivement dans ce cruel abandon ? De ſix cents perſonnes, qui près de Guiſe ſe jetterent ſur les cadavres des chevaux & des chiens, après que les loups en avoient fait leur curée ? Des troupes ſans nombre d'hommes, de femmes & d'enfans, errans comme des bêtes fauves dans les prés & les bois, broutant l'herbe, rongeant l'écorce des arbres, avalant la terre & les haillons même qui les couvroient ? Quelques-uns enfin ſe mangerent les bras, puis moururent dans la rage & le déſeſpoir. Paſſons vite aux prodiges de charité, qui mirent fin à ces horreurs.

Ces malheureux furent nourris, & même ſi largement d'abord, que pluſieurs en furent étouffés. Ceux qui reſtoient nuds dans les caves, ou les fumiers, d'où la honte les empêchoit de ſortir, reçurent des vêtemens; tous les malades, après quelque temps d'expérience, recouvrerent la ſanté, à l'exception d'un aſſez petit nombre, qui avoit déja la mort dans le ſein, quand on les découvrit. On répara, & on reconſtruiſit les maiſons, on donna des outils aux ouvriers, des rouets & du chanvre aux femmes, des inſtrumens de labourage aux cultivateurs, & des grains pour enſemencer

leurs terres. Les Paroisses abandonnées, dont les Curés étoient morts ou moribonds, & dans le Diocèse de Laon, il y en avoit une centaine, où il ne se faisoit plus aucun exercice de Religion; toutes ces Eglises renversées & dépouillées, furent rétablies & pourvues de tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. On mit des desservans dans les lieux destitués de Pasteurs, & l'on fournit régulièrement à leur subsistance. Ces distributions emporterent assez longtemps, dix, douze, & jusqu'à seize mille livres par mois, sans que la source en tarit un moment. La charité ne cessa qu'avec la calamité; & le saint Instituteur de la Mission, fut aussi réellement, qu'autrefois Joseph, le sauveur des peuples & des provinces. Parmi tout ce qu'on appelle héros, ou grands hommes, en est-il un seul qui ait mieux mérité du genre humain que ce pauvre Prêtre? Mais ce sont les héros qui font le malheur des peuples; & les hommes tels que ce pauvre vertueux, en sont les libérateurs. A qui donc élevera-t-on plus justement des statues? Et si celle de Vincent de Paul, aussi grand homme que grand Saint, n'étoit pas érigée sur nos autels, seroit-il parmi nos monumens

nationaux, un lieu assez éminent, pour la placer comme elle le mérite ?

Si l'homme de Dieu étoit si sensible aux calamités temporelles, il ressentoit encore plus vivement le mauvais état des ames abandonnées de leurs pasteurs, & privées de presque tous les secours de religion. Il recommandoit sur toutes choses de réconcilier ces malheureux avec Dieu, de les faire approcher des Sacremens, de leur apprendre à chercher leur consolation dans leur foi. Pour ce qui est des infortunés qui se réfugioient à Paris, il prenoit connoissance par lui-même de l'état de leur conscience, & les disposoit à une bonne Confession. Il leur fit faire des missions en règle, dans l'Eglise du village de la Chapelle pour le temps de Pâques. Aussi les ramenoit-il à Dieu, par les voies pratiquées de tous temps dans l'Eglise. Tandis que les novateurs, dont il s'étoit séparé avec éclat, raisonnoient à perte d'haleine sur la grace & la charité, faisoient des Théologiennes dans les cloîtres & les hôpitaux ; il réduisoit en pratique leurs spéculations oiseuses, pour ne rien dire de plus, & ne s'occupoit des personnes du sexe que pour mettre leur vertu à couvert.

Extraordinairement ému des crimes

causés par la guerre, des vols & des assassinats, des blasphèmes & des sacrilèges, de la profanation des choses les plus saintes, ajoutée à la ruine des familles, & à la désolation des provinces, il prit une résolution qui fit l'admiration, & en même temps l'effroi de toute la Cour. Mais ce qui auroit perdu le plus privilégié des favoris, réussit au Saint. Le Cardinal de Richelieu lui témoignant de la bienveillance, il en voulut tirer parti contre la calamité publique. Sans daigner faire attention à ce qu'il risquoit pour lui-même, il l'alla trouver, il lui exposa les malheurs du pauvre peuple, & tous les désordres causés par la guerre; puis se jettant à ses pieds, Monseigneur, lui dit-il les larmes aux yeux, donnez-nous la paix, ayez pitié de nous & de nos malheureux concitoyens, donnez la paix à la France, & à ses provinces désespérées. Ce fier Ministre, loin de prendre l'avis en mauvaise part, parut attendri, & répondit qu'il s'emploiroit de son mieux à procurer la paix; s'excusant, en quelque sorte, pour les lenteurs, sur ce que la chose ne dépendoit pas de lui seul.

Parmi tant de services rendus à la patrie & à l'humanité, combien l'immense charité de Vincent n'en rendoit-elle pas en

même temps & immédiatement à la religion, par les exercices divers qui faisoient la fin de son Institut? Avant qu'il eût institué sa Congrégation, il avoit déja passé huit ans à faire des missions en différens Diocèses. Depuis cette institution, jusqu'à l'an 1632, que S. Lazare en devint le chef-lieu, il fit par lui, ou par les siens, cent quarante missions; & delà jusqu'à sa mort, la seule maison de S. Lazare en a fait près de sept cents, qu'il a toutes dirigées, & dans plusieurs desquelles il a travaillé en personne. A quoi, si l'on ajoute toutes celles qui ont été faites par les autres maisons établies en plus de vingt-cinq Diocèses, tant en France que dans les autres Etats; qui pourra dire tous les fruits de salut que cet homme Apostolique a produit dans tout le monde Chrétien, & jusques dans les terres infidèles! Combien de personnes tirées de l'ignorance damnable où elles étoient des premières vérités du Christianisme? Combien d'autres arrachées au crime, où elles croupissoient depuis quinze & vingt ans? Combien de sacrilèges en matière de Sacrement, réparés par de bonnes Confessions générales? Que d'usures abolies, que de restitutions faites, que d'inimitiés déracinées,

que de concubinages rompus, que de ſcandales réparés, que de vertus miſes en uſage, ou du moins que d'énormes offenſes de Dieu arrêtées pour un temps? Or en cela ſeul, le vrai zèle, tout zèle qui ne tient pas à l'orgueil Phariſaïque, trouve un ample dédommagement de ſes travaux.

Quels furent-ils néanmoins, ces travaux, & quel fut le courage communiqué par Vincent à ſes diſciples pour les ſupporter, dans la campagne de Rome, par exemple, où les pâtres qui l'habitoient ſeuls avec leurs troupeaux, paſſoient des cinq & ſix mois, ſans entendre parler de Sacremens, & ſans preſque jamais entendre la Meſſe? Il y avoit parmi eux une ignorance ſi profonde, que la plûpart ne ſavoient pas le Symbole des Apôtres. Cependant il étoit impoſſible de les raſſembler dans aucune Egliſe. Il n'eſt point d'obſtacles que la charité ne ſurmonte. Les Miſſionnaires ſe répandirent dans ces campagnes déſertes; & ils ſe rendoient ſur le ſoir dans chacune des cabanes où les pâtres venoient paſſer la nuit, la [illegible] avec eux ſur quelques toiſons, & ſouvent ſur la terre nue, leur faiſoient faire la prière du ſoir, les inſtruiſoient des vérités de

la foi, les préparoient à faire une bonne Confession; puis les rassembloient tous un jour de fête dans quelque Chapelle du voisinage, où l'on célébroit la Messe, on faisoit une exhortation touchante, & on leur donnoit la Communion. Ils se transportèrent pour les mêmes exercices, jusques dans les détroits les plus sauvages de l'Apennin. Les Diocèses de Viterbe, de Palestrine, & tous les lieux voisins, l'Etat de Gênes, le Piémont, l'isle presque barbare de Corse, où la vengeance homicide, si commune en Italie, sembloit avoir établi le siège de son empire, recueillirent avec une égale abondance les fruits d'une même charité, tout le temps que vécut le saint Instituteur de la Mission.

Mais tandis que la Providence fournissoit tant de secours à l'Eglise, pour ranimer la Foi, & faire refleurir les mœurs dans ses anciennes possessions; l'Enfer de son côté s'efforçoit de s'attacher par des nœuds toujours plus étroits ce qu'il avoit autrefois envahi. Docile à ses suggestions, Cyrille-Lucar, Patriarche de C. P. peu satisfait du schisme & de la servitude où gémissoit la Grèce sa patrie, sous le joug des infidèles, tenta de l'engager encore dans les erreurs & les impiétés des sectaires du Nord.

Cet esprit versatil, qui paroît n'avoir tenu à aucun principe de foi, prit naissance dans l'isle de Candie, d'où il alla faire ses études à Venise & à Padoue. Il voyagea peu après en Allemagne, & contracta des liaisons étroites avec les Protestans, qui saisirent avidement cette occasion, pour introduire leur doctrine en Grèce. Il reçut toutes les impressions qu'on voulut lui donner; il promit d'en faire bon usage, de ruser & de dissimuler, jusqu'à ce qu'il pût se déclarer avec avantage. Il n'y avoit rien dans ses promesses, qui passât la capacité de ce Grec, l'un des plus consommés dans l'art de fourber & de cabaler. De retour en Orient, il fut fait Prêtre & Archimandrite, par le crédit de l'un de ses parens qui étoit Protosyncelle d'Alexandrie, & qui en devint Patriarche. Il voyagea depuis en Lithuanie, où continuant ses liaisons avec ces hérétiques, & inquiété à ce sujet, il donna sans difficulté une Confession de Foi conforme à la doctrine de l'Eglise Romaine, sur les points controversés entre les Protestans & les Catholiques. Parvenu dans la suite au Patriarchat de Constantinople, après avoir été quelque temps lui-même Patriarche d'Alexandrie, il se crut suffisamment accré-

dité pour enſeigner la doctrine Proteſtante à ſes ouailles. Cependant les Evêques & les Prêtres Grecs réclamerent unanimement, & firent tant de bruit, qu'il fut exilé à Rhodes. L'Evêque d'Andrinople fut même nommé Patriarche à ſa place. Il parut alors que l'intérêt de Lucar, auſſi bien que ſon entrepriſe, faiſoit également celui des Puiſſances Proteſtantes. L'ambaſſadeur d'Angleterre ſollicita ſon rétabliſſement, & avec tant de chaleur, qu'il l'obtint. Fier de cet appui, quand Lucar ſe revit ſur ſon Siège, il publia un Catéchiſme, infecté des erreurs de Calvin; il oſa même donner une Confeſſion de Foi dans le même goût, & l'ambaſſadeur de Hollande la fit imprimer à Genève. Cette nouvelle incartade lui attira un nouvel exil. Rappelé au bout de trois mois, il crut encore pouvoir, au moyen de ſes puiſſans protecteurs, brouiller impunément: mais la Porte enfin, fatiguée d'une obſtination auſſi contraire à ſa tranquillité, qu'offenſante pour ſa hauteur, le fit tranſporter ſur la mer Noire, dans un château fort, où il fut étranglé.

Cyrille de Bérée, qui lui ſuccéda ſur le Siège de Conſtantinople, n'y fut pas plutôt placé, qu'il y tint un Concile, où

il le fit anathématiſer. Quatre ans après ; c'eſt-à-dire en 1642, Parthenius, qui remplaça Cyrille de Bérée, crut encore devoir aſſembler un nouveau Concile, & anathématiſer la Confeſſion Calvinienne donnée par cet apoſtat. Ce Décret fut reçu en Moldavie, auſſi bien qu'en Grèce, & confirmé dans le Synode de Jaſſi. Tous les Orientaux en général ont adhéré à ces déciſions ; & ceux qui ont écrit depuis, en ont parlé avec éloge. Ainſi les manœuvres de l'impiété ſacramentaire ne ſervirent qu'à combler ſon opprobre, en donnant le dernier degré d'authenticité à l'unanimité de la Foi parmi toutes les Egliſes anciennes, même ſchiſmatiques, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie en particulier.

Au ſein de la France, de tout temps ſi attachée à la Chaire de Pierre, il s'éleva coup ſur coup différentes brouilleries, qui donnerent lieu à la déciſion de ces queſtions délicates qu'on agite rarement avec vivacité, ſans quelque péril pour l'unité ſainte. Le Cardinal François Barberin, neveu d'Urbain VIII, ayant accepté la protection de l'Egliſe d'Eſpagne, & laiſſant trop percer ſa prédilection pour cette Couronne ; l'ambaſſadeur de France en Cour de Rome de-

manda que le Cardinal Antoine Barberin, autre neveu du Pape, ſe chargeât de la protection des Egliſes de ce Royaume. Le S. Père prit le parti de défendre également à ſes neveux, de ſe mêler des affaires des Couronnes; mais par point d'honneur, Louis, ou Richelieu exigea que le Cardinal Antoine exerçât la protection de France, au moins une année, comme le Cardinal François avoit exercé celle d'Eſpagne; à quoi le Pape ne voulut jamais conſentir. La Lorraine ayant été conquiſe dans ces entrefaites par les armées Françoiſes, le Roi voulut nommer aux bénéfices conſiſtoriaux de cette province, & même à ceux des trois Evêchés, Metz, Toul & Verdun: nouveau refus de la part du Pape, & nouveau ſujet de plainte pour le Monarque, ou pour ſon Miniſtre. De plus, la Cour étoit mécontente de ce qu'on n'envoyoit pas le chapeau au fameux Père Joſeph, pour qui elle le ſollicitoit depuis longtemps. Ici, le mécontentement étoit particulier à Louis XIII: car Richelieu, à ce qu'on prétend, ſuſcitoit lui-même les oppoſitions Romaines; aimant beaucoup mieux avoir un homme de génie ſupérieur, pour coopérateur utile, ou plutôt pour commis voué à la gloire de ſon mai-

tre, que pour collègue dans la pourpre, & concurrent peut-être dans le miniſtère. Un domeſtique du Maréchal d'Eſtrées fut encore aſſaſſiné à Rome dans ces conjonctures; & l'on n'en put avoir juſtice. Enfin le Cardinal de la Valette étant venu à mourir en Piémont, où il commandoit les armées Françoiſes, le Pape ne voulut point que les ſervices d'uſage à Rome pour les Cardinaux défunts ſe fiſſent pour un Prélat, décédé dans un genre de vie ſi peu ſéant à ſon caractère. Voilà les raiſons qui étoient pour le public, & ſur leſquelles on faiſoit grand bruit; mais il y en avoit de plus myſtérieuſes, d'où partoient véritablement ceux qui accréditoient les premières.

Mém. d'Avrigny, an. 1639 & 1640.

Le Cardinal de Richelieu, jaloux de tout genre de grandeur & d'autorité, avoit demandé la légation de France, ſur le pied où l'avoit eue autrefois le Cardinal d'Amboiſe: mais les Papes connoiſſoient trop ſon humeur impérieuſe, pour le revêtir d'une dignité, qui lui auroit applani la route à un pouvoir ſans bornes dans la hiérarchie. Ils la lui offrirent pour trois ans; il n'en voulut point de la ſorte. Il ſe rabatit enſuite ſur la légation d'Avignon, qui lui fut pareillement refuſée. Ne pouvant parvenir à une domination

absolue sur le Clergé, il entreprit de subjuguer au moins l'état monastique. Déja il étoit Abbé de Cluny; il se fit encore élire Abbé Chef-d'Ordre de Cîteaux & de Prémontré: mais les Abbés étrangers, auxquels il n'imposoit pas, refusèrent de le reconnoître; & le Pape lui refusa des Bulles. Il en conçut tout le chagrin, qu'en devoit naturellement avoir un homme aussi peu façonné aux affronts; & il ne s'appliqua plus qu'à chagriner le Pape à son tour. Il commença par un arrêt du Conseil, qui défendoit de prendre des expéditions à Rome, & d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques Prélats en œuvre, pour demander la révocation, ou du moins la modération des annates; puis la tenue d'un Concile, qui réprimât les entreprises de la Cour de Rome: mais s'il y eut de lâches complaisans parmi les Evêques, le Cardinal de la Rochefoucault, & grand nombre de Prélats, éclairés & vertueux, éventerent le piège; & l'affaire ne passa point à l'assemblée du Clergé.

Ces contradictions ne servirent qu'à inspirer à Richelieu un dessein plus haut & plus hardi; il ne se proposa rien moins, que de se faire Patriarche de France. On devoit d'abord faire céder au Roi, par

toutes les cathédrales du Royaume, le pouvoir qu'elles avoient eu d'élire leurs Evêques avant le concordat; caſſer enſuite le concordat, comme abuſif; & à cet effet, aſſembler un Concile national; mais ſous des prétextes détournés, ſous des couleurs trompeuſes & pleines d'attraits pour la Prélature, qu'on ne parloit que de faire rentrer dans ſes droits naturels ſur les chapitres & les réguliers. On déſignoit même, afin de faire plus aiſément illuſion, on déſignoit hautement pour modérateurs de ce Concile les Prélats les plus attachés au S. Siège; ſauf à prendre ſous main les meſures convenables pour croiſer leurs deſſeins à tout événement: le Miniſtre, avec le poids de ſa puiſſance, n'étoit pas embarraſſé pour y obtenir la pluralité des ſuffrages. Cependant il faiſoit un bruit horrible, ſur les moindres ſujets de plainte que donnoit la Cour de Rome; accoutumant ainſi les peuples aux cris du ſchiſme, affoibliſſant au moins l'attachement de la nation pour le Siège Apoſtolique. Différens Prélats, ſoit par adulation, ſoit par ſimplicité & des vues trop courtes, étoient les échos & les machines du Cardinal. Le Roi qui étoit bien loin d'en pénétrer l'ambition profonde, la ſecondoit avec

d'autant plus d'ardeur, qu'il la connoiſſoit moins. Il croyoit n'agir que pour la dignité de ſa Couronne; & il faiſoit tout pour l'aſſervir à ſon Miniſtre, pour le rendre également abſolu dans l'Egliſe & dans l'Etat.

Peu content d'avoir défendu au Maréchal d'Eſtrées de ſe préſenter à l'audience du Pape, il interdit la ſienne au Nonce extraordinaire qu'Urbain VIII avoit envoyé en France, & défendit à tous les Evêques du Royaume de rendre viſite à ce Miniſtre Pontifical, juſqu'à ce que le Pontife eut donné toutes les ſatisfactions qu'il en exigeoit. Ce qui eſt encore plus dur, ces ordres furent indécemment ſignifiés au Nonce par un huiſſier : mais il ne voulut, ni recevoir l'exploit, ni en écouter la lecture. Quatre jours après, l'ambitieux Cardinal fit rendre par le Parlement, un arrêt portant défenſe de plus faire devant le Nonce les informations accoutumées & paſſées en loix, pour les ſujets nommés aux bénéfices conſiſtoriaux. De plus, le Parlement de Bourgogne ayant dans ces conjonctures ordonné, ſans lettres-patentes, l'enregiſtrement de quelques brefs; le Roi déclara cet enrégiſtrement nul. Tant de mortifications données coup

ſur coup, & comme à plaiſir, à la Cour de Rome, ne lui firent pas faire une fauſſe démarche. Tous les écarts de Richelieu n'ôterent rien au Pape de ſa modération & de ſon ſang froid : plus le Cardinal employa de manœuvres pour l'induire à rompre avec la France, plus il ſe tint ſur ſes gardes pour ne rien faire qui pût occaſionner la rupture. Rome, ne ſut-ce qu'en cette rencontre, dut faire ſentir combien elle étoit enfin déſabuſée, au moins quant à la pratique, de ces maximes de climats & de terroir, autrefois ſi funeſtes à la concorde & à l'unité chrétienne.

Avant tous ces coups d'éclat, & comme pour y préparer les eſprits, les deux frères Dupuy, Pierre & Jacques, ſous la protection du Cardinal-Miniſtre, mirent au jour un ouvrage en deux volumes, intitulé des Droits & des Libertés de l'Egliſe Gallicane. C'étoit un épouvantail pour les Romains, & le premier ſon du tocſin pour les François. Les libertés de l'Egliſe Gallicane, ſelon nos auteurs les plus graves & qui les ont mieux approfondies, conſiſtent dans le droit & la poſſeſſion reſpectable, où ſe trouve cette Egliſe, de s'en tenir aux uſages antiques, & de ne rien admet-

tre qui leur donne atteinte. Ce principe général eſt ſans doute à l'abri de tous reproches ; la difficulté git dans les détails & dans les conſéquences pratiques, tirées du principe ; en quoi l'on a trouvé, au moins très long-temps, une variété infinie d'opinions, parmi les François même les plus exacts. Pierre & Jacques Dupuy, d'ailleurs très ſavants, n'étoient pas Théologiens. Auſſi fallut-il dans la ſuite recourir à d'autres plumes pour retoucher leur ouvrage, & corriger les endroits où ils s'écartoient de la Doctrine Catholique. L'ouvrage tel qu'il parut d'abord ; c'eſt-à-dire plus fourni de compilations que de raiſons, offroit le recueil de toutes les entrepriſes que la puiſſance ſéculière avoit jamais faites contre l'Egliſe. Le Nonce en porta ſes plaintes à la Cour ; & il falloit qu'elles fuſſent bien fondées, puiſque dans la ſituation où étoient les eſprits, l'ouvrage fut ſupprimé par un arrêt du Conſeil d'Etat. La puiſſance, à peu près ſouveraine, du Cardinal de Richelieu n'empêcha pas non plus, qu'il ne fût condamné par vingt-deux Prélats François, Cardinaux, Archevêques, ou Evêques ; le Clergé de France ne reconnoiſſant point de droits qui tendiſſent à rompre ſon union

avec l'Eglise Romaine, & ne jugeant tous ceux de cette espèce que propres à détruire les véritables libertés de l'Eglise Gallicane.

Cet ouvrage fut encore attaqué par le Docteur Charles Herfant, dans un petit livre latin qui avoit pour titre : *Optati Galli de cavendo schismate liber parænæticus* : mais l'auteur garda soigneusement l'*incognito*, sans lequel il sentoit parfaitement qu'il étoit perdu. Le redoutable Ministre fit, en vain, les plus rigoureuses perquisitions. Ne pouvant découvrir l'auteur, il fit condamner l'ouvrage par le Parlement à être lacéré & brûlé de la main du bourreau. Cinq jours après, l'Archevêque de Paris & ses Suffragans le censurèrent, comme faux, scandaleux, injurieux, propre à troubler la paix publique, à inspirer de l'aversion pour le Roi & ses Ministres, sous le prétexte d'un schisme imaginé par une malice insigne.

Cette censure fut signée le même jour par seize autres Evêques ou Archevêques, qui se trouvoient dans la capitale. L'auteur, violent & déclamateur de son naturel, qui l'avoit réduit à sortir de la Congrégation de l'Oratoire, pouvoit avoir des torts dans les tours & les saillies de

ſa chaude éloquence; mais ſes alarmes à l'égard du ſchiſme n'étoient pas tout à fait imaginaires. Le Prince de Condé qui, tout attaché qu'il étoit à la foi & à l'unité Catholique, n'avoit aſſurément pas l'imagination viſionnaire, parloit de ce ſchiſme redouté, comme d'un malheur preſque inévitable, dans la ſituation où étoient les choſes & les eſprits.

Le Cardinal de Richelieu chargea quatre écrivains de réfuter les principes de l'Optat François. On ne vit pas ſans étonnement dans ce nombre, un des religieux qui faiſoient une profeſſion des plus particulières de dévouement à l'égard du S. Siège. La réplique du P. Rabardeau Jéſuite fut même celle des quatre, qui plut davantage au Cardinal. Il avançoit que la création d'un Patriarche en France n'avoit rien de ſchiſmatique, & que le conſentement de Rome n'étoit pas plus néceſſaire pour cela, qu'il ne l'avoit été pour établir les Patriarches de Jéruſalem & de Conſtantinople. Ce dernier article en particulier montre combien l'auteur avoit peu réfléchi. Les termes ſeuls de ſa comparaiſon auroient dû lui ouvrir les yeux. Le Pape, Succeſſeur du Prince des Apôtres, & Chef de l'Egliſe univerſelle, eſt en même temps Pa-

triarche de l'Occident; mais il ne l'eſt pas de l'Orient. Ainſi l'érection des Patriarchats de Jéruſalem & de Conſtantinople n'avoit rien pris ſur ſa juriſdiction Patriarchale; au lieu que la création d'un Patriarche en France lui en raviſſoit une partie des plus conſidérables. Elle ne pouvoit donc pas ſe faire malgré lui, ſans une injuſtice palpable. Qu'elle pût abſolument avoir lieu ſans ſchiſme, c'eſt là une de ces ſpéculations qui égarent toujours dans la pratique, qui au moins dans les circonſtances où on les agite communément, & où l'on agitoit celle-ci; c'eſt-à-dire dans la chaleur du reſſentiment, & l'aveuglement du dépit, conduiſent inévitablement au précipice, qu'on n'en ſépare que par des préciſions idéales.

Le Souverain Pontife, & avec raiſon, ſe montra extrêmement offenſé de l'ouvrage de Rabardeau. L'Inquiſition de Rome le condamna, comme renfermant des maximes pernicieuſes contre l'ordre hiérarchique & la juriſdiction de l'Egliſe, & comme plus propre à fomenter le ſchiſme qu'à l'éteindre. Cette dernière clauſe fait alluſion au titre de l'ouvrage, qui étoit conçu en ces termes : *Optatus Gallus de cavendo ſchiſmate benignâ manu ſectus.* Le décret de l'In-

quisition, Tribunal qu'on ne reconnoît point en France, fut reçu néanmoins par l'assemblée du Clergé, & enregistré dans son Procès-Verbal, sans avoir passé au Parlement de Paris, & sans être revêtu des autres formalités ordinaires. Mais quel que fût le zèle de nos Prélats pour détourner le schisme, peut-être eût-il été inefficace, si le Cardinal-Ministre ne fût mort dans ces conjonctures, le quatre Décembre 1642. Le Patriarchat François descendit avec lui dans le tombeau, ou plutôt rentra dans le néant, d'où lui seul avoit pu se flatter de le tirer.

L'Eglise de France n'étoit pas délivrée de ces alarmes, qu'elle en essuya, avec l'Eglise universelle, de bien plus fondées & de plus funestes. Le Jansénisme enfanté dans les ombres du mystère & de l'intrigue, où il avoit déja pris son premier accroissement, y reposoit néanmoins encore, lorsque Jansenius termina sa carrière mortelle. Comme un corps gangrené n'exhale qu'après le trépas toute l'odeur de sa corruption; ainsi l'Augustin d'Ypres, retenu jusques-là dans les ténèbres, avoit peu fait de bruit, & causoit peu d'effroi dans l'Eglise: mais bientôt elle fut toute remplie de trouble & de scandale. A peine l'auteur fut-il en-

terré, que les Docteurs Libert Fromond & Jean Calenus, dépositaires du livre fatal, s'empressèrent à le faire imprimer. Avant toute chose, ils devoient consulter le S. Siège, comme le Prélat l'avoit ordonné par son testament, en soumettant toute sa doctrine à ce tribunal, en termes si exprès & si expressifs : mais ce fut là le moindre souci de ses exécuteurs testamentaires, qui au fond connoissoient trop l'ouvrage, & sa conformité avec ceux de Baïus dont il n'étoit que l'apologie, pour attendre une approbation de Rome. Ils ne pensèrent qu'à gagner de vîtesse, & à prévenir la vigilance Apostolique. L'Université de Louvain prit l'*Augustinus* sous sa protection. Pontanus ou Dupont, & Henri Calenus, tous deux censeurs Apostoliques & Royaux, lui donnerent une approbation pompeuse. Ils chanterent la palinodie dans la suite, sans toutefois regagner la confiance des Orthodoxes, ni rien perdre de celle du parti. L'appât d'une chaire Théologique détacha Dupont; & Calenus se laissa éblouir par l'éclat de la mitre. Il fut en effet nommé à l'Evêché de Ruremonde; mais le S. Siège lui refusa des Bulles, & le postulant, suspect aussi à Madrid, n'eût point l'Evêché. Dupont, de son

Hist. génér. du Janséniss. t. 1. p. 59 & 60.

côté, fut privé honteusement de sa qualité de censeur.

Muni cependant des privilèges de Sa Majesté Catholique, du Conseil de Brabant, & même de l'Empereur, le manuscrit de Jansenius fut confié à un Imprimeur de Louvain, sous le sceau du secret & du serment ; mais ce mystère avoit trop d'adeptes, pour qu'il ne transpirât point. Ils ne parloient par-tout Louvain que d'un phénomène, qui alloit exciter l'admiration de tout le monde. C'étoit, ajoutoient-ils, un spectacle charmant qu'on alloit donner à la Compagnie prétendue de Jésus, dans l'année séculaire de son établissement : c'étoit un triomphe bien dû à ces généreux défenseurs de Pélage, injustement flétri par l'Augustin. Les Jésuites, persuadés avec S. Jérôme, qu'on ne doit point souffrir l'accusation d'hérésie, & que l'indifférence à cet égard est déja un scandale, employerent toute leur activité à éclairer les intrigues de la cabale, suivirent pas à pas ses brisées, parvinrent jusqu'à l'Imprimeur, & trouverent le secret d'en tirer les feuilles de l'Augustin d'Ypres à mesure qu'elles sortoient de la presse, sans que les éditeurs en eussent le moindre soupçon. Ils firent part de leur découverte à l'Internonce de

Hieron. ad Pammach.

Bruxelles, & lui repréſenterent que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qu'il prévoyoit aſſez, c'étoit de ſupprimer les feuilles qu'on avoit déja tirées, & d'empêcher que le reſte ne s'imprimât. En effet, que de maux épargnés à l'Egliſe, s'ils euſſent perſuadé le gouvernement ! Mais on les ſoupçonna d'intérêt propre, d'agir autant pour le ſyſtême de leur école, & la cauſe autrefois défendue par Leſſius contre quelques opinions, encore tolérées, de Baïus, que pour faire triompher la doctrine de l'Egliſe. C'eſt une ſeconde occaſion, où mieux encore que dans les congrégations *de Auxiliis*, ils durent ſe repentir d'avoir oppoſé ſyſtême à ſyſtême; au lieu de s'en tenir à toute la ſimplicité & la ſainte obſcurité de la Foi Catholique.

Sur leur avis néanmoins, l'Internonce ordonna au Doyen de la Faculté, de faire ſurſeoir à l'impreſſion ſuſpecte juſqu'à nouvel ordre : en même temps, il informa de ce qui ſe paſſoit le Cardinal-neveu, François Barberin, qui faiſoit à Rome les fonctions de premier Miniſtre. Le Cardinal-Patron, c'eſt le titre qui déſignoit ſon Office, dépêcha de la part de Sa Sainteté, des ordres preſſans de ſupprimer le livre. L'Internonce les intima

tima ſans délai, tant au Recteur de l'Univerſité, qu'au Doyen de la Faculté de Théologie; & ceux-ci les communiquerent à toute l'Univerſité, qu'on aſſembla. La concluſion fut, qu'il ſeroit fait ſur le champ défenſe à l'Imprimeur de paſſer outre. Ainſi le parti de l'obéiſſance l'emporta-t-il, lorſque la cabale, priſe au dépourvu, n'avoit pas encore eu le temps de réunir ſes forces, & de combiner ſes manœuvres. Mais comme elle faiſoit le parti dominant parmi les Docteurs en Théologie, & que le Recteur de l'Univerſité, Gérard Van-Wern, ainſi que le Chancelier Fromond, étoit dans les mêmes intérêts; l'affaire, au moyen de la ruſe & de quelques menſonges hardis, prit en peu de temps un pli tout contraire. L'Imprimeur demanda par forme de requête main levée de la défenſe, & il l'obtint de cette même Univerſité, qui venoit de la lui faire. Sur quoi la Faculté de Théologie écrivit à l'Internonce, qu'elle n'avoit eu aucune connoiſſance de l'impreſſion de l'Auguſtin, & n'y prenoit aucune part; qu'au reſte elle n'avoit point d'autorité ſur les Imprimeurs, qui dépendoient du Recteur perſonnellement; qu'elle prieroit néanmoins celui qui étoit revêtu de cet Office, de faire enſorte que

Hiſt. génér. du Janſén. tom. 1, ſous l'an 1640.

les ordres du Souverain Pontife fussent exécutés ponctuellement. La Faculté gagnoit ainsi du temps sur l'Internonce, & l'Imprimeur ne perdoit pas un moment. Tandis qu'à l'occasion de ces remises & de ces défaites, les Couriers alloient sans fin de Bruxelles à Rome & de Rome à Bruxelles ; le nouvel Augustin avançoit à grands pas. Enfin, il parut au grand jour en 1640, muni d'une multitude d'approbations, & dédié au Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas. Le Recteur fit semblant d'en être fort irrité, menaça l'Imprimeur de la saisie de tous les exemplaires, fit en un mot d'autant plus de bruit, qu'il faisoit moins de poursuites.

L'Imprimeur, fort alarmé en apparence, présenta requête à l'Université, pour empêcher la saisie des exemplaires ; & l'Université, corrompue en grande partie, envoya des députés à l'Internonce pour lui exposer quelques raisons captieuses, d'où l'on concluoit à l'injustice de la suppression ; en ajoutant néanmoins, avec une grande affectation de respect, que, si Sa Sainteté l'ordonnoit définitivement, l'Université étoit prête à supprimer, non seulement le livre en question, mais tous ceux qui avoient été publiés sur ces ma-

tières. On vouloit jouer l'Internonce pour le débit du livre, comme on l'avoit fait pour l'impreſſion ; & l'on y réuſſit. Ce prélat appercevant tous les ſignes de l'ingénuité Flamande, ſans faire attention qu'il n'eſt point de naturel que l'eſprit de ſecte ne dépraye, ſe montra fort ſatisfait de ces diſpoſitions ſimulées, & ne douta point qu'un dernier ordre du Pape ne fût déciſif. Il promit aux députés d'écrire à Rome, & leur accorda ainſi tout ce qu'ils prétendoient ; c'eſt-à-dire le temps néceſſaire, tant à l'Imprimeur pour débiter ſes exemplaires ſous le manteau, qu'aux éditeurs pour en procurer une nouvelle édition hors des Pays-Bas.

Le Pape répondit, comme on s'y attendoit bien, qu'il vouloit & entendoit que le livre de Janſenius fût ſupprimé. Il ajouta néanmoins quelque éloge, pour la ſoumiſſion de l'Univerſité, qu'il croyoit ſincère. Il diſoit encore, que ſon intention n'étoit pas de noter perſonnellement Janſenius, mais d'empêcher, pour maintenir la paix dans l'Egliſe, la publication de tous les livres où il ſeroit traité de la grace, & qui auroient été imprimés ſans la permiſſion du S. Siège depuis les défenſes contraires. Ce bref ſervit au moins à gêner les manœuvres des Théo- Hiſt. du Janſéniſ. *ibid.*

logiens Lovaniſtes. Le délai ne fut pas aſſez long, pour donner à l'Auguſtin toute la célébrité qu'ils ſe propoſoient : mais après l'expédition du bref, ils chercherent, comme auparavant, à duper l'Internonce, à tergiverſer, à traîner en longueur, par des remontrances & par des promeſſes réitérées, dont quelque incident, ménagé avec artifice, empêchoit toujours l'exécution. On parvint ainſi à l'année 1641, où le mal ne fut plus ſuſceptible de remède, ou du moins de préſervatif. La plûpart des exemplaires de Louvain étoient débités, & il s'en étoit fait à Paris une édition nouvelle, qui ſoutenue de l'approbation de ſix Docteurs très-vantés dans cette Univerſité célèbre, lui avoit acquis un haut degré de conſidération. La ſuppreſſion dès lors fut impraticable; & l'Internonce étant revenu à la charge, les Lovaniſtes ne manquerent pas de lui dire que ce livre ayant été réimprimé à Paris, il n'étoit plus poſſible d'en arrêter le cours. Ils le prierent encore, avec leur droiture accoutumée, de faire agréer leurs excuſes au S. Père. Ils eurent même le front de lui demander, au nom de leur Univerſité, qu'il l'a fît diſpenſer à Rome, tant de condamner que de ſupprimer cet ouvrage. Alors il comprit,

mais un peu tard, à quel point il avoit été la dupe de leur candeur ſimulée.

Il n'étoit plus queſtion de ſupprimer un livre répandu de toute part, & d'autant plus recherché que ſa publication avoit rencontré plus d'obſtacles. On ne penſa qu'à le combattre, qu'à en relever les erreurs, qu'à y montrer aux ſimples le venin caché ſous le langage de la dévotion, & tout à la fois, de la préſomption. Toutes les Egliſes Catholiques y étoient accuſées d'ignorance; & la plûpart, de Pélagianiſme : toutes s'éleverent contre ces novateurs injurieux, contre le contempteur ſuperbe d'une tradition de cinq cents ans. Ses ſectateurs répliquerent d'un ton plus amer encore, & tout à fait outrageant : en peu de mois, le trouble, la diſcorde, le ſchiſme & le ſcandale, le feu le plus effroyable fut aux quatre coins de l'Egliſe. Qu'ici la politique ſuſpende un moment ſes ombrages, & porte un regard équitable ſur la vraie cauſe des troubles. La paix de l'Egliſe fut troublée ſans doute, & de la manière la plus ſcandaleuſe : mais quels furent les auteurs du ſcandale, & de cette eſpèce de ſchiſme? L'auteur de la diſcorde eſt-il autre, ou que celui qui en a préparé la pomme, ou que ceux qui l'ont

jettée au milieu des écoles rivales, qu'elle ne pouvoit que bouleverser? Les Catholiques étoient en poſſeſſion d'enſeigner ce qu'avoient enſeigné leurs pères; il s'éleve d'inſolens novateurs qui qualifient cet enſeignement de Pélagien. Faut-il leur céder? Faut-il trahir le ſaint dépôt de la tradition, pour maintenir la paix & l'unité, qu'ils ſont déterminés à rompre, à moins qu'on ne le trahiſſe avec eux? N'eſt-ce pas là cette paix criminelle, que le Sauveur nous déclare n'avoir point apportée parmi nous, & à laquelle il veut qu'à ſon exemple nous préférions la guerre?

La guerre ſe fit donc, & chaque parti eut bientôt ſon nom & ſon cri de guerre. On n'entendoit plus parler que de grace efficace, & de grace ſuffiſante. Les noms de Janſéniſtes & de Moliniſtes devinrent auſſi fameux, qu'avoient été autrefois en Italie ceux des Guelfes & des Gibelins, ou que furent depuis les Frondeurs & les Mazarins en France. Envain les nouveaux ſectaires ſe nommerent Auguſtiniens; cette qualification ne prit jamais hors de la cabale; & le public s'obſtina, dans toute l'Egliſe, à les appeller Janſéniſtes. Nom peu convenable, il eſt vrai; puiſqu'il eſt juſte que les diſciples portent

le nom, non pas d'un condisciple même distingué, mais de leur maître commun, & de leur premier auteur, qui ne fut autre pour ceux-ci que Luther ou Calvin; comme on aura bientôt lieu de s'en convaincre. Ils eurent néanmoins l'adresse de faire donner, par le vulgaire ignorant, le nom de Molinistes à tous ceux qui étoient contraires à l'Augustin d'Ypres; c'est-à-dire à tous les Docteurs, & à tous les Pasteurs qui tenoient ferme pour l'enseignement commun de l'Eglise, & par conséquent à tous les Catholiques: langage frauduleux, dont il est à propos de faire en deux mots connoître l'abus. Qu'on ne prenne donc pas le change, & qu'on n'oublie jamais que les Molinistes ne sont membres que d'une école particulière, qui tient, comme bien d'autres, à des opinions que l'Eglise n'a, ni adoptées, ni réprouvées; au lieu que les Jansénistes soutiennent opiniâtrément des erreurs reconnues pour telles par l'Eglise, & frappées de tous ses anathèmes. La différence est donc telle entre les Jansenistes & les Molinistes, qu'entre la controverse permise & l'hérésie foudroyée: principe si certain, & si exactement vrai, qu'il fait partie de la foi chrétienne, au jugement de tous les Doc-

teurs du monde Chrétien, à la seule exception des réfractaires, dont seul il confond toute l'habileté. Ainsi convenoit-il de redresser les idées populaires, sur un article que des personnages de tout ordre ne saisissent pas mieux que la populace.

Le Pape ne manqua pas d'être informé de ces troubles & de ces scandales, de l'audace avec laquelle on répandoit, malgré ses défenses, l'ouvrage de Jansenius, dont on lui fit en même temps connoître à fond la doctrine pernicieuse. Compassant néanmoins sa marche avec beaucoup de circonspection, il se contenta d'interdire aux fidèles la lecture de ce livre, par un décret du S. Office, que l'Internonce signifia d'abord à l'Université de Louvain. Sur quoi les quatre Facultés s'assemblerent, & conclurent avec les marques accoutumées de leur respect, qu'il falloit obéir aux décrets du Souverain Pontife, ajoutant néanmoins qu'ils ne pouvoient recevoir celui-ci, sans en avoir conféré avec l'Archevêque de Malines, ainsi qu'avec le Conseil Privé, & le grand Conseil de Brabant. On ne pouvoit rien imaginer de mieux que cette défaite, pour se roidir sans risque, & même avec avantage, contre l'ordre Apostolique. Jacques Boonen, Archevê-

que de Malines, très-dévot & très-peu ſavant, auſſi difficile à détromper que facile à ſurprendre, peu capable de ſe choiſir un bon Conſeil, & trop prévenu en faveur de ſon choix pour s'en défier, étoit bien éloigné d'applaudir à un décret prononcé contre le chef-d'œuvre de Janſenius, dont il avoit été conſtamment le protecteur & l'ami; ſans compter l'honneur d'être à la tête d'un parti, qui lui faiſoit enviſager comme la cauſe de Dieu, la déſobéiſſance au Vicaire de J. C. Le Conſeil de Brabant, où dominoit le Préſident Roſe, non moins prévenu que l'Archevêque en faveur de Janſenius, n'étoit pas mieux diſpoſé à l'égard du décret. Or il étoit beaucoup plus que vraiſemblable, que le Conſeil Privé ne paſſeroit point par deſſus de pareilles oppoſitions, & uſeroit moins encore des voies de contrainte.

L'Internonce pénétrant tout ce tiſſu de fraude & de ſupercherie, crut le déconcerter en donnant ſans délai ſon mandement pour faire publier le décret. Mais le Procureur-Général du Conſeil de Brabant rendit plainte contre un ordre intimé à cette Province ſans le concours du Roi Catholique, requit & obtint la ſuppreſſion du mandement. A la vue de

ces manœuvres, le zèle se réveilla parmi quelques Docteurs de Louvain, qui n'avoient point abandonné l'ancienne Doctrine. Ils envoyerent à Rome une relation fort ample de tout ce qui s'étoit passé dans leur école, avec une quantité de propositions extraites du livre de Jansenius, toutes conformes à celles qui avoient été proscrites, non seulement par les bulles fulminées contre Baïus, mais par le saint Concile de Trente. A quoi ils ajouterent que, si l'on ne se pressoit d'étouffer cet incendie à sa naissance, il embraseroit en peu de temps la Belgique entière, & produiroit un schisme funeste à toute l'Eglise. Le reste de l'Université osa tenter de justifier sa propre conduite, & envoya au Pape une Apologie signée, où elle ne daigna pas même se donner la peine, assez inutile à la vérité, de désavouer les erreurs de Baïus. Mais elle se donna tous les mouvemens possibles pour gagner des approbateurs à Jansenius, dans les Universités & les Diocèses divers, spécialement dans le malheureux Clergé de Hollande, parmi tous les Religieux, Bénédictins, Dominicains, Franciscains même, Augustins, Prémontrés, Carmes, Minimes, & de préférence parmi les Oratoriens. Selon Dupin, peu

suſpect en cette matière, on alla mendier une approbation, juſques dans la cellule d'un bon Chartreux; & par une manœuvre de fauſſaire, ſuivant un témoignage également ſûr, on ſuppoſa les approbations de quelques Docteurs de Douay qui déteſtoient l'Auguſtin Janſéniſte, & on menaça de les perdre, s'ils s'inſcrivoient en faux.

Hiſt. génér. de l'Egliſe, part. 2. pag. 34. Rondour. Ep. ad Fromon.

On s'efforçoit donc, non pas d'excuſer Janſenius des erreurs de Baïus, mais de faire triompher les erreurs de Baïus par le moyen de Janſenius; c'eſt-à-dire de faire prévaloir, dès le premier aſſaut, les portes de l'Enfer, contre la pierre ſur laquelle J. C. a bâti ſon Egliſe. Inſenſés, qui comparant à une guerre profane leur révolte ſacrilège contre le S. Siège Apoſtolique, ſe croyoient au moment critique, où un premier avantage remporté décide comme infailliblement de toute la ſuite! Joués par ce fol eſpoir, le Chancelier Fromond, loin de mettre le parti à couvert du reproche de Baïaniſme, affecta d'en reproduire les erreurs les plus marquées, dans le livre bizare qu'il intitula *l'Anatomie de l'homme*. Il y donnoit effrontément, pour la doctrine de S. Auguſtin & de l'Egliſe Catholique, non ſeulement que Dieu n'a pu créer l'homme

ſujet aux misères que nous éprouvons, & ſans la juſtice originelle, mais que tout ce qui eſt volontaire eſt libre. Encore eut-il l'audace de dédier ſon ouvrage au Cardinal Barberin, neveu du Pape, dont il connoiſſoit toute l'averſion pour ces erreurs. Le public fut en même temps inondé d'une foule d'ouvrages qui appuyoient celui-ci, & qui en ſuppoſoient la Doctrine adoptée par quantité d'Eccléſiaſtiques, & ſur-tout par une infinité de Religieux. Cependant les Ecrivains Catholiques obéiſſant à la défenſe d'agiter ces queſtions, demeuroient dans le ſilence & l'inaction, avec autant de dommage pour la foi, que de facilité pour le progrès de l'erreur : effet ordinaire de ces ſortes de défenſes. Tandis que le Catholique docile, ou timide, ſe tait; le ſectaire dogmatiſe avec d'autant plus de licence; la vérité s'étouffe ou languit ; l'erreur ſe propage, & s'enracine.

Le Pape encore informé de tous ces déſordres, adreſſa un bref à l'Univerſité, pour lui faire ſentir le ſcandale qu'avoit cauſé ſa déſobéiſſance au décret du ſaint Office; & ſur-tout ſa manœuvre à ſoulever la puiſſance ſéculière contre l'autorité du S. Siège. Il finit par l'exhorter paternellement à ſe ſoumettre. Elle répondit

avec assurance, qu'elle n'avoit mis aucun obstacle à la publication du décret ; qu'elle ne demandoit pas mieux que d'y obéir, pourvu que les Evêques & les Conseils de l'Etat y consentissent ; & nia sans pudeur, qu'elle eût sollicité la puissance politique à s'y opposer. Ce mensonge parut si odieux à la Faculté de droit, qu'elle refusa invinciblement de signer la réponse. Elle écrivit séparément au S. Père, & lui protesta qu'elle n'avoit aucune part à la lettre de l'Université, où l'on n'avoit pas rougi de s'excuser par la fausseté la plus palpable. Quelque usage que le Pontife pût faire de cet aveu ; quelques efforts qu'il fît, tant par lui-même, ou ses lettres, que par son Internonce ; il ne put fléchir, ni l'Université, ni les Conseils prévenus, ni les prélats dominés par l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand. Ainsi le décret ne fut, ni reçu, ni publié.

Specimen doctrinæ Lovan. p. 80.

Le parti s'applaudissoit d'une indocilité qui lui réussissoit si bien ; & il se flattoit de remporter bientôt un triomphe complet ; mais il luttoit contre une autorité, que les contradictions ne servent qu'à rendre plus ferme & plus efficace. Le Souverain Pontife abandonnant les réfractaires à leur sens réprouvé, & cessant de poursuivre en vain l'acceptation

d'un ſimple décret, réſolut de prononcer, par une bulle en forme, un jugement ſolemnel & déciſif. On remit aux examinateurs du ſaint Office le livre de Janſenius, avec les écrits faits, tant pour l'accuſer que pour le défendre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité & la plus ſérieuſe attention. Sur le rapport des conſulteurs, ainſi que d'après ſon propre examen, le Pontife trouva l'Auguſtin condamnable, non ſeulement parce qu'il traitoit des matières de la grace, contre les défenſes pontificales, mais parce qu'il renouvelloit preſque à chaque page les erreurs déja condamnées dans les écrits de Baïus.

L'Hiſtorien des Janſéniſtes ne laiſſe pas d'avancer, qu'Urbain VIII ne trouva aucune erreur dans le livre de Janſenius; qu'il fut d'avis que, pour étouffer les troubles, il ſuffiſoit de confirmer les bulles portées contre les propoſitions de Baïus, mais que le rédacteur de la bulle, François Albizzi, alors aſſeſſeur du S. Office & depuis Cardinal, y inſéra de ſon chef, & contre l'intention du Pape, le nom de Janſenius. Si cet Hiſtorien lui-même ne parle pas ici de ſon chef, & qu'il tienne cette allégation des Janſéniſtes de ce temps-là; tout ce qu'on

en peut conclure, c'eſt que la fourbe & l'impoſture ſeroient auſſi anciennes que la ſecte : & s'il n'eſt pas même fondé ſur ce foible moyen ; quelle impudence, lui pourroit-on dire, ou quelle extravagance, que de prétendre perſuader, ſur la ſimple garantie de ſa parole, & ſans nulle eſpèce de preuve, que perſonne ait oſé dreſſer une bulle auſſi importante, d'une manière tout oppoſée aux vues d'un Pape tel qu'Urbain VIII ! que ce Pontife, également exact & ſavant, n'ait vu dans cette bulle, ni le nom de Janſenius, qui s'y trouve au moins ſix fois, ni le reproche qu'on y fait à cet Evêque de ſoutenir dans ſon Auguſtin, au grand ſcandale des Catholiques, & au mépris de l'autorité du S. Siège, pluſieurs propoſitions déja condamnées par ce Tribunal ! c'eſt-à-dire, ou qu'Urbain VIII n'ait pas lu ſa bulle, ou qu'il n'ait pas eu le courage de la réformer. D'ailleurs, comment accorder ce paradoxe, & avec les brefs que le même Pape écrivit l'année ſuivante au Gouverneur, aux Evêques, aux Univerſités de Flandres, nommant Janſenius dans toutes ces pièces ? & avec la confirmation qu'il ordonna de cette bulle, après que les députés de Louvain lui eurent fait des remontrances pré-

ciſes à ce ſujet ? & avec l'ardeur qu'il avoit montrée pour l'exécution du décret qui interdiſoit la lecture du livre de Janſenius ? Et comment, ſans nommer, ni Janſenius, ni ſon livre, ce Pape auroit-il prétendu appaiſer les nouveaux troubles de la Flandre, excités par ce livre ſeul ? En un mot, cet ouvrage renouvelloit-il, ou ne renouvelloit-il pas les erreurs de Baïus ? c'étoit-là l'état de la queſtion, & ſur quoi il falloit prononcer, pour couper court aux diſputes, & finir les troubles. Il falloit donc juger cet ouvrage, & non pas ceux de Baïus qui n'étoient plus en queſtion. Mais que conclure de ces détours mêmes, ſinon que les novateurs ont des moyens de défenſe, accommodés à tous les temps & à toutes les conjonctures ? Ils ne vouloient point voir autrefois la conformité de la Doctrine de Janſenius avec celle de Baïus : aujourd'hui la cauſe de ces deux novateurs paroît ſi généralement la même, que perſonne ne défend l'un, qu'il ne ſe déclare pour l'autre.

Le vigilant & laborieux Pontife Urbain VIII, après avoir lu avec la plus grande attention, non pas ſeulement la bulle projettée, mais tout le gros ouvrage de Janſenius, fit expédier cette bulle, nommée de ſes premiers mots *In emi-*

nenti, le ſixième de Mars 1642. On la data néanmoins de l'année précédente, ſuivant l'uſage Romain, qui commençoit l'année au jour de l'Incarnation du Verbe; c'eſt-à-dire à la Fête de l'Annonciation; vingt-cinquième de Mars. Cette obſervation, bien minutieuſe en apparence, mérite attention, comme on le reconnoîtra bientôt. Avec les ſectaires, tout eſt matière à chicane. Déja ils avoient incidenté juſques ſur le frontiſpice des bulles de Pie V & de Grégoire XIII, où ſe trouvent ces mots, *ad futuram rei memoriam*; d'où ils prétendoient conclure, que ces cenſures du Baïaniſme ne devoient avoir lieu que pour un temps. C'eſt pourquoi Urbain VIII mit à la tête de ſa Conſtitution, *ad perpetuam rei memoriam*; & dans le texte, *perpetuò confirmamus & approbamus*; déclarant par là, ſans nulle ombre d'ambiguité, qu'il approuvoit & confirmoit à perpétuité les bulles de ſes prédéceſſeurs contre la Doctrine de Baïus.

Ainſi la bulle d'Urbain VIII commence, après quelques mots de préambule, par confirmer à jamais celles de Pie & de Grégoire. Il rappelle enſuite à la défenſe faite par Paul V, de rien imprimer ſans la permiſſion formelle du S. Siège,

touchant les matières agitées autrefois dans les Congrégations *de Auxiliis* ; ainſi qu'au décret par lequel il avoit confirmé lui même celui de Paul, afin d'éteindre abſolument tous ces germes de diſcorde & de ſcandale. De là, il tire un premier moyen de condamnation contre l'Auguſtin, imprimé ſans permiſſion par les exécuteurs teſtamentaires de ſon Auteur; & il range en même temps au nombre des livres défendus, différens ouvrages Catholiques imprimés de même ſans permiſſion, en particulier quelques thèſes ſoutenues chez les Jéſuites, pour combattre la doctrine de l'Auguſtin, & depuis imprimées à Anvers.

Mais ſans laiſſer au même niveau l'erreur & la vérité; comme dans la ſuite, reprend le Pontife, en liſant ſoigneuſement & à loiſir le livre ſuſdit, intitulé *Auguſtinus*, on a reconnu qu'il contient d'une manière évidente pluſieurs des propoſitions déja condamnées par nos prédéceſſeurs, & qu'il les ſoutient, au grand ſcandale des Catholiques, ſans aucun reſpect pour l'autorité du S. Siège, contre les ſuſdites défenſes & condamnations : nous, dans le deſſein d'apporter un remède convenable à ce mal qui ſcandaliſe toute la République Chré-

tienne, & qui tend à la ruine de la foi Catholique; de notre propre mouvement, de notre ſcience certaine, & de la plénitude de la puiſſance Apoſtolique, nous confirmons & approuvons, en tout & pour toujours, par la préſente conſtitution qui aura force à perpétuité, les ſuſdites conſtitutions des Papes Pie & Grégoire, nos prédéceſſeurs. Et de la même autorité, nous défendons abſolument par les préſentes, & voulons qu'on tienne pour défendu le livre intitulé *Auguſtinus*, comme contenant & renouvellant, ainſi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions & les ſentimens réprouvés & condamnés par les conſtitutions ſuſdites; & tout enſemble nous condamnons les autres ouvrages mentionnés à la fin de ces préſentes lettres. De plus nous ordonnons, ſous toutes les peines & les cenſures contenues dans la conſtitution de Pie notre prédéceſſeur, dont aucune autre perſonne que le Souverain Pontife ne pourra abſoudre les contrevenants, ſinon à l'article de la mort, qu'aucun des fidèles de quelque condition & qualité qu'il ſoit, même ceux qui doivent être ſpécifiés plus particuliérement, oſe parler, écrire, diſputer touchant les articles condamnés & contenus

dans le ſuſdit livre, ni touchant les autres articles, opinions, libelles, diſcours, épîtres, écrits & thèſes marqués ci-deſſous, & ne préſume de garder ou de lire, ſoit ce livre, ſoit ces autres ouvrages. Il s'agit ici de quatre livres compoſés en faveur de Janſenius. Ainſi toute cette clauſe, ſuivant l'explication du Cardinal de Lugo, autoriſé à cet effet par le S. Siège n'eſt qu'une defenſe d'écrire, ou de parler en faveur de cette doctrine réprouvée. Que perſonne, conclut enfin le Pontife, n'entreprenne d'enfreindre cette conſtitution, & ſi quelqu'un oſe l'attenter, qu'il ſache qu'il encourra l'indignation du Toutpuiſſant, &c.

Il eſt temps enfin de donner une idée juſte, & démontrée telle, de ce livre fameux, & de faire voir tout à la fois, que la qualification de Sémi-Calviniſtes, à l'égard des partiſans du faux Auguſtin, n'eſt rien moins qu'une injure & qu'une hyperbole; mais qu'elle leur convient dans toute la propriété des termes, & la plus exacte vérité. Il ne faut pour cela qu'une analyſe, telle même qu'on peut la faire d'un pareil ouvrage. Peut-être bien des lecteurs, pour le ſecond des motifs qui nous engagent à la donner, l'auroient voulue plutôt: mais pluſieurs auſſi, moins

obligés de s'instruire à fond, goûtent peu les discussions qui sont nécessaires pour cela. C'est pourquoi nous les avons renvoyées à la fin d'un livre, où ne coupant point le fil de la narration, elles peuvent se lire, ou s'omettre, selon le degré d'intérêt, ou la propriété du goût d'un chacun. Cependant comme tout Ecclésiastique au moins, & quantité de simples fidèles peuvent & veulent former eux-mêmes leur jugement à ce sujet ; il étoit d'un historien sans partialité, de les mettre en état de le faire, toujours néanmoins subordonnément au jugement de l'Eglise. Déployons donc sous leurs yeux, autant que le permettent les bornes de l'histoire, & avec moins d'égard même à l'aménité de la narration qu'à l'importance de l'instruction ; déployons les pièces originales, pour ainsi parler, de ce grand procès. C'est ce que l'on va faire par des observations analytiques assez étendues, qui cependant ne seront pas mesurées sur l'énorme compilation de l'Augustin-d'Ypres ; elles épuiseroient la patience du lecteur qui en est le mieux pourvu ; mais sur tout l'intérêt que nous avons, avec l'Eglise, de ne rien laisser ignorer, tant des raisons qui lui ont fait réprouver cet ouvrage, que des prétextes

qu'oſent oppoſer à ſa condamnation ſes ſchiſmatiques défenſeurs.

Le titre auſſi court que faſtueux du gros livre de Janſenius, eſt ſimplement *Auguſtinus*; mais cette ſimplicité, comme on l'a vu, fut le fruit tardif de la réflexion, & de la réſerve artificieuſe, qui fit ſubſtituer le nom du plus impoſant des ſaints Docteurs, au nom flétri de Baïus, dont le premier titre affichoit la défenſe. La diviſion de l'ouvrage, combiné dans ſon enſemble avec beaucoup de méthode, n'eſt pas moins favorable que ſon titre aux vues de l'Auteur. Il comprend trois tomes ou parties, dans le même volume. La première partie, intitulée de *l'Héréſie Pélagienne*, contient huit livres, dont le premier, en forme de préambule, eſt une hiſtoire générale de cette héréſie. Les livres ſuivans roulent ſur différentes erreurs, tant réelles que ſuppoſées, des Pélagiens & des Sémi-Pélagiens, & ſur les différentes nuances de leur doctrine, variée ſelon les temps & les conjonctures.

La ſeconde partie, en huit livres, traite de l'intégrité de la nature humaine, de ſa maladie & de ſa guériſon, contre les Pélagiens & les dogmatiſeurs de Marſeille. Le premier de ces livres

traite des bornes de la raiſon humaine dans les choſes théologiques, & de l'autorité de S. Auguſtin dans les matières de le grace & de la prédeſtination. Le ſecond, de la grace des anges & du premier homme, ou de l'état d'innocence. Les trois ſuivans, des peines du péché originel, & des forces du libre arbitre depuis le péché. Les trois derniers combattent la poſſibilité de l'état de pure nature, tant pour ce qui regarde l'ame, que pour ce qui eſt des misères corporelles.

Dans le troiſième tome enfin, ou dans la troiſième partie de tout l'ouvrage, on explique en dix livres la grace du Rédempteur. Le premier eſt tout en obſervations générales. Le ſecond, de la vraie grace de volonté relativement à l'action. III. de la grace ſuffiſante. IV. de la grace de J. C. quant à ſon eſſence & à ſes eſpèces. V. des effets de la grace de J. C. VI & VII. du libre arbitre. VIII. de l'accord de la grace avec le libre arbitre. IX. de la prédeſtination des hommes & des anges. X. de leur réprobation.

Janſenius finit ſon ouvrage par un parallèle en cinq livres, des erreurs des Marſeillois & de certains Docteurs modernes : mais il ſaute aux yeux, malgré

cette apparente reſtriction à quelques modernes, qu'on en veut au torrent des Docteurs Catholiques des quatre ou cinq derniers ſiècles.

On ſent l'impoſſibilité d'analyſer ici, pièce à pièce, une ſi longue ſuite de livres, de chapitres, d'allégations haſardées, de queſtions & de diſcuſſions, auſſi artificieuſes dans la forme, que ſubtiles de leur nature. Nous avons expoſé le plan & les diviſions de l'ouvrage, l'ordre & la diſpoſition des matières, afin d'épargner la longueur des recherches à ceux qui voudront s'aſſurer par eux-mêmes, de la fidélité avec laquelle nous allons réduire tout l'Auguſtin d'Ypres à quelques points de doctrine, les plus relatifs à notre but, ainſi qu'à l'attente du lecteur. C'eſt le réſultat des obſervations de l'eſprit le plus juſte & le plus profond tout enſemble, que, ſi l'on mettoit *l'Auguſtinus* à la preſſe, on n'en exprimeroit que les cinq propoſitions condamnées dans le ſens de ſon Auteur. Or s'il en eſt ainſi, comme nous n'en pouvons douter après toutes les vérifications poſſibles, on ne ſçauroit mieux analyſer cet ouvrage, qu'en y faiſant remarquer ces propoſitions d'une manière ſi ſenſible, qu'on puiſſe oppoſer le témoignage irréfragable de ſes propres

propres yeux, aux apologiſtes ſans fond qui n'ont pour appui que leur effronterie à tout nier. Il ne s'agit donc plus que de montrer dans l'Auguſtin Flamand ou Hollandois, les cinq propoſitions telles qu'elles ont été dénoncées & condamnées enſuite par l'Egliſe. Sur quoi nous ne craignons pas d'avancer, & nous en allons mettre la preuve ſous les yeux, que toutes s'y trouvent, ou en termes exprès, ou en termes équivalens ſous tous les aſpects, ou en termes plus durs encore & plus ſcandaleux.

Que la première s'y trouve en termes exprès, c'eſt ce que ne nie pas la ſecte qui nie tout; parce qu'il ne faudroit que ſavoir lire, pour la confondre. Mais comme elle n'en prétend pas moins ſe dérober aux foudres de l'Egliſe, au moyen des ſens divers qu'elle feint d'attacher à cette propoſition; nous rapporterons quelques-uns des paſſages où elle ſe rencontre, afin de lui ôter encore oe miſérable ſubterfuge. L'horreur que reſſentira tout fidèle ſincère en les liſant, fera connoître combien le ſens naturel & propre en eſt condamnable.

Il n'eſt rien de plus certain, ni de mieux établi dans la doctrine de S. Auguſtin, dit expreſſément Janſenius, qui

donne la prétendue doctrine de ce père pour la foi de l'Eglise ; sinon qu'il est des préceptes dont l'observation est impossible, non seulement aux infidèles & aux endurcis, mais encore aux fidèles, & aux justes qui les veulent observer, & qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir ; & il est également certain, qu'ils manquent de la grace qui leur rende cette observation possible. Ce qui est évident, poursuit-il, par l'exemple de S. Pierre & de beaucoup d'autres, qui éprouvent des tentations auxquelles ils ne peuvent pas résister. Ainsi met-on S. Augustin & la Foi Catholique, en opposition formelle avec S. Paul, qui enseigne si clairement que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au delà de nos forces. Cette impossibilité, selon son Auteur, qui donne ici quelque développement à son système, provient de ce que les forces de la volonté sont affoiblies par la concupiscence, qui l'éloigne du bien, la tire en sens contraire, & en distrait les forces par cette espèce de lutte ; d'où il arrive que l'homme ne veut pas absolument, ne veut pas pleinement, ne veut pas de toute l'étendue de sa volonté. Or par une volonté pareille, incapable d'en vaincre

De Gratia Christi, li. III. cap. 13. Edit. Parisi. an. 1641. p. 138, 139 & 140.

une autre qui s'eſt fortifiée de longue-main, l'homme ne ſauroit vouloir autant qu'il eſt néceſſaire pour agir : il le pourra bien, quand il en aura une volonté pleine & ferme ; mais il n'eſt pas en ſon pouvoir de ſe la donner, cela n'appartient qu'à la grace de Dieu. C'eſt pourquoi nous l'implorons aſſidument, continue Janſenius ; & ces prières ſont une confeſſion bien claire, que nous manquons d'une grace qui ſuffiſe pour obſerver les préceptes. Quant à cette poſſibilité de les obſerver qu'on obtient par la prière, Janſenius ne permet pas même de douter que quantité de fidèles & de juſtes n'en ſoient dépourvus. La raiſon qu'il en donne, n'eſt pas ſeulement que pluſieurs d'entre eux n'ont pas recours à ce moyen de ſalut, mais qu'entre ceux même qui demandent à Dieu la force néceſſaire pour obéir à la loi, & ſurmonter la concupiſcence, tous n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. Dieu, dit-il, leur retire aſſez ſouvent ſon ſecours, afin qu'en péchant, ils ſentent mieux leur propre foibleſſe ; & cependant il les laiſſe aſſez long-temps tomber & ſe relever tour à tour. Car c'eſt une grande bévue que d'imaginer, pourſuit-il, que l'homme ait toujours la grace, à l'effet de prier, & de

prier avec assez d'ardeur pour obtenir ce qu'il demande. Comme donc, conclut-il, un très-grand nombre de fidèles, même justes, ou ne demandent point la grace qui donne un pouvoir suffisant pour observer les préceptes, ou ne la demandent pas comme il est nécessaire pour l'obtenir, & que Dieu ne donne point à tous la grace, soit de prier avec ferveur, soit de prier d'aucune manière; il est évident que beaucoup de fidèles manquent de cette grace suffisante, & par conséquent de ce pouvoir habituel que leur supposent quelques Docteurs pour l'observation des préceptes.

Il suffiroit d'avoir montré, dans l'ouvrage de Jansenius, cette première des cinq propositions, si manifestement condamnable dans le sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit, pour conclure que les quatre autres y sont contenues de la même manière; puisqu'on n'en peut pas soutenir une seule, sans les soutenir toutes; & que les plus zélés partisans de Jansenius déclarent formellement, qu'elles ont une liaison essentielle & réciproque entre elles, aussi bien qu'avec le principe qui, sans exception d'aucune, leur sert de fondement. Quel est donc ce principe fondamental? C'est

Apolog. des SS. PP. Préf. pag. 17.

que dans l'état de la nature dégradée par le péché du premier homme, il n'eſt point d'autre grace intérieure, & actuelle, que la grace efficace de ſa nature, laquelle fait conſentir à l'inſpiration du bien, ou réſiſter, à la tentation du mal, d'une manière ſi abſolue, qu'on peut dire de chaque homme, par une conſéquence infaillible & néceſſaire : il a eu la grace, donc il a fait le bien ; il n'a pas fait le bien, donc il n'a pas eu la grace. Arnaud lui-même reconnoît & fait remarquer la liaiſon néceſſaire des cinq propoſitions avec ce principe. Sur la première, par exemple, il s'enſuit, dit-il, plus clair que le jour, que ſi la grace de J. C. eſt toujours efficace, tous les juſtes n'ont pas toujours la grace néceſſaire pour accomplir les préceptes ; puiſque ſi cela étoit, ils les accompliroient infailliblement. Continuons à uſer pour l'Egliſe, des armes de ſes ennemis, puiſqu'elles la ſervent ſi bien ; & faiſons voir la connexion néceſſaire de chacune des cinq propoſitions avec leur fécond & funeſte principe. Rien n'eſt plus démonſtratif, ou du moins plus ſatisfaiſant, que l'énumération dans ce genre de preuves. De ce qu'il n'eſt point de grace intérieure actuelle, qui ne ſoit eſſentiellement efficace, ou ſuivie néceſ-

Apolog. pour Janſenius, l. III. p. 9.

ſairement de ſon effet, il ſuit évidemment, 1°. que dans l'état de la nature corrompue, on ne manque jamais de conſentir, ou qu'on ne réſiſte jamais à la grace intérieure; c'eſt la ſeconde des cinq propoſitions. 2°. Que la volonté de l'homme n'a pas même le pouvoir d'y réſiſter; c'eſt la quatrième. 3°. Que quiconque, ſoit juſte, ſoit pécheur, viole un précepte, manque alors de la grace qui lui en rende l'obſervation poſſible; puiſque la grace étant toujours ſuivie de ſon effet, s'il avoit la grace d'obſerver le précepte, il l'obſerveroit; c'eſt la première. 4°. Que J. C. n'eſt mort que pour le ſalut des prédeſtinés; ce qui fait la cinquième. Il eſt évident qu'il n'eſt mort que pour le ſalut de ceux à qui cette mort a procuré la grace néceſſaire pour pouvoir ſe ſauver. Or eſt-il, ſuivant le principe Janſénien, qu'elle n'eſt donnée qu'à ceux qui ſe ſauvent en effet; c'eſt-à-dire aux ſeuls prédeſtinés. Car ſi cette grace eſt toujours efficace, ou n'eſt jamais privée de ſon effet; tous ceux à qui elle eſt donnée, ſe ſauvent infailliblement. Ainſi nul réprouvé ne l'a reçue, parmi les Chrétiens mêmes. 5°. Il s'enſuit enfin, ce qui fait la troiſième propoſition, qu'aucune néceſſité, hors celle de contrainte

& de violence, n'empêche nos actions d'être méritoires, ni déméritoires. Car d'un côté, selon l'inépuisable principe, on consent toujours nécessairement à la grace efficace, puisqu'on n'a pas le pouvoir de la priver de son effet; & d'un autre côté, toutes les fois qu'on n'a pas cette grace; c'est-à dire autant de fois qu'on peche, on le fait nécessairement, parce qu'alors il est impossible de ne pas pécher.

Reprenons à présent la suite des cinq propositions, & faisons voir qu'elles se trouvent toutes dans l'ouvrage de Jansenius, sinon aussi grammaticalement que s'y trouve la première, au moins d'une manière aussi énergique. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure :* voilà les termes de la seconde proposition; & voici comment Jansenius exprime la même chose. Il n'est absolument aucune grace médicinale de Jésus-Christ, qui n'ait son effet; on ne peut dire sans absurdité, que la grace manque d'avoir son effet; S. Augustin n'a point enseigné d'autre grace, que celle qui, dès-là qu'elle est donnée à l'homme, lui donne en même temps son effet. Mais à quoi bon entasser les textes, puisque le chapitre où l'on se flatte de mieux établir cette étrange doc-

De Gratia Christi, l. 11. c. 25. p. 83, 84, 85.

Ibid. Cap. 27.

trine, porte ce titre effronté : *Comment aucune grace de J. C. ne manque de son effet.* Mais l'effet de la grace est le consentement de la volonté ; le consentement de la volonté est sa non-résistance, si l'on peut au besoin s'exprimer ainsi : il est donc évident que, si la grace a toujours son effet, la volonté consent toujours à la grace ; & ce qui est la même chose, *qu'on ne résiste jamais à la grace intérieure.* Sans le secours d'aucun raisonnement, voici quelque chose de plus pressant encore, ou de plus précis ; & que s'en faut-il, que ce ne soit l'énoncé pur & syllabique de la seconde proposition ? S. Augustin, dit Jansenius en adoptant le sentiment qu'il impute à ce père, St Augustin établit tellement l'empire de la grace sur le pouvoir de la volonté, qu'il dit souvent que l'homme ne peut résister à l'opération divine qui se fait par la grace, *hominem, operanti Deo per gratiam, non posse resistere* ; s'il est quelque différence entre cette assertion & la seconde proposition condamnée, c'est qu'elle est plus dure & plus condamnable ; puisqu'elle porte, non seulement qu'on ne résiste jamais à la grace, mais encore qu'on n'y peut pas résister. Cette espèce de différence suf-

Ibid. Cap. 24. pag. 82. Col. 2, B.

fit néanmoins à nos injurieux novateurs, pour crier à la calomnie. Et sur quoi? sur les ménagemens mêmes, observés à leur égard par leurs accusateurs.

Poursuivons, soit pour confirmer encore ce qu'on vient d'établir, soit pour donner au lecteur la satisfaction de voir par lui-même, que le grand principe des Jansénistes; savoir qu'il n'y a point d'autre grace actuelle que la grace efficace, est véritablement l'ouvrage de Jansenius. La grace a toujours son effet, on ne résiste jamais à la grace, il n'y a point de grace purement suffisante : ces trois propositions signifient une seule & même chose, de l'aveu des Jansénistes & de tous les partis. On ne peut donc soutenir qu'il n'y a point de grace purement suffisante, sans soutenir en même temps que toute grace est efficace, & qu'on ne résiste jamais à la grace. Or le troisième livre de Jansenius, *de grat. Christi Salvatoris*, intitulé *De gratia sufficiente*, n'est employé qu'à combattre cette grace suffisante. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la table des chapitres. En voici quelques articles. Chap. I. On fait voir que depuis la chûte de l'homme, il ne lui est donné aucun secours suffisant, qui ne soit en même temps efficace.

II. Le secours purement suffisant ; c'est-à-dire la grace suffisante, inutile pour la réparation de l'homme tombé, & même pernicieuse. D'où les prétendus Augustiniens, dans le style de Luther & ses blasphêmes bouffons, disoient en forme de litanies : *De la grace suffisante, délivrez-nous, Seigneur.* III. Combien la grace suffisante est monstrueuse, dans les explications qu'en donnent les Théologiens les plus modernes. Il ne faut point oublier que Jansenius, d'après son ami du Verger, entend par ces modernes, si restreints en apparence, tous les Théologiens Catholiques depuis cinq cents ans. IV. Par la nature de la grace de J. C., on montre que personne ne reçoit de grace suffisante, prise au sens des modernes. V. La loi fut imposée aux Juifs, & beaucoup de préceptes sont imposés aux Chrétiens, sans aucune grace suffisante, ou *aidante*. Le reste des titres annonce, au sujet des infidèles, des Juifs principalement, une doctrine qui ne peut inspirer que le désespoir & le blasphême ; par exemple, que les hommes sous la loi n'avoient de grace suffisante pour observer aucun de ses préceptes ; que l'état du vieux testament ne comportoit pas une grace suffisante, mais

plutôt une grace empêchante ; que ce n'étoit pas un état de juſtice & de ſalut, mais de péché & de mort ; que les infidèles enfin manquent, pour le ſalut, de la grace ſuffiſante, tant éloignée que prochaine, & de tout ce qui en peut être le principe.

La troiſième des propoſitions condamnées eſt énoncée comme il ſuit : *Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas beſoin d'une liberté exempte de la néceſſité d'agir ; mais il ſuffit d'une liberté exempte de la contrainte.* Voyons ſi l'on calomnie Janſenius, en diſant que cette propoſition ſe trouve en termes équivalens dans ſon livre ; ſi plutôt l'on n'auroit pas dû ſoutenir qu'elle s'y trouve en termes formels, à la réſerve de la conſtruction, ou pour mieux dire, de l'entortillage de la phraſe. S. Auguſtin nous enſeigne, dit Janſenius en adoptant toujours l'enſeignement de ce père, que la néceſſité, qui n'eſt rien autre choſe à l'égard de la volonté qu'une certaine force, ou violence, ou coaction, laquelle opere ce qu'elle peut, malgré la volonté même, que cette néceſſité ſeule répugne eſſentiellement à la liberté & la renverſe de fond en comble ; & non pas la mé-

De gratia Chriſti, Lib. VI. c. 6. p. 266. Col. 1.

cellité qui eſt en même temps volontaire ; c'eſt-à-dire par laquelle il eſt ſimplement néceſſaire que quelque choſe ſe faſſe, ſans répugnance de la part de la volonté, qui au contraire veut la choſe d'une manière immuable : *quâ ſimpliciter neceſſe eſt aliquid fieri, non repugnante, ſed immutabiliter volente voluntate.* Tout le venin de la propoſition condamnée ; ſavoir l'alliage de la liberté avec une vraie néceſſité d'agir, car il n'eſt queſtion de rien autre choſe, n'eſt-il pas renfermé clairement dans ce qu'on vient de lire, avec quelque choſe de plus dur encore ? Et quelle étrange doctrine ! L'Auteur l'a ſenti lui-même, & n'a pu s'en taire : cette doctrine, ajoute-t-il, paroîtra ſurprenante aux ſcholaſtiques qu'il interpelle enfin généralement, ſans plus ſe borner à certains modernes ; & cependant, reprend-il, en ſe roidiſſant contre un ſi juſte ſujet de remords, elle eſt indubitable dans les principes de S. Auguſtin. Voilà donc l'enſeignement dogmatique de S. Auguſtin, & l'ancienne foi de l'Egliſe, mis en oppoſition avec l'enſeignement commun & la croyance Catholique des quatre ou cinq derniers ſiècles.

Suivons plus loin l'étrange interprète

de ce père. Il eſt aiſé, dit-il, de prouver juſqu'à la démonſtration, par S. Auguſtin, que la ſeule néceſſité coactive détruit la liberté; & non pas la ſimple néceſſité, par laquelle, ſans coaction, l'acte de la volonté eſt ſimplement néceſſaire. Je ne ſais, c'eſt toujours Janſenius qui parle, je ne ſais ſi l'on peut rien dire de plus clair & de plus preſſant, que ce qui établit la liberté de chacun de ces actes, ſans excepter celui qu'il eſt néceſſaire que nous produiſions. Car on ne ſauroit nier, que ce ne ſoit là le principal & le plus puiſſant exercice de notre volonté, & qu'il ne ſoit principalement en ſa puiſſance, puiſqu'il ſe fait le plus abſolument quand nous voulons; & par conſéquent il eſt le plus libre. Janſenius s'aſſociant S. Proſper & S. Fulgence, auſſi bien que S. Auguſtin; ſelon les principes de ces pères, dit-il, nulle efficacité de la grace, nulle néceſſité n'eſt à craindre pour les actes libres de la volonté; mais la ſeule violence, la ſeule coaction, & la néceſſité de coaction, qui produit ſon effet malgré nous, tandis que nous ne voulons pas, tandis que nous réſiſtons; telle qu'eſt la néceſſité de la mort. Pour les autres, quelles qu'elles ſoient, & quelque grandes qu'elles ſoient, je ne ſais *Ibid.* p. 267.

d'où l'on peut craindre qu'elles n'ôtent la liberté à notre volonté; puiſque ſous telle ou telle néceſſité, tel ou tel vouloir eſt toujours *en notre puiſſance*. Car ſi nous voulons, ce vouloir a lieu; ſi nous ne voulons pas, il ne l'a point; puiſqu'il ſeroit faux de dire que nous voulons, ſi nous ne voulions pas. On n'ignore pas que le terme de *puiſſance*, dans la bouche de Janſenius, ne ſignifie que la faculté naturelle de vouloir.

Pour s'en convaincre pleinement, qu'on écoute encore ce corrupteur de S. Auguſtin. Comme ce père, dit-il, ne connoît rien de libre que ce qui eſt en notre puiſſance; rien en effet ne peut être plus en notre puiſſance, que ce qui ſe fait dès là que nous le voulons; & conſéquemment rien n'eſt plus libre. D'où nous inférons que toute détermination réfléchie de la volonté, dès là qu'elle ne ſe fait pas malgré nous, mais de notre plein gré, eſt libre, & ne peut point ne le pas être : vérité qui ſe démontre par l'amour divin, dont la viſion béatifique eſt le principe. Quoique la volonté des anges & des démons ſoit tenue captive ſous l'empire, l'une du bien, l'autre du mal; ils conſervent une liberté ſuffiſante, de quelque côté qu'ils

De ſtatu natur. lap. L. IV. c. 24. pag. 271.

Ibid. p. 270.

ſe tournent alors, pour être cenſés s'y tourner librement. En général, le libre-arbitre eſt auſſi étendu que la détermination de la volonté, parce que le libre-arbitre & la détermination de la volonté, ſelon S. Auguſtin, ſont la même choſe. Ainſi, qu'il y ait un libre-arbitre, & qu'il y ait dans l'homme & dans l'ange quelque volonté ou *volition*, ce n'eſt qu'une même choſe pour Janſenius; & cela, parce que la volonté ou *volition*, & la libre volonté; c'eſt-à-dire vouloir, ou vouloir librement ſont la même choſe; & parce qu'il eſt impoſſible que le vouloir ne ſoit pas libre.

De Gratia Chriſti, Lib. VII. c 10. p. 326. *Ibid.* Lib. VI. c. 5. p. 263.

Nous ne finirions pas, ſi nous voulions rapporter tous les paſſages de l'*Auguſtinus* qui confondent abſolument tout ce qui eſt volontaire, ou ſpontané, avec ce qui eſt libre: mais nous pouvons préſumer, que les plus incrédules même ſont ſatisfaits ſur ce point. S'ils vouloient quelque choſe de plus, qu'ils liſent eux-mêmes le ſixième chapitre du livre ſixième de la Grace de J. C. qui a pour titre: *La double néceſſité, celle de coaction, & la néceſſité ſimple, ou volontaire; celle-là, & non pas celle-ci, répugne à la liberté.* Tout ce chapitre ne tend qu'à prouver cette ſeconde aſſertion.

Qu'on rapproche à préſent les différens paſſages qu'on vient de lire, ou du moins leur réſultat, de la troiſième des cinq fameuſes propoſitions, & de ſa cenſure : on verra que ce que l'Egliſe y a condamné dans le ſens de Janſenius, eſt préciſément ce qu'expriment ces paſſages ; ſavoir que la ſeule néceſſité de contrainte, telle, ſelon Janſenius, que la néceſſité de mourir, eſt incompatible avec la liberté ; & non pas toute autre eſpèce de néceſſité, quelle qu'elle ſoit, & quelque grande qu'elle ſoit, dans les démons même par rapport au mal, dans les anges par rapport au bien, & dans les bienheureux quant à l'amour divin qu'inſpire la viſion béatifique. Or, ſi la ſeule néceſſité de contrainte, & non pas la néceſſité volontaire, empêche la liberté ; il eſt inconteſtable dans les principes de tous les partis, que pour mériter & démériter on n'a pas beſoin d'être exempt de la néceſſité d'agir, mais qu'il ſuffit d'être exempt de contrainte ; puiſque tous les partis, & les Janſéniſtes plus rigoureuſement qu'aucun autre, tiennent que pour le mérite & le démérite, il ſuffit d'une vraie liberté. A préſent, qu'on voie de bonne foi ce qu'il s'en faut, que les aſſertions de l'*Auguſtinus* n'expriment à

la lettre la troisième des propositions condamnées dans le sens de ce livre.

Voyons s'il en est autrement de la quatrième de ces propositions. *Les Sémi-Pélagiens*, porte-t-elle, *admettoient la nécessité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la Foi; & ils étoient Hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir.* L'erreur des Marseillois, ou Sémi-Pélagiens, dit Jansenius, consiste en ce qu'ils pensent qu'il reste quelque chose de la liberté primitive, au moyen de quoi, comme Adam eût pu, s'il eût voulu, opérer le bien avec persévérance, ainsi l'homme tombé le pourroit s'il vouloit; ni l'un ni l'autre cependant, sans le secours de la grace intérieure, dont le bon usage, ou l'abus auroit été laissé au pouvoir & au franc-arbitre d'un chacun. La première erreur des Sémi-Pélagiens, dit-il encore, consistoit à croire que le commencement de la Foi, l'Oraison, les gémissemens, les désirs & les autres choses pareilles provenoient de nous; c'est-à-dire du libre-arbitre, & néanmoins qu'il étoit nécessaire d'avoir

De Hæres. Pélag. Libr. VIII. c. 6. p. 88.

De Grat. Chr. Lib. II. pag. 6.

pour ces actes le secours de la grace, même actuelle, dont l'influence étoit laissée à leur libre-arbitre : or, qu'ils aient enseigné très clairement cette doctrine, c'est ce que nous avons déja montré fort au long plus haut.

Outre l'endroit de l'*Augustinus* indiqué ici par son propre Auteur, qu'on en ouvre au hasard la première partie, *De l'Hérésie Pélagienne*; & l'on sera convaincu à n'en pouvoir douter, de la conformité de sa doctrine avec celle qui a été condamnée dans la quatrième des cinq propositions. Si l'on craint les longueurs de cette fastidieuse lecture, dont nous craignons nous-mêmes que l'extrait seul ne rebute nos lecteurs, qu'on se borne à lire le vingtième chapitre du livre troisième *De la Grace de J. C.*; & l'on y trouvera plus de moyens qu'il n'en faut pour se convaincre. L'explication qu'on y donne de ce texte de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité*, ne tend qu'à soutenir la partie la plus condamnable, & formellement hérétique, de la quatrième proposition; savoir que la grace intérieure & prévenante n'est pas de telle nature, que la volonté de l'homme ait

ſe pouvoir d'y réſiſter, ou d'y obéir. On ne prétendra point ſans doute mettre de différence entre pouvoir réſiſter ou obéir à la grace, & pouvoir y conſentir ou n'y pas conſentir; c'eſt-à-dire, dans l'opinion même de Janſenius, conſerver, ſous l'impreſſion de la grace, la liberté d'y donner ſon conſentement, ou de l'y refuſer, ce qui ne peut ſe faire qu'en voulant, ou en ne voulant pas ſuivre cette impreſſion. Or Janſenius, dans tout le chapitre en queſtion, ſoutient que l'homme ne conſerve pas la liberté de ſuivre, ou de ne pas ſuivre l'impreſſion de la grace, de ne pas conſentir à la grace, de faire & de vouloir autre choſe que ce à quoi l'incline la grace; d'où il qualifie de Sémi-Pélagienne, la propoſition ſuivante de S. Auguſtin, qu'il feint ne s'y exprimer qu'en forme de diſpute & par objection : *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & parviennent à la connoiſſance de la vérité; non pas cependant de telle manière qu'il détruiſe en eux le libre-arbitre;* ce qui ne ſignifie rien autre choſe, ajoute Janſenius, que s'il diſoit : Il veut que tous ſoient ſauvés, ſi toutefois ils le veulent eux-mêmes par leur libre-arbitre. Peut-on, à face plus découverte, attaquer la liberté ? Il oſe

encore traiter de Sémi-Pélagienne, cette propoſition de Vital de Carthage : *Dieu fait, autant qu'il eſt en lui, que nous voulions le bien, lorſqu'il nous fait entendre ſa voix*, qui ne peut ſignifier ici que la voix de la grace : *mais ſi nous ne voulons pas y acquieſcer, nous faiſons en ſorte que ſon opération ne nous profite en rien.* Craignons enfin d'ennuyer, & ne nous laiſſons pas emporter plus loin ſur cet article.

La dernière propoſition condamnée eſt conçue en ces termes : *C'eſt une erreur de dire que J. C. ſoit mort, ou qu'il ait répandu ſon ſang pour tous les hommes, ſans exception.* Elle eſt déclarée fauſſe, téméraire & ſcandaleuſe, contre ceux qui ſe borneroient à ſoutenir préciſément ce que ſignifieroient ces paroles iſolées. Mais comme elles ſont déterminées par le contexte de l'*Auguſtinus* à un ſens plus mauvais encore ; elle eſt déclarée, non ſeulement hérétique, mais impie & blaſphématoire, *ſi on l'entend en ce ſens, que J. C. ſoit mort pour les ſeuls prédeſtinés.* Autrement, il eût fallu ſuivre dans un labyrinthe de ſubterfuges ce dogmatiſeur artificieux, qui ſemble en quelque endroit contredire le ſens littéral de la propoſition condamnée.

En effet, il dit formellement que J. C. est mort pour tous les hommes ; mais en quel sens ? Voici sa propre explication : C'est qu'il est mort pour toute son Eglise, qui est répandue dans tout l'univers ; & conséquemment pour tous les genres d'hommes, pour les Rois, pour les Nobles, pour les Bourgeois & le reste : c'est qu'il est encore mort pour des hommes de toutes les nations, de toutes les langues & de toutes les tribus ; savoir des Juifs & des Gentils, dont se forma l'universalité du Peuple de Dieu ; c'est qu'il a été crucifié pour tous ceux à qui sa mort a été fructueuse, lesquels forment une multitude, & une sorte d'universalité même : c'est que le prix de sa mort est suffisant pour racheter tous les hommes ; & l'on pourroit dire, ajouta-t-il en termes exprès, que J. C. s'est immolé pour les démons mêmes, à la rédemption desquels le prix de son sang suffit indubitablement : *Etiam pro dæmonibus Christum se dedisse redemptionem dici posset, quibus redimendis sine dubio pretium sanguinis ejus est sufficiens.* De Gratia Christi. L. III. p. 162 & 163.

L'étrange manière d'exalter la rédemption ! Certes, il est difficile de donner en apparence plus d'étendue à la divine miséricorde. Mais que signifient au fond

toutes ces multitudes & ces universalités de créatures, pour qui l'Augustin Belgique est si libéral? Il se fait lui-même une question équivalente. Comment, se demande-t-il, J. C. est-il le Rédempteur de tous les hommes, comme s'expriment quelques-uns, s'il n'a pas obtenu à tous un secours par lequel ils puissent être sauvés? C'est que J. C. répond-il, les a tous rachetés suffisamment, mais non pas effectivement: solution, ajoute-t-il en s'applaudissant, d'où il ne suit en aucune manière qu'une telle rédemption ait procuré à tous un secours suffisant; c'est-à-dire, comme il est clair par la teneur même de l'interrogation, des graces suffisantes pour se sauver. On voit ici que dans son opinion, aussi bien que dans la persuasion des Catholiques, c'est la même chose, ce sont des expressions parfaitement synonimes, que J. C. soit mort pour tous les hommes, ou qu'il leur ait obtenu par sa mort des graces suffisantes pour se sauver.

Ibid. p. 262.

Cela posé, qu'on s'en souvienne quelques momens, & qu'on entende l'Augustin d'Ypres. Voici comment il s'explique: Selon la doctrine des anciens, J. C. n'a pas souffert, ou n'est pas mort pour tous les hommes sans exception,

Ibid. p. 164. Col. 2. A & seq.

Nec enim, juxtà doctrinam antiquorum, pro omnibus omninò Christus passus, aut mortuus est. Quelle différence, même grammaticale, la plus fine chicane assignera-t-elle entre cette doctrine avouée par Janſenius, & la cinquième propoſition condamnée ? Il eſt donc vrai, & à l'abri de tout reproche d'impoſture, qu'au moins quelque autre propoſition que la première des cinq propoſitions condamnées, ſe trouve à la lettre dans l'*Auguſtinus*. Suivons l'Auteur, pour nous aſſurer encore qu'elle y a été condamnée dans le ſens de l'Auteur même. Le Sauveur, dit-il un peu plus bas, le Seigneur par ſes jugemens, très-ſecretement juſtes & très-juſtement ſecrets, a réſolu dans ſa preſcience de donner la Foi, la Charité & la perſévérance finale dans cette Charité, à un certain nombre d'hommes que nous nommons abſolument élus & prédeſtinés ; & à d'autres, la Charité ſans la perſévérance ; à d'autres encore, la Foi ſans la Charité. Il s'eſt livré pour les premiers, comme pour ſes vraies ouailles, comme pour ſon vrai Peuple, qui devoit être abſolument ſauvé ; il eſt victime de propitiation pour effacer tous leurs péchés, & les enſevelir dans un oubli éternel : il eſt

mort, pour les faire vivre éternellement; il a prié son Père, afin de les délivrer de tout mal ; & non pas pour les autres, qui se départant de la Foi & de la Charité, meurent dans le péché : car il n'est mort & n'a prié son Père pour ceux-ci, qu'autant qu'ils devoient être gratifiés de quelques effets passagers de la grace. Car comme l'oblation, la propitiation & l'oraison du Sauveur ne peuvent être vaines; il ne peut se faire non plus que ceux pour qui il auroit répandu son sang, seroit mort & auroit prié son Père, afin que son sang servît de propitiation pour leurs péchés, n'obtinssent pas l'effet de cette mort, de cette propitiation & de cette prière : mais ils n'en obtiennent point d'autre effet, que celui d'une Foi, ou d'une Charité, ou d'une persévérance de quelque temps. Ainsi donc, & non pas autrement, J. C. est mort, a répandu son sang, est victime de propitiation & a prié son Père; c'est-à-dire afin qu'ils obtinssent ces effets passagers de sa propitiation, ou de sa mort, de son sang & de sa prière. En voilà bien assez pour convaincre les esprits droits.

Voici de quoi réduire, ou confondre les plus durs. Il n'est aucunement conforme aux principes de S. Augustin, dit l'Au-

l'Auguſtin d'Ypres, toujours identifié dans ſon opinion avec celui d'Hyppone, que J. C. Notre-Seigneur ſoit réputé avoir répandu ſon ſang, s'être livré en ſacrifice, avoir prié ſon Père pour le ſalut éternel des infidèles qui meurent dans l'infidélité, ou pour celui des juſtes qui ne perſéverent pas. Voici qui eſt encore, ſinon plus hérétique, au moins plus mal-ſonant & tout-à-fait révoltant. Selon ce ſaint Docteur, traveſti en blaſphémateur par ſon malheureux interprète, J. C. n'eſt pas mort & n'a pas prié ſon Père pour la délivrance éternelle de ceux qui ne ſont pas prédeſtinés, non plus que pour celle du diable : *Non magis Patrem pro æterna liberatione ipſorum, (reprobatorum) quàm pro diaboli, deprecatus eſt.* Cette affreuſe propoſition differe-t-elle de ce qu'on a noté d'héréſie, de blaſphême & d'impiété, dans la dernière des cinq propoſitions ? Oui ſans doute, puiſqu'elle y eſt rendue en des termes plus réſervés, & moins offenſans pour les oreilles pieuſes. Mais depuis quand les ménagemens obſervés à l'égard d'un Auteur ſcandaleux, ou plutôt des fidèles à qui l'on épargne tout ce qu'il eſt poſſible du ſcandale qu'il leur donne, le mettent-ils en droit de crier à la falſification & à la calomnie ?

Ibid. p. 166, Col. 1.

Suivons-le encore un moment pour couper tout subterfuge à ses plus déterminés sectateurs. Si J. C., continue-t-il, a demandé quelque chose à son Père pour les réprouvés; il lui a demandé certains fruits momentanés de sa justice; & pour les obtenir, il a offert & répandu son sang: prix & oblation qui sont fort restreints, qui servent peu aux réprouvés, & considérablement aux prédestinés; d'où S. Augustin, en tant d'endroits de ses écrits, a coutume de restreindre presque aux seuls élus l'oblation du sang, de la mort & des prières de J. C. Quant à cette vague extension du sens des paroles de l'Apôtre, *Dieu veut le salut de tous les hommes*, elle provient, poursuit-il, de cette grace suffisante préparée en faveur de tous les hommes, laquelle a été rejetée par S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence, & *par l'ancienne Eglise*, comme une machine mise en œuvre par les Sémi-Pélagiens. Ce ne sont plus précisément, comme on le voit, les Théologiens de l'antiquité que Jansenius met en opposition avec les Théologiens modernes, ou les scholastiques; mais il ose opposer l'Eglise à l'Eglise, l'*Eglise ancienne* à l'Eglise d'aujourd'hui; & selon son langage, déja expliqué, à ce que l'Eglise enseigne de-

puis cinq cents ans. Quand on ne conſerve point à la Foi Catholique l'invariable unanimité qui eſt de ſon eſſence, quel genre de Foi conſerve-t-on ſoi-même? On le voit ici. Pourſuivons.

On a vu que les cinq pro[illegible]ns ſe liſent dans *l'Auguſtin*, o[illegible]es formels, ou en termes plus [illegible]us ſcandaleux, ou en termes du moins équivalens. Il ne nous reſteroit que peu d'obſervations à faire ſur le titre même de ce livre, pour en rendre un compte auſſi complet, qu'on peut l'attendre de l'hiſtoire. La conformité de ſa doctrine avec la doctrine condamnée dans les cinq propoſitions par le Chef & tous les Paſteurs de l'Egliſe, ſuffiroit même en général, pour faire ſentir l'indignité de la profanation commiſe par ſon Auteur, en lui donnant le nom ſacré d'Auguſtin. Car la Foi de l'Egliſe, *ancienne ou moderne*, étant toujours la même, & S. Auguſtin ayant inconteſtablement ſoutenu la Foi de l'Egliſe, il s'enſuit évidemment que ce profond & ſaint Docteur a été auſſi contraire à la doctrine du faux *Auguſtin*, qu'aux cinq propoſitions. Mais comme rien n'eſt plus propre à venger ce Père, que d'en oppoſer la doctrine à celle que lui attribue ſon calomniateur,

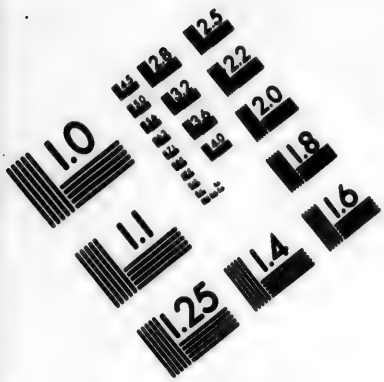
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

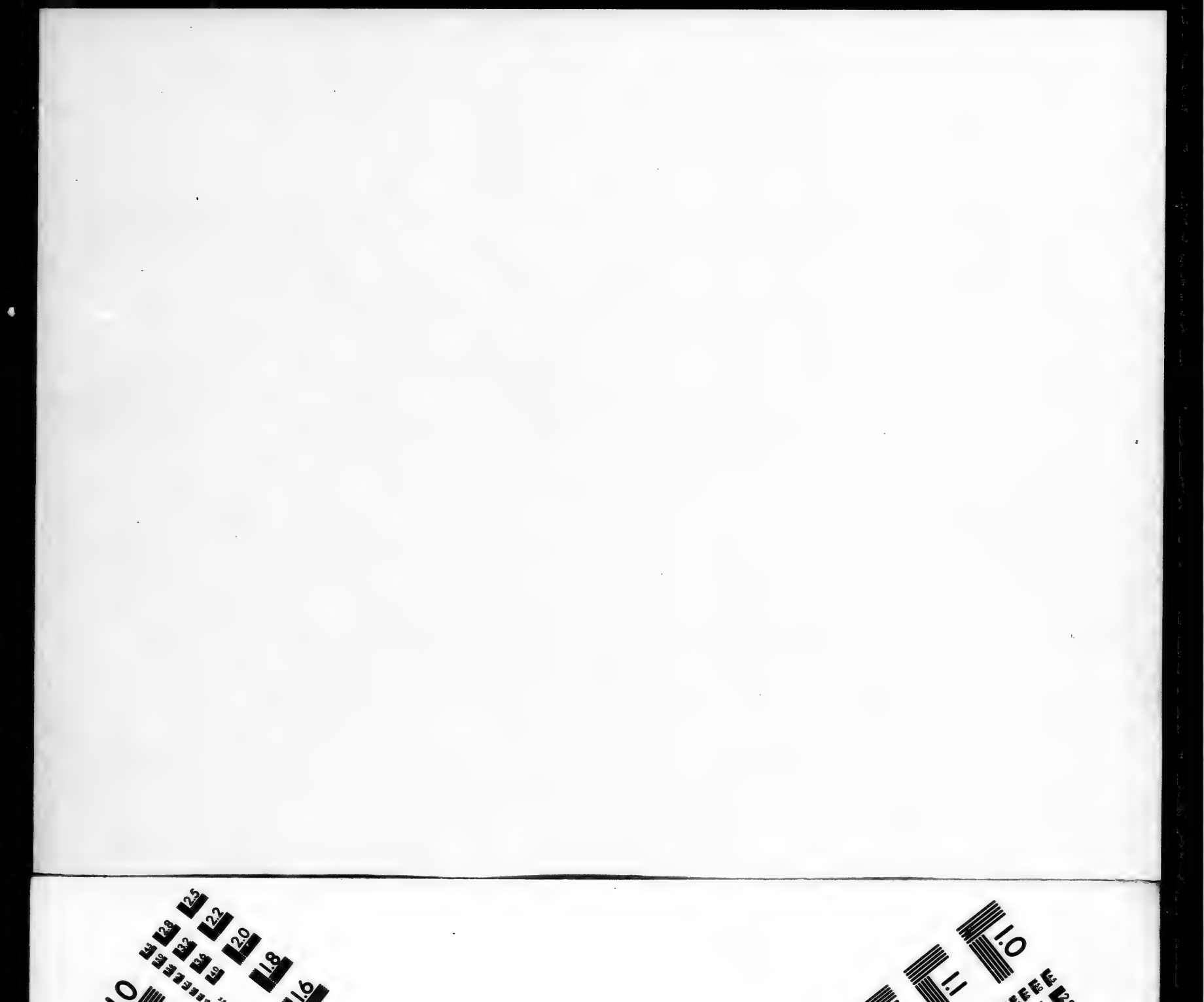

& de montrer la source où le fauſſaire a puiſé ; c'eſt encore une tache qu'il nous faut remplir, avec le détail, qui ſeul peut convaincre ici, ou du moins ſatisfaire. Qu'on n'appréhende pas néanmoins ces longueurs, qui dénatureroient notre ouvrage.

Bornons-nous donc, pour abréger, à la queſtion de la grace efficace. On y entreverra au moins les autres articles. Déja l'on a du moins entrevu qu'ils ſe tenoient tous, comme les anneaux d'une même chaîne : qu'on s'en convainque pleinement. Cette queſtion, dans Janſenius, a deux parties marquées ; ſavoir qu'il n'eſt point d'autre grace que la grace efficace, & que cette grace emporte néceſſairement le conſentement de la volonté. La première partie tombe à plomb ſur la grace ſuffiſante, anéantie par là ; & la ſeconde ſur le libre-arbitre, à qui elle n'en laiſſe plus que le nom. Or le libre-arbitre une fois détruit, toute la doctrine des cinq propoſitions de l'*Auguſtinus* eſt victorieuſe ; & toute cette doctrine eſt réprouvée, ſi les novateurs qui ne retiennent que le nom de libre-arbitre, ſont frappés des plus terribles cenſures de l'Egliſe. Il ne s'agit donc plus que d'examiner à qui l'Auguſtin d'Ypres eſt con-

forme ; s'il a puisé dans l'Augustin d'Hyppone, dans la tradition des Pères avoués par l'Eglise ; ou dans les dogmes de secte & de ténèbres, frappés de ses anathèmes.

Tous les hérétiques, à l'exemple des prédestinatiens, Félix d'Urgel, Claude de Turin, Berenger, Jean Wiclef, Jean Hus, Luther & Calvin avec leurs disciples, se sont couverts du nom de S. Augustin comme d'un bouclier à l'épreuve des foudres mêmes de l'Eglise. Le scandale qu'on nous impute, disoit Berenger, est tout entier de S. Augustin. J'avoue sans peine, disoit Wiclef, que je diffère des Théologiens modernes, mais je suis d'accord avec S. Augustin ; & il se glorifioit tellement de cet accord, que ses disciples ne l'appelloient pas autrement que Jean de S. Augustin. Luther & Calvin, en mille endroits, disent & répetent sans cesse : Augustin est à nous. Dans *l'Antidote* opposé par Calvin au Concile de Trente, dans les invectives de son second livre des *Institutions* contre la Sorbonne, à peine est-il une page où ne soit invoqué le nom de S. Augustin. Par-tout il fait retentir le nom d'Augustin, par-tout il en appelle à la Foi d'Augustin, par-tout il entasse les passa-

Apud Guitm. Liv. II. de ver. Euch. Bibl. PP; t. 6. pag. 234.

Wald. t. 1. l. 1. art. 2. cap. 34.

ges de S. Auguſtin en ſi grand nombre, & d'une manière ſi impoſante, qu'il ſemble choiſi par l'oracle d'Hyppone, pour lui ſervir d'organe. Auguſtin, dit-il, eſt tellement à nous, que ſi l'on me demande une confeſſion de Foi, il me ſuffit de préſenter celle que forment ſes écrits.

Lib. de ætern. Prædeſt. p. 693.

Voilà le premier trait de reſſemblance entre Janſenius & les novateurs qui l'ont précédé. Dès le premier livre qui ſert d'introduction à ſon ouvrage entier, il exalte l'autorité de S. Auguſtin, avec une affectation ſi ſemblable à celle que Robert de Salisbéri, Calviniſte fameux, emploie pour le même ſujet dans ſa préface de la défenſe de Calvin, que ſi cette préface n'avoit pas été compoſée longtemps avant le livre préliminaire de Janſenius, on la prendroit pour un abrégé fait exprès de ce livre. Mais, de ce qu'elle a été compoſ[illegible] première dans une conformité qu[illegible] ne peut, ſans s'aveugler ſoi-même, attribuer au haſard, il s'enſuit inconteſtablement que Janſenius, dès ſon premier pas, eſt le plagiaire de ce Calviniſte. Janſenius nomme avec emphaſe les Papes Innocent, Zozime, Céleſtin, Léon, Hormiſdas, Félix, qui ont approuvé, qui ont conſacré la doctrine de S. Auguſtin. Robert de Salisbéri a invoqué de

même Innocent, Zozime, Boniface, Sixte, Céleſtin, Félix & Gélaſe. Janſénius accuſe de témérité & d'inſolence, certains modernes, qui ne tiennent pas en toute manière les ſentimens de S. Auguſtin. Robert de Salisbéri taxe d'opiniâtreté perverſe, tous ceux qui ne ſe regardent pas comme obligés rigoureuſement à ſuivre toutes les opinions de S. Auguſtin. Janſénius s'irrite contre ceux qui tiennent que S. Auguſtin a laiſſé pluſieurs queſtions indéciſes, ou dans un état de ſimple probabilité, & qui alleguent en leur faveur ces paroles du Pape Céleſtin : *Quant aux points ultérieurs & plus difficiles de ces ſortes de queſtions, comme nous n'oſons pas les mépriſer, nous ne jugeons pas non plus néceſſaire de les confirmer.* Avec la même chaleur de bile, au ſujet de ces mêmes paroles, Robert de Salisbéri déclame en cette manière : Qui peut croire de Céleſtin, rendant à Auguſtin le plus honorable des témoignages, que tiré tout à coup hors de ſens, & ſe démentant lui-même, il en ait vilipendé la perſonne, & diffamé les écrits ? Janſénius dit enfin, que celui qui connoîtra les livres de Saint Auguſtin contre l'héréſie de Pélage, y trouvera ſans peine la ſolution

des difficultés & des sophismes qui mettent à la torture les plus habiles maîtres des écoles modernes : celui-là, dit Robert de Salisbéri, mettra facilement en poudre ces mêmes sophismes, qui feuilletera les écrits d'Augustin contre les Pélagiens, & qui s'attachera plus aux monumens de l'antiquité, qu'à des chiffons modernes, moins dignes d'un lecteur que de la beurrière. Est-il une conformité mieux soutenue entre deux écrits? Peut-elle être un effet du hasard? Et le Janséniste, puisqu'il est venu le dernier, ne s'est-il pas orné des plumes du Calviniste?

Libr. Præmiali, cap. 10. Jansenius dit encore, non pas une fois, deux ou quatre, mais jusqu'à la satiété & à la nausée, qu'il a passé toute sa vie dans la méditation des écrits de S. Augustin; qu'il a consommé vingt-deux années entières à la lecture assidue & souvent répétée des œuvres de S. Augustin; qu'il les a toutes lues plus de dix fois, avec la plus grande attention; & au moins trente fois, de la première page à la dernière, tous les livres qui combattent les Pélagiens. Ne semble-t-il pas entendre un S. Paul compter, pour l'édification des premiers fidèles, les coups qu'il a reçus pour le nom de

J. C.? Qu'on attende un moment : voici d'autres modèles. Avant Janſenius, Luther & Calvin ſe vantoient avec la même oſtentation, d'avoir paſſé une grande partie de leur vie à étudier S. Auguſtin, d'en avoir lu & relu avec attention toutes les œuvres, & de les avoir gravées à jamais dans leur mémoire ; d'avoir approfondi tous les points de ſa doctrine, & de les avoir tirés des ténèbres épaiſſes, où l'ignorance & l'incurie des ſcholaſtiques les avoient plongés ; en ſorte qu'ils pouvoient ſe qualifier de reſtaurateurs de la doctrine Auguſtinienne, & faire gloire d'avoir donné comme une ſeconde naiſſance à Auguſtin.

Calv. Lib. V. de Lib. Arb. pag. 199. Horant. contrà Calv. Lib. I cap. 32. Melancton in decl. de S. Auguſt. id. in Apol. Luth. ſub fin.

Calvin porte plus loin ſon eſtime pour le Docteur de la grace, qu'il ne préfere pas ſeulement à l'un ou à l'autre des Pères en particulier, mais à tous les Pères réunis enſemble ; & il en rend cette ſyſtématique raiſon : Tous les écrivains Eccléſiaſtiques, à la ſeule exception d'Auguſtin, ont parlé d'une manière ſi ambiguë & ſi verſatile, touchant le libre-arbitre, qu'on ne peut rien avoir de certain par tous leurs écrits. Mais qu'eſt-il beſoin, pourſuit-il, de ſe fatiguer à rechercher ce qu'ont penſé à ce ſujet les anciens, puiſqu'Auguſtin tout ſeul

Lib. III. de Liber. Arb. c. 3. & Lib. III. in Pigh pag. 161.

peut là-dessus nous suffire? Quoi de plus conforme à ce que Jansenius avoit coutume de dire, comme il est rapporté dans sa vie écrite par les défenseurs hérétiques, de ses sentimens; savoir que les autres Pères étoient utiles, mais que S. Augustin étoit nécessaire; bien plus, que seul il suffisoit pour toutes les matières de Théologie? S'il faisoit si peu d'état des Pères même de l'Eglise Latine en comparaison de S. Augustin, il en fait beaucoup moins encore des plus Saints Docteurs de l'Eglise Orientale; c'est-à dire de la moitié de l'Eglise universelle, ou de la tradition Catholique. Il fronde ouvertement ceux-ci, lui & ses disciples; ils foulent aux pieds toute leur autorité, quant aux matières de la grace, ils les accusent généralement d'être entachés des erreurs Sémi-Pélagiennes.

L'autorité de S. Augustin est à la vérité d'un poids tout particulier en ces matières, parceque le S. Siège Apostolique en a consacré la doctrine par ses décisions sur ce sujet. Mais quels sont les articles précis de ces décisions? ceux-là sans doute, & ceux-là seulement, qui prononcés contre les Pélagiens par les Conciles de Carthage & de Milève, ont été confirmés par les Papes Inno-

cent & Zozime; & ceux qu'ont définis contre les Sémi-Pélagiens le Pape S. Céleſtin & le Concile d'Orange. Mais à quoi ſe réduiſent toutes ces définitions? à la réalité du péché originel, & à la néceſſité de la grace, tant pour l'obſervation des préceptes, que pour les commencemens du ſalut & la perſévérance finale; comme il eſt certain par les monumens originaux. Voilà préciſément ce qu'ont propoſé, pour articles de foi dans la doctrine de S. Auguſtin, & le Pape Céleſtin, & le Pape Innocent, & le Pape Hormiſdas, & le Pape Jean II. Du reſte, ils ont approuvé les écrits de ce Père en général; & S. Céleſtin ſpécialement rend un témoignage auſſi honorable à la foi qu'au ſavoir de ce Père. Mais avec Auguſtin, dit non-ſeulement ce Pontife, mais le cinquième Concile œcuménique, nous recevons les SS. Docteurs Athanaſe, Hilaire, Baſile, Grégoire, Ambroiſe, Chryſoſtôme, Cyrille & les autres Saints Pères, qui dans le ſein de l'Egliſe de Dieu ont annoncé la vraie foi, d'une manière irrépréhenſible, juſqu'à la fin de leur vie. Saint Thomas d'Aquin a été approuvé en termes plus honorables encore, par les Papes Jean XXII, Innocent VI, Clément VI, Ur-

Epiſt. Synod. Conc. Carth. apud Aug. 90. Inn. Ep. apud Aug. 91. Cœleſtin. Epiſt. ad Epiſc. Gall.

V. Synod. Collat. 3.

bain VI, Pie IV & Clément VIII, égaux en autorité au Pape Célestin. Les écrits de ce Docteur, dit en particulier Innocent VI, ont par dessus tous les autres, à l'exception des livres canoniques, la propriété des termes, le tour des choses, la vérité des assertions; de telle manière que personne, en tenant cette doctrine, n'a jamais donné dans l'erreur. Conclura-t-on de ce témoignage, aussi général que pompeux, qu'il n'est rien dans la vaste somme de S. Thomas, qu'on ne doive tenir pour article de foi? Tout ce qu'on doit conclure de ces sortes d'approbations, c'est que l'Eglise permet expressément aux fidèles la lecture des livres approuvés ainsi, & qu'elle les juge propres à l'édification de la foi & des mœurs.

Mais qu'elle prétende par-là faire regarder toutes les assertions qu'ils contiennent, comme autant de décisions qu'elle auroit faites, c'est lui imputer une absurdité, aussi contraire aux règles de la foi, qu'aux premières impressions du bon sens. Elle auroit donc prétendu conférer aux écrits de ces Docteurs autant d'autorité qu'aux divines écritures; puisque tout seroit également de foi dans les uns & dans les autres? Elle tiendroit

donc les mêmes assertions pour des articles de foi & pour des erreurs; puisque dans plusieurs de ces Pères qu'elle approuve, il se rencontre des propositions erronées? Elle érigeroit donc en même temps les deux contradictoires en articles de foi; puisqu'elle a donné son approbation aux œuvres de S. Jérôme, comme à celles de Saint Augustin, & que ces deux Pères se contredisent formellement en quelques articles? Il en faut donc revenir à la maxime fondamentale qu'opposoit autrefois Vincent de Lérins aux parallogismes des hérétiques, & qui de tout temps a été admise par les Catholiques sincères. On doit, dit-il, tenir pour indubitable & pour immuable, ce que tous les Pères, ou le grand nombre des Pères ont enseigné clairement, constamment, uniformément: mais ce qu'un Père isolé, quoique docte & saint, quoique Confesseur & Martyr, auroit pensé d'ultérieur ou de contraire, doit se classer parmi ces opinions particulières qui ne font point autorité. Vinc. Ler. contrà hæres. c. 39.

Que servent donc, soit à Jansenius, soit à Calvin, les protestations affectées d'une estime exclusive pour S. Augustin? S'il étoit aussi vrai qu'il est faux, que ce Père fût contraire à tous ceux de l'O-

rient ; par une conséquence auſſi néceſſaire que l'unité de la Foi eſt eſſentielle à l'Egliſe entière de J. C. il ſeroit également contraire aux Pères Latins, & par conſéquent encore à tout l'enſemble de la tradition Catholique. Dès-là, il faudroit ſans balancer abandonner un Docteur qui abandonneroit tous les autres, ſans nul égard à l'autorité des Papes, qui n'auroient pu que prévariquer en autoriſant ſa doctrine. Ainſi donc Janſenius, en relevant en apparence l'autorité de ſaint Auguſtin, l'anéantit en effet. Mais que lui importe au fond l'autorité de ce Père, prévalût-elle ſeule ſur toutes les autres ? puiſqu'elle ne lui eſt pas moins contraire que le reſte des SS. Docteurs ; puiſqu'il n'a pas tiré ſes malheureux dogmes de ce Père, le plus illuſtre de tous véritablement & le plus cher à l'Egliſe, mais du répertoire infernal des derniers héréſiarques, tout fumant encore de la foudre qui les avoit frappés ?

C'eſt là manifeſtement, & non pas dans ſaint Auguſtin, que fut trouvé le dogme Janſénien qui renferme tous les autres, cette chimérique liberté que ne gêne point la néceſſité, & à qui ne répugne que la contrainte abſolue ; en ſorte que tout ce qui eſt volontaire ſoit libre,

& tout ce qui est libre ne soit que volontaire; liberté qui n'est plus qu'un mot, & qu'on prétend néanmoins suffire pour mériter & démériter aux yeux du juste Juge. Quelle est donc la liberté reconnue par S. Augustin, comme requise pour mériter l'éloge ou le blâme, la peine ou la récompense? C'est celle qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire une chose ou de ne la pas faire, de consentir à la grace ou d'y résister. Pour établir contre les Manichéens le dogme de notre liberté, le S. Docteur dit qu'il est au pouvoir de notre ame, d'être une substance mauvaise, ou de ne l'être pas; de choisir ce qui est bon & d'être le bon arbre, ou de choisir ce qui est mal & d'être l'arbre mauvais. Ce qu'il confirme dans ses Rétractations en cette manière: *Il est en notre pouvoir, ou d'être enté sur l'olivier franc par la bonté de Dieu, ou d'en être retranché par sa sévérité.* Et dans la quinzième des Cinquante Homélies: *Il est en notre puissance de consentir, ou de ne pas consentir, soit à la tentation, soit à la grace. Il n'est au pouvoir de personne*, dit-il encore, *qu'il lui vienne à l'esprit telle ou telle pensée; mais il est de la volonté propre d'un chacun, d'y consentir, ou de n'y pas consentir.*

Lib. contrà Secundin. c. 3. Contrà Felic. c. 4.

Lib. I. Retr. c. 22.

Lib. de Spir. & Lit. c. 34.

Il eſt aiſé de ſentir, & tous les partis avouent, que ce qu'il eſt également en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, ſe fait ſans néceſſité. Or que toute l'efficacité de la grace n'impoſe point de néceſſité à notre libre-arbitre, c'eſt ce que ſignifient manifeſtement ces paroles de S. Auguſtin à Petilien Evêque des Donatiſtes : Si je vous demande comment Dieu le Père attire à ſon Fils les hommes qu'il laiſſe uſer de leur libre arbitre, vous aurez peine ſans doute à réſoudre cette queſtion. Comment en effet les tire-t-il, s'il laiſſe à chacun tout pouvoir de faire ce qu'il voudra ? Cependant l'une & l'autre de ces deux choſes ſont vraies ; mais peu de perſonnes ſont capables de pénétrer ce myſtère. Sur ces derniers mots du S. Docteur, on peut rappeller en paſſant cet argument auſſi fort que ſimple, à quoi jamais Calviniſte, ni Janſéniſte n'a oſé répondre : Il ſeroit faux, & ridicule même, de repréſenter comme ſi difficile l'accord de la grace avec la liberté, s'il s'agiſſoit d'une liberté qui exclût ſimplement la coaction, & non pas la néceſſité ; car alors quoi de plus facile à comprendre ? Voilà ce que n'ont jamais touché en aucune manière tous ces orgueilleux novateurs, qui ſe piquent de

Lib. II. de Liber. Arb. cap. I.

répondre ni universellement à toutes les objections des Catholiques. Depuis deux siècles que le savant Tapper leur a fait celle-ci, il ne s'est pas trouvé un sectaire assez pourvû d'audace, ou d'impudence, pour entreprendre de la réfuter. Ils ont mieux aimé dissimuler le coup mortel qu'elle leur porte, que d'en manifester la force par une sotte réponse.

L'idée que S. Augustin donne ici de la liberté est parfaitement conforme à ce que dit S. Jérôme, avec le torrent des Pères : Nous ne sommes entraînés par la nécessité, ni aux vertus, ni aux vices; puisque là où est la nécessité, il n'y a lieu ni au châtiment, ni à la récompense. Mais tenons nous-en à S. Augustin, dont l'autorité seule remplit notre objet, qui d'ailleurs ne peut qu'être d'accord avec les autres Pères, en ce point de dogme. Et pour abréger en tout, autant qu'il est possible, bornons-nous à établir sur la doctrine de ce Père, le point que nous avons proposé d'abord; savoir que la volonté excitée par la grace conserve un plein pouvoir d'y consentir ou de n'y pas consentir, d'en suivre les mouvemens ou d'y résister. Quoi de plus clair là-dessus que ce passage, qu'on peut regarder comme l'abrégé de tous les écrits de S. Au-

Lib. II. contrà Jovin. cap. 2.

De Spir. & Litt. cap. 33.

guſtin contre les ennemis, tant de la grace que du libre-arbitre : Il faut attribuer à Dieu nos bonnes volontés ; non pas ſeulement parcequ'elles proviennent du libre-arbitre, mais parceque Dieu agit ſurnaturellement en nous, afin que nous voulions & que nous croyions, ſoit au dehors par la parole évangélique, ſoit au dedans où il n'eſt au pouvoir de perſonne qu'il lui vienne telle ou telle choſe à l'eſprit : *Mais il eſt au pouvoir de la propre volonté, de conſentir, ou de ne pas conſentir.* Lors donc que Dieu agit ainſi avec l'ame raiſonnable, afin qu'elle croye en lui ; car elle ne ſauroit croire par tout ſon libre-arbitre ; s'il n'eſt point de voix ou d'inſpiration à laquelle elle croie ; Dieu alors opere dans l'homme le bon vouloir même : & en toutes choſes ſa miſéricorde nous prévient ; mais, comme je l'ai déja dit, *il appartient à la propre volonté de donner ſon conſentement à l'inſpiration de Dieu, ou de l'y refuſer.*

On ſait que Janſenius ne laiſſe pas de répondre à cette objection ſans réplique : mais quelle réponſe ? réponſe honteuſe par ſon origine ſeule, par ſon premier auteur, Martin Chemnitz, dont Janſenius l'a empruntée, ſans craindre de

partager l'infamie de ce blaſphémateur proteſtant du ſaint Concile de Trente, qui, d'après le paſſage en queſtion, définit que l'homme peut réſiſter à la grace prévenante. Réponſe imbécille, & dont il oſe imputer l'imbécillité à S. Auguſtin. Tout ce que ce Père nous apprend par ce paſſage, diſent en commun le Janſéniſte & le Luthérien, c'eſt que conſentir & refuſer ſon conſentement, croire & ne pas croire, vouloir & ne vouloir pas, ſont des fonctions de la volonté; au lieu que la perception appartient à l'entendement: comme ſi l'on pouvoit ſans imbécillité imaginer que perſonne, à moins qu'il ne fût hors de ſens, rapportât le vouloir à l'entendement, & la perception à la volonté. Ainſi le héraut de S. Auguſtin fait-il raiſonner cet incomparable Docteur, qu'il rend mépriſable, qu'il défigure & corrompt en mille autres manières.

Chemnitz apud Staplet. t. 2. l. 4. c. 4. Janſ. l. 2. de Grat. Chriſti, c. 34.

Il en tronque tous les paſſages, il ſupprime ce qui précede ou qui ſuit un texte qui ne pouvoit être entendu qu'aux moyens de ces accompagnemens, & qui, par leur ſuppreſſion, prend un ſens tout contraire à celui de l'Auteur. Il donne quelquefois les objections pour les réponſes, & les aſſertions pour les objections.

Il porte la fourbe, ou la bévue, jusqu'à donner pour état à ses opinions, les passages mêmes qui les battent en ruine. Ainsi choisit-il, pour le premier fondement de son système, le trait du troisième livre du libre-arbitre, où S. Augustin prononce expressément que notre liberté, par la prescience divine, est plutôt établie que détruite. La raison du saint Docteur, dans le style de son temps, est que la prescience n'empêche pas que la volonté ne soit volonté; c'est-à-dire que la liberté ne soit liberté, ou que la volonté ne soit une puissance libre de toute nécessité. Jansenius convient lui-même que le Saint l'entend d'ordinaire ainsi, contre les Manichéens. Le terme de volonté se prend même ici, dans un sens plus étroit encore, pour un acte libre de toute nécessité; puisqu'il s'agit, comme il est clair par le contexte, de la volonté telle qu'elle étoit dans le premier homme, qui, de l'aveu de Jansenius, n'a pu se rendre coupable sans être exempt de nécessité. Mais sur la simple équivoque du mot *volonté*, qui peut se prendre, ou pour la faculté de vouloir, ou pour les actes particuliers de cette faculté, le novateur brouille tout; & dans cette confusion, il établit

Aug. Lib. III. de Lib. Arb. c. 2, 3, 4.

Jans. Lib. IV. de statu nat. lapſ. c. 21. & L. VI. de Grat. Chriſti, cap. 5.

son système, à la faveur de dix parenthèses, qui, dans le passage cité du saint Docteur, confondent autant de fois l'acte particulier de la volonté avec la faculté de vouloir. Manœuvre si tortueuse, qu'on n'en a guère pu présenter ici que le premier fil, au moyen duquel toutefois chacun peut en trouver le développement parfait, dans la confrontation des monumens que nous avons indiqués. Du reste, en voilà bien assez, pour faire sentir à toute ame droite l'énorme distance de la doctrine de l'Augustin d'Ypres à celle du véritable Augustin; sans qu'un titre, si manifestement usurpé, puisse désormais faire prendre le change.

Qu'il se chamare tant qu'il lui plaira des dépouilles qu'il a ravies; qu'il les répande avec toute la profusion du brigandage; qu'il fasse plus d'estime du nombre des textes, que de leur poids & de leur convenance, ou de leur cohérence; que pour épouvanter par la multitude, il entasse avec les citations qui paroissent le servir, celles qui lui sont parfaitement inutiles, & qu'il répete un même passage cent soixante-dix fois bien comptées : on ne verra dans ce manége que l'embarras d'un Général qui n'étant pas en force, fait prendre les armes aux goujats & aux

valets de l'armée, ordonne des évolutions fréquentes, & avec peu de monde, préſente une armée formidable en apparence, pour faire prendre la fuite aux ennemis qu'il ne ſe croit point en état de combattre. Si toutefois ils en viennent aux mains, il s'échappe par mille faux fuyans, avec menace de revenir à la charge, ſans jamais tenir parole. Ainſi Janſenius, preſſé par un argument vigoureux, rompt tout à coup le propos, met une autre matière en avant, & renvoie attendre à une autre endroit de ſon ouvrage, la ſolution qu'il promet, ſans jamais plus ſe ſouvenir de ſa promeſſe, ni de ſon honneur. Voilà quelque partie, car qui pourroit tout relever? voilà la moindre partie des artifices du diſciple prétendu de S. Auguſtin. Sont-ce là les procédés d'un interprète ſincère & religieux des Pères de l'Egliſe?

Non, non, l'Auguſtin d'Ypres ne fut point calqué ſur celui d'Hyppone; mais ſur les traveſtiſſemens qu'en ont faits Luther & Calvin; ſur le Serf-arbitre de Luther, & ſur la diatribe ſacrilège de Calvin contre le ſaint Concile de Trente. Le Sémi-Calviniſme a trop l'air de famille, pour qu'il puiſſe renier ſes Pères.

Janſenius en mille endroits, & ſpécialement dans le chapitre ſixième de ſon ſixième livre ſur la Grace de J. C. poſe pour ſon dogme capital, d'où dérivent en effet tous les autres, que la liberté requiſe par les divines écritures pour les actions, ſoit bonnes, ſoit mauvaiſes, & contre laquelle il s'eſt élevé tant d'hérétiques dans l'Egliſe, n'eſt rien autre choſe que ce qui eſt vraiment volontaire; d'où il conclut qu'elle ſubſiſte avec la néceſſité qui porte la volonté à une ſeule choſe, & qu'elle n'eſt détruite que par la coaction, ou la violence faite à la volonté même & aux actes qu'elle produit. Et comme ce genre de contrainte eſt impoſſible, il ſoutient qu'il n'eſt aucun acte de la volonté qui ne ſoit libre; que l'amour qu'ont pour Dieu les Saints dans le Ciel, & celui que Dieu a pour lui-même, ſont compatibles avec cette liberté. Quoi de plus clair & de plus formel? Cependant pour faire évanouir juſqu'à l'ombre du doute, au ſujet du ſens d'expreſſions ſi dures & ſi étranges, nous ajouterons que les plus ſûrs interpretes de l'Auguſtin novateur, ſes diſciples favoris, & les mieux initiés à ſes myſtères, Arnaud, dans ſon apologie des SS. Peres, comme dans ſon Au-

Arn. Apol. des SS. Pères 2. part. pag. 18, 20, 24. S. Aug. Vict. 2. Conf. pag. 141, 174, 204, 212.

gustin victorieux, Arnaud & la foule de ses compilateurs soutiennent en mille écrits & de mille manières, que tout ce qui est volontaire est libre; que la nécessité d'inclination naturelle, ou qui provient de la concupiscence dominante, ne détruit point la liberté; qu'il suffit de l'exemption de contrainte, pour la liberté véritable, pour mériter le châtiment, ou la récompense; que ce n'est pas la nécessité simple ou volontaire, mais uniquement la nécessité de coaction, de contrainte & de violence qui blesse la liberté; que le péché proprement dit, & vraiment punissable dans l'homme qui le commet, est nécessaire d'une nécessité propre, effective & inévitable; que Dieu le punit justement, quoique l'homme soit obligé à le commettre par la tyrannie de sa convoitise, & que, sous cette tyrannie, il soit dans une impossibilité absolue de l'éviter.

Voyons si Luther & Calvin se sont exprimés d'une autre manière, si du moins ils ont jamais rien produit en ce genre de plus scandaleux foncièrement. C'est calomnier en eux le sens commun, autant que la doctrine, que de donner à croire qu'ils imposent à la volonté du pécheur une nécessité de contrainte & de violence

violence proprement dite. Qu'on écoute Luther lui-même dans son ouvrage favori, & le plus analogue à la violence de son naturel. Voici les propres termes de son livre de fer, intitulé le Serf-arbitre : Nous agissons nécessairement, oui, dis-je, nécessairement, mais non pas forcément; c'est-à-dire que l'homme dépourvu de l'esprit de Dieu fait le mal, non pas contre son vouloir & par violence, comme s'il y étoit entraîné par une corde qu'on lui auroit mise au cou, mais de son gré & de sa pleine volonté. Ce que nous appellons nécessité immuable; parce que sa volonté ne peut se changer, & se tourner d'un autre côté. D'autre part: Si Dieu opere en nous; notre volonté changée alors, & doucement inclinée par la volonté de Dieu, veut & agit de son gré & non par une contrainte qui est incompatible avec sa nature : car si elle étoit contrainte, elle ne seroit plus une volonté, mais plutôt une nolonté, si l'on peut s'exprimer ainsi. Luther. de Serv. Arbitr. fol. 468.

Calvin ne s'en explique pas autrement. Si l'on oppose, dit-il, la liberté à la coaction, je confesse & soutiens invinciblement que nous avons le libre-arbitre, & je tiens pour hérétique quiconque Calv. de Lib. Arb. Lib. 2. pag. 158.

pense autrement ; si, dis-je, on le nomme libre, en ce sens qu'il ne soit pas contraint, ou tiré violemment par une force extrinsèque, mais parce qu'il agit de son gré. On ne conclut pas que nous avons le libre arbitre, dit-il encore dans le plus réfléchi de ses ouvrages, de ce que nous ayons un pouvoir égal pour faire & vouloir le mal ou le bien ; mais seulement de ce que nous sommes libres de coaction : liberté qui subsiste, quoique nous soyons dépravés, asservis au péché, & que nous ne puissions que pécher. L'homme est donc réputé jouir ainsi du libre-arbitre, non pas de ce qu'il ait le pouvoir de se déterminer avec une égale liberté au bien & au mal, mais de ce qu'il fait le mal volontairement, & non forcément.

Instit. Lib. 2. c. 2. & 6.

Les disciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Jansenius, tiennent unanimement cette même doctrine. La paix est faite entre les Catholiques & les Luthériens, dit Bucer, si la seule coaction est incompatible avec la liberté. Car ce que disent les Catholiques, que l'homme a le libre-arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de coaction, & non pas de nécessité ; ce que disent au contraire les Luthériens, que l'homme

Lib de Concord. Doctr.

n'a point de libre-arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de néceſſité, & non pas de coaction. Sur quoi ne pouvons-nous pas dire à notre tour, d'une manière abſolue, & non pas ſimplement hypothétique : la paix eſt donc faite entre les Janſéniſtes & les Luthériens ? Il ſuffit, pour juſtifier cette conſéquence, de la ſeule annonce miſe en ces termes à la tête d'un chapitre de Janſenius : Néceſſité de coaction, & néceſſité ſimple ou volontaire ; celle-là, & non pas celle-ci, eſt incompatible avec la liberté. Cap. 6. Libri VI. de Grat. Chriſti.

Parmi les autres diſciples des deux héréſiarques, l'un définit le libre-arbitre, la faculté ou la puiſſance de vouloir ſans coaction ; & il accorde encore la paix à ceux qui conviennent que la néceſſité, ou l'immutabilité qui ne provient pas de la coaction, mais de la nature & de la volonté, ne nuit en rien à la liberté. Un autre dit, que le libre-arbitre de l'homme corrompu n'eſt que la puiſſance naturelle de choiſir, ſans être contrainte, & que tout ce qui eſt exempt de coaction eſt libre. Théodore de Bèze, dans une ſorte de Catéchiſme, ſe fait gloire d'enſeigner clairement, que la liberté n'eſt pas détruite par la néceſſité, mais uniquement par la coaction. Pour établir Zachar. Urſin. Quæſt. 1. de Lib. Arb. Amand. Polan. Edit. Genev. 612. pag. 33. Libell. Quæſt. & Reſp. Chr. pag. 680.

que la nécessité de pécher même n'ôte pas la liberté, du Moulin appelle en preuve tous les démons qui sont nécessairement mauvais, & pechent très-librement, comme n'y étant pas contraints; que Dieu nécessairement bon est souverainement libre. Nous pousserions à bout la patience du lecteur, si nous voulions citer tous les Docteurs hérétiques qui tiennent le même langage. Mais à quoi bon tant de témoignages privés, puisque le Calvinisme en corps a rendu synodiquement à Dordrecht le décret suivant: La volonté de l'homme, par son essence, demeure toujours libre, lors même qu'elle est déterminée à une seule chose; car la liberté n'est pas incompatible avec toute nécessité & tout genre de détermination. Elle est incompatible, à la vérité, avec la détermination de violence; c'est-à-dire avec la nécessité de coaction: mais elle s'accorde parfaitement avec la nécessité d'infaillibilité; puisque Dieu hait nécessairement le péché; savoir par la nécessité de sa nature, ou de son immutabilité, & qu'il le hait néanmoins librement.

Clyp. fidei. art. 2.

Synod. Dordrecht. Edit. Hanovr. 1620 pag. 706 & 707.

Ces citations, nonobstant notre brièveté, paroîtront encore bien longues à certains lecteurs: mais il importe aussi de mettre sous la main de quelques au-

tres, les différens traits de reſſemblance, ou plutôt d'identité, qui ſe rencontrent entre la liberté d'Ypres & celle de Wittemberg, ou de Genève. Pour ſervir ceux-ci, ſans être à charge à ceux-là, nous indiquerons ſeulement, comme les principaux répertoires de l'Auguſtin plagiaire, les productions Calviniennes de Jean Scharp, de Jérôme Zanch & de Pierre du Moulin.

Scharp, dans un traité aſſez court, intitulé de l'Etat miſérable de l'homme dans l'eſclavage du péché, préſente ſi complétement & ſi ponctuellement les opinions de Janſenius, ainſi que les paſſages de S. Auguſtin contournés pour leur ſervir d'appui, que ſi l'on ne ſavoit pas que ce traité a été mis au jour trente ans avant l'*Auguſtinus*, on croiroit qu'il en eſt l'abrégé. Le nouvel Auguſtin ſuit encore plus ſervilement le Calviniſte Zanch, qui ſemble avoir eu ſa prédilection entre tous ces Docteurs de l'héréſie; ſi toutefois le plagiaire peut jamais ſe réputer ami de l'Auteur. Il le ſuit pas à pas, il s'en approprie toutes les découvertes. Il en emprunte, ou en dérobe, non pas ſeulement les opinions, mais les tours de phraſe, & le plus ſouvent les expreſſions mêmes. Que ceux qui en doute-

roient confronter le sixième chapitre du premier livre des Traités Théologiques de Zanch, avec les chapitres cinquième, sixième & dix-septième du sixième livre de Jansenius sur la grace de J. C., après quoi j'en appelle à leur probité ; qu'ils répondent : combien de fois auront-ils trouvé dans l'un & dans l'autre, ou plutôt n'ont-ils pas presque toujours trouvé dans l'un & l'autre indistinctement, les mêmes choses revêtues des mêmes expressions ? Le livre de du Moulin sur la grace & le libre-arbitre, mis au jour assez peu d'années avant le Jansénisme, ne parut pas seulement un abrégé de l'*Augustinus* ; mais il fut pris en effet pour tel par quelques partisans, non pas les moins habiles de Jansenius. Et qui ne s'y fût mépris ? on en peut faire l'épreuve en parcourant simplement les sommaires. La liberté compatible avec la nécessité simple, la nécessité de pécher sans excuse pour le pécheur, l'impossibilité de remplir les préceptes, la ridiculité de la grace suffisante, l'efficacité de toute grace médicinale, la restriction mise à la charité du Rédempteur, & à la volonté de Dieu pour le salut des hommes, le parallèle de la doctrine commune avec le Sémi-Pélagianisme ; tous les articles enfin,

ainſi que les raiſonnemens & les autorités ſur leſquels on les appuie, paroîtront ſi ſemblables dans ces deux ouvrages, qu'on jugera forcément que l'un eſt un pur larronage de l'autre; & comme le Calviniſte eſt venu le premier, on conclura ſans héſiter que le Janſéniſte eſt le larron.

Ce n'eſt point aſſez pour Janſenius, de puiſer le fond de ſa doctrine dans la ſource infecte des héréſiarques : il leur dérobe de même les raiſons, ou les raiſonnemens, & les citations par où il s'efforce de lui donner une apparence de vérité. Par exemple, il prouve que la ſeule coaction détruit le libre-arbitre, par la raiſon que la néceſſité ſimple eſt jointe à la liberté en Dieu, dans les anges & les bienheureux, & dans les démons mêmes. Outre ce qu'on a déja vu de ſemblable dans les textes rapportés de pluſieurs ſectaires; Chamier, avant Janſenius, avoit raiſonné ainſi : Le libre-arbitre de Dieu, des anges, des diables, des bienheureux & des damnés, eſt véritablement libre : or il n'eſt pas exempt de la néceſſité intérieure ; donc le libre-arbitre n'eſt pas toujours exempt de cette néceſſité. Calvin, avant Chamier, avoit dit : Si la néceſſité où eſt Dieu de faire

Janſ. L. VI. de Grat. Chr. c. 6. & 8.

Cham. t. 3. l. 2. c. 4.

Institut. l. 2. c. 3. num. 5.

le bien, n'empêche pas que sa volonté ne soit libre dans ses opérations; si le diable, qui ne peut que faire le mal, peche néanmoins librement; qui est-ce qui dira que l'homme n'est pas libre, parce qu'il est dans la nécessité de pécher ?

Wiclef. apud Vald. Lib. 1. cap. 21.

Wiclef avant Jansenius, Chamier & Calvin, avoit soutenu que les anges ont la liberté, quoiqu'ils soient entraînés par une nécessité invincible à faire ce qu'ils font; & que Dieu est libre dans tout ce qu'il fait, jusques dans la production du Verbe & du S. Esprit, quoiqu'il les produise par une absolue nécessité.

D'une pareille notion de la liberté, il s'ensuit clairement que l'homme ne peut pas accomplir les préceptes, & s'abstenir du péché; que Dieu lui commande des choses impossibles, ou le réduit à la nécessité de pécher; & que Dieu, par conséquent, ne donne pas à tous les hommes les graces nécessaires pour éviter le péché & l'Enfer; qu'il ne veut pas le salut de tous les hommes; qu'il n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui se sauvent en effet, ou pour les seuls prédestinés : & par une dernière conséquence liée aux précédentes, comme un anneau à la chaîne dont il fait partie, il s'en

ſuivroit que Dieu, par une conduite barbare, n'auroit créé le très-grand nombre des hommes que pour les perdre à jamais d'une manière inévitable. Blaſphême dont l'horreur s'eſt ſait ſentir à Janſenius & à Calvin, qui, toujours unis d'intérêt, cherchent en commun à le pallier; & voici, avec le ſecret des deux ſectes, leur réponſe commune à cette difficulté, ou plutôt leur commune audace à trancher, pour toute ſolution, ce nœud gordien. Calvin dit ſans façon, que le péché, pour être néceſſaire, n'en eſt pas moins puniſſable; parce que l'impuiſſance où ſont aujourd'hui les hommes de rien vouloir que le mal, ne provient pas de la création, mais de la corruption de notre nature, ou de ce que Adam s'eſt rangé de ſon plein gré ſous la tyrannie de Satan. Et Chamier, interprête de Calvin, venant à ſon appui, ſoutient qu'on ne ſauroit conclure, de ce que le péché eſt néceſſaire, qu'il ne ſoit plus péché; parceque nos péchés ne proviennent pas de la création, mais de la corruption cauſée par notre premier père. Le Calviniſte Zacharie des Urſins donne une ouverture particulière pour bien entendre le ſecret, tant de Janſenius que de Calvin. Ceux qui

Inſtitut. l. 2. c. 5.

Tom. 3. l. 1. c. 2.

Zach. Urſ. in Explic. Cat. Edit. 2. pag. 156.

pechent néceſſairement, dit-il, ſeroient à la vérité punis injuſtement, ſi cette néceſſité de pécher n'avoit pas été contractée volontairement : mais les hommes ont contracté volontairement cette néceſſité, dans leurs premiers parens. Q'on liſe après cela les endroits où Janſenius dit & rebat en vingt manières, que la néceſſité de pécher ne provient que de la détermination libre de la volonté d'Adam, & n'eſt rien autre choſe en effet que la perpétuité & l'immutabilité de cette volonté première. Qu'on les rapproche encore des conceptions déſeſpérantes de Calvin, trop diffuſes & trop alambiquées pour trouver place ici; & l'on trouvera un accord parfait entre leurs idées, ſi éloignées du tour ordinaire de l'eſprit humain, qu'on ne ſe perſuadera jamais qu'elles ſoient venues à deux hommes, ſans que l'un ait conſulté, ou pillé l'autre.

Janſ. de ſtatu Nat. lapſ. c. 24 & 25.

Calv. de Lib. Arb. l. 4. p. 173.

Il en eſt des citations, dans le nouvel Auguſtin, comme de ſes principes & de ſes raiſonnemens : tout y eſt de même fabrique ; tout ſort de l'atelier Luthéro-Calvinien, & en porte la marque, pour ainſi dire, ſur chacune de ſes parties. Le fameux texte de S. Auguſtin, pris du cinquième livre de la Cité de

Dieu, chapitre dixième, eſt également employé par Janſenius & par les diſciples de Calvin, pour accréditer la célèbre diſtinction des deux néceſſités, & l'accord Luthérien de la néceſſité ſimple avec la liberté. Janſenius & le Calviniſte Parée emploient encore de concert, tant le vingt-deuxième chapitre de la Cité de Dieu, que le cent cinquième de l'Enchiridion du même Père, afin de perſuader que notre liberté, comme celle des bienheureux, peut ſubſiſter avec la néceſſité. On pourroit montrer la même conformité dans les citations de S. Bernard principalement, de S. Hilaire, de S. Proſper, de S. Anſelme, du Maître des ſentences, ainſi que de S. Thomas & de S. Bonaventure. Car à quoi ne s'accrochent point les novateurs, malgré le mépris qu'ils témoignent pour tout ce qui reſſent l'école? Et de quel front, diſons-le en paſſant, invoquer S. Thomas en particulier, lui qui dit en termes exprès, du libre-arbitre ſuppoſé déterminé dans ſon choix par la néceſſité, quoique ſans violence: Cette opinion eſt hérétique, & non ſeulement contraire à la foi, mais à tous les principes de la Philoſophie morale?

Lambert. Danæus Ifagog. Chriſti, part. 5. c. 36.

David Paræus, Lib. 3. de Grat. & Lib. Arb. c. 3.

Paræus, *ibid.* pag. 425.

S. Thomas, Quæſtion. 6. de malo, art. unic.

Nous pourrions encore mettre en ſa-

rallèle les réponſes de Janſenius aux objections des Catholiques, avec celles de Luther & de Calvin. Mais quoiqu'elles ſe réduiſent à peu près les unes & les autres à donner pour le libre-arbitre, la faculté même de notre âme qu'on nomme volonté, laquelle n'étant point détruite par le péché, & conſervant ſa flexibilité naturelle, peut toujours changer, & pourra s'incliner au bien quand elle ſera pourvue des ſecours qui lui ſont néceſſaires pour le vouloir; cependant nous trancherons court ſur ce myſtère du parti, & nous n'en releverons que ce qu'en dit Luther, qui l'adopte en le perſifflant. Quoique cette eſpèce de libre-arbitre, dit-il, ſeroit mieux nommée variable, ou verſatile, que libre; accordons par abus que cette inſtabilité faſſe la liberté. Cela étant, la volonté de l'homme ne fait plus que les fonctions d'une bête de charge: ſi Dieu la monte, elle veut & va où Dieu veut; & ſi c'eſt Satan, elle va où veut Satan. On voit que Janſenius & Luther ſe rencontrent juſque dans l'allégorie. Le mulet de Luther, & la balance de Janſenius, avec ſes poids numérotés de grace & de concupiſcence, ſont des emblêmes différens; mais le ſens en eſt le même.

Luth. de Serv. Arb.

Il resteroit encore à montrer dans les monumens hérétiques, les sarcasmes & les injures que Jansenius vomit dans chacun de ses livres contre les Théologiens & les Philosophes Catholiques, contre la Théologie même & la Philosophie. Mais chacun peut satisfaire sa curiosité à ce sujet, en ouvrant au hasard les libelles innombrables & parfaitement semblables des deux partis. L'injure même que Jansenius rebat avec le plus de complaisance, la noté qu'il s'efforce le plus d'imprimer à la notion commune du libre-arbitre, qu'il nomme Aristotélique & profane; on la retrouvera dans la plûpart des écrits de Luther, de Mélanchton, de Calvin & de leurs nombreux copistes. La qualification de profane ne le satisfaisant point encore, il la qualifie de Pélagienne, & la dit même plus pernicieuse en différents points que le Pélagianisme. Ainsi le synode Calvinien de Dordrecht avoit-il prononcé, que les Papistes tenoient les erreurs de Pélage, quoiqu'ils les rejetassent de bouche; & Mélanchton, après Calvin, avoit écrit que la Théologie des Scholastiques étoit en cela plus impure que celle des Pélagiens. Jansenius a inséré dans ses livres de l'Hérésie Pélagienne,

Synod. Dordrecht. pag. 728.

Melanch Apol. Luther. Calv. de Lib. Arb. l. 3. p. 188.

un parallèle de l'opinion des Théologiens modernes avec celle des Sémi-Pélagiens ; & dans le troisième livre de Calvin sur le libre-arbitre, on trouve le parallèle de la doctrine de Trente avec celle de Pélage ; & Pierre Martyr a fait le parallèle des Pélagiens & des Papistes, sous le titre de Confrontation de nos adversaires avec les Pélagiens : & le parallèle dont Jansenius se prétend l'auteur, est tellement tissu de phrases & de traits entiers de Martyr, de Calvin, de tous ces hérétiques outrageux, que si l'on y remettoit les noms de Papistes, de Trentains, de Sorbonistes & de quelques autres Catholiques, à la place des noms de Scholastiques & de Théologiens modernes, il n'y resteroit plus rien qui fût à lui.

Petr. Mart. Loc. Commun. Titul. de Lib. Arb.

Que penser enfin du génie créateur de Jansenius, si la découverte dont il s'énorgueillissoit le plus, si le grand pivot sur quoi porte son système, comme le Ciel sur les épaules d'Atlas ; c'est-à-dire la distinction, prétendue nouvelle, entre la grace de la nature saine & la grace de la nature corrompue ; & pour lâcher enfin les mots sacramentaux, si la reproduction tant vantée de *l'adjutorium quo* & de *l'adjutorium sine quo non*, que le

nouvel Auguſtin nous répete juſqu'à ſoixante-dix fois, on a eu la patience de les compter, n'eſt cependant, comme tout ce qu'on a déja vu de ſes productions, qu'un épouvantail uſé, qu'une vieille & gothique machine, de la fabrique des derniers héréſiarques? L'oracle de Genève, avant celui d'Ypres, avoit conſigné dans ſes écrits, que les Pères de Trente s'égarent incroyablement, en ce qu'ils n'obſervent aucune différence entre la grace de la régénération qui ſubvient préſentement à notre misère, & la première grace qui avoit été donnée à Adam; & le vice de cet écart, ſuivant lui, comme ſelon Janſenius, conſiſtoit à croire que la volonté, ſous l'impreſſion de la grace du ſecond état, peut à ſon choix, ou obéir à cette grace, ou y réſiſter. Dans quelle balourdiſe le bel appât de la gloire n'a-t-il donc pas induit l'habile Janſenius! & que la vanité tient de près à la ſottiſe! Ici Janſenius eſt ſi jaloux de la gloire de l'invention, qu'au chapitre de ſa prétendue découverte il met en titre : *Différence entre la grace de la nature ſaine & de la nature médicinale, abſolument inconnue aux modernes.* Qu'à la bonne heure Calvin ait écrit que de ſon temps

Calvin. Antidot. Conc. Trid. pag. 278. Calv. Inſtitut. l. 2. c. 3. num. 10.

cette opinion étoit nouvelle, ou qu'elle étoit inconnue depuis plusieurs siècles : il le pouvoit sans ridicule, en des conjonctures où l'on n'avoit point encore approfondi cette matière. Mais quand Jansenius écrivoit, cette opinion couroit les rues, applaudie par tous les Calvinistes & les Luthériens, baffouée au contraire par tous les Catholiques. Et l'inventeur prétendu fait passer gauchement jusques dans les titres de son livre, l'affiche même de l'invention calvinienne, en y changeant à peine quelques syllabes ; sans réfléchir d'ailleurs combien l'air seul de la nouveauté étoit défavorable à un ouvrage de la nature du sien. Ainsi Jansenius trébuche-t-il à tout pas, en marchant de trop près sur ceux de Calvin ; en s'appropriant avec avidité, non seulement les opinions de cet héréſiarque, & ce qui peut les faire valoir, mais ce qui ne peut que diffamer les siennes propres.

La rare découverte de *l'adjutorium quo* & de *l'adjutorium sine quo non*, se trouve encore employée, pour le même usage & de la même manière, dans les écrits de Calvin, & dans les productions puinées de Jansenius. Il est dans l'Augustin, dit l'héréſiarque, une distinc-

Calv. de Lib. Arb. sub fin. pag. 203 & 204.

tion qui ſert merveilleuſement à expliquer la choſe ; c'eſt-à-dire la différence de la grace du premier état d'avec la grace du ſecond. La voici : Autre eſt le ſecours ſans quoi la choſe ne ſe fait point ; & autre le ſecours par lequel ſe fait la choſe ; *Aliud eſt adjutorium ſine quo aliquid non fit, & aliud adjutorium quo aliquid fit.* Ne pouſſons pas plus loin : il ſuffit d'un trait auſſi marqué, pour confondre le plagiaire qui ſe glorifie d'être l'inventeur. Ceux qui auront la curioſité d'approfondir davantage, trouveront dans les développemens de Calvin & ceux de Janſenius, le fond de la doctrine, & les teintes mêmes du ſtyle, ſi exactement les mêmes, que ſi Janſenius pouvoit diſputer l'aineſſe à Calvin, on ne ſauroit auquel des deux imputer le plagiat.

Autre manœuvre, commune à Janſenius & à Calvin : ce que Janſenius répete cent ſoixante-dix fois, & Calvin, un peu moins verbiageur, vingt fois ; tous les deux, comme d'après S. Auguſtin, qui cependant n'a mis qu'une ſeule fois en œuvre, *l'adjutorium quo* & *l'adjutorium ſine quo non* ; ſavoir dans le douzième chapitre de ſon livre de la Correction & de la Grace ; l'héréſiarque &

son copiste de concert en font un usage, & lui donnent un sens tout contraire à celui du saint Docteur. Ils soutiennent que le secours *sine quo non*; c'est-à-dire la grace sans laquelle on ne peut rien faire, ne differe point de la grace Pélagienne; & que le secours *quo*, ou la grace par laquelle se fait le bien, est la grace Catholique, qui, suivant eux, fait nécessairement le bien dans nous. Saint Augustin, tout au contraire, dit que la grace, dans la bouche de Pélage, n'étoit qu'un secours pour faire plus facilement ce qu'on pouvoit absolument faire par le libre arbitre; & tout au plus une lumière, qui montroit la route où nous pouvions marcher par les forces du libre-arbitre. Quant au secours par lequel se fait la chose, *quo aliquid fit*, il suffira pour faire disparoître toute la difficulté, de lire le chapitre entier, que ces deux frauduleux interprètes n'ont pas tronqué sans dessein. On y verra qu'il s'agit uniquement & précisément de la persévérance finale, non pas même de la cause qui opere en nous la persévérance, mais de la persévérance en soi, ou de la persévérance formelle, pour me servir du langage précis de l'école. La comparaison de la béatitude que le S. Docteur ap-

Aug. de Hæres. Hæref. 88. de Grat. Christi, c. 29.

Libri de Corrept. & Grat. caput 12.

Ibid.

plique à ce sujet, laquelle étant communiquée à l'homme, le constitue par-là même heureux, ne laisse point de doute que ce ne soit là sa pensée. Il s'interprete encore plus clairement lui-même, en répondant aux Prêtres de Marseille, qui entendoient, ou feignoient d'entendre, comme les Jansénistes, les paroles du saint Docteur, d'une grace actuelle qui rendît le consentement nécessaire. Ils pensent bien peu, dit-il, à ce qu'ils nous objectent, puisque nous parlons de cette persévérance par laquelle on persévere jusqu'à la fin, & que n'a aucun autre que celui qui a persévéré jusqu'à la fin; en sorte que si elle a été donnée, on a persévéré jusqu'à la fin, & que si l'on n'a pas persévéré jusqu'à la fin, elle n'a pas été donnée : passage qui a causé tant d'effroi à l'artificieux usurpateur du nom de S. Augustin, qu'il n'en a pas touché une syllabe. Et la prudence, si l'on peut louer celle des enfans de ténèbres, ne fut jamais plus louable : car si l'on inséroit ce texte dans les centaines de pages où Jansenius disseque le trait fameux du livre de la Correction & de la Grace, il ne resteroit plus rien des ténèbres qu'il prend à tâche d'accumuler sur les principes constans de S. Augustin.

Lib. de dono Perſev. cap. 6.

Mais comme il cherchoit moins à expliquer le sentiment de ce Docteur lumineux, qu'à faire passer à la faveur de ce nom vénéré ses propres erreurs; il a choisi pour leur servir de base un passage conçu en termes extraordinaires; comptant, qu'à ce moyen, il persuaderoit facilement aux simples qu'il s'y agissoit de la grace actuelle, & ce point une fois admis, qu'on ne pourroit plus nier que la grace actuelle n'opérât nécessairement son effet. Fourberie palpable, puisque dans la distinction qu'exprime ce passage, il ne s'agit nullement de la grace que nioient les Pélagiens, & que Jansenius assure lui-même n'avoir été enseignée clairement par S. Augustin que sur la fin de sa vie. Mal-adresse & contradiction palpables encore, puisque cette seule distinction, selon le même Jansenius, est le fil qui peut seul guider dans le labyrinthe des écrits de S. Augustin; la clef sans laquelle on n'y fait que tâtonner, comme un aveugle en plein midi; & que le saint Docteur, selon Jansenius encore, l'a néanmoins tenue cachée durant les vingt années entières qu'il a combattu les Pélagiens. Tant il est rare, dans un enchaînement d'impostures, de ne pas se trahir par quelque endroit!

Jans. de Grat. primi. hom. c. 17.

Le novateur plagiaire des héréſiarques eſt donc auſſi mal-adroit, qu'ardent à compiler ſans diſcernement leurs productions empoiſonnées. Tout ce qui s'éloigne dans ſon livre, où il fait gloire ſur-tout d'être neuf; tout ce qui s'éloigne du ſentiment commun des Théologiens; tout ce qu'il y a d'attrayant pour les eſprits légers, & de dégoûtant pour les eſprits ſolides & ſains; tout ce qu'y admirent ſes ſchiſmatiques prôneurs, & que ſes Cenſeurs Catholiques y anathématiſent; tout ce qui excite enfin tant d'enthouſiaſme & tant d'horreur, n'y eſt qu'un fonds d'autrui, qui figure en propre. Qui veut donc ſavoir combien de plagiats & de larronages a commis Janſenius; il faut qu'il ſache auſſi, combien il eſt dans ſon livre d'aſſertions capitales, ou de quelque importance; combien il emploie d'argumens plus ſpécieux pour les établir; combien il fait de réponſes illuſoires à ſes contradicteurs; de combien de ſarcaſmes, d'injures, de reproches outrageans il charge les ſcholaſtiques, ou tous les Théologiens Catholiques; enfin combien il emploie de témoignages des Pères, de S. Auguſtin même, de S. Auguſtin ſur-tout; & de témoignages mutilés, accumulés ſans nom-

bre & ſans choix, à l'effet ſeulement d'éblouir ou d'effrayer, tirés au haſard, pris à contre-ſens, maniés ſans adreſſe quand il eſt ſans guide, quand il n'a pas quelque maître d'école de Genève ou d'Augsbourg pour lui mener la main. Qu'il ſe vante après cela, autant que la jactance a d'attraits pour lui, d'avoir lu dix fois S. Auguſtin, & trente fois les ouvrages de ce Père contre l'héréſie de Pélage; nous ne le contredirons pas : il peut les avoir lus plus ſouvent encore, mais par pièces & par lambeaux, déchiquetés, torturés, défigurés, abſolument dénaturés, comme ils le ſont dans les commentaires de Wiclef, de Jean Hus, de Luther & de Calvin.

Quel que ſoit le relevé fait ici des vols du faux Auguſtin, qu'on n'imagine pas cependant qu'il n'y en ait point d'autres à lui reprocher. Qu'on ſe rappelle au contraire, que nous ne l'avons recherché, comme nous l'avions promis, que ſur un ſeul point de ſa doctrine, qui porte à la vérité tout entière ſur ce point fondamental. Mais ſur ce point ſeul encore, nous n'avons relevé que les principaux plagiats. D'où l'on peut juger de ceux qui ſe trouvent dans l'ouvrage entier : vols innombrables, vols ſouverainement hon-

teux, non seulement par la nature de ce brigandage, qui marque une incapacité superbe, ou du moins un orgueil plus grand que la capacité, mais beaucoup plus encore par la nature des choses qui en sont ici l'objet. Quoi de plus honteux en effet pour un écrivain qui se prétend Catholique, que de tirer toutes ses opinions, & presque toutes ses pensées, des prédicans soulevés avec le plus de fureur contre l'Eglise, des hérésiarques & des impies les plus odieux du dernier âge, des hérétiques de tous les siecles, du magasin général de l'hérésie, pour ainsi parler, du laboratoire infernal & de l'atelier de satan! Peut-il rien sortir que de contagieux de cette infecte source? Oui, nous en conviendrons, ce prodige est absolument possible : quelque suspecte que soit une doctrine formée de pareils élémens, cependant, tout ce que les hérétiques écrivent n'étant pas toujours hérétique, le livre de Jansenius ne seroit pas convaincu d'hérésie, précisément pour avoir été puisé dans ceux de Luther & de Calvin : il faut encore pour cela, que les erreurs & la substance même de l'hérésie des uns aient été transfuses, pour ainsi dire, dans l'autre. Mais pour se convaincre qu'il en est ainsi, faut-

il autre chose que le témoignage des sectaires qui ont tant de fois offert la paix aux Catholiques, sous la seule condition de leur passer le principe fondamental du système de Jansenius; qui réduisent là tout l'objet de leur différend avec nous, touchant la grace & la liberté; qui reconnoissent que tous les anathêmes de Trente tombent à plomb sur ce pivot du Jansénisme & du Calvinisme?

On pourroit alléguer encore les réclamations des écoles Catholiques, des Conciles postérieurs à celui de Trente, des Souverains Pontifes, des Evêques & du Corps Episcopal, le suffrage unanime des Pasteurs & des Docteurs, qui, à la naissance des nouvelles opinions, y ont reconnu, avec la doctrine réchauffée des derniers hérétiques, les erreurs foudroyées par le dernier Concile œcuménique. Mais tenons-nous-en à des autorités d'un tout autre poids, pour ceux que nous avons à convaincre, ou à confondre. Qu'ils écoutent donc le Ministre Calviniste, Samuel des Marais, dans sa préface du Catéchisme des Jansénistes, qu'il a goûté au point d'en faire une traduction Latine. Il assure en premier lieu, que Jansenius a fortement vengé la cause de Baius, autrefois très-savant Professeur de Théologie

Catech. Jansenianorum Groning. Edit. 1651.

logie à Louvain, & peu éloigné du Royaume des Cieux. Il dit enſuite que ces controverſes touchant la grace importent ſouverainement au triomphe de la vérité, & à la ruine prochaine du ſiège de l'Antechriſt. Car l'autorité du Pape même, ajoute-t-il en preuve, eſt inſenſiblement affoiblie, non ſeulement par tout ce qu'ont écrit & fait le Docteur Arnaud de Sorbonne & ſes partiſans, mais par les controverſes mêmes ſur la grace, où les partiſans de Paul & d'Auguſtin défendent & ſoutiennent pluſieurs propoſitions, qu'ont cenſurées Pie V, Grégoire XIII & Urbain VIII. L'autorité même du conciliabule de Trente, pourſuit-il, eſt fort chancelante, chez ces défenſeurs de la grace, non moins doctes qu'importuns aux Jéſuites. Car quoiqu'ils n'oſent pas le contredire manifeſtement, & qu'ils tâchent même d'amollir ſes canons, comme le nez d'une figure de cire, & d'en adoucir le ſens; ſitôt néanmoins qu'ils interrogent leurs conſciences, elles atteſtent aſſez que cette doctrine de Paul & d'Auguſtin qu'ils défendent, ne peut ſans la force du fer & des machines ſe plier aux déciſions de ce Concile, principalement à celles de la cinquième & de la ſixième ſeſſion. *Et dans ce point ca-*

pital de la controverſe, dit-il encore, qu'on ne perde rien de ces paroles, *dans ce point capital de la controverſe*, les Janſéniſtes tiennent véritablement ce qui s'enſeigne dans les Egliſes de Calvin, & ce qui a été défini dans le ſynode national de Dordrecht. D'où il conclut que toute la nation Calvinienne doit des félicitations aux Janſéniſtes, pour ces généreux efforts dans la cauſe de la grace; mais qu'elle doit en même temps les inviter à pouſſer plus loin, à joindre apparemment le dogme des ſacramentaires à celui de la grace néceſſitante. C'eſt pour tant de juſtes raiſons, dit-il en finiſſant, que j'ai traduit, en faveur des peuples divers, ce ſommaire de la doctrine de la grace & des dogmes adjoints, avec la briéveté & la ſimplicité de l'original. Que peut-on dire de plus clair, ſur l'accord parfait du Janſéniſme & du Calviniſme en cette partie? Or la perſuaſion de Samuel Deſmarais, eſt la perſuaſion générale des Calviniſtes qui crient par toute l'Europe, que les opinions condamnées dans leurs écrits par le Concile de Trente, ſont préciſément celles que les Janſéniſtes ſe ſont appropriées, & n'ont que foiblement déguiſées.

C'eſt donc en toute rigueur de juſtice,

& nullement par injure, le Ciel nous en préserve! que nous qualifions le Jansénisme, de Sémi-Calvinisme, ou même de Calvinisme mutilé plutôt que mitigé, puisqu'il en conserve toute la dureté dans le dogme de la grace & du libre-arbitre, & que l'impiété sacramentaire en est uniquement retranchée. Dénomination bien humiliante sans doute; mais il est des vérités amères de leur nature, & qu'il n'en faut pas moins produire sans palliatifs, quand leur amertume seule peut les rendre salutaires.

Si jamais il fut une chose qu'il fallût appeller par son nom, n'est-ce pas la secte qui veut, malgré l'Eglise, faire partie de l'Eglise; qui par ses déguisemens & ses manœuvres, a toujours su parer à la séparation extérieure & visible; & qui toujours confondue parmi les fidèles, ne laisse point de préservatifs aux simples contre la séduction? Encore une fois, si ces vérités sont dures, elles sont encore plus nécessaires. Peu de personnes ont le courage de les présenter: c'est une raison de plus à ceux qui prennent moins conseil du respect humain que de la charité chrétienne, pour ne pas les tenir captives par un silence funeste à ceux même qu'il épargneroit. Nous ai-

mons nos frères errans, tout en abhorrant leurs erreurs; mais nous n'aimons pas moins l'Eglise, & nous les aimons, comme elle les aime, en combattant leurs erreurs pour les en détacher, s'il eſt poſſible, ou du moins pour en préſerver les fidèles ingénus, à qui le nom ſeul pourroit faire prendre le change.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIEME.

Depuis la Bulle dreſſée par Urbain VIII en 1642, juſqu'au traité de Weſtphalie en 1648.

PAR un ménagement, qui jamais ne fut moins mérité, le Pape Urbain VIII, comme autrefois Pie V, ne fit d'abord, ni publier, ni afficher ſa Bulle : mais, comme ſon prédéceſſeur auſſi, bientôt il eut ſujet de s'en repentir. Dès l'année ſuivante, il en fallut venir à la publication ſolemnelle de cette Conſtitution, qui la première condamna le livre de Janſenius, & fournit le premier préſage de tous les excès où ſe porteroient les partiſans de ce novateur contre le S. Siège Apoſto-

lique. Avant même cette publication, ce fut parmi eux un déchaînement universel. Les uns écrivoient que la Bulle étoit obreptice, ou supposée ; & l'on alloit jusqu'à montrer des lettres datées de Rome, qui accusoient un Jésuite Anglois d'y avoir acheté d'un Secrétaire du saint Office, & répandu en Flandres, comme une Bulle en règle, une ébauche informe, & rejetée par le Pape. Mais leur grande preuve, pour la supposition, consistoit en ce que dans l'exemplaire de Rome la Bulle étoit datée de l'an 1641, & que dans celui que le Nonce de Cologne avoit été chargé de faire imprimer pour les Pays-Bas, elle étoit datée de 1642 : diversité qui ne provenoit, comme on l'a vu, que de celle des calendriers pour le commencement de l'année. Les autres réfractaires disoient la Bulle subreptice, ou pleine de fausletés ; & ils publierent contre elle des notes, qui alloient de pair avec les apostilles de Luther sur la Bulle de Léon X. La plûpart dirent enfin que, si la doctrine de l'Evêque d'Ypres étoit condamnée par S. Pierre, elle étoit approuvée par S. Paul ; que ce qu'on regardoit à Rome comme un livre scandaleux, étoit la quintessence de la doctrine, tant de l'Apôtre

que du Docteur de la grace ; & que vingt-deux années de travail assidu ne s'étoient point employées vainement à faire passer dans l'Augustin d'Ypres, le suc & la plus pure substance de l'Augustin d'Hyppone. Le schisme & la révolte ne pouvoient guère se déclarer d'une manière plus insolente. On se flattoit qu'à force de clameurs on feroit tomber la Bulle, comme on avoit éludé le décret qui l'avoit précédée ; ou du moins que les défauts de forme, si hardiment rebattus, emporteroient le fond.

Le parti cependant députa vers le Souverain Pontife, pour lui exposer les raisons qu'on opposoit à la publication de la Bulle. Il se flattoit donc encore, quoique insensément, de la faire révoquer ; & par conséquent il ne la croyoit pas obreptice. On cacha soigneusement l'objet de la députation, & on la couvrit du prétexte de travailler à la conservation des priviléges de l'Université. A ce moyen, on surprit au Gouverneur & aux Conseils de Flandres, aussi bien qu'aux Evêques, des lettres de créance, & des recommandations conçues dans les termes les plus honorables pour les députés. On fit même, en faveur de Jansenius & de son livre, une addition furtive à ces let-

Specimen Doctrin. Lov. cap. 1, pag. 86.

tres, au moment d'y apposer le sceau des armes de Brabant; afin que les députés parussent avoués du Gouvernement pour agir contre la Bulle, tandis qu'ils ne l'étoient que pour traiter des priviléges de l'Université. Ce qui attira de Rome à ce Conseil, des reproches auxquels il fut très-sensible. Aussi fit-il une verte réprimande au Secrétaire qui avoit signé les lettres avec l'addition, & qui répondit n'avoir rien fait que par les ordres de l'Archevêque de Malines. Le ressentiment de ce Tribunal s'accrut, par les reproches que lui fit le Roi d'Espagne, & par les ordres que ce Monarque donna au Gouverneur d'informer contre les auteurs du faux. L'Archevêque de Malines étoit un des plus répréhensibles, & il eut de vives inquiétudes: mais il n'est rien que le zèle de secte ne trouve moyen de justifier. Tout se calma insensiblement, par le savoir-faire du Gouverneur, ami de l'Archevêque, & favorable au parti. Le Docteur du Pin, aussi bien que l'Historien des Jansénistes, ignoroit, ou affectoit d'ignorer cette intrigue, lorsqu'il avança que Sinnick & Paëpe furent députés à Rome par les Etats de Brabant, au sujet de la condamnation de Jansenius. Il est clair par ce qu'on vient de lire, que

Ibid.

l'Université seule & quelques Prélats eurent part à cette manœuvre : & il n'est pas moins visible, que les ennemis de l'équivoque ne le sont pas toujours du mensonge.

Munis de leurs patentes furtives, les députés Jean Sinnick, Docteur en Théologie, Irlandois de naissance, & Corneille de Paëpe, Docteur en droit Canon, prirent leur route pour la France, où toutes leurs démarches furent également clandestines. Ils entrerent à Paris, dans un carrosse fermé ; & pour donner le change sur le vrai motif de ce manège, ils feignirent qu'on leur vouloit jouer quelque mauvais tour, & même attenter à la vie de Sinnick. Le P. Gerberon, dans l'Histoire du parti, dit qu'aussi-tôt que les ennemis de S. Augustin eurent appris cette députation, ils firent tirer le portrait du député Hybernois, & l'envoyerent de toutes parts sur la route qu'il devoit tenir. On ne parle point de son collègue Paëpe ; apparemment parce qu'étant mort dans le cours de cette négociation, il échappa au souvenir de l'Historien quand il fabriqua son histoire : un peu plus de mémoire, ou de présence d'esprit, eût été nécessaire pour mentir avec succès. Tout ce qu'il y a de réel dans cette fic-

tion, & ce qui fâcha fort les députés, c'eſt que le Nonce de France inſtruit de leur marche, & des vues de cabales qu'ils avoient ſur Paris, avoit gagé des mouches pour les obſerver, & les empêcher de ſe concerter avec les gens de leur faction. Ils couvrirent néanmoins leur marche avec tant d'adreſſe qu'ils échapperent à toute la vigilance du Nonce, & paſſerent pluſieurs jours avec leurs amis de Paris. Ils en partirent enſuite, dans un carroſſe encore fermé, mais qui ne le fut que juſqu'à trois lieues de cette ville. Là, ſoit qu'on connût mieux le prix du martyre, ſoit que le jeu eût duré autant qu'il étoit utile, l'Hybernois conſentit à ouvrir les portières; & Paëpe ſe réjouit fort de ne plus voyager en geole. Ils arriverent, comme on le croit aiſément, ſans aucun péril à Rome; mais leur piété reconnoiſſante réſolut de conſacrer à la défenſe de Janſenius, des jours que le dévot Hybernois proteſtoit devoir à l'interceſſion de ce Saint, injuſtement décrié.

Les circonſtances n'étoient pas favorables aux députés. Le Pape venoit d'expédier pluſieurs brefs pour les Pays-Bas, afin d'y preſſer l'acceptation de ſa Bulle. Offenſé des chicanes qui la ſuſpendoient, il en avoit exprimé ſon indignation dans

les termes les plus énergiques au Gouverneur, aux Archevêques de Malines & de Cambray, à l'Evêque d'Anvers, & aux deux Universités de la Belgique. Il s'élevoit contre la témérité, contre l'opiniâtreté, contre la contumace & l'impudence des réfractaires, qui, sur des raisons fausses & misérables, publient que la Constitution étoit supposée; & il mettoit en poudre toutes leurs vétilles. Il leur signifioit qu'ils eussent enfin à la regarder comme un jugement authentique du S. Siège, contre une doctrine déja proscrite par ses prédécesseurs Pie & Grégoire. Et leur attribuant dès-lors le titre de sectaires, ou de Jansénistes, *Jansenianï*, il leur fait sentir le danger de se roidir plus longtemps contre l'autorité apostolique. Il finissoit tous ses brefs, en exhortant le Gouverneur & les Prélats à publier la Bulle sans délai, & à contraindre par tous les moyens de droit l'arrogance insupportable des opposans, ce sont ses termes, à plier sous la puissance divine du Prince des Apôtres.

Sinnick ne laissa pas de se donner bien des mouvemens, à la Cour de Rome. Il s'étoit si bien aguerri sur sa route, ou il avoit reçu tout à coup une grace si victorieuse, qu'après avoir eu peur de son

ombre, il montra un courage prêt à tout braver. Il parla au Secrétaire Albizzi, au Cardinal patron, au Pape lui même, avec l'assurance d'un confesseur de la Foi, soutenant que la doctrine de Jansenius étoit celle de S. Augustin, & de l'Eglise Catholique. Le Pontife écouta tout avec patience; mais toute sa réponse aussi fut qu'il vouloit qu'on se soumit pleinement à sa Bulle. Sur quoi le Cardinal patron dit aux députés: Vous voyez que cette Bulle n'est pas supposée, comme on le débite à Louvain. On les entendit néanmoins encore dans une congrégation du S. Office, afin de ne rien omettre pour les convaincre que tout étoit dans les règles. Nonobstant les instances itératives qu'ils firent de vive voix & par écrit, le résultat fut toujours qu'eux & tous les fidèles devoient obéir à la Bulle, sous les censures & toutes les peines qu'elle ordonnoit. Tout ce que l'on accorda, afin de couper court aux chicanes, particuliérement à l'ancienne vétille qu'on renouvelloit sur la ponctuation de la Bulle de Pie V contre Baius, ce fut une copie authentique des Bulles de Pie & d'Urbain, dressée sur les originaux qui se déposent dans les archives du Vatican, & qu'on y confronta sous leurs yeux.

Assurément, on ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour les convaincre : mais fit-on jamais goûter aux gens de parti les vérités contraires à leurs préventions? Il étoit bien avéré que la Bulle n'étoit, ni obreptice, ni subreptice. L'omission même de la virgule, si fameuse dans la Bulle de Pie V, ainsi que toutes les fautes d'impression, se trouvoit pleinement rectifiée. Les députés, ou du moins Sinnick n'en fut pas plus traitable. Quant à Paëpe, comme il mourut dans ces entrefaites, on ne peut rien dire de ses dispositions. Mais l'Hybernois, aussi faux qu'opiniâtre, envoya dans la Flandre une relation pleine d'impostures & de mensonges impudens. Il assuroit que, ni le Pape; ni la Cour de Rome n'avoit jamais entendu à examiner dans les règles le livre de Jansenius; qu'ils n'avoient prétendu que confirmer les Bulles publiées autrefois contre la doctrine de Baïus; qu'on faisoit si peu d'estime à Rome de la prétendue Bulle *In eminenti*, qu'elle n'avoit pas été relatée dans le Bullaire, ou du moins qu'on l'y avoit cherchée inutilement.

Heureusement, la probité de Sinnick avoit été appréciée à la Cour Pontificale; & l'on y avoit pris des mesures contre

les fourberies dont on le connoissoit capable. La Congrégation du S. Office apprit d'avance tout ce qui s'étoit passé, tant aux Nonces de France & de Cologne, qu'à l'Internonce de Bruxelles. Voici en substance ce que le Secrétaire de cette Congrégation écrivit à l'Internonce : Quoique la charge apparente des députés de Louvain fût de conserver les priviléges de leur Université ; Sinnick a néanmoins traité, comme en passant, de la condamnation de Jansenius, & a paru souhaiter fort qu'on révoquât, ou qu'on adoucît la Bulle portée à ce sujet. Mais le Pape n'a répondu autre chose, sinon qu'on eût à y obéir ponctuellement. Je le lui ai signifié, & j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que si ledit Sinnick, pour entretenir l'opiniâtreté des réfractaires, écrivoit autrement, & faisoit espérer qu'on dût révoquer, ou mitiger la Bulle, vous puissiez faire connoître, & assurer indubitablement, que le Pape n'a jamais eu la moindre pensée de rien changer dans la Bulle, & qu'il n'épargnera rien pour la faire observer religieusement.

Recueil des Bulles, pag. 53. Append. n. 37.

La Constitution d'Urbain VIII éprouva les mêmes contradictions en France qu'en Flandres. Aussi-tôt après sa publi-

cation, on en avoit envoyé un exemplaire au Cardinal de Grimaldi, Nonce en ce Royaume : mais soit qu'il eût été perdu, ou intercepté, il ne lui étoit point parvenu. Les partisans François des nouveautés Belgiques, publierent en même temps des libelles, en forme d'observations, contre la Bulle. Cependant le Nonce, qui s'étoit plaint à Rome de n'en avoir point encore reçu de copie, fut si bien servi pour la seconde fois, qu'il lui en parvint une alors, sans contre-temps, ni retard. Il alla aussi-tôt la présenter au Roi ; on assembla le conseil des affaires ecclésiastiques, & il fut résolu d'une voix unanime qu'on la recevroit avec respect. S. Vincent de Paul qui étoit de ce conseil, atteste en termes formels, dans une lettre adressée à M. d'Origny, l'un des Prêtres de la Congrégation, que la Reine, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Pénitencier, que tout le Conseil en un mot se déclara contre le livre de Jansenius. Il ajoute qu'une des fortes raisons qui avoient dirigé son propre suffrage, c'étoit la connoissance particulière qu'il avoit du dessein de l'auteur des nouvelles opinions, & qui étoit de renverser l'état présent de l'Eglise. Un autre motif, poursuit il,

Lettre du 25 Juin 1648, insérée dans les Mém. de Trévoux, mois d'Avril 1726, art. 27.

c'eſt que j'ai vu que les opinions de Baïus, que Janſenius ſoutient, avoient été condamnées par trois ou quatre Papes, comme auſſi par la Sorbonne en 1560; & que préſentement encore la plus ſaine partie de cette Faculté, qui ſont tous les anciens, ſe déclare contre ces opinions nouvelles.

L'Archevêque de Paris, Jean François de Gondi, avant la déciſion du S. Siège, avoit impoſé ſilence aux deux partis par un mandement, afin d'arrêter l'aigreur & les troubles. Mais ſitôt que la Bulle eut été reçue & agréée par le conſeil du Roi, il donna un ſecond mandement, par lequel il la recevoit lui-même, & ordonnoit à ſes diocéſains de la recevoir avec une ſoumiſſion religieuſe.

Mandat. Archiep. Pariſ. 11. Decembr. 1643.

» Notre ſaint Père le Pape, diſoit-il, » ayant pourvu en Père commun des » Fidèles à la paix de l'Egliſe, dans le » péril dont elle eſt menacée, il eſt de » notre devoir de vous notifier ſa déci- » ſion, afin que vous la receviez comme » émanée de la Chaire d'où le S. Eſprit » rend ſes oracles; que vous lui obéiſ- » ſiez avec tout le reſpect & la ſoumiſ- » ſion qui lui eſt due, & que ceux qui » auroient été entraînés en d'autres ſen- » timens par l'amour de la diſpute, plu-

» tôt que par l'amour de la vérité qui eſt » une & ſimple, fuſſent rappellés par la » voix du Paſteur commun à la Doctrine » Catholique. A ces fins, nous défen- » dons par notre autorité archiépiſcopale » le livre intitulé *Auguſtinus*, qui paroît » ſous le nom de Corneille Janſenius, » ci-devant Evêque d'Ypres, & qui » contient des propoſitions condamnées » par les Souverains Pontifes. Que per- » ſonne donc ne ſoit aſſez téméraire, » pour ſoutenir les propoſitions condam- » nées par cette Conſtitution."

On envoya ce mandement à la Sorbonne, avec la Bulle & une lettre de cachet obtenue par le Nonce, à l'effet de procéder à la ſoumiſſion que demandoient tant d'autorités reſpectables. La Faculté répondit à ce qu'on attendoit d'elle. Voici la verſion la plus nette & la plus préciſe, auſſi bien que la plus sûre, de la concluſion qu'elle rendit à ce ſujet : La Bulle ayant été préſentée à la Faculté, de la part du Cardinal Grimaldi, Nonce de Sa Sainteté, avec l'agrément & une juſſion du Roi aux Docteurs de la recevoir; la Faculté, après la lecture de la Bulle & une mûre délibération, opina qu'il falloit la recevoir pleinement & avec beaucoup de reſpect quant à la doctrine, & qu'il

ſeroit défendu à tous Docteurs & Bacheliers d'entreprendre de ſoutenir, ou défendre aucune des propoſitions cenſurées & prohibées par cette Bulle; quant aux autres difficultés, qu'il falloit ſuſpendre la concluſion, juſqu'à ce qu'on fût amplement informé de l'intention de Sa Sainteté, au ſujet des diſputes ſur les matières de la grace, & des cenſures ſous leſquelles ces diſputes ſont défendues. Telle eſt la verſion qui mérite le plus de confiance, au moins pour ſa clarté & ſa préciſion. Sa fidélité étoit ſi notoire dans le temps que la concluſion fut rendue, qu'ayant été imprimée & publiée alors par le Docteur Iſaac Habert, dans ſon livre de la Défenſe de la Foi, avec approbation des Docteurs ſes confrères, & permiſſion du Roi, elle ne rencontra aucun contradicteur. Quoique la concluſion, telle qu'elle ſe lit dans les regiſtres de la Faculté, ne ſoit pas au fond contraire à celle-ci, on y trouve un embarras & un entortillement de ſtyle qui la rendent raiſonnablement ſuſpecte; vu ſur-tout l'éclipſe que ſouffrit par la ſuite la ſociété lumineuſe dont elle étoit émanée.

Pour ce qui eſt des difficultés qui faiſoient ſuſpendre en partie l'exécution de la Bulle, elles concernoient uniquement

la défense de disputer & d'imprimer sur les matières de la grace. Les Docteurs Charton, Grand-Pénitencier, Habert, Théologal, Duval & Hallier, des plus soumis au S. Siège, trouvoient néanmoins de grands inconvéniens à supprimer ces questions dans l'école, tandis qu'on étoit obligé de réfuter les erreurs des Luthériens & des Calvinistes, aussi bien que de Baïus & de Jansenius qui les renouvelloient. Ils furent d'avis qu'il suffisoit d'insérer dans les registres de la Faculté, les propositions condamnées par la Bulle, avec défense aux licenciés & autres étudians de les mettre dans leurs thèses & d'en disputer, & avec injonction tant aux Docteurs qu'au Syndic, de ne les point passer dans ces thèses, ni approuver dans les réponses, non plus que dans les livres, les sermons, les leçons, sous peine de privation de leur état. Ces quatre Docteurs ensuite, accompagnés de plusieurs autres, allerent rendre compte au Nonce de leur résolution, & lui proposerent les difficultés qui la leur avoient fait prendre. Le Nonce répondit que les défenses portées dans la Bulle ne tomboient que sur les propositions condamnées, qu'elle prétendoit uniquement empêcher d'enseigner, ou de soutenir. Ré-

ponſe que nous rapportons, ajoute le Docteur Habert, afin qu'il ne reſte aucun ſcrupule aux défenſeurs de l'ancienne doctrine touchant la vraie grace de J. C. Cette déclaration ſatisfit pareillement tout le corps de la Faculté, qui juſques-là tint ferme pour la cenſure qu'elle avoit prononcée autrefois contre les erreurs de Baïus. Au moins la contagion du Janſéniſme ne l'avoit point encore aſſez gangrénée, pour qu'elle méconnût ſa propre doctrine dans celle de la Bulle.

L'hiſtorien des Janſéniſtes, & quelques-uns de ſes commentateurs, diſent que l'Archevêque de Paris donna ſon mandement d'acceptation, ſans attendre que la Bulle eût été reçue dans les formes, & enregiſtrée au Parlement : trait inſigne, ou d'ignorance, ou de mauvaiſe foi ; puiſque tout le monde convient que ce mandement ne fut publié qu'après avoir obtenu l'agrément du Roi, qui avoit reconnu l'authenticité de la Bulle dans ſon Conſeil ; & c'eſt tout ce qu'on exigeoit alors. L'uſage, tel qu'il eſt aujourd'hui, d'enregiſtrer les Bulles dogmatiques avant de les publier par les mandemens Epiſcopaux, n'étoit point encore établi dans le Royaume ; & le Parlement juſques-là n'avoit enregiſtré au-

cune Bulle purement dogmatique. Auſſi tout attentifs que nos Magiſtrats & nos Docteurs furent de tout temps à la manutention de nos libertés & de nos uſages; ni les uns, ni les autres n'incidenterent ſur ce défaut prétendu de formalité. La Bulle d'Urbain VIII ne fut donc pas moins irrépréhenſible dans les formes, que pour le fond des choſes. Auſſi commença-t-on dès-lors à la citer dans les leçons & dans les chaires, comme une loi dogmatique & une règle de foi.

Les partiſans de la nouveauté en conçurent un dépit furieux; & l'un d'eux, nommé Théophile Béguin, s'y laiſſa tellement emporter, que démentant le Sauveur qui a promis de préſider à l'enſeignement de ſon Egliſe, ſans aucune interruption juſqu'à la conſommation des ſiècles, il avança que l'infaillibilité de l'Egliſe n'eſt aſſurée qu'aux Conciles œcuméniques; c'eſt-à-dire que l'Egliſe n'enſeigne ſûrement la vérité que dans les rencontres peu fréquentes où elle ſe trouve aſſemblée en Concile. Voilà où, dès ſon origine, conduiſit le Janſéniſme, toujours ſi fidèle depuis à ce principe univerſel de ſchiſme & de ſubverſion. Les propoſitions inouies de Béguin étonnerent, ſcandaliſerent, indignerent tous les

Cens. Fac. Theol. Paris. an. 1644.

fidèles. La Faculté de Théologie de Paris s'assembla aussi-tôt, les examina soigneusement; & prononçant avec précision sur ce qu'elles concentroient l'infaillibilité de l'Eglise Universelle dans les seuls Conciles Généraux, elle les censura comme téméraires, inouies, injurieuses à l'Eglise, comme strictement hérétiques.

La Bulle d'Urbain VIII fut envoyée en Espagne, comme en France, & dans toutes les Eglises Catholiques. L'usage qui varie selon les nations, est, par rapport à l'Espagne, d'y adresser les Constitutions dogmatiques au grand Inquisiteur, qui, après en avoir pris connoissance avec son Tribunal, ordonne qu'elles soient publiées & affichées aux portes de toutes les Eglises Cathédrales : telle est pour ce Royaume la forme de promulgation de tous les décrets Apostoliques. Les Evêques de ces Eglises, à qui l'on en a délivré une copie afin qu'ils en puissent juger, sont présents à cette promulgation. C'est dans cette forme qu'en Espagne, où l'on n'en connoit point d'autres, la Bulle *In eminenti* fut publiée solemnellement, & reçue par-tout avec respect. Elle le fut aussi dans la suite en Pologne, où l'activité des nouveaux sectaires avoit répandu le

Bullæ Clem. VIII Editio Varsov. ad. 1650. p. 1.

livre de Janſenius. En Allemagne, elle fut ſi religieuſement obſervée, qu'un Religieux y ayant oſé ſoutenir quelques-uns des articles qu'elle condamnoit, ſa thèſe fut ſupprimée, & tant le Préſident que le répondant obligés à la lacérer eux-mêmes, & à la brûler. Append. triumphi Cathol. Verlugg. 412.

La Bulle ayant été reçue & publiée en Eſpagne, le Roi Catholique envoya ſon agrément en forme à ſes ſujets des Pays-Bas, pour qu'ils en uſaſſent de la même manière. On reconnut alors bien ſenſiblement, que le zèle qu'avoient montré les oppoſans pour les libertés de l'Egliſe Belgique, n'étoit qu'un maſque ſous lequel ils cachoient un vrai libertinage de croyance. L'agrément du Roi, dès qu'il fut accordé, ne leur ſuffit plus. Il ſurvint un ordre : ils mirent tout en œuvre pour le faire révoquer. Ils tentèrent de ſéduire l'Univerſité de Paris; & plus encore celle de Douay, qui ſous le même gouvernement que Louvain, s'étoit montrée bien différemment diſpoſée à l'égard de la première déciſion du Saint Siège, qu'elle avoit reçue purement & ſimplement, avec les témoignages les moins équivoques d'une ſoumiſſion religieuſe. En un mot les défaites & les chicanes furent ſi multipliées & ſi prolongées dans

l'Université de Louvain, tandis même qu'il n'y avoit plus que trois Jansénistes déclarés dans la Faculté de Théologie, que la mort prévint le Pape Urbain VIII, le vingt-neuf Juillet 1644, sans qu'il eût eu la consolation de finir les troubles. Mais le Cardinal Pamphile, qui lui succéda le quinze de Septembre de la même année, sous le nom d'Innocent X, & qui possédoit parfaitement cette affaire, comme ayant été l'un des trois Commissaires établis pour l'instruire, la suivit avec autant de zèle, & plus de succès que son prédécesseur.

Le Gouverneur Don François de Mello, prévenu en faveur du parti, ayant été rappellé en Espagne, & le Marquis de Castel-Rodrigue, tout autrement disposé, lui ayant succédé dans les Pays-Bas, le Pape Innocent lui adressa un bref, aussi bien qu'aux Evêques de ces Provinces, & à l'Université de Louvain, pour faire publier & mettre à exécution la Bulle d'Urbain VIII. Il assuroit que dans le livre de Jansenius, condamné par le S. Siège, il avoit reconnu lui-même que la doctrine de Baius étoit expressément renouvellée. Ces brefs furent appuyés d'un ordre absolu de Sa Majesté Catholique, adressé au nouveau Gou-

Gouverneur, pour procurer la publication, avec défense à quiconque de s'y opposer. Le Gouverneur intima cet ordre aux Conseils du Roi; & le Conseil-Privé donna un arrêt contre ceux qui feroient encore des oppositions, avec menace de les traiter en perturbateurs du repos public. En conséquence, la Bulle fut enfin proclamée publiquement, & affichée à Bruxelles. Tous les Evêques, à l'exception de celui de Gand & de l'Archevêque de Malines, l'avoient déja reçue avec respect. A la première nouvelle du concours de l'Empire avec le Sacerdoce, ils n'avoient rien eu de plus pressé, que de la publier avec toutes les solemnités requises, chacun dans son Diocèse.

Il n'en fut pas encore ainsi de l'Université de Louvain, aussi féconde en chicanes & en faux-fuyans, que l'Evêque de Gand & l'Archevêque de Malines, ses fauteurs. Quand la Bulle avoit paru, elle l'avoit rejettée sous prétexte d'obreption & de subreption. Les vices d'obreption & de subreption ayant été démontrés imaginaires, elle avoit requis le *Placet*, ou l'agrément du Roi. Ce *Placet* arrivé & dûment notifié, ce ne fut plus une permission, mais une jussion expresse qu'elle demanda, par une supposition

ſcandaleuſe ; comme s'il eût appartenu à la puiſſance politique, & non pas à l'autorité Apoſtolique, d'ordonner en matière de Foi. L'ordre du Prince ayant néanmoins été rendu par ſurabondance de droit, elle revint à ſon premier principe, ou à ſon premier écart ; proteſtant de nouveau qu'elle ne pouvoit, ſans condamner S. Auguſtin, recevoir la Bulle qui condamnoit Janſenius. Et comme elle étoit de concert avec l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand ; ces deux Prélats préſenterent au Conſeil-Privé une eſpèce de manifeſte contre la Bulle, contenant les raiſons qui les empêchoient de la publier. A la vue de ces égaremens & de ces ſcandales, qui auroit prévu que l'Univerſité de Louvain dût jamais être, comme elle l'eſt aujourd'hui, l'une des plus contraires aux erreurs de Janſenius, & un vrai modèle de ſoumiſſion aux déciſions du S. Siège !

Il fallut cependant quelque choſe de plus que des ordres & des paroles, pour l'amener au devoir. Le Marquis de Caſtel-Rodrigue ébaucha l'affaire ; mais il étoit beſoin pour la conſommer, du nerf & de l'auguſte aſcendant de l'Archiduc Léopold, qui lui ſuccéda dans le Gouvernement de la Belgique. Ce Prince joig-

noit à un grand courage, une piété rare dans les personnes de son rang, une pureté de mœurs que l'air contagieux de la Cour n'avoit jamais altérée, un attachement inébranlable au S. Siège Apostolique, & à la croyance universelle de l'Eglise. Il n'eut rien de plus à cœur, que de faire exécuter ponctuellement la Bulle d'Urbain VIII. S'étant concerté pour cet effet avec l'Internonce, ils convinrent d'un formulaire, qui fut dressé par ce Prélat; & ils arrêterent, qu'aucun bénéfice ne seroit conféré qu'à ceux qui auroient souscrit cette Confession de Foi. L'Archiduc fit approuver ce projet à Rome & à Madrid, puis donna une déclaration par laquelle il défendoit d'admettre à aucune charge, aussi bien qu'à aucun bénéfice, à aucun office ecclésiastique, ni civil, quiconque n'auroit pas signé ce formulaire. Rien n'irrite plus les sectaires, que ces voies de réduction, assorties à une opiniâtreté qu'on ne peut dompter que par-là. Aussi pour décrier ce formulaire, l'historien du parti avance qu'on ne sait point qu'aucun Evêque des Pays-Bas l'ait autorisé. Il suffiroit de lui répondre qu'il étoit autorisé par le Pape, qu'il ne portoit que l'acceptation de la Bulle *In eminenti*, & que cette Bulle avoit été

acceptée & publiée par tous ces Evêques, à l'exception de deux seulement : mais un mensonge proféré avec impudence, mérite une réplique plus humiliante. L'ouvrage de l'Université de Douay, intitulé La Vérité & l'Equité de la Censure pontificale de Pie V, n'étoit pas inconnu à cet historien menteur, puisqu'il en fait souvent mention dans son histoire. Or voici comment s'explique cet ouvrage célèbre, & mis au jour sous les auspices les plus augustes. Nous disons que ce formulaire émané de l'Internonce Apostolique, avec la participation & par l'ordre du S. Siège, est accepté par tous les Evêques de la Province Gallo-Belgique, par l'Evêque d'Anvers, & la plûpart des autres, qui le déclarent publiquement.

Veritas & Æquitas, &c. pag. 29 & 159.

Par une autre imposture de la même force, les réfractaires honteux de leur petit nombre, oserent publier que l'Université de Douay étoit dans leurs sentimens ; & ils porterent l'effronterie jusqu'à le certifier à l'Archiduc, par une lettre authentique. Ce mensonge odieux remplit de la plus vive indignation l'Université de Douay, qui peu contente d'en confondre les Auteurs par une protestation publique, adressée à l'Archiduc, exhorta ce Prince à continuer d'extirper

avec une infatigable vigueur la doctrine Janſénienne; qui ne contient rien moins, lui diſoit-elle, que les ſentimens de Saint Auguſtin. Le Prince charmé de ces aſſurances, en témoigna la plus vive ſatisfaction, par une prompte réponſe aux Docteurs qui les lui donnoient. Il les conſultoit en même temps ſur la qualité du remède, qu'il étoit à propos d'appliquer à un mal qui gagnoit, comme une peſte, dans la Belgique, & de là menaçoit toute l'Egliſe. Les Docteurs furent d'avis qu'il falloit ſans retardement purger l'école de Louvain, en exigeant de tous les Profeſſeurs en Théologie une ſoumiſſion pure & ſimple à la Bulle d'Urbain VIII; & qu'il étoit à propos de compoſer un ouvrage clair & ſolide, qui rendit ſenſible la vérité & l'équité des Décrets Apoſtoliques, portés contre les nouvelles doctrines.

L'Univerſité de Louvain, apprenant que celle de Douay avoit dévoilé ſes impoſtures, parut d'abord très-ſenſible à ce déshonneur. Mais le front des gens de ſecte ne rougit pas long-temps. Ils firent bientôt céder la pudeur à l'intérêt de la faction, diſſimulerent leur reſſentiment, & députerent à Douay pour en regagner les Docteurs, & les inviter à s'unir avec

eux contre les Jésuites, comme s'il n'eût été question que de combattre les opinions d'une école particulière. Ce fut dans tous les temps le grand artifice des novateurs, de proposer d'abord leurs nouveautés, comme de simples opinions plus exactes que celles des autres Théologiens, & sur-tout de ceux qui leur sont particuliérement opposés : mais on peut dire qu'aucune secte n'a fait plus soigneusement, ni plus heureusement usage de ce stratagême, que les Sémi-Calvinistes déguisés, tantôt sous le nom d'Augustiniens, tantôt sous le nom de Thomistes. Et à combien de simples, de tout rang & de tout état, n'ont-ils pas fait croire jusqu'ici, malgré tous les anathêmes fulminés contr'eux, que le Jansénisme & le Molinisme, entre lesquels ils affectent de partager l'Eglise entière, ne sont que des systêmes également indifférens à la Foi Catholique?

Toutes ces fictions & ces supercheries ne firent point prendre le change à la Faculté de Douay. Elle répondit avec la plus grande fermeté au Docteur Rech, chargé de la députation de Louvain, qu'elle tenoit la doctrine de Jansenius pour scandaleuse & pour pernicieuse; qu'après un mûr examen de l'*Augusti-*

nus, elle avoit reconnu qu'il contenoit plusieurs propositions condamnées par les Bulles dogmatiques des Souverains Pontifes, & qu'il tendoit à les réhabiliter au grand scandale des fidèles, aussi bien qu'au mépris du Siège Apostolique; que tel étoit le sentiment unanime & immuable de la Faculté, où la Bulle d'Urbain VIII avoit été publiée & affichée, sans trouver un seul opposant. Le député, presque déchu de tout espoir par la fermeté de cette réponse, se réduisit à demander une conférence entre les Docteurs de Douay & ceux de Louvain, sous l'arbitrage de juges non suspects, à l'exclusion du Pape, comme mal informé. Et qui sera donc l'arbitre de nos différends, reprit la Faculté avec chaleur & indignation? A quel juge vous en rapporterez-vous, si vous récusez le Successeur du Prince des Apôtres, juge naturel de toutes les controverses? Vous le dites mal informé: & comment vos délégués, qui ont été si long-temps à Rome, ne l'ont-ils pas mis au fait de tout ce qui vous importoit? Mais le jugement du S. Siège étoit indépendant de vos allégations; & son infaillibilité ne porte que sur l'assistance du S. Esprit. Le Lovaniste osa dire, que ses collègues n'avoient

levé l'étendard que pour la défenſe de S. Auguſtin. A ces mots le docte Sylvius, dont les lumières & les vertus faiſoient le principal ornement de l'école de Douay, le vénérable Sylvius ſe leva, & fit cette réponſe bien digne de ſa renommée : C'eſt pour la défenſe de l'Auguſtin de Hollande que vous avez levé l'étendard ; & nous, c'eſt en faveur du grand Auguſtin d'Afrique, parce que c'eſt la doctrine des Souverains Pontifes, pour laquelle nous ſommes prêts à combattre juſqu'au dernier ſoupir. La doctrine de votre Auguſtin, ajouta le Doyen de la Faculté, doctrine que nous avons en horreur, eſt ſcandaleuſe, offenſive des oreilles pieuſes, hétérodoxe, hérétique dans toute la rigueur du terme, & même au jugement de vos trois premiers Docteurs, qui l'ont examinée ſoigneuſement.

Les Lovaniſtes, ainſi repouſſés ne ménagerent plus rien, & firent une guerre ouverte aux Docteurs de Douay. Ceux-ci mirent alors au jour l'ouvrage qu'ils avoient propoſé à l'Archiduc, pour la juſtification pleine & démonſtrative des cenſures Pontificales, contre les nouvelles erreurs. Le champion des Lovaniſtes, le confiant Fromond y répondit, avec ſa nobleſſe & ſon goût accoutumé,

par deux écrits intitulés *La Lanterne & les Mouchettes.* Trois lettres d'un ſtyle energique & concis, écrites par le Docteur Randour, Théologien de Douay, mirent en pièces & la Lanterne & les Mouchettes. Nous n'en rapporterons que le morceau qui confond la mauvaiſe foi avec laquelle Fromond & ſon parti, pour leurer les ſimples, s'efforçoient de reſtreindre aux ſeuls Jéſuites, la querelle qu'ils avoient avec l'Egliſe entière.

Rien de plus merveilleux que votre langage, dit le Docteur de Douay : vous ſoutenez que les Jéſuites ſont les uniques Auteurs de tout ce qui s'eſt fait contre le livre de Janſenius; & vous convenez que vos trois premiers Docteurs Schinkelius, Buſecum & des Anges ont mandé à Rome, que ce livre contenoit des héréſies, & mettoit l'Egliſe dans un péril prochain de ſchiſme. Le Pape Urbain, preſſé par les ſollicitations de ces Docteurs, donne une Bulle; & ſelon vous, ce ſont les Jéſuites qui l'ont fabriquée. Le Roi ordonne de la publier; & cet ordre vient des Jéſuites. L'Archiduc en preſſe l'exécution; il n'eſt que l'inſtrument des Jéſuites. Nos Docteurs, ſur les erremens d'Eſtius & de Sylvius, compoſent *la Vérité & l'Equité des Cenſu-*

res Pontificales; c'eſt la plume de Jéſuites qui enfante cet ouvrage. Nous vous repréſentons le corps de doctrine que votre propre Faculté a dreſſé par ordre du Nonce Apoſtolique; c'eſt encore l'ouvrage des Jéſuites. Nous ſommes donc, vous & nous, des Docteurs dépourvus d'intelligence & de toute capacité; & la ſociété avec laquelle nous n'avons aucun rapport, réunit tous les genres de mérite. Mais n'avez-vous pas reconnu par des pièces authentiques, auſſi bien que Baïus, que les Pères Cordeliers ont été les premiers mobiles & les vrais promoteurs de la Bulle de Pie V, que vous attribuez encore aux Jéſuites? Que prétendez-vous donc? Vous voulez perſuader aux ſimples, que vous n'avez affaire qu'aux Jéſuites; tandis que vous levez l'étendard du ſchiſme & de la révolte contre l'Egliſe Romaine, votre mère, contre le Roi, contre l'Archiduc, contre le Conſeil d'Etat, contre l'Internonce, le Clergé de la Gallo-Belgique, les ordres religieux & notre Faculté, en un mot contre le Sacerdoce & l'Empire. Mais ſachez que les Franciſcains, les Dominicains & tous les Théologiens de notre Faculté, comme une armée en bon ordre, & prête à braver tous les périls,

ne cesseront jamais de poursuivre la doctrine de Jansenius, depuis long-temps réprouvée dans Baius. Et si les forces de la Belgique ne vous imposent pas, apprenez qu'il est encore à Paris quatre-vingt-dix Docteurs, les plus respectables de cette illustre école, confédérés avec nous, pour la défense de la vérité & de l'équité de la Bulle.

Quelque efficace que dût être ce discours, il falloit quelque chose de plus pour réduire l'opiniâtreté du parti. La crainte & l'intérêt temporel ouvrirent enfin des yeux, qui demeuroient fermés à toutes les raisons de conscience. Le Roi Catholique, instruit des scandales que donnoient ses sujets schismatiques de Flandres, ordonna de nouveau la pleine exécution de la Bulle; & à l'exclusion des bénéfices, déja ordonnée contre les réfractaires, il joignit une amende de cinq cents florins pour la première désobéissance; & pour la seconde, six ans d'exil. A l'arrivée de cet édit, la Bulle fut de rechef publiée en Flandres, dans tous les Diocèses sans aucune exception, & dans les deux Universités sans la moindre contradiction. Cependant l'Archevêque de Malines, & l'Evêque de Gand ne se soumirent qu'avec des clauses arti-

ficieuſes, qui ne mettoient pas ſeulement le livre de Janſenius à couvert des cenſures, mais qui lui étoient auſſi honorables, qu'injurieuſes au S. Siège. Rome en fut vivement offenſée, & ſur quelques autres actes de ſchiſme que firent encore ces Prélats, le Pape prononça contre eux un décret d'interdit & de ſuſpenſe, qui fut affiché aux portes de la principale Egliſe de Bruxelles. Le Conſeil de Brabant défendit d'y avoir égard : mais l'Archiduc caſſa dès le lendemain l'arrêt du Conſeil, & ordonna que le jugement pontifical auroit ſon effet en plein. Quelques ſemaines après, les Chapitres de Gand & de Malines furent autoriſés par un bref à ne pas ſouffrir que les Evêques interdits fiſſent aucune fonction dans leurs Egliſes, ni qu'ils puſſent même y mettre le pied. Ainſi les deux Prélats, avec un ſurcroît de honte, furent réduits à garder la cenſure. Cette humiliation fut ſalutaire, au moins à leurs ouailles, pour qui le ſcandale ceſſa par l'acceptation pure & ſimple qu'ils firent alors de la Bulle; ce qui fut ſuivi de l'abſolution des cenſures. On a même tout ſujet de croire, que cette grace fut un coup de ſalut pour eux-mêmes; puiſqu'ils perſévérerent invariablement dans l'obéiſſance juſqu'à leur mort, qui fut également édifiante.

Nous avons anticipé dans cet article sur le cours des années, tant pour la satisfaction du lecteur à qui nous avons cru devoir présenter sans interruption tout ce qui s'est passé en Flandres à la naissance du Jansénisme, que pour ne pas revenir davantage sur l'écart momentané d'un peuple foncièrement religieux, & si ferme dans le bien, qu'une fois rentré dans la bonne route, il ne fut plus ce que c'étoit que de varier, au moins quant à la partie du système de Baius qui avoit été formellement réprouvé par la Bulle d'Urbain VIII, comme par celles de Pie V & de Grégoire XIII. Que n'en fût-il ainsi, pour la nation volage qui se passionna d'une manière si étonnante pour ces nouveautés étrangères, qu'elle en devint comme la mère adoptive, & redoubla de tendresse pour elles, à mesure que leur mère naturelle en concevoit plus d'aversion ! Il y a long-temps que sans la France, le Jansénisme enfanté dans la Flandre, n'existeroit plus.

A mesure que les Flamands rentrerent en eux-mêmes, & reprirent leurs premiers sentimens de respect & de soumission pour l'autorité du chef de l'Eglise ; l'esprit de schisme & de révolte s'accrut parmi les François, & en souleva quelques-uns

d'une manière scandaleuse contre les décisions Apostoliques. L'Abbé de S. Cyran avoit trouvé des dispositions si favorables à son parti, dans le jeune Docteur Arnaud, & les avoit si bien cultivées avant de mourir, qu'aussi-tôt après on en regarda celui-ci comme la plus ferme colonne, comme un chef qui tarderoit peu à effacer celui qu'il remplaçoit. Génie vaste, travailleur infatigable, d'une érudition profonde, habile écrivain, orateur éloquent, plein de force, plein de feu, d'une fermeté & d'une roideur de caractère, incapable de s'arrêter dans la lice où il se seroit une fois engagé, Antoine Arnaud étoit singulièrement propre à faire, dans sa patrie, la fortune de l'Augustin Flamand. Il en composa aussi-tôt l'apologie, sans aucun égard pour la Bulle qui venoit de le flétrir. Le Théologal Habert répondit à cet ouvrage; & le jeune Docteur répliqua par une seconde apologie, plus forte que la première.

L'Archevêque de Paris avoit condamné auparavant un petit livre qui avoit pour titre *Théologie familière, ou brève explication des mystères de la Foi* : il fut encore proscrit à Rome, quelques années après. C'étoit le sort ordinaire des productions originales de l'Abbé de S. Cy-

ran. Cet esprit hétéroclite, qui se piquoit même de ne pas penser comme les autres, s'expliquoit dans cet ouvrage d'une manière étrange, sur le grand mystère de la Trinité. Dieu, disoit-il en mettant une distinction réelle entre la divinité & les personnes divines, Dieu, disoit-il, Page 5. n'étoit pas seul avant la création du monde; car il vivoit dans la sacrée compagnie des trois personnes divines, le Père, le Fils & le S. Esprit. En parlant de l'Eglise, il en excluoit tous les pécheurs, sans excepter ceux qui devoient dans la suite recouvrer la grace; puisqu'il la définit, *la compagnie de ceux qui servent* Page 23. *Dieu dans la profession de la vraie Foi, & dans l'union de la charité.* Quant aux préparations requises pour communier, confondant celles qui sont essentiellement nécessaires pour ne pas commettre de sacrilége, avec celles qui attirent une plus grande abondance de graces, il enseigne généralement que, pour Page 102. recevoir l'Eucharistie, il faut, outre l'état de grace, avoir fait pénitence de ses péchés, & n'être attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu. Il veut même qu'on chasse du sacrifice & du lieu saint, tous ceux qui ne sont pas encore parfaitement

unis à Dieu seul, tous ceux qui ne sont pas entiérement irréprochables & parfaits. On reconnoîtra sans peine dans le maître, les principes que le disciple exposa dans la suite avec plus d'étendue, dans le livre qui porte le titre, manifestement faux, de la Fréquente Communion. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait jugé leur parti coupable du dessein formé d'anéantir les Sacremens, par une voie tout opposée néanmoins à celle des sacramentaires; c'est-à-dire par l'affectation d'un respect outré, qui n'en éloigne pas moins que les blasphêmes de Zuingle & de Calvin. Si ce jugement est faux, au moins n'est-il pas téméraire. Mais il n'est malheureusement que trop fondé en raisons.

L'Eglise veille tout à la fois sur toutes les parties du sacré dépôt, & le défend contre toutes les attaques, sans nulle acception d'état ni de personne. La conservation des mœurs ne lui important pas moins que la pureté de la foi, elle mit à l'*Index* l'ouvrage suspect du P. Bauny Jésuite, intitulé La Somme des Péchés, dont l'Université de Paris avoit déja censuré quelques propositions. Il n'est point de matière plus épineuse, & sur laquelle néanmoins on ait plus écrit, que les cas de conscience. Moins on a observé les

règles de la morale, plus on en a raisonné. Chacun a voulu courir cette mer orageuse, & presque tous ont donné contre quelque écueil; en sorte que de ce déluge de casuistes qui ont inondé les pays divers, il seroit difficile d'en nommer un seul qui fût sans reproche. Dans toutes les Nations, dans toutes les Universités, dans tous les Ordres Religieux, & dans toutes les compagnies ecclésiastiques, il s'est trouvé des moralistes inexacts, & même capitalement répréhensibles. Telles sont, & les bornes de l'esprit humain, & l'obscurité de la matière. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du Jésuite Bauny, comme des casuistes de bien d'autres Ordres, où, si les écarts furent moins fréquens, c'est que les écrivains n'y étoient pas si nombreux. Considération qui ne doit rien ôter cependant à la vigilance des premiers Pasteurs, & qui en effet n'empêcha point que le Clergé de France, de tout temps animé d'un zèle particulier pour la pureté de la morale, ne condamnât la Somme déja flétrie par la Sorbonne & le Saint Office, comme contenant des propositions capables d'induire au libertinage, & de corrompre les mœurs.

Les nouveaux sectaires, enhardis par

cette censure, qui ne tomboit que sur la faute d'un particulier, entreprirent de diffamer toute la compagnie dont il étoit membre. A ce dessein, ils mirent au jour & répandirent de toutes parts un libelle, où la Théologie Morale des Jésuites étoit mise généralement en opposition avec la vraie morale du Christianisme. On n'assure pas quel en étoit l'auteur : mais si le nouveau chef de la secte Flandro-Françoise ne l'avoit pas enfanté, il y applaudissoit au moins. Il l'avoit lu & relu, & le possédoit parfaitement; puisqu'il en a renfermé toute la quintessence dans un seul passage de l'épître dédicatoire qu'on voit à la tête de sa *Tradition de l'Eglise, sur le sujet de la Pénitence & de la Communion*. Quoi qu'il en soit, tous les gens équitables, laïcs aussi bien qu'ecclésiastiques, en furent indignés ; & le Parlement de Guyenne, où cet ouvrage étoit fort répandu, le condamna, la grande chambre & la tournelle assemblées, à être lacéré dans l'audience de la Cour, comme un libelle scandaleux, plein d'impostures, de fourbes, d'impiétés, de propositions dangereuses & détestables, d'injures les plus atroces, & d'horribles calomnies. L'auteur de la Théologie Mo-

rale en avoit tiré la matière du *Catalogue des traditions Romaines*, publié autrefois par le Miniſtre du Moulin ; & pour la forme, auſſi bien que pour le titre, il les avoit pris de la *Théologie Morale des Papiſtes*, compoſée par Calvin, dans le premier emportement de ſa fureur contre l'Egliſe, qui venoit de le frapper de ſes anathêmes.

Le mauvais ſuccès de la *Théologie Morale* n'empêcha point le même atelier de produire encore l'*Anti-coton*, libelle pour le moins auſſi ſanglant, dont la fauſſeté, ſelon Bayle, témoin très-recevable en cette matière, a été démontrée d'une manière à ne laiſſer aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon ſens. Mais l'infamie ne fit jamais peur aux zélateurs de ſecte : la calomnie leur eſt trop utile, pour que toute autre conſidération les en puiſſe détourner. Si elle tombe parmi les gens de certain ordre, le peuple la ramaſſe ; & il faut des ſiecles, pour le détromper. Le feu eſt-il éteint ? il reſte encore la noirceur qui perpétue le ſouvenir de l'incendie, & qui reſſuſcite ſouvent les ſoupçons dans les générations les plus reculées.

Dict. hiſt. & crit. art. Loyola.

On chercha dans le même temps à diffamer juſqu'à la précieuſe portion de

la Compagnie de Jésus, qui arboroit l'étendard de ce divin Maître, aux extrémités de l'Orient, sur les ruines de la superstition & de l'idolâtrie. Il falloit que les Sémi-Calvinistes eussent encore ce trait de ressemblance avec les disciples rigides de Calvin & de Luther, ainsi qu'avec les hérétiques de tous les temps, pour qui la propagation de l'Evangile & la conversion des infidèles, entre les œuvres propres à la véritable Eglise, fut toujours l'une des plus inimitables. Des Missionnaires de différens Ordres ayant pénétré à la Chine, cinquante ans après les Jésuites qui avoient défriché ce champ semé d'épines; la division, ou du moins la diversité d'opinions & de méthode ne tarda point à s'y introduire. Les Missionnaires Jésuites, à l'exemple du P. Ricci leur précurseur, avoient cru devoir tolérer, dans une nation prodigieusement attachée à ses usages, les honneurs qu'elle rendoit à son Philosophe Confucius & à ses ancêtres défunts; & qu'ils regardoient comme des cérémonies purement civiles, après une étude profonde de la langue, de l'histoire & des mœurs Chinoises. Ainsi le Pape S. Grégoire, au rapport de Bède, avoit-il permis aux An-

Hist. Angl. l. 1. c. 30.

glois convertis nouvellement, de faire des fêtes, en dreſſant des loges de feuillage autour des Egliſes, & d'y égorger des animaux, non pas en ſacrifice comme auparavant, mais pour en faire des feſtins de joie. Sans uſer de ces diſtinctions, le P. Moralès, Miſſionnaire Dominicain, réputa les coutumes Chinoiſes idolâtriques, & les dénonça comme telles à Rome. A partir de ſon expoſé, il ne falloit, ni infaillibilité, ni Théologie même, pour prononcer une déciſion ſûre. Les Chinois, ſelon lui, avoient des temples érigés en l'honneur de Confucius & de leurs ancêtres; & deux fois l'année, ils leur offroient des ſacrifices ſolemnels, où les Gouverneurs faiſoient l'office de Prêtres. Il étoit aſſez clair, ſans que Rome prononçât, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de ſacrifier à des morts: mais le point de la queſtion étoit de ſavoir, ſi ces pratiques étoient en effet des ſacrifices religieux, ou ſimplement des uſages civils; & s'il y avoit pour cela des temples & des Prêtres. Le P. Moralès donna pour inconteſtable, ce qui étoit en queſtion; & la Congrégation de la propagation de la Foi, prenant le parti le plus sûr dans une matière ſi délicate, défendit ces obſer-

vances jusqu'à ce que le S. Siège en ordonnât autrement.

Bientôt le bruit de ce décret se répandit jusqu'en France, où les aigres panégyristes de la grace & de la charité l'expliquerent à leur façon : ils publierent qu'on avoit défendu aux Jésuites de permettre davantage l'adoration des idoles, sous aucun prétexte. Ainsi la défense, à leur rapport, n'eût il été faux qu'en cela, étoit personnelle aux Missionnaires de cette Compagnie. Cependant elle s'adressoit à tous les Missionnaires en général, *de quelque Ordre & de quelque Institut qu'ils fussent*; ce sont les propres termes du décret. Si la Compagnie de Jésus y est expressément nommée, c'est que n'étant comprise sous aucune des règles anciennes, il est de style à Rome de les spécifier ainsi entre les Ordres divers; comme on peut s'en convaincre, à la première inspection du Bullaire. Mais la délicatesse & la circonspection furent-elles jamais d'usage, parmi des gens déterminés sans réserve à déchirer tout ce qui ne pense pas comme eux?

Cependant, malgré les ruses de l'Enfer & toutes ses manœuvres, l'Evangile, par les soins & les travaux de différens Missionnaires, & particuliérement des Jé-

suites, prit racine dans l'Empire Chinois, & produisit jusques dans la Capitale des fruits de bénédiction en abondance. Au moyen des sciences de l'Europe, ils avoient tellement gagné l'estime & les bonnes graces de l'Empereur, qu'ils se crurent au moment de faire autoriser le Christianisme par tout l'Empire. Mais comme ils commençoient à pousser l'affaire avec beaucoup de succès, une révolution des plus étonnantes renversa tout à la fois, & le trône, & de si douces espérances. Ce grand Empire, que sa propre masse sembloit rendre inébranlable, succombant au plus foible choc, fit convenir les païens mêmes qu'il n'est rien de stable sur la terre.

Un des petits Rois de la Tartarie Orientale s'étant plaint, sans obtenir satisfaction, de quelque injustice faite à ses sujets, par des marchands Chinois, entra pour se venger dans la province de Léauton, avec une armée. Cette irruption occasionna des révoltes, & un brigandage affreux. Quelques voleurs attroupés formerent en peu de temps des armées considérables, par la foule des vagabonds & des mécontens qui se joignirent à eux. Ils brûlerent plusieurs villes, & dévasterent horriblement des provinces entières. Il s'éleva bientôt un chef de rebelles, Mém. du P. le Comte, lettre III.

nommé Ly, auſſi féroce qu'eux, mais plus ſyſtématique, plus habile, & qui ſouleva les provinces les plus éloignées. Il parcourut l'Empire, le fer & le feu à la main, immolant à ſa fureur tout ce qui ne ſe joignoit point à lui. Jamais on ne vit en Chine autant de meurtres & d'atrocités. Après avoir écraſé tout ce qui ſe rencontra ſur ſa route, Ly s'empreſſa d'attaquer Pékin, dont il ſavoit que les plus grandes forces étoient allées ſur la frontière s'oppoſer aux Tartares. Cependant l'Empereur y avoit encore ſoixante-dix mille hommes; mais preſque tous corrompus par des émiſſaires du rebelle, à qui l'on ouvrit les portes. Son premier acte d'autorité dans cette Capitale, fut d'y tout mettre à feu & à ſang. L'Empereur trahi, ſans rien perdre encore de ſa grandeur d'ame, voulut ſortir à la tête de ſix cents gardes qui lui reſtoient, pour ſe faire jour au travers des troupes rebelles, ou du moins pour mourir glorieuſement les armes à la main : mais pas un d'eux ne le voulut ſuivre. Succombant enfin à ſon mauvais ſort, il ſe retira déſeſpéré dans un jardin, avec la Princeſſe ſa fille, écrivit de ſon ſang ces paroles ſur le bord de ſa veſte, *Les miens m'ont abandonné, fais de mon corps tout*

tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple; puis tirant son sabre, il fit d'un seul coup, tomber morte à ses pieds la jeune Princesse, puis se pendit à un arbre.

Après sa mort, [illegible]a sous la puissance de l'usurpat[illegible]té le Général Chinois, qui c[illegible]it dans les Provinces du Nord contre les Tartares. Il fut réduit par ce tyran à soutenir un siège, où l'on ne put jamais le forcer; & jamais il ne voulut entendre à se soumettre, quoiqu'on lui fît voir son père chargé de chaînes, avec menace de l'égorger à ses yeux, s'il différoit de se rendre. Ce généreux patriote fit céder au devoir toute la sensibilité de la nature; & le sang paternel qu'on fit en effet r[illegible] seler sous ses yeux, ne servit qu'à lui inspirer plus d'ardeur, & des vues plus heureuses pour le salut de la patrie. Il fit la paix avec les Tartares, & s'unit d'intérêt avec leur Roi. Tous deux ensuite marcherent droit au tyran, qui n'osa les attendre, & ne regagna Pékin que pour en combler la calamité. Après en avoir brûlé le palais, & tout ce qui avoit échappé à sa première fureur, il s'enfuit chargé des dépouilles & des malédictions de tout l'Empire; & il se cacha si bien, qu'on

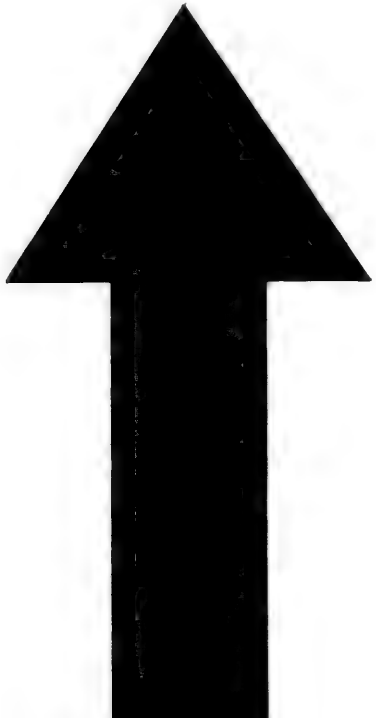

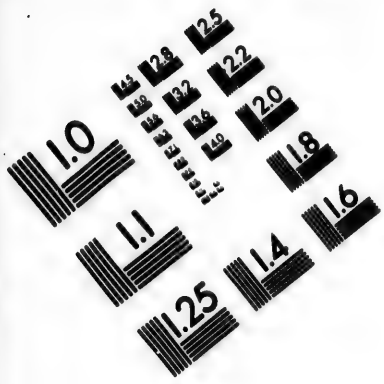

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

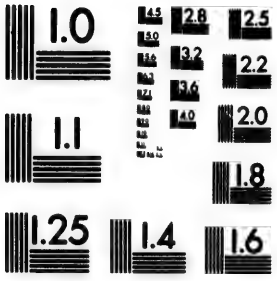

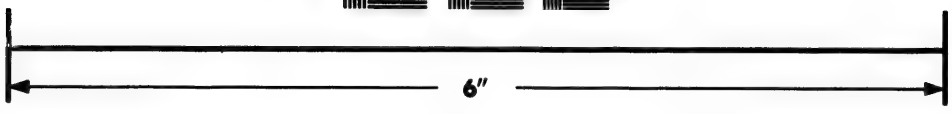

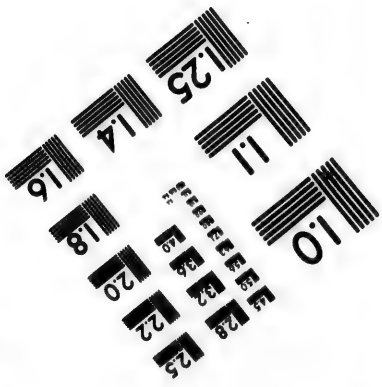

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ne put jamais le joindre, ni même savoir ce qu'il étoit devenu. Les Tartares entrerent après lui dans Pékin, & ménagerent si habilement les esprits, qu'on les pria de prendre soin de l'Empire : mais bientôt ils s'en rendirent les maîtres absolus. Les Princes du sang qui, en différens endroits, s'étoient fait proclamer Empereurs, ou périrent en défendant leurs droits, ou furent réduits à reconnoître celui du vainqueur. Alors tous les Mandarins se déclarerent, les uns pour le conquérant, les autres pour la liberté de la nation : & plusieurs à la tête de factions armées, chercherent à tirer parti de la confusion générale, pour leur élévation particulière : mais tout fut obligé de céder enfin à la valeur & à la bonne conduite des Tartares, qui parurent n'avoir rien de barbare que le nom. Leur Roi, nommé Cumti, n'eut pas le temps de jouir de sa conquête : il mourut presque en montant sur le trône de la Chine, & commit à son frère Amavan la régence de l'Etat, avec l'éducation de son fils, qui n'avoit que six ans. Amavan acheva d'éteindre les factions, & de rétablir le calme dans les Provinces : Prince véritablement grand par son courage, par sa prudence, par l'éclat de ses exploits &

de ſes ſuccès; mais infiniment plus grand encore, par la généroſité de ſon déſintéreſſement : pouvant retenir pour lui le plus grand Empire de l'univers, il le remit entre les mains de ſon neveu Xunchi, dès que ce jeune Prince eut atteint l'âge de gouverner.

C'eſt de la première année du regne de Xunchi, fils de Cumti, Roi des Tartares Manchoux, conquérans de la Chine, ou de l'année 1645, que l'on commence à compter, ſous le nom de Cim, la vingt-deuxième dynaſtie de l'Empire Chinois, le plus ancien du monde; quoique ſon antiquité ne ſoit pas telle, à beaucoup près, que le prétend cette Nation, dont la vanité ſe perd évidemment en des eſpaces imaginaires. On ne doit guère ajouter plus de foi aux faits conſignés dans ſon hiſtoire, qui, à la réſerve des derniers temps, eſt preſque toute incertaine; ne portant ſur aucun monument à l'épreuve d'une ſage critique. Une autre particularité digne de remarque dans la longue durée, & les fréquentes révolutions de cet Empire, c'eſt qu'il a toujours conſervé ſa langue, ſes loix, ſes uſages; & que vainqueur de ſes propres & nombreux vainqueurs, toujours il eut l'art de les y aſſujettir eux-mêmes: la fougue &

la force ne purent jamais rien, contre la froide constance qui caractérise les Chinois.

Au milieu de ces révolutions & de ces bouleversemens épouvantables, les Ministres Evangéliques crurent tout perdu pour la Religion. Mais le Ciel se plaît surtout à faire prospérer son ouvrage, quand toutes les espérances & les ressources humaines se trouvent épuisées. Il inspira tout à coup à l'Empereur Tartare, plus d'affection pour le Christianisme, qu'on n'en pouvoit espérer d'aucun Empereur Chinois. Xunchi ne donna pas seulement au Père Schaal la direction des mathématiques, dont les Mahométans étoient en possession depuis trois siècles; mais par un privilège des plus extraordinaires, il lui accorda le recours direct au Souverain, pour tout ce qui regardoit les Missions, [illegible] être assujetti aux formalités des Tribun[illegible] qui leur étoient peu favorables. Cette insigne faveur, qui fut suivie d'une infinité d'autres, affermit les nouveaux Chrétiens, & engagea une multitude d'infidèles à demander le Baptême. Plusieurs personnes de la première qualité embrassèrent la Foi à Pékin. Pendant les désordres mêmes de la guerre, une Impératrice, femme de l'un de ces Empereurs éphémères qui s'opposèrent sans

ſuccès à l'invaſion des Tartares, avoit été baptiſée avec ſon fils. Les provinces ſuivirent l'exemple de la Cour ; & la moiſſon devint ſi abondante, qu'elle n'avoit aucune proportion avec le nombre des ouvriers : mais leur courage, leur prudence, leur rare capacité & leur activité infatigable ſuppléerent ſi bien à leur petit nombre, qu'ils répandirent la lumière Evangélique juſques dans les parties les plus reculées de ce vaſte Empire. Les ſignes même & les miracles, préordonnés ſpécialement pour la converſion des infidèles, ne manquerent point en une rencontre, ſi particuliérement aſſortie à leur deſtination.

Parmi ces premières colonnes de l'Egliſe de Chine, le P. Faber, Jéſuite François, ſans avoir eu le même genre de mérite que les Schaal & les Verbieſt, ſes confrères, n'en eſt pas moins digne de figurer avec eux. Les Chinois Chrétiens racontent encore à leurs enfans les prodiges qu'il a opérés, pour établir & confirmer leurs aïeux dans la Foi. La manière dont il fonda la belle miſſion du Chenſi, province éloignée de la capitale de dix à douze journées de chemin, doit paroître au moins fort extraordinaire, ſi on ne la répute pas miraculeuſe. Comme la

réputation de sa haute vertu y étoit répandue de tous côtés, sans qu'on allât encore au delà de cette admiration stérile; un de ces gros bourgs Chinois qui valent nos grandes villes, étoit infecté par des nuées de sauterelles qui mangeoient toutes les feuilles des arbres en quelques jours, & qui rongeoient les herbes jusqu'à la racine. Les habitans, après avoir employé sans aucun succès tous les expédiens imaginables contre ce fléau, eurent recours à l'homme de Dieu. Il en prit occasion de leur expliquer les mystères de la Foi, & dit que s'ils vouloient s'y soumettre, le Dieu des Chrétiens & de tout l'univers, outre la délivrance qu'ils désiroient, leur accorderoit une éternité de bonheur, sans mélange d'aucun mal. Ils le promirent, & le Missionnaire armé de cette Foi qui transporte les montagnes, parcourut les champs en habits sacerdotaux, & les aspergea d'eau bénite, en récitant les prières de l'Eglise. Dès le lendemain, les voraces insectes disparurent : mais la parole donnée s'envola avec eux. Les ingrats furent punis sur le champ; & le fléau devint beaucoup plus désolant, qu'il n'avoit encore été. Alors ils s'accusèrent mutuellement, ils se reprocherent les uns aux autres leur mauvaise foi, ils recoururent en foule à la

maison du Missionnaire, confessant leurs fautes, & prosternés à ses pieds, ils protestèrent que pour cette fois, s'il les délivroit, tout le bourg à l'instant reconnoîtroit le Dieu qui seul pouvoit opérer de si grandes merveilles. Le Père, après s'être laissé prier assez long-temps, afin d'augmenter leur Foi, alla de nouveau bénir les campagnes, qui dès le lendemain se trouverent sans insectes. Persuadés alors d'une manière inébranlable, ils obéirent à la grace, se firent tous instruire, & fonderent une Eglise, qui passa toujours depuis pour la plus fervente de la Chine.

On raconte du même Missionnaire, qu'on le voyoit souvent élevé de terre en priant, que dans ses courses apostoliques il fut transporté par une puissance invisible au delà des rivières, & qu'il reçut d'en haut une infinité de faveurs également merveilleuses. Mais la plus précieuse de toutes & la plus incontestable, ce fut l'exercice constant de toutes les vertus de son état; une patience à l'épreuve de tous les travaux & de toutes les injures, un courage qui ne connoissoit point de périls, une austérité à peine croyable, accompagnée d'une douceur angélique; une humilité qui lui persuadoit véritablement qu'il n'é-

toit qu'un serviteur inutile, tandis que tout le monde le préconisoit comme un Apôtre & comme un Thaumaturge; & sur-tout une charité qui lui faisoit regarder le gain d'une seule ame, comme un prix surabondant de toutes ses souffrances & de sa vie même.

Tandis que sous la main de pareils ouvriers la semence Evangélique jettoit de profondes racines dans les Provinces; elle produisoit tous les jours des fruits éclatans à Pékin. L'Empereur parvenu à l'âge de régner, parut lui-même peu éloigné de la Foi. Il alloit souvent à l'Eglise des Missionnaires, & y adoroit la Majesté divine avec un respect qu'on eût loué dans un Chrétien. Il composa des écrits qu'on voit encore, & qui rendent un glorieux témoignage à la beauté & à la sainteté de la Foi Chrétienne. Mais le cœur asservi aux plaisirs des sens l'emportoit sur les lumières de l'esprit; & quand le Père Schaal, avec tout l'ascendant du génie, l'exhortoit à la pratique de l'Evangile; vous avez raison, lui disoit-il, mais comment voulez-vous que je suive certaines de vos maximes? Retranchez-les, & nous pourrons nous accommoder du reste. En vain le Père lui représenta qu'il n'étoit que le ministre, & non pas l'ar-

bitre de la loi ; que ce n'eſt pas ſur nos forces naturelles que nous devons compter, mais ſur un Dieu qui peut fortifier la nature la plus foible, & dont la bonté n'eſt pas moindre que la puiſſance. Jamais il ne put l'engager à combattre des penchans, que ce Prince regardoit comme inſurmontables. Xunchi ne perdit rien cependant de ſon affection pour le Père Schaal. Il avoit mis en lui toute ſa confiance ; il ne l'appelloit pas autrement que ſon père ; en deux ans, il lui rendit juſqu'à vingt viſites d'appareil ; il lui permit de bâtir deux Egliſes à Pékin ; en un mot il ne lui refuſoit rien de tout ce qui pouvoit contribuer au progrès de l'Evangile, & le prévenoit le plus ſouvent à cet égard, perſuadé que rien ne pouvoit lui faire plus de plaiſir. Il perſévéra néanmoins toute ſa vie dans l'infidélité. Enfin, victime auſſi bien qu'eſclave de ſes honteuſes paſſions, il mourut de chagrin, pour avoir perdu une concubine, qu'il avoit enlevée à ſon mari. Le Père Schaal, qu'il voulut encore voir dans ce dernier moment, & qu'il combla de ſes témoignages accoutumés de confiance & de bienveillance, n'en rapporta d'autres fruits que la douleur de n'avoir pu lui inſpirer un repentir efficace.

Cette mort mit la Religion à deux doigts de sa perte. L'Empire retomboit dans les embarras d'une minorité, & d'une régence partagée entre quatre Mandarins, tous ennemis déclarés du Christianisme. Il s'éleva une des plus violentes persécutions que l'Eglise de Chine ait jamais soufferte. Le Père Schaal en fut le premier objet. On l'arrêta, on l'emprisonna de la manière la plus ignominieuse, avec trois de ses compagnons. Tous les autres prédicateurs de l'Evangile furent cités à Pékin, & traités aussi indignement; c'est-à-dire chargés chacun de neuf chaines. On brûla leurs livres, leurs chapelets, & tout ce qui portoit quelque caractere de Religion. On épargna cependant leurs Eglises, à l'exception de celles qui étoient bâties sur les côtes maritimes: mais celles-ci furent toutes renversées, en vertu d'un édit qui ordonnoit à tout le monde de se retirer à trois ou quatre lieues de la mer, & de ruiner par delà toutes les habitations; parce qu'un fameux corsaire en profitoit pour brouiller, à la faveur de la minorité. On maltraita aussi les simples fidèles, avec moins de rigueur toutefois que les Missionnaires.

Pour ces illustres Confesseurs, ils eurent la gloire d'être traînés à tous les tribu-

naux, où ils porterent un courage, qui fit l'admiration de leurs plus grands ennemis. Ces infidèles étoient attendris, comme forcément, en considérant le revers affreux qu'éprouvoit le Père Schaal en particulier. Ce vénérable vieillard, peu auparavant l'oracle de l'Empire, & l'ami de l'Empereur, paroissoit, comme le plus criminel des esclaves, accablé de chaînes, abattu sous le poids de ses années & de ses infirmités; & pour comble de disgrace, réduit par un catarre, qui l'étouffoit, à ne pouvoir parler pour sa défense. Le Père Verbiest, au risque d'attirer tout l'orage sur sa propre tête, répondit pour son confrère, & d'une manière si généreuse, que les juges ne purent s'empêcher d'applaudir à son héroïque charité. Schaal fut néanmoins condamné à perdre la vie; mais par le supplice de la corde, qui est honorable en Chine. Bientôt l'animosité étouffant cette foible compassion même, il fut condamné par un nouvel arrêt à être coupé vif en mille morceaux; & l'on envoya la sentence aux Régens & aux Princes du sang, pour être confirmée. Voilà les fruits temporels qu'on recueilloit de la faveur même la plus éclatante, dans une mission si fort en but à l'envie des ennemis

de l'ancien Evangile & de ſes propagateurs. Qu'ils reconnoiſſent au moins, que la faveur s'y achete bien cher.

Juſques-là Dieu ſembloit avoir abandonné ſes ſerviteurs : mais il ne tarda point à prendre leur défenſe. Un horrible tremblement de terre jetta tout Pékin dans la conſternation, & fut pris par les infidèles mêmes pour un effet de la vengeance divine. On crioit de toutes parts, que le Ciel vouloit punir l'injuſtice & l'impiété. Les juges iniques tenoient encore ferme, quand un feu dont on ignoroit la cauſe, prit au palais, & en quelques momens en conſuma une grande partie. Alors ils ne purent plus réſiſter : on relâcha le Père Schaal, & on lui permit de retourner dans ſa maiſon ; ſans toutefois révoquer la ſentence ignominieuſe, qui avoit été prononcée contre lui. Dans cet état de flétriſſure, qu'il regarda comme ſon plus beau titre de gloire, il mourut peu après cette foible indulgence, encore plus uſé par les traitemens barbares qu'il avoit ſoufferts, que par les longs travaux d'une vie tout apoſtolique. Les Miſſionnaires des provinces, au nombre de vingt-cinq, trois Dominicains, un Père de S. François, ſans en compter un autre du même Ordre qui

étoit encore dans les fers, & vingt-un Jésuites furent exilés à Canton : mais on en retint quatre à la Cour, par une disposition marquée de la Providence, qui vouloit s'en servir pour rendre à la Religion son premier éclat.

Les Mandarins régens & persécuteurs essuyerent à leur tour, non pas seulement des revers, mais d'irrémédiables catastrophes. Le premier d'entre eux, ennemi le plus forcené des Missionnaires, mourut presque aussi-tôt qu'il eut donné carrière à sa haine impie. Le second fut dans la suite condamné à une mort cruelle, & supplicié avec ses enfans au nombre de sept. Le troisième, revêtu des dépouilles du Père Schaal ; c'est-à-dire de la présidence du tribunal des mathématiques, dignité des plus éminentes à la Chine, fut de même condamné à mort pour ses crimes, après avoir été honteusement destitué de sa charge pour son ignorance. Le jeune Empereur qui prenoit le timon du gouvernement, suspendit l'exécution du coupable, à cause de son extrême vieillesse : mais le vengeur suprême s'en faisant l'exécuteur lui-même, le frappa d'un ulcère horrible, qui ne rendit sa mort que plus épouvantable.

Le Père Verbiest, aussi grand mathé-

maticien que son confrère Adam Schaal, & qui avoit été employé à confondre l'ignorance du présomptueux Mandarin, fut mis avec de grands honneurs à la tête du tribunal des mathématiques. Les anciens Missionnaires furent rappellés dans leurs églises. Le Père Schaal fut justifié publiquement ; on réhabilita sa mémoire, on anoblit ses ancêtres, on lui éleva un superbe mausolée, par ordre & aux dépens de l'Empereur. Pour comble de bénédictions, plusieurs Pères de S. François & de S. Augustin vinrent renforcer les Missionnaires Jésuites, & les aider à réparer les dommages que l'enfer avoit causés à la vigne du Sauveur. Ainsi le Toutpuissant, par une vicissitude perpétuelle de revers & de succès, ou exerçoit la constance, ou relevoit le courage des fidèles. Il s'établit par-tout de nouvelles Missions, & les païens se convertirent en foule ; quoiqu'il fût toujours défendu de travailler à la conversion des Chinois. Mais le jeune Empereur, le grand Can-gi, qui aimoit naturellement les étrangers, & qui avoit conçu une estime à toute épreuve pour les Missionnaires, après avoir appris par des espions jusqu'au détail de leurs observances domestiques & de leurs pénitences

corporelles, n'étoit pas d'humeur à les chagriner. Le Père Verbiest en particulier étoit en si grande réputation de capacité, & de supériorité en toutes sortes de sciences, que ses sentimens sur la Religion, s'ils n'entraînoient pas les Lettrés infidèles, les tenoient au moins en suspens. Quelques Mandarins raisonnant un jour sur le mystère de la Trinité, & trouvant la croyance des Chrétiens absurde; je n'y voi pas plus clair que vous, dit l'un d'entre eux; mais Verbiest le croit: se peut-il faire qu'il se trompe? Tous les autres se turent, & parurent au moins demeurer dans le doute.

Une révolte qui survint, & dont le génie du Père Verbiest fit triompher l'Empereur, mit le sceau, tant à la tranquillité des Missionnaires, qu'à l'heureux cours des affaires de la Religion. Le Général Chinois qui avoit introduit les Tartares dans l'Empire, afin de le mieux défendre, & non de les en rendre maîtres, se tourna contre eux, en même temps que les petits Rois du Quanton & du Fokien, ainsi qu'un pirate, devenu assez puissant pour s'emparer en quelques jours de l'isle de Formose. Le Chinois, au moyen de ces diversions, envahit d'abord trois grandes provinces, sans

compter son Gouvernement du Chensi, habité par les peuples les plus belliqueux de la Chine. Par ses succès, il inspira aux troupes nombreuses qu'il avoit rassemblées, une confiance capable de tout entreprendre; & il amassa des trésors considérables. La politique Tartare trouva moyen de lui enlever ses alliés, en leur faisant un meilleur parti : mais il restoit maître de toutes les provinces Occidentales; c'est-à-dire de la troisième partie de l'Empire, la plus féconde en guerriers, & la moins accessible, à raison de ses montagnes escarpées, & de ses fréquens détroits. Il étoit impossible d'y traîner l'artillerie, telle que l'avoit l'Empereur, savoir toute de fer, & d'une pesanteur énorme. Il proposa au P. Verbiest de lui fondre du canon, selon la forme & la méthode Européenne. Le Père, qui ne savoit de ce méchanisme que ce qu'il en avoit vu depuis longtemps en Europe, sans aucun dessein d'en faire jamais usage, s'excusa sur l'ignorance où il étoit d'un art absolument étranger, & même peu convenable à sa profession. Mais l'Empereur qui lui croyoit tout possible, le pressa d'une manière à rendre une plus longue résistance suspecte de peu d'affection pour les Tar-

tares, ou même d'intelligence avec les révoltés ; comme les ennemis du Père l'en accuſoient déja. Il fallut donc obéir ; & ſon rare génie, aiguillonné par le zèle, ou par la néceſſité, le ſervit de la manière la plus heureuſe. Il fit fondre des pièces d'airain fort minces, qu'on rempara de madrier, avec des cercles de fer, d'eſpace en eſpace ; & l'ouvrage fut trouvé ſi merveilleux dans les épreuves réitérées qu'on en fit ſous les yeux du Prince, que tranſporté de joie, il ſe dépouilla de ſa veſte en préſence de toute ſa Cour, & la donna au Père, pour marque de ſon eſtime. Cet expédient eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis : les ennemis qui n'avoient pas le même avantage, & qu'on détruiſoit ſans en venir aux mains, furent obligés à fuir en déſordre de poſte en poſte ; & bientôt après, à faire une capitulation, qui rendit les Tartares maîtres paiſibles de tout l'Empire.

Le champ du Seigneur devint alors parfaitement libre, non ſeulement dans les provinces Chinoiſes, mais dans la Tartarie, dans le Royaume de Coré ; & la moiſſon, déja blanchie, manqua moins aux ouvriers, que les ouvriers ne lui manquoient. Mais les anciens Miſſion-

naires attirerent de toutes parts des coopérateurs, qui s'empresserent à venir partager ces fruits de salut. Le Saint Père envoya des Evêques, avec la qualité de Vicaires Apostoliques; & la Chrétienté de la Chine prenant forme d'Eglise, figura dès-lors avec honneur dans la hiérarchie. Bientôt après, elle fournit de son propre fonds un de ses plus dignes Prélats, dans l'Evêque titulaire de Basilée, Vicaire Apostolique en Chine, premier Prêtre, premier Religieux; savoir de l'Ordre de S. Dominique, premier Evêque de sang Chinois; & ce qui surpasse infiniment tous ces titres, l'un des premiers de cette nation, qui soit mort, comme il avoit constamment vécu, en odeur de sainteté, & en véritable Apôtre.

Rome, tout attentive qu'elle étoit à faire ainsi fleurir l'Eglise de Chine, avoit cependant ses embarras domestiques; & d'ailleurs quelques désagrémens assez sensibles, pour avoir usé de son autorité sainte, par des vues qui n'étoient pas du même ordre. La France étoit vraisemblablement l'objet qu'avoit principalement en vue Innocent X, dans une Bulle qu'il venoit de donner de son propre & seul mouvement, & à laquelle il attribuoit la même force, que si elle

Bullar. ad 4. Decembr. 1645.

avoit été rendue par le conseil du sacré Collège. Il y étoit enjoint à tous les Cardinaux de faire leur demeure dans l'Etat Ecclésiastique, à peine de confiscation de leurs biens, & de privation de voix active & passive dans les conclaves, s'ils n'obéissoient point dans le terme de six mois. Cette Bulle fut publiée à l'occasion des Cardinaux Barberin, évadés de Rome, où ils étoient fort maltraités, sous prétexte de malversations durant le Pontificat du dernier Pape leur oncle, & refugiés en France, où ils s'étoient mis sous la protection du Roi. Plusieurs relations portent qu'Innocent cherchoit à se venger de ce que ces deux Cardinaux lui avoient donné l'exclusion dans le conclave : d'autres au contraire prétendent, que ce fut à ces mêmes Prélats qu'il devoit la tiare. Quoi qu'il en soit de son intention, sa Bulle fut d'autant plus mal accueillie en France, qu'elle comprenoit les Cardinaux mêmes que les Souverains employoient aux affaires d'Etat.

Le Cardinal Mazarin n'étoit rien moins que disposé à quitter le gouvernement d'un grand Royaume, pour aller faire sa Cour à Rome, & vivre confondu parmi la foule des Prélats Romains. Le

Procureur Général du Parlement de Paris, appella de la Bulle comme d'abus, soutenant qu'elle étoit contraire à l'esprit des Canons, à nos libertés & à la dignité du Roi. La justesse de ces raisons étoit sensible, sans les expliquer davantage : mais l'explication qu'il ajouta au dernier article, montre bien qu'il est rare de trop dire, sans nuire à sa cause. Il prétendit que la dignité du Roi étoit violée, dans la personne même des Barberins qu'il avoit pris sous sa protection. Cependant les Barberins n'étoient pas François ; & comme sujets du Pape, n'étoient-ils pas ses justiciables? Ce différend néanmoins n'eut point de suites fâcheuses. Mazarin, temporiseur & patelineur habile, attaché d'ailleurs par reconnoissance à la maison des Barberins, ménagea si bien cette affaire, & avec le temps procura une réconciliation si parfaite, qu'Innocent X maria sa petite nièce à Maffée Barberin, Prince de Palestrine.

Cette altercation passagère n'empêcha point qu'on ne reçût peu après en France, avec le respect convenable, un décret d'Innocent X qui condamnoit quelques livres François, où il étoit dit que la grandeur de l'Eglise Romaine est également fondée sur l'autorité de S. Pierre

& de S. Paul. Le Pape y déclaroit hérétique, la propoſition ſuivante : S. Pierre & S. Paul ſont deux chefs de l'Egliſe, qui n'en ſont qu'un, en ſorte que S. Paul eſt égal, & non ſujet à S. Pierre, dans le régime & la primauté de l'Egliſe univerſelle. Cette aſſertion, viſiblement ſchiſmatique, ſe trouve en termes équivalens dans la préface de la fréquente communion d'Arnaud ; & Dupin reconnoit de bonne foi, que Rome dans ſa cenſure avoit cette préface en vue. Il nous apprend en même temps, que la propoſition y avoit été inſérée par Barcos, neveu de l'Abbé de S. Cyran. Il ajoute, & l'on peut s'en convaincre du premier coup d'œil, qu'elle n'y venoit nullement à propos ; ce qui marquoit dans l'impoſteur, & un deſſein formé d'attaquer la primauté de Pierre, & une incapacité qui trahiſſoit juſqu'au nom dont il vouloit couvrir l'obſcurité du ſien. Dès que le décret Apoſtolique parut en France, les Evêques, ainſi qu'ils s'en expliquerent par la ſuite, au nombre de quatre-vingt-cinq, le regarderent comme la juſte proſcription d'une erreur monſtrueuſe, qui donnoit deux chefs à l'Egliſe. Les partiſans des nouvelles erreurs ne laiſſerent pas de l'attaquer par un écrit qu'ils répandirent de toute part ;

Hiſt. Eccl. du XVII. ſiècle, t. 2. p. 146.

mais en vertu d'une sentence rendue par ordre du Roi, le livre qu'ils prétendoient justifier, fut lacéré publiquement, & brûlé par la main du bourreau. Si le Parlement supprima presque aussi-tôt les exemplaires du décret, que le Nonce du Pape avoit fait imprimer; ce fut uniquement parce qu'on ne souffre point en France que les Nonces y publient des Bulles, & à plus forte raison de simples décrets.

Malgré le mauvais accueil fait à l'étrange système d'un double chef dans l'Eglise, cette doctrine tint toujours dans la nouvelle secte, qui par là fit comprendre qu'il y avoit dans sa fiction quelque chose de plus que de la singularité, & qu'elle manquoit véritablement par les principes fondamentaux de l'unité Catholique. Barcos, après avoir semé dans le champ d'autrui, mit lui-même au jour deux traités, qu'on peut juger sur leurs titres. Le premier étoit *de l'autorité de S. Pierre & de S. Paul, qui réside dans le Pape successeur des deux Apôtres*; & l'autre, *de la grandeur de l'Eglise Romaine, établie sur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul.* Quant au remplissage, c'étoient les mêmes raisonnemens, les mêmes preuves, les mêmes citations, que dans l'ouvrage depuis long-temps réprouvé

de Marc-Antoine de Dominis, où Barcos paroît, d'un bout à l'autre, avoir puisé. La condamnation qui fut encore faite à Rome de ces deux traités, n'a point empêché que la doctrine qu'ils contiennent, n'ait persévéré dans une école, d'accord en trop d'articles avec celle de Luther & de Calvin, pour qu'elles ne convinssent point dans le projet d'anéantir la prééminence de l'Eglise Romaine. Car enfin le dogme du double chef ne fait plus du Pape, que ce qu'en faisoit l'auteur infame du schisme d'Angleterre, l'impudique Henri VIII; c'est-à-dire, un Evêque qui n'a rien au dessus des autres, & qu'il faut réduire au gouvernement de son Eglise particulière. A quel titre en effet les défenseurs de cette bizarre doctrine font-ils partager à S. Paul, plutôt qu'à S. Jean, qu'à S. Jacques, ou qu'à tout autre des douze Apôtres, la Principauté du Sacerdoce, la chaire & l'autorité de S. Pierre? Or, si tous les douze y ont un droit égal, tous les Evêques du monde qui sont leurs successeurs, ont également hérité de ce droit, & sont égaux en tout au Pasteur Romain, qui n'aura plus qu'un vain nom de chef de l'Eglise. C'est où l'on en vouloit venir; & rien d'étonnant dans ce dessein. De tout temps, l'hérésie n'a pu suppor-

ter le pouvoir Apostolique. On va se convaincre, & non pas sans horreur, qu'elle ne s'accommode pas mieux de la puissance politique.

Révol. d'Angleterre, t. 3. l. 9.

Nous avons laissé le Roi d'Angleterre, Charles I, aux prises, & à mains armées de part & d'autre, avec ses sujets hérétiques ; quoiqu'il fût, pour le fond, de même créance qu'eux. Mais il avoit encouru la haine de ceux qui étoient le plus à craindre, par son zèle pour la liturgie Anglicane, & pour le régime Episcopal, abhorré des Presbytériens qui faisoient alors dans ses Etats la secte dominante, ou la plus turbulente. Il n'est pas de notre objet, d'exposer en détail les combats qu'il eut à livrer & à soutenir, ses victoires & ses défaites, toutes également dommageables à sa Couronne. Jamais les terres Britanniques ne furent si largement abreuvées du sang Breton. Ce peuple fougueux fit cette guerre intestine, toute à sa façon, donnant peu à l'art, & rien au ménagement, ne voulant que des batailles furieuses, où la ruine entière d'un parti vidât tout d'un coup la querelle. Si le sort, plutôt que la politique, suspendit quelquefois la fougue, ce ne fut que pour réduire le Monarque à des traités plus humilians avec des sujets armés, qui lui enlevoient,

enlevoient, l'une après l'autre, les plus belles prérogatives de sa Couronne, & qui le forcerent à décrier son propre service, en lui faisant abandonner à leur ressentiment, sous prétexte de la paix, ceux même de ses premiers Officiers qui lui étoient les plus attachés & les plus utiles.

Ainsi le fit-on souscrire à la proscription du brave Comte de Stafford, Vice-Roi d'Irlande, dont tout le crime consistoit dans son inviolable fidélité pour son Roi, jointe à l'envie de se tirer d'une prison qui l'empêchoit de le servir. On n'omit rien pour lui en trouver d'autres; mais tout l'artifice de la faction déterminée à le rendre coupable, n'y put jamais réussir. Aucune des accusations formées contre lui ne se trouva suffisante, ou assez prouvée, pour le condamner à la mort. Toutefois, par une procédure inouie, dont les auteurs sentirent si bien l'iniquité, qu'ils déclarerent eux-mêmes, qu'elle ne devoit tirer à conséquence pour aucun autre jugement, ils prononcerent son arrêt capital sur la multiplicité seule de ses accusations, dénuées de preuves. Le Roi se défendit long-temps de signer la sentence; quoique les Magistrats, les Evêques mêmes, à la réserve de Juxon Evêque de Londres, le lui conseillassent, & que

le peuple excité par la chambre des communes, se montrât disposé aux derniers excès, s'il ne le signoit. Les conseils de quelques traîtres déguisés, en amis, lui firent plus d'impression. Le généreux Stafford se dévouant lui-même au salut de son maître, ne consentit pas seulement qu'il signât, mais il l'en sollicita fortement, & à plusieurs reprises. En quoi ce grand homme, imbu malheureusement des dogmes & des maximes de la réforme protestante, qui le rendoient uniquement attentif à la gloire de mourir en héros, ne réfléchit pas qu'il conseilloit une infamie à son Prince. Aussi Charles, qui enfin céda, se la reprocha jusqu'à la mort, & ne cessa point d'attribuer à cette iniquité, toute la suite de ses infortunes. On peut dire, indépendamment de la vengeance d'en haut, que cette faute portoit sa peine avec elle. La foiblesse du Roi augmenta prodigieusement l'audace de ses ennemis, & ne refroidit pas moins le zèle de ses partisans.

Il falloit à l'hérétique faction des victimes illustres, dans tous les ordres de l'Etat. On n'échappoit point à sa fureur, en abjurant la Religion Catholique en général, si l'on n'applaudissoit encore aux attentats du Presbytérianisme, qui anéantis-

soit jusqu'aux apparences & à la forme extérieure de la Religion. Au Vice-Roi d'Irlande, on joignit le Primat d'Angleterre, Guillaume Laws, Archevêque de Cantorbéry, bon protestant ainsi que Stafford, mais comme lui fidèle à son Roi, & d'autant plus zélé pour la conservation de l'Episcopat Anglican, qu'il en étoit le Chef. Après avoir langui assez long-temps dans les prisons, comme en ôtage pour les rencontres où l'on en pourroit tirer parti, il eut enfin la tête tranchée. Le Garde du grand Sceau, & le Secrétaire d'Etat, dans le danger prochain d'un pareil traitement, se refugierent, le premier en Flandres, & le second en France.

On eut à peine la modération de ne pas procéder contre la Reine, pour avoir prêté la main au Roi son époux, & sollicité les Catholiques à contribuer de leur bourse à la réduction des révoltés. On intercepta ses lettres, on les lut en plein Parlement; & il fallut qu'elle en fit excuse. Déja l'on cherchoit dans les registres, s'ils n'y avoit pas quelque exemple d'une Reine à qui l'on eût fait son procès; & il y a toute apparence qu'on auroit dès-lors préludé dans sa personne à la catastrophe de son mari, si elle n'avoit pas été de la famille royale de France,

pour laquelle on eut d'autant plus d'égards, que le Roi avoit des liaisons tout opposées avec la Cour d'Espagne. Le contre-coup du ressentiment retomba sur les Catholiques, comme sur les victimes qu'on immoloit toujours avec le plus de complaisance au zèle simulé du repos de l'Etat. Ce fut un attentat irrémissible pour les Anglois de la communion Romaine, d'avoir fourni quelque argent au Roi d'Angleterre contre les rebelles d'Ecosse. Et comme les Ordonnances du Parlement d'Angleterre n'ont de vertu que par l'approbation & la signature du Prince, il fallut que Charles devint lui-même, & l'instrument de l'oppression contre ses plus fidèles sujets, & la cause première de sa propre perte.

Dans ce même Parlement, on le contraignit à se priver de ses biens, ainsi que de ses fidèles serviteurs, de ses droits & de son autorité. On le fit consentir à céder tous les tributs que ses prédécesseurs étoient en possession de lever sans le concours des Parlemens, & à supprimer les tribunaux qui avoient des rapports plus intimes avec lui. Pour abréger, & marquer d'un trait le coup fatal dont Charles I ne put jamais se relever, ce Parlement, acharné à sa ruine, lui extorqua

le privilége de ne pouvoir être séparé que du consentement des deux chambres, qui demeureroient assemblées, autant qu'elles le jugeroient convenable au bien public. C'étoit à peu près renoncer à la Souveraineté, pour le reste de ses jours; puisqu'il ne put jamais dissoudre cette assemblée d'arbitres impérieux de tous les droits du diadême. S'il eut uniquement en vue, comme il l'assura par un écrit authentique, d'acheter la paix à force de graces & de marques de confiance; bientôt il reconnut que sa condescendance n'avoit qu'aiguillonné l'insolence, & que ces graces qu'il avoit accordées n'en laissant plus en son pouvoir, il ne lui restoit aucun moyen pour la contenir.

Excédé enfin de tant d'indignités, il voulut y mettre un terme; mais il en avoit trop souffert, pour ne pas tout souffrir. Cependant la plûpart des membres de la chambre-haute lui étoient encore sincérement attachés; & plusieurs personnes équitables, dans la chambre même des communes, s'indignoient secrétement de le voir outragé à ce point. Mais la cabale presbytérienne avoit tant fait par ses intrigues, qu'elle ordonnoit enfin de toutes les résolutions du Parlement. La populace étoit à la dévotion de

ces Puritains altiers, sortis de son sein ; & quand ceux-ci vouloient faire passer en loi quelques-uns de leurs projets, ils se servoient de cette classe abjecte, & toujours prête à la sédition, pour extorquer les suffrages des membres qui n'étoient pas de leur sentiment. Ces insultes qui alloient jusqu'à mettre les plus gens de bien en danger de leur vie, firent abandonner les assemblées à une grande partie des vrais citoyens, & à presque tous les Evêques, à qui l'on en vouloit principalement. Charles comprit alors que les vues de la cabale tendoient à le réduire dans un état d'impuissance, où il s'estimât heureux de conserver le seul nom de Roi. En effet, un des factieux ayant demandé à un autre ce qu'on pouvoit encore exiger d'un Prince qui avoit tout accordé ; qu'il se dépouille, dit ouvertement celui-ci, de l'autorité dont il use mal, & qu'il s'abandonne à notre merci. La secte effrénée se représentant le destin de l'Eglise Anglicane, comme inséparablement uni avec celui de la Royauté, vouloit anéantir la puissance royale, afin d'entraîner dans sa ruine celle de la hiérarchie ; & pour couvrir son dessein, ses émissaires répandoient de toutes parts, que le Roi se préparoit, avec les Pa-

piſtes, à exterminer tous les Proteſtans. Ces nouvelles abſurdes ſe diſoient le jour dans toutes les maiſons de Londres, ſe crioient la nuit par les rues; & toutes dépourvues qu'elles étoient de vraiſemblance, elles produiſoient le même effet ſur la multitude, que ſi elles euſſent été inconteſtables. Toute la ville étoit dans l'effroi, & dans la plus étrange confuſion. On ne voyoit dans les places & les rues, que des gens en armes, des corps-de-gardes, des retranchemens, des barricades, & des chaines tendues pour s'oppoſer aux entrepriſes du Roi.

Charles crut qu'il étoit temps de ſouſtraire la Majeſté Royale aux fougues d'une populace mue au gré de ſes ennemis. Il ſe retira de Londres, avec la Reine, le Prince de Galles, & les Seigneurs de ſa maiſon qui n'étoient pas du Parlement; puis ſous prétexte de conduire au Prince d'Orange la Princeſſe royale ſon épouſe, il fit paſſer la Reine en Hollande, afin d'y ménager des ſecours pour une guerre qu'il voyoit inévitable. Le Parlement pénétra ſans peine les deſſeins de la Cour : il n'étoit pas moins diſpoſé qu'elle à une guerre ouverte; mais ni l'un ni l'autre parti ne vouloit que le public lui reprochât de l'a-

voir commencée. Ainſi chacun s'y prépara, ſelon ſes vues & ſon génie; le Roi, comme un maître indulgent, prêt à s'appaiſer dès qu'on ceſſeroit de le pouſſer à bout, & tout prêt encore à faire de nouveaux ſacrifices au bien de la paix; le Parlement, comme une puiſſance tyrannique, réſolue à tirer du Roi, & de ſon penchant pour la paix, tout ce qu'on pourroit acquérir par une guerre haſardeuſe, mais à tenter plutôt le ſort de la guerre, que de rien relâcher en faveur de la paix. En conſéquence de ces diſpoſitions reſpectives & ſi peu ſemblables, il y eut des négociations non moins différemment conduites; c'eſt-à-dire, que les deux partis continuerent à montrer, l'un ſa condeſcendance exceſſive, & l'autre ſa réſolution déterminée à ne faire de Charles qu'un fantôme de Roi. Plus le Monarque ſe relâchoit, plus le factieux Parlement enfloit ſes prétentions. Qu'on juge à quel point l'inſolence fut pouſſée, par l'un des neuf articles de conceſſion qu'on exigea de ce Prince, comme il étoit à Yorck. On ne voulut pas ſeulement que tous les grands Officiers de la Couronne, & tous les Gouverneurs ne fuſſent inſtitués qu'avec l'attache du Parlement; mais qu'il

disposât de la milice, des places de guerre, des ports & des arsenaux.

Le Roi ne fut pas le seul indigné de ces propositions. Plusieurs membres du Parlement même, ayant horreur de faire plus long-temps parti d'une assemblée, où l'on attentoit d'une manière si criante contre le Souverain légitime, déserterent, & vinrent se joindre à lui. La Cour fut grossie par là d'environ quarante Seigneurs, Ducs, Marquis, Comtes, ou Barons : plusieurs membres de la chambre-basse suivirent l'exemple de ces Pairs. La Cour de France, qui, par l'œil d'un Ministre politique & dur, avoit jusques-là regardé avec complaisance, & fomenté même ces troubles, parcequ'ils empêchoient Charles I de suivre son penchant pour l'Espagne, frémit à la vue du terme où tendoit si manifestement la fureur Britannique. Elle donna ordre à son Ambassadeur de mettre tout en œuvre, pour pacifier un différend qui ne pouvoit plus être que funeste à une tête auguste, qu'elle vouloit au moins soustraire au dernier attentat. Mais que pouvoit la médiation des puissances étrangères, sur des fanatiques armés contre leur propre Souverain ! On arrêta tout court cet Ambassadeur, en lui faisant entendre

que la seule proposition d'un accommodement rendroit la France elle-même suspecte.

A ce moment, tout le monde sentit qu'il ne restoit que la guerre pour vider cette querelle fatale. On ne laissa point d'employer quelque temps en procédure, en manifestes, & même en négociations de paix. Mais tandis que Charles, par son indécision pusillanime, ses ménagemens déplacés, sa confiance & sa générosité Romaine, ou plutôt romanesque, perdoit des momens inappréciables; ses ennemis allant droit à leur but, se saisirent de Hull, forteresse importante par sa situation & son arsenal, se rendirent maîtres de la flotte, & enlevèrent un argent considérable. Le Roi néanmoins leva des troupes, pour l'équipement desquelles il reçut fort à propos des armes & de l'argent que la Reine lui envoyoit de Hollande. Le Parlement arma de son côté, avec une activité beaucoup plus grande; & sitôt qu'on put tenir la campagne, l'Angleterre, en 1643, préluda au plus horrible spectacle peut-être qu'elle eût jamais donné; tout accoutumé qu'on étoit à la voir abreuvée de son propre sang. Tous les citoyens avoient pris parti, chacun selon son penchant, ou son in-

térêt ; & en bien des endroits, le frère contre le frère, & le père contre une partie de ses enfans. A peine y avoit-il une province, où l'on ne vît une moitié des villes & des familles, armée contre l'autre. Trois grosses armées occupoient le milieu & les deux extrémités du Royaume.

Le Roi qui commandoit dans le milieu, & les Officiers qui commandoient pour lui aux deux extrémités, remportèrent d'abord, & assez long-temps, des avantages, qui, sous tout autre Prince, ou dans toute autre Nation, auroient été décisifs : mais des propositions d'accommodement, dont cent fois il avoit senti l'illusion, arrêtoient à chaque instant le cours de ses succès ; sans que l'expérience du passé pût jamais l'instruire, sans même que les outrages, de jour en jour plus sanglans, le corrigeassent jamais de son imprudente douceur. La brutalité qui remplit l'Europe entière d'exécration, la brutalité inouie qui fit canonner par un vaisseau parlementaire la maison où logeoit la Reine, arrivée de Hollande ne fit sur ce Prince qu'une impression momentanée. Il est vrai qu'il étoit souvent contrarié par les personnes mêmes qui avoient sa confiance, & qui, sans vouloir sa perte, ne le vouloient pas non plus trop puissant.

Selon le génie de cette Nation, qui regarde le Parlement comme la sauve-garde de la liberté dont elle est idolâtre, ils ne vouloient pas que cette compagnie fût écrasée ; ils craignoient encore que le Roi victorieux dans les provinces, & rentrant de vive force dans sa capitale, ne prétendît droit de conquête sur le Royaume.

On perdit par là plusieurs occasions de soumettre Londres. Cependant les Parlementaires, qui savoient parfaitement l'art de tirer parti de ces occasions perdues, intriguoient en Ecosse avec le plus grand succès. Quoique Charles fût à peine sorti de ce Royaume, où, jugeant de ce qu'on feroit par ce qu'on devoit faire, il étoit persuadé que la profusion de ses graces & de ses témoignages de confiance lui avoient attaché inviolablement cet ancien héritage de ses pères ; toutefois les agens de la cabale Anglicane réussirent à le soulever contre lui. La reconnoissance, la justice, la foi des promesses à peine jurées, la perspective d'une infamie éternelle, tout céda aux intérêts du vil Puritanisme qui dominoit en Ecosse, & à qui l'on vouloit assurer la même prééminence dans tous les Etats Britanniques. Les Seigneurs convoquerent audacieusement l'assemblée qu'on nommoit Convention,

& qui tenoit lieu de Parlement en Ecoſſe. Les Anglois en adopterent le fameux *Convenant*; c'eſt-à-dire l'arrêté funeſte, qui devint ainſi commun aux deux Nations, liguées par là contre leur Souverain. On s'y engageoit de part & d'autre à travailler, tous en général, & chacun en particulier, à conſerver la Religion, tant en Irlande qu'en Ecoſſe & en Angleterre, ſelon la pure parole de Dieu, & l'exemple des Egliſes les plus réformées; à n'être jamais neutres, ni indifférens, dans une cauſe qui importoit ſi fort à la gloire de Dieu; à s'efforcer, ſans nul égard pour perſonne, d'exterminer le Papiſme & l'Epiſcopat; à expoſer vie & fortune pour maintenir les libertés des trois Royaumes; enfin, ces derniers mots ſont remarquables, à défendre la perſonne & l'autorité du Roi, autant qu'il concourroit avec eux, tant à conſerver la Religion, qu'à maintenir leurs priviléges. Le ſens qu'ils attachoient à cet article, fut auſſi-tôt expliqué par les œuvres.

Leſlé, créé Général des Ecoſſois, marcha ſuivi de vingt mille hommes, contre l'armée qu'avoit le Roi dans les provinces du Nord; tandis que le Comte d'Eſſex, Général en Chef des rebelles, bloquoit Oxford, où l'on croyoit tenir ce

Prince enfermé. Mais Charles, ſorti à propos, s'étoit mis à la tête de ſon armée, & pouſſa du côté de Worceſter. Le Comte d'Eſſex, qui répugnoit peut-être à combattre en face contre ſon Souverain, donna ordre à Waller, un de ſes Officiers Généraux, de ſuivre & d'obſerver ce Prince; & il tira d'un autre côté, ſous prétexte d'en réduire les provinces armées pour le Roi. Waller avoit des troupes remplies d'ardeur, levées la plûpart aux frais des bourgeois de Londres, ſur les épargnes faites à leurs propres tables; tant ils étoient poſſédés de l'eſprit de rebellion. Il groſſit & fortifia, des garniſons de pluſieurs places, cette milice nouvelle, déja éprouvée néanmoins par différens exploits, qui avoient extrêmement enflé ſon courage. Peu content d'obſerver le Monarque, il s'empreſſa de l'attaquer, avec toute la chaleur d'un ſubalterne ambitieux, enivré prématurément de la gloire de vider lui ſeul la querelle publique. Il fut ſi mal mené que les Royaliſtes, ſans perdre plus de vingt hommes, lui en tuerent, ou prirent plus de mille, avec ſon canon: il n'évita que par une fuite honteuſe, une défaite entière.

La joie de ce ſuccès fut bientôt mêlée

de la plus grande amertume. Le Prince Robert, frère de l'Electeur Palatin, & parent du Roi, commandoit les Royalistes au Nord du Royaume. Comme il y eut soumis quatre villes, & dégagé celle de Newark, après en avoir battu les assiégeans; il ne vit plus rien au dessus de ses forces, & marcha aux armées réunies des rebelles d'Angleterre & d'Ecosse, beaucoup plus fortes que la sienne. Les confédérés, qui étoient retranchés avantageusement, mais qui n'avoient garde de manquer une occasion si précieuse, sortirent de leurs lignes, & lui épargnerent une partie du chemin. Il les rencontra prêts à combattre, dans la plaine de Morstonmoor, fameuse par cette bataille, la plus fournie de monde, la plus sanglante, & l'une des plus décisives de cette guerre. La victoire sembla d'abord se déclarer de son propre mouvement, pour le parti le plus juste; les Généraux Parlementaires pliant tous à la fois, & leurs troupes fuyant en déroute. Mais un si plein triomphe, en étouffant la révolte, eût mis fin sur le champ aux calamités de l'Angleterre; & cette Nation n'avoit pas encore épuisé la coupe des vengeances ordonnées contre son apostasie; & l'apostasie, d'un autre côté, n'a-

voit pas encore porté cette Nation à ce comble de forfaiture, qui pouvoit seul en inspirer toute l'horreur qu'elle méritoit.

Le moment étoit arrivé, où le Seigneur vouloit instruire les Rois à ne point faire d'appui sur les sectes, & montrer par un exemple consternant, à quel point l'hérésie porte la haine contre la Royauté. Il suscita un de ces hommes funestes, qu'il constitue ministres de ses vengeances. Et comme tout doit plier sous l'instrument de sa colère, il lui donna le pouvoir de dompter, de fasciner, de subjuguer les villes & les esprits, de prévaloir sur les Rois, les Loix & les Empires. Cromwel, né avec des talens qui en auroient fait le premier homme de son siècle, si sa scélératesse ne l'en avoit rendu le plus abominable, doué d'une étendue & d'une souplesse de génie propre à tout, sage Capitaine, soldat intrépide, politique profond & raffiné, capable de tout entreprendre, de tout conduire, de tout consommer & de tout cacher, infatigable en campagne & dans le cabinet, d'une prévoyance qui ne laissoit rien à la fortune de tout ce que peut lui ravir la prudence, si vigilant & si actif, qu'il ne manqua jamais une occasion favorable; & ce qui seul valoit toutes ces qualités ensemble,

& qui du moins en tiroit tout l'avantage poſſible, il avoit une éloquence brûlante, éblouiſſante, & néanmoins ſans apprêt, qui faiſoit paſſer dans tous ceux qui l'écoutoient, ſes idées, ſes paſſions, & bien ſouvent la perſuaſion qu'il n'avoit pas. En un mot, c'étoit un de ces génies pourvus de l'aſcendant naturel, à quoi tous les autres ſe ſoumettent d'eux-mêmes; homme audacieux autant qu'impérieux dominateur, fait pour opérer les révolutions, & renverſer la Conſtitution des Empires.

A la bataille de Morſtonmoor, il ſe trouvoit en ſecond dans l'aile gauche, que commandoit le Comte de Mancheſter. Bleſſé des premiers, il ſortit de la mêlée pour ſe faire panſer. Retournant plein d'ardeur auſſi-tôt après, il trouva toutes les troupes & les Généraux de ſon parti en fuite. A la vue de tant d'exemples qu'il n'étoit pas honteux de ſuivre, loin de chercher lui-même ſont ſalut dans la retraite, il cherche des reſſources, il obſerve, il voit que ceux qui pourſuivent ne gardent pas mieux leur rang que ceux qui fuient: il voit un déſordre égal parmi les vainqueurs & les vaincus; & avec une fermeté de courage, égale à ſa préſence d'eſprit, il recueille une brigade,

l'entraîne à sa suite, donne avec tant de furie, & néanmoins avec tant d'ordre sur les Royalistes, qu'il les mit en déroute à leur tour, prit leur canon avec leur bagage, & resta maître du champ de bataille. Le premier vainqueur, l'imprudent Palatin, emporté selon sa coutume à la poursuite des fuyards, & comptant ensuite revenir au sein de la victoire, eut la douleur de la voir passée chez l'ennemi. Par cette bataille, tout le Nord de l'Angleterre tomba au pouvoir des rebelles.

Le Roi ne laissa pas de remporter encore plusieurs avantages, & même de si considérables, qu'ils paroissoient naturellement devoir rétablir ses affaires, ou du moins contrebalancer toutes ses pertes. En poursuivant le Comte d'Essex dans les provinces du Midi, il le poussa jusques dans la pointe du Cornouaille, & le serra de si près qu'il le réduisit à se sauver par mer, avec quelques-uns de ses Officiers, & d'abandonner son armée à la discrétion de l'ennemi. Il ne s'en évada qu'environ deux mille chevaux : tout le reste se rendit, avec quarante pièces de canons, deux cents tonnes de poudre & tout le bagage. Charles, en bon Roi, donna la vie à tous ; & en très-mauvais politique, il laissa la permission de se retirer à ceux

qui le voudroient : ce fut le plus grand nombre. Il leur fit, à la vérité, faire ſerment de ne plus ſervir contre lui : mais ces fanatiques, révoltés par conſcience & par les principes de leur religion ſéditieuſe, ne ſe ſouvinrent de leurs ſermens, qu'autant qu'ils ne revirent point flotter l'étendard de la rebellion. On obſerva même, que depuis ils combattirent avec plus d'animoſité qu'aucune autre troupe. Cependant le fidèle Montroſe entra preſque ſeul en Ecoſſe; & par ſa valeur, par ſon habileté, par ſon génie fécond en reſſources, il eut des ſuccès, qui joints à ceux du Roi, pouvoient compenſer la perte de Morſtonmoor. Mais l'arrêt ſuprême étoit prononcé, & ſes coupables exécuteurs ſe multiplierent par leurs revers mêmes.

Du ſein pervers du Puritaniſme, dans le temps même de la plus grande proſpérité du Monarque, il étoit née une ſecte encore plus perverſe, non pas ſeulement ennemie du Roi, mais de la Royauté, qu'elle réſolut d'anéantir, pour y ſubſtituer une démocratie, où cette lie de la Nation pût s'arroger toute autorité. Ces nouveaux ſectaires donnoient à la liberté Evangélique une étendue tout autre encore que les Puritains. C'étoit peu

pour eux de rejetter les Evêques & les Synodes, avec toutes les formes & les observances de la hiérarchie protestante. Ils n'admettoient pour liberté des enfans de Dieu, qu'une indépendance absolue & une indocilité si universelle, qu'ils donnerent des ombrages à la secte même qui les avoit enfantés; & ils eurent quelquefois de violens démêlés avec elle. C'est de là que leur vint le nom d'Indépendans: fanatiques abandonnés à la manie d'innover sans fin, à une haine mortelle de tout maître & de toute autorité. Divisés entre eux mêmes, les uns, sous le nom de Trembleurs, prenoient tous leurs rêves pour des inspirations, & leurs transports convulsifs pour les opérations de l'esprit de Dieu; les autres, nommés Chercheurs, seize cents ans après J. C. cherchoient sa Religion, sans en observer aucune; d'autres encore, attachés chacun à sa croyance arbitraire, formoient, dans une religion, autant de religions différentes qu'on y comptoit de personnes. C'est ainsi qu'extravaguoit l'une des plus sages Nations, pour avoir mépriſé la voix de l'Eglise, & ne vouloir plus d'autre guide que son intempérante & superbe sagesse. Dans ce mélange confus de sectes & de religions antipathiques, Cromwel,

avec ſa pénétration infernale, apperçut un point de ralliement. Comme elles n'avoient plus de règles marquées, le plaiſir de dogmatiſer ſans être gêné par aucune puiſſance eccléſiaſtique, ni ſéculière, étoit devenu le charme de tous les eſprits : le ſuborneur ſut ſi bien les prendre par là, que de cet aſſemblage monſtrueux, il fit un corps redoutable, & ſuffiſamment uni pour le conduire à ſes fins. Il ſe déclara néanmoins pour la ſecte particulière des Indépendans, la plus favorable à ſes vues. Né ſans penchant au crime, ni à la vertu, & avec une égale facilité pour pratiquer l'une ou l'autre, l'ambition qui abſorboit toutes ſes facultés, l'amena ſans peine à ſe partager entre la pratique réelle, mais déguiſée, du crime, & l'appareil hypocrite de la vertu. Son talent pour la guerre, ſignalé avec tant d'éclat contre la Majeſté Royale, lui avoit ſans doute concilié un très-grand crédit parmi les Indépendans : mais la modeſtie & la dévotion, qui de toutes les vertus dont il portoit le maſque, étoient celles qu'il ſavoit le mieux contrefaire, lui acquirent une autorité ſans bornes, & d'autant plus ſtable, qu'il paroiſſoit moins jaloux de la conſerver, qu'il ſembloit au contraire ne chercher en tout que le bien de la reli-

gion & de la patrie. Il ſut tirer parti de la médiocrité même de ſa naiſſance, aſſez honnête pour ne point s'attirer le mépris, & trop commune pour être ſoupçonnée d'aſpirer à la domination.

Sous un pareil chef, la ſecte, ou la cabale des Indépendans fut bientôt maîtreſſe, d'abord ſourdement & par intrigues, des réſolutions parlementaires. Dès-lors, ſous des prétextes détournés, elle fit changer tous les hauts Officiers des troupes, & mettre en leur place des gens dévoués à ſon intérêt particulier : Cromwel, de peur d'aliéner les grands, qui n'auroient pas vu ſans peine un homme nouveau à leur tête, ne jugea point encore à propos d'occuper le rang de Général en Chef. Il le fit donner au Baron de Fairfax, qui avoit de la naiſſance, du ſervice, de la valeur, de l'activité, & le genre d'habileté qui convient aux armes, en un mot, le génie de la guerre, mais point d'autre : héros de pur inſtinct, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, uniquement propre à rompre des bataillons, & à forcer des murailles ; hors de là, pur automate, qui n'avoit d'autres mouvemens que ceux qu'on jugeoit à propos de lui imprimer : du reſte, hypocondriaque, ſombre, ſuſceptible, en matière de Re-

ligion, de toutes les impressions de l'imposture, & jouet facile de l'enthousiasme. On lui donna Cromwel pour Lieutenant; c'est-à-dire que Fairfax fut le personnage de la cabale, dont Cromwel étoit l'ame.

Dans ce nouvel état des choses & des personnes, la guerre se fit avec une tout autre vigueur qu'auparavant. Jusques-là on n'avoit prétendu qu'affoiblir le Roi, sans le détruire. On vouloit un Roi réduit à tout céder, à partager son autorité entre ses sujets, à leur obéir en quelque sorte; mais toujours on vouloit un Roi, ou du moins un représentant de la Royauté; ce qui avoit rendu les combats moins vifs, les fruits de la victoire moins abondans, & fait manquer quelques occasions décisives. Mais depuis que la nouvelle secte domina dans le Parlement, on ne voulut plus, ni Roi, ni Royauté; & comme on avoit changé de dessein, on changea de méthode. D'où il arriva que la bataille livrée depuis au Monarque près du bourg de Naesby, sans être aussi meurtrière que celle de Morstonmoor, eut des suites beaucoup plus terribles. Les trois chefs de l'armée rebelle, Fairfax, Cromwel, & son gendre Ireton, étoient tous acteurs à ne rien ménager. On chargea de part &

d'autre, avec toute la fureur d'une guerre de Religion ; & la fortune, comme à Morſtonmoor, rit d'abord au parti le plus juſte. Le Prince Robert fondit ſur l'aile gauche que commandoit Ireton, avec une impétuoſité que nul effort ne put ſoutenir : en quelques momens on la vit rompue, en déſordre, en déroute. Ireton fut bleſſé de deux coups, & fait priſonnier. Mais l'ardeur incorrigible de Robert l'ayant emporté de rechef à la pourſuite des fuyards, Cromwel, qui à l'aile oppoſée avoit eu le même avantage que le Palatin, laiſſa fuir ceux des Royaliſtes qu'il avoit enfoncés, & ſe replia vers le centre que le Roi attaquoit en perſonne, & commençoit à ébranler, malgré toute la valeur de Fairfax. Quelque effort que fît ce Prince pour inſpirer ſon courage aux ſiens, le génie, ou le deſtin de Cromwel l'emporta. Tout plia ſous ce fléau de Dieu ; Charles abandonné n'évita la captivité que par la fuite, & ceux qui échapperent à la mort, ſe ſauverent épars, ſans plus conſerver aucune forme d'armée. Ireton fut délivré. Le bagage, le canon, les drapeaux, près de cinq mille priſonniers furent le moindre gain du vainqueur. La victoire fut la plus complette, que de mémoire

mémoire d'homme on eût remportée, à la réserve néanmoins du nombre des morts, assez médiocre de part & d'autre, & presque double parmi les vainqueurs de ce qu'il étoit parmi les vaincus, qui n'en compterent pas plus de six cents : trait nouveau de la bizarrerie du sort, ou plutôt de la colère du Ciel, sur le Roi & le Royaume de l'infidèle Angleterre.

Le but du vainqueur étant d'éteindre la Royauté, il ne connut aucun des tempéramens qu'on avoit précédemment employés à l'égard du Roi. Il usa en toute rigueur de l'avantage qu'il venoit de remporter sur ce Prince ; & il agit de concert avec tous les autres chefs de la rebellion, pour le pousser, pour l'accabler, pour le perdre. Ils étoient presque tous de son choix, lui qui de tous les hommes savoit le mieux choisir ses gens : il savoit également les mettre en œuvre. Tous poursuivirent cette victoire, chacun du côté qu'on lui assigna, avec tant d'ordre & de vigueur, qu'on eût dit que Cromwel se trouvoit par-tout en personne. La ville de Taunton assiégée par le Général Goring, au profit du Roi, qu'elle eût rendu maître de tout l'Occident d'Angleterre, fut délivrée par Fairfax, & Goring battu à plate couture. Bridwater, place du pre-

mier ordre, Sherbune & Bethe furent emportées de vive force; Briſtol fut rendu par le Prince Robert, dont la prudence hors de ſaiſon, ternit l'intrépidité, qui avoit ſi ſouvent décrié ſa prudence. Opton qui tentoit de ſecourir Exeſter avec des troupes encore aſſez conſidérables, fut forcé dans ſes retranchemens; & toute l'infanterie Royaliſte fut ſabrée, priſe, ou diſſipée en cette rencontre. Cheſter, longtemps & vigoureuſement défendu, fut réduit enfin. Herefort, que le Roi avoit choiſi pour le lieu de ſa retraite, fut ſurpris. En un mot, ce malheureux Prince, en moins de ſix mois, n'eut plus en Angleterre, ni places, ni troupes capables de tenir devant les rebelles. Cependant le brave Montroſe faiſoit des prodiges en Ecoſſe. Il pénétra juſqu'à Edimbourg, où tout ſe déclarant pour le Roi, on comptoit déja que ce Royaume avoit échappé à la ligue fatale. Trompé enfin par ſes coureurs, il fut défait à Selkirk. Avec ſon génie tranſcendant, & vraiment inépuiſable en reſſources, il pouvoit réparer ce déſavantage, & déja il l'avoit preſqu'entiérement réparé; quand le Roi ſe trouva réduit à une extrémité où toutes ces reſſources & ces avantages ne pouvoient plus lui ſervir.

Charles ne s'abattit point encore lui-même ; mais le découragement & le désespoir gagnerent parmi ses meilleurs Généraux. Le Prince Robert lui écrivit, que ce n'étoit plus le temps d'écouter le point d'honneur, & moins encore les scrupules de sa conscience, qu'il falloit céder à son Parlement, & se soumettre à sa destinée. Goring, après avoir inutilement tenté la paix auprès de Fairfax, qui lui répondit en agent aveugle de la cabale, qu'il étoit chargé de combattre & non pas de négocier, quitta la partie, & passa la mer. Opton, avec un nombre assez considérable de braves gens qui le suivoient, & qu'il ne vouloit pas sacrifier en pure perte, capitula sous la condition que chacun s'en retourneroit chez soi, ou se retireroit chez les étrangers. Le Comte de Brist..l, après avoir défendu Exester, prit le parti de se retirer en France. Enfin, le Prince de Galles même s'embarqua pour passer aux isles Sorlingues.

Le Roi réfugié d'Herefort à Oxford, étoit entouré d'un reste pitoyable de Cour, d'Officiers abattus, incertains, souvent en dissention par le partage des avis qui ne pouvoient qu'être fautifs, & plus encore par l'aigreur que produit naturellement le chagrin. Il falloit néanmoins prendre une

résolution prompte. Les vainqueurs s'empressoient de marcher à Oxford, où le Monarque, une fois assiégé, auroit bien pu tenir quelque temps ; mais n'ayant aucun espoir de secours, il ne pouvoit éviter de subir à la fin le joug de la tyrannie. Dans cette extrémité, il rechercha le Parlement, & s'offrit de s'y rendre en personne, avec promesse de signer tout ce que les gens de bien croiroient nécessaire pour une paix solide. On dit même qu'il fit proposer à l'armée de s'aller jetter entre ses bras, & l'on ajoute que ses parricides ennemis s'y opposerent, parce qu'ils le vouloient prendre les armes à la main, afin de le rendre plus odieux à son peuple, & de colorer en quelque sorte l'exécution de leur affreux projet. Au moins est-il constant, que Cromwel fit exprès le voyage de Londres, pour empêcher que le Roi n'y fût reçu. Rebuté de toute part, l'infortuné Monarque se vit réduit à se précipiter lui-même, & sans avoir le choix du précipice : s'il se jetta dans le plus profond, c'est que tous les autres lui étoient fermés.

Il se déguisa, sortit nuitamment d'Oxford ; & à l'insçu de tous ses gens, excepté le Ministre Hudson & un domestique affidé qui l'accompagnerent, il alla

se remettre entre les mains des Ecossois, qui à la verité l'avoient recherché les premiers. Ils lui firent la plus flatteuse réception; & ces témoignages, pour le moment, étoient sincères. Depuis quelque temps, les deux Nations n'étoient pas trop bien ensemble. Les Anglois se plaignoient assez haut, que l'armée d'Ecosse leur vendoit chérement des services dont ils n'avoient plus besoin, & principalement qu'elle se rendoit maîtresse absolue des places qu'elle prenoit en Angleterre. Ils changerent de langage, quand ils la virent plus nécessaire que jamais; ils lui firent des remontrances & des sollicitations. On protesta de part & d'autre qu'on vouloit s'en tenir aux termes de la ligue & du Convenant, on noua des négociations; & le Roi, tant à la persuasion des Ecossois, que pour détromper les peuples à qui on le représentoit comme l'ennemi de la patrie, obligea les troupes qui tenoient encore pour lui de mettre bas les armes, & les villes qui lui restoient de se rendre aux Parlementaires. Montrose, qui avec les fidèles montagnards d'Ecosse, faisoit encore un parti considérable, fut alors contraint de lâcher pied. Il abandonna sa patrie à son malheureux sort, pour passer en Hongrie. Char-

les ordonna même de pousser vivement la guerre contre les Catholiques d'Irlande, ses plus constans défenseurs, & sa ressource la plus assurée. Ainsi disparurent jusqu'aux vestiges & à l'espoir du bon parti, dans les trois Royaumes.

La vertu néanmoins ne les abandonna pas si universellement, qu'il ne s'y trouvât encore des ames équitables, ou du moins révoltées contre la scélératesse. Le parti de l'indépendance ayant proposé au Parlement de tirer le Roi d'entre les mains des Ecossois, pour le renfermer à Warwick, le Comte d'Essex, quoiqu'ancien généralissime de la faction, & actuellement à la tête des Presbytériens, se récria plein d'horreur, & fut suivi des grands, avec un concours qui fit sentir à l'atroce cabale que le parricide n'en étoit pas encore à sa maturité. Le Comte, pour le malheur du Roi, mourut quelque temps après. Les Presbytériens en général, & presque tous les Ecossois, parmi lesquels cette secte étoit depuis long-temps dominante, vouloient conserver le Roi; mais dépouillé de la meilleure partie de son pouvoir, & détaché sur-tout du Corps Episcopal, dont ils avoient résolu irrévocablement l'extinction. On peut même assurer, que si Charles avoit accordé fran-

chement ce dernier article, on se fût relâché, & qu'avec le temps, on eût fermé les yeux sur beaucoup d'autres. Ce fut donc son bizarre scrupule, qui décida de son dernier malheur. La Comtesse de Carlile l'écrivit dans le temps à la Reine, au moins en termes équivalens; & ce fut l'opinion commune, fondée sur ce que les Puritains des deux Royaumes, obtenant du Roi ce point capital de leurs communes prétentions, auroient uni leurs efforts contre les Indépendans qui étoient ses véritables oppresseurs. Son refus au contraire laissoit toujours entre les deux sectes, un lien qui les tenoit unies par un intérêt commun, & par ce genre d'intérêt qui fait agir de concert les sectes les plus discordantes.

Le Président de Bellievre, envoyé par la Cour de France, en qualité d'Ambassadeur, pour soutenir le Roi d'Angleterre, autant que des conjonctures si critiques le permettoient, sentit, comme tout le monde, que le point capital étoit celui de l'Episcopat. Et ce Ministre éclairé qui comprenoit parfaitement, que l'Episcopat détaché de la pierre sur laquelle J. C. a bâti son Eglise, n'étoit plus qu'un simulacre vain qui ne méritoit pas le sacrifice d'une Couronne, usa de toute son

éloquence pour persuader à Charles d'en accorder au plutôt la suppression, & de donner satisfaction par une voie si courte à son Parlement. Mais tel fut le jugement de Dieu sur ce Prince, infatué d'erreurs au milieu des lumières qu'une épouse pieuse & chérie faisoit continuellement luire à ses yeux, que rien ne put lever le bandeau qui les couvroit. En même temps qu'il tenoit banni de ses Etats, l'Episcopat véritable de l'Eglise, il se rendoit martyr de l'Episcopat fantastique de la Reine Elisabeth.

Tandis que le temps se perdoit ainsi en sollicitations & en pour-parlers, la cabale tyrannique, qui ne laissoit pas d'en appréhender les suites, y opposa des moyens plus expéditifs. Déja par ses manœuvres sourdes, le Parlement d'Angleterre avoit fait sonner aux oreilles de la soldatesque Ecossoise, sous prétexte de payer ses services, le métal séduisant qui étouffe jusqu'à la voix de l'honneur & de l'humanité. Pour premier payement, la cabale s'empressa de faire lever cent mille livres sterlings; & pour accélérer la consommation de son trafic infame; c'est-à-dire pour se faire livrer le Monarque vendu, elle fit marcher ses troupes vers l'Ecosse, sous la conduite du servile Fair-

fax. Les Ecossois se persuaderent aisément, qu'il falloit terminer à tout prix; & sur ce que le Roi persistoit à refuser l'abolition de l'Episcopat, ils conclurent leur exécrable marché. Ils remirent le Roi aux députés du Parlement, qui le menerent à Holmby, l'une de ses maisons de campagne. Ils avoient mis pour condition qu'on ne le feroit point périr, qu'on le traiteroit au contraire avec respect, & qu'on chercheroit incessamment tous les moyens de rétablir la concorde entre lui & ses sujets. Précaution qui les couvroit eux-mêmes de l'infamie, dont ils prétendoient se garantir; puisqu'ils témoignoient par là pressentir le dernier péril auquel ils exposoient leur Roi.

Cependant la plûpart des Anglois vouloient qu'on tint parole à l'armée d'Ecosse; & si le Parlement eût été libre dans ses délibérations, Charles avec le temps se fût encore relevé. Mais l'armée qui avoit ruiné les affaires de ce Prince, étoit entiérement à la dévotion de Cromwel & des Indépendans. Ils avoient eu l'adresse de faire congédier successivement, sous prétexte d'économie, les différens corps de troupes qui se trouvoient dans le reste du Royaume; & sur-tout celles qui étoient commandées par des Chefs d'une autre

secte. Le Parlement pénétrant enfin ces manœuvres, & les imitant pour les déconcerter, prit à son tour le parti de dissoudre l'armée des Indépendans, d'en licencier une partie, d'en éloigner d'autres sous prétexte de contenir les provinces, & de n'en réserver près de la capitale, que ce qu'on en pouvoit tenir aisément dans la soumission. Ce décret qui sembloit devoir éprouver les plus grandes oppositions, passa d'une voix unanime. Cromwel, loin de s'y opposer, y applaudit le premier. Il lui tardoit de soumettre à sa tyrannie la nation aussi bien que le Roi; & sa malignité profonde apperçut dans le décret une heureuse occasion de lever l'étendard contre le Parlement, de révolter en même temps l'armée, sans même qu'il parût avoir part à la révolte, sans qu'il en parût d'autre cause qu'un traitement mal assorti aux services de ces troupes. Ainsi, peu content d'applaudir au décret, il répondit sur sa tête de l'obéissance de l'armée, & joua si bien le personnage de zélé patriote, qu'il fut nommé Commissaire pour l'exécution. On reconnut bientôt, qu'on avoit allumé l'incendie qu'on vouloit prévenir. A la première lecture du décret, ce fut un soulévement général parmi les soldats, qui, au lieu des récompenses dont on

les avoit flattés, se voyoient cassés pour la plûpart, & réduits à la misère, ou du moins à une inutilité honteuse. Animés sous main par leurs Chefs, qui en public affectoient de les contenir, ils formerent, des plus hardis d'entr'eux, pour la défense de tous les autres, une espèce de tribunal qu'ils nommerent le Conseil des Agitateurs. Cromwel, par ce moyen, arrêtoit toutes les résolutions du Parlement, qui ne cadroient point avec ses vues. Mais ayant reconnu ensuite, que cette usurpation artificieuse de l'autorité étoit sujette à des lenteurs qui faisoient souvent manquer des occasions importantes, il voulut dominer d'une manière plus directe & plus efficace.

Il commença par se rendre maître de la personne du Roi, qu'il trouva moyen d'enlever d'Holmby, tout étroitement gardé qu'il y étoit; il le fit conduire à l'armée, où Fairfax & lui le reçurent avec un respect capable d'en imposer aux plus défians. Il s'appliqua même à le consoler, lui donna de grandes espérances, & n'épargna rien pour l'engager à s'applaudir de son changement de captivité. Le nouvel asservissement du Roi fraya la route à celui du Parlement. Cette compagnie vivement offensée de

l'enlevement du Prince, fit publier une ordonnance portant qu'il seroit remis à Richemont, entre les mains des mêmes Officiers qu'il avoit auparavant, à l'exception de leur chef, à qui elle en substitua un plus fidèle. Rien n'étoit plus conforme que ce coup d'autorité au dessein qu'avoient les tyrans de brouiller le Parlement avec l'armée, & d'abattre ce tribunal pour en ériger un autre sur ses ruines. Fairfax, Général en titre, dissimulant encore, s'excusa de ce qui s'étoit passé, & le rejetta sur le Conseil des Agitateurs. Mais en même temps il accusa de crime d'Etat onze membres des communes, Presbytériens les plus contraires aux Indépendans, accusa le Parlement même de malversation, demanda qu'il fût cassé, & qu'on en convoquât un autre, en vertu de la loi qui n'en souffroit point de perpétuel. Ces propositions jetterent l'alarme & l'incertitude dans le Parlement, où les Indépendans avoient toujours un parti. Les onze membres accusés nommément, s'offrirent d'eux-mêmes à s'abstenir des assemblées pendant six mois. La ville de Londres, jalouse de sa liberté & des priviléges de sa propre milice, montrant plus de vigueur; les fauteurs de la ty-

raunie engagerent le Parlement à se déclarer pour leur armée, & à changer la milice de Londres. Alors les Officiers de la ville ne gardant plus de mesure, allerent en tumulte à Westminster; & obligerent le Parlement à rétablir à l'heure même la première milice; sur quoi les chambres s'étant levées, l'Orateur des Pairs, & celui des communes, suivis de cinquante autres Parlementaires, sortirent brusquement, & se retirerent à l'armée séditieuse, en criant que la liberté du Parlement étoit violée. A l'instant, ce qui restoit de l'assemblée à Westminster nomma d'autres Orateurs, & s'unissant au corps de ville, fit un décret par lequel il étoit ordonné, que les onze membres interdits seroient rétablis dans leurs fonctions, que le Roi seroit amené à Londres, & que la milice de la ville choisiroit un chef pour la commander, avec les levées nouvelles qu'on y ajouteroit.

On arma en effet; mais cette vigueur ne se soutint que jusqu'à ce que Fairfax & Cromwel parurent à la vue de Londres, avec leur armée de déterminés. Alors on eût dit qu'on s'étoit moins occupé de leur faire résistance, que de leur préparer un triomphe. Les portes

s'ouvrirent devant eux, ils entrerent en maîtres, & ne tarderent point à faire sentir qu'ils l'étoient. Ils avoient amené les transfuges du Parlement, qui s'étoient retirés sous leurs drapeaux. Ils les conduisirent avec pompe dans les salles de Westminster, d'où chassant tous ceux qui leur étoient suspects, ils formerent un Parlement tout à leur dévotion. S'étant fait rendre la tour ensuite, ils y mirent un Gouverneur & une garnison de leur parti. Ils mirent de même les autres fortifications, aussi bien que les milices, hors d'état de plus leur donner d'inquiétude. Le commandement de la marine fut commis encore à des factieux affidés. Ainsi tout plia sous le joug du tyran, à qui, pour dominer sans retour, il ne resta plus que d'immoler le dominateur légitime.

Quelque avancé que fût cet attentat, la consommation en étoit encore difficile & très-périlleuse. Les malheurs du Roi, toutes les indignités qu'on lui faisoit souffrir, avoient réveillé l'amour & le respect dans le cœur des peuples, qui d'ailleurs commençoient à regarder son rétablissement, comme le plus sûr moyen de finir les troubles & les calamités publiques. Quel que fût l'effroi

qu'imprimoit la tyrannie, cette nation libre ne murmuroit point si bas, que ses plaintes ne parvinssent aux oreilles des tyrans. Les Ecossois, dont on avoit acheté le Roi, touchés d'un repentir, accueilli, comme le fut autrefois la confession de celui qui avoit livré le juste, prenoient le ton menaçant, & taxoient hautement de crime d'Etat, le refus qu'on faisoit à ce Prince de l'admettre, comme il ne cessoit de le demander, à traiter en personne avec le Parlement, qui étoit le premier Conseil du Monarque & de la nation. Les Presbytériens d'Angleterre, qui toujours y faisoient le plus grand nombre, ne témoignoient pas moins de mécontentement; & déja l'on remuoit en plusieurs provinces. Il n'y avoit pas jusqu'à l'armée vouée aux tyrans, où ils n'apperçussent un retour d'affection pour leur Souverain malheureux, & même un penchant décidé pour lui, dans une grande partie des soldats & des Officiers. Les Agitateurs eux-mêmes, contraires à la monarchie, mais républicains de bonne foi, s'appercevoient que Cromwel feignoit seulement de l'être, afin de se rendre maître absolu des affaires, & de leur ravir le pouvoir dont il les avoit flattés.

L'embarras étoit grand, & le péril prochain pour le chef de la tyrannie, qui, au lieu de la victime dont il méditoit le sacrifice, pouvoit d'un moment à l'autre lui être substitué. Mais cette politique infernale, à qui tout expédient est bon, & tout forfait indifférent, ne rencontre point d'obstacles qu'elle ne sache applanir. Cromwel ouvrit une nouvelle scène, & y joua si bien son personnage, que toute l'Europe y fut trompée, & crut au rétablissement prochain du Roi. Charles fut conduit avec honneur dans la maison royale d'Hamptoncourt. Ce n'étoit plus un prisonnier, mais un Monarque dans l'état de sa gloire, environné d'une Cour nombreuse & brillante. Il vit ses enfans, il entretint ses amis, il écrivit librement à la Reine, & il en reçut les réponses. Chacun s'empressoit à lui rendre ses hommages; & Cromwel surpassoit tout le monde, en témoignages de respect, d'attachement & de fidélité, d'envie de couper chemin à tout ce qui restoit d'obstacle à son contentement parfait. Mais tandis que le scélérat éblouissoit ainsi le public & le Roi, il intriguoit dans le Parlement, pour faire proposer au Prince les conditions les plus contraires à son honneur & à sa conscience,

insistant sur-tout pour l'abolition de l'Episcopat Anglican, que Charles, dans les bizarreries de sa foi chimérique, croyoit d'institution divine. Et les propositions qu'il lui faisoit porter de Westminster, il le détournoit à Hamptoncourt de les accepter, en lui persuadant que l'armée, qui déja lui en avoit fait de plus raisonnables, lui en feroit enfin de conformes à la délicatesse de sa conscience. Ce manège sans doute ne pouvoit pas durer long-temps, sans être découvert. Mais la fourbe & la fortune, qui durant tout le cours de cette longue tragédie, servirent comme à l'envi Cromwel, en firent tout à coup le dénouement.

On avoit fait jurer au Roi, qu'il ne sortiroit point d'Hamptoncourt sans le consentement de l'armée. Soit enfin que Cromwel, afin d'irriter l'armée contre un Prince sans parole, l'eût induit à fuir, ainsi que le rapportent les historiens royalistes, en lui faisant peur sous main d'un assassinat projetté; soit que la difficulté de faire condamner le Roi par la voix publique, eût, comme on le dit encore, déterminé le parricide à le faire périr secrétement, & que cette résolution fût parvenue à la connoissance du Prince; celui-ci crut devoir mettre sa tête à cou-

vert par la fuite, & trouvant tout autre retraite fermée, il se jetta dans l'isle de Wight. En tout cas, Wight étoit le piège où Cromwel vouloit sa proie. Le perfide Hammond qu'il y avoit établi Gouverneur, & qui fut l'un des principaux acteurs dans la catastrophe de cette horrible pièce, arrêta le Monarque, & en avertit le Parlement. Mais Charles, avant de sortir d'Hamptoncourt, avoit laissé sur la table un billet signé de sa main, par lequel il protestoit n'avoir pris la fuite que pour se soustraire aux attentats de ses ennemis; qu'il persévéroit inviolablement à vouloir la paix; & qu'il ne demandoit que d'être ouï dans son Parlement, pour en dissiper toutes les appréhensions. Ce billet, joint à une lettre qu'il écrivoit encore de Wight, renouvella les murmures du peuple, à un tel point, que les tyrans, au lieu des voies de fait & de violence, crurent devoir user de la négociation & de l'intrigue. Cependant ils ordonnerent à Hammond de resserrer le Roi à Carisbrock, château fort de l'isle, d'éloigner de lui ses amis & ses domestiques; ils envoyerent une escadre croiser dans ces parages, & firent garder l'isle avec le plus grand soin.

Ils se rendirent à Londres & firent assembler le Parlement, après en avoir éloigné par différentes commissions, cinquante membres dont ils n'étoient pas fort sûrs. Le fougueux Ireton parlant le premier, & levant tout à coup le masque dans la chambre des communes ; » il y » a trop long-temps, dit-il, qu'on abuse » de la patience du Tribunal suprême de » l'Angleterre. Le Roi nous fait assez » voir, qu'il n'a rien moins que le cœur » d'un Roi pour ses sujets. En pareils » cas, le droit des gens, le droit natu» rel nous apprend nos droits. Les con» trats des Rois & des peuples, impo» sent à chacun des obligations réci» proques; aux peuples, d'obéir à leurs » Rois, & aux Rois de protéger leurs » peuples. Mais notre Roi, loin de » nous protéger, nous tient éternelle» ment en bute aux fureurs de la guerre » & de la discorde : dès-là, nous som» mes dispensés des hommages & des » services, auxquels nous étions enga» gés par le contrat mutuel que nos » pères ont fait avec ses ancêtres. Au » reste, prenez sans crainte la résolution » qui convient à votre dignité, & à » votre zèle pour le bien public. Vous » avez, sous la conduite de Chefs sûrs,

» une armée courageuſe, dont les ſervi-
» ces paſſés vous répondent de tout ce
» que vous pouvez déſirer pour l'avenir."

Cromwel ajouta au diſcours de ſon gendre, qu'il ne falloit plus rien attendre d'un Prince que Dieu avoit endurci; que le Parlement avoit toute l'autorité néceſſaire pour l'adminiſtration de l'Etat, & que pour ſoutenir la forme de gouvernement qu'il jugeroit à propos, on pouvoit compter autant ſur la fidélité que ſur l'heureuſe valeur d'une armée tant de fois victorieuſe; pourvu qu'on ne lui donnât point lieu de ſoupçonner qu'on penſât déſormais à des accommodemens, en conſéquence deſquels elle ne pourroit qu'être abandonnée à la vengeance de l'ennemi public. Car par là, pourſuivit-il, on lui ôteroit le ſcrupule de manquer à des lâches qui lui auroient manqué les premiers, & qui ſe manqueroient inſenſément à eux-mêmes.

La concluſion naturelle de ces diſcours étoit la dépoſition du Roi; & on la mit ſur le champ en délibération. Or une queſtion de cette nature une fois propoſée, eſt déja décidée. Elle fut néanmoins longtemps, ſans trouver le nombre de voix néceſſaires. Il fallut que la faction garantît, qu'on n'ordonneroit rien de plus que

la dépoſition contre le Prince. Sous cette promeſſe, la choſe enfin paſſa dans la chambre-baſſe. Elle éprouva des difficultés infiniment plus grandes dans la chambre des Pairs, qui ſentoient parfaitement que la ruine de la monarchie entraîneroit la leur, & que dès qu'il n'y auroit plus de Roi, il n'y auroit plus de Pairs du Royaume. Les oppoſitions furent telles, que le décret de la dépoſition n'eût jamais été confirmé, ſi les tyrans n'euſſent fait avancer leurs troupes ſous les murs de Londres. Alors une quantité de Seigneurs ſe retirerent, en proteſtant contre le décret; mais il fut ſigné par ceux qui reſtoient.

Pour rendre le Prince odieux à ſes peuples, les tyrans firent imprimer, en forme de déclaration légale, tout ce que la calomnie avoit pu controuver de noirceurs; juſqu'à le rendre ſuſpect d'avoir donné la mort au Roi ſon père. Cromwel ſe réſervant le perſonnage d'hypocriſie, dont jamais homme n'eut le talent au même degré, ou du moins avec le même avantage, contrefaiſoit le prophète, & donnoit pour l'exécution des ordres du Ciel, les attentats qui faiſoient le ſcandale & l'horreur de toutes les Nations. Il diſoit d'un air inſpiré, que porté naturellement

à rétablir le Roi, il avoit imploré les lumières céleſtes pour une affaire ſi difficile; mais qu'ayant voulu parler enſuite, la voix lui avoit manqué; Dieu lui marquant par là qu'il avoit réprouvé Charles I, & ne vouloit plus qu'il régnât. Il ſuſcitoit pour la même fin, des eſſaims de prédicans & de fanatiques, entre leſquels ſur-tout le miniſtre Peters ſignala ſon talent pour fourber & brouiller. Ainſi procedent les ſectes au bouleverſement des Etats, par le renverſement de la vraie Religion, & de tous ſes principes.

On a vu, il n'eſt que trop vrai, des ſoulévemens & des révoltes dans toutes les communions & juſques dans les Nations les plus Catholiques: mais il eſt une différence trop eſſentielle & trop viſible entre les principes des uns & des autres, pour en tirer la même conſéquence. C'eſt une choſe avouée de tous les partis, que les Catholiques ne peuvent ſecouer le joug du Prince légitime, quelque inſupportable qu'ils ſe le figurent, & qu'il ſoit en effet, ſans trahir en même temps leur Religion, qui, depuis Saint Paul, confirmé par la tradition de tous les ſiècles, leur enjoint d'obéir à leurs maîtres, oppreſſeurs même & perſécuteurs. Le ſujet Catholique peut, comme un autre, de-

venir un mauvais sujet, ou s'écarter de la règle que lui prescrit sa Religion; mais la règle demeure toujours la même, & toujours elle condamne ses écarts. Si l'on compare ces principes, base unique de toute société bien ordonnée, & de tout ordre public, aux maximes religieuses & séditieuses tout ensemble des sectaires animés à la révolte par une conscience parfaitement d'accord avec leur croyance; quelle différence ne trouvera-t-on point, relativement au repos des Empires, entre la religion des uns & des autres? Quelle différence au moins entre les principes Catholiques, & ceux des Indépendans? Cette secte rangeoit dans la classe des contrats les plus profanes, les obligations mutuelles & entendues à sa façon, des Souverains & des sujets, sans nul égard au caractère sacré d'oingts du Seigneur, sans admettre aucune autre sanction que la persévérance, ou plutôt l'instabilité des volontés humaines; c'est-à-dire, qu'ils n'admettoient qu'un Roi amovible à volonté, un Roi soumis au jugement & au caprice de ses sujets, ou pour mieux dire, un Roi qui ne le fût point; puisqu'un Prince dont les sujets deviennent les juges, est dès là un Prince dégradé.

Cependant la dégradation du Roi d'Angleterre ne devoit pas se consommer si vîte. La nation n'avoit pas encore subi toute la rigueur de l'arrêt prononcé, en ces termes prophétiques qui lui conviennent si bien : Que ce qui doit mourir aille à la mort, & que ceux qui resteront se détruisent les uns les autres. Un petit écrit donné par le Roi, en réponse à la déclaration diffamatoire de la tyrannie, dans lequel il présentoit d'une manière pathétique à ses peuples, la profondeur de l'infortune où il étoit abîmé, excita une indignation & bientôt un soulévement presque général contre les tyrans.

Zacliar. c. 11. v. 9.

D'abord les garçons de boutique & le bas peuple crierent *vive le Roi* au milieu de Londres, avec tant d'animosité & de résolution, que le Maire fut réduit à se retirer dans la tour. Les habitans du Comté de Suray s'attrouperent ensuite, coururent tumultuairement à Westminster, & présenterent au Parlement une adresse, portant qu'on eût à rétablir le Roi, & licencier l'armée des Indépendans. En même temps, il se forma des partis & des corps de troupes, plus ou moins considérables, dans le Comté de Suffolk, dans celui de Cornouaille, dans la

la Principauté de Galles, & dans le Comté de Kent. Différens Capitaines, bien accompagnés, se montroient de tous côtés en campagne, ou se renfermoient sous l'étendard du Roi captif, dans les places qu'ils avoient surprises ou forcées. Ils furent imités jusqu'au centre du Royaume, par des Seigneurs du premier nom, tels que le jeune Duc de Buckingam, & le Comte de Holland, frère du Duc de Warwick, autrefois l'un des plus zélés partisans de la faction Parlementaire. En un mot, toute l'Angleterre, en moins de trois mois, fut armée pour la bonne cause. On vit conspirer au même dessein, les serviteurs du Roi, les Presbytériens, la plus grande partie des Pairs, quantité de membres des communes qui ne tenoient point à la secte des Indépendans, & la ville même de Londres, lassée enfin de l'insolence de l'armée des rebelles. D'un autre côté, l'armée d'Ecosse se mit en marche, sous la conduite du Duc d'Hamilton, & pénétra dans l'Angleterre. Huit vaisseaux Anglois abandonnerent encore le parti de l'Indépendance, & allerent se rendre au Duc d'Yorck, qui s'étoit sauvé en Hollande, déguisé en fille, & qui joignant d'autres navires à ceux-ci, forma une flotte de vingt bâtimens,

avec lesquels il fit voile vers la Tamise.

A la vue d'une conspiration si générale, tout le monde crut de nouveau la faction parricide écrasée. Mais les arrêts du Ciel sont irrévocables; & tout plie sous la main suscitée pour leur exécution. Revêtu de cette force plus qu'humaine, dont le Toutpuissant investit ceux qu'il nomme ses serviteurs, au même titre que les exécuteurs infernaux de ses vengeances, Cromwel, Fairfax, Lambert, tous les chefs de la parricide faction, semblables à ces tourbillons qui renversent, qui arrachent, qui emportent, & ne laissent qu'une image de l'anéantissement dans toute la longueur de leur cours; Cromwel dans les provinces de l'Occident, Fairfax dans celles du Midi, & Lambert au Nord, forcerent & franchirent toutes les barrières qu'on leur opposa. Cromwel appellant encore l'artifice au secours de la valeur, pour faire manquer la réconciliation que le Parlement négocioit toujours avec le Roi, fit proposer à ce Prince les conditions les plus dures qu'on lui eût jamais faites, & toujours l'abolition de l'Episcopat. La malignité sauta aux yeux de tout le monde : mais tout ce qui en arriva, c'est que les médiateurs de la réconciliation perdirent courage & tout es-

poir. Charles enfin dompté par l'excès de l'infortune, accorda presque tout : pour l'Episcopat même, il consentit qu'on supprimât les Archevêques, & que les Evêques n'eussent de juridiction que pour conférer les ordres. Encore se relâcha-t-il sur ce dernier article, jusqu'à s'en rapporter à la décision d'un Synode, qui seroit convoqué par le Parlement : fatale & pitoyable délicatesse de conscience ! Mais que peut-on faire de mieux, quand on a rompu avec le centre de l'unité & de la vérité Catholique?

On perdit à l'applanissement de ce reste misérable de difficulté, un temps dont les factieux sentirent tout le prix. Un seul été leur suffit, pour terminer la guerre qu'ils avoient de tous côtés sur les bras. Les places qui tenoient encore pour le bon parti, furent toutes réduites. Les vaisseaux restés au pouvoir de la faction, rendirent inutiles toutes les tentatives du fils du Roi. Cromwel, après avoir rempli sa tâche, vola au secours de Lambert qui, outre un corps nombreux d'Anglois Royalistes, avoit en tête le Duc d'Hamilton, avec plus de vingt mille Ecossois. Cromwel & Lambert n'avoient ensemble que dix mille hommes : mais l'habileté des chefs, & la valeur éprouvée de leurs trou-

pes suppléerent au nombre. Sans compter les morts dont le sang inonda le champ de bataille, ils firent presque autant de prisonniers qu'ils étoient de vainqueurs. Plusieurs relations en portent le nombre à neuf mille, parmi lesquels on compte, avec Hamilton, une multitude de gens de qualité. Poussant ensuite jusqu'à Edimbourg, Cromwel y fut reçu, des uns en ami, des autres en tyran; mais tous, par inclination, ou par crainte, se soumirent, renouvellerent de gré ou de force la ligue entre les deux Royaumes, & lui donnerent le titre du Conservateur de l'Ecosse.

Après tant de triomphes, l'heureux scélérat n'observa de mesures, qu'autant qu'il en falloit pour entretenir ses dupes, & principalement pour retenir sous sa main Fairfax, instrument si propre à ses fins. Il fit demander coup sur coup au Parlement, tantôt par un régiment de son armée, tantôt par une assemblée d'Officiers, qu'on punît, sans nulle exception, tous ceux qui se trouveroient coupables des troubles passés. Le Parlement, qui n'appercevoit que trop la tête auguste qu'on avoit en vue dans cette réquisition vague, temporisoit, & payoit de défaites; quand mettant bas le masque, le tyran fit publier, sous le titre de Remontrances adre

sées aux deux chambres par l'armée & le peuple Anglois, la plus sanglante de toutes les invectives contre l'infortuné Roi. D'où il concluoit à le punir, comme coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres; à procéder juridiquement contre certains Parlementaires, que l'on désignoit; à casser le Parlement actuel, & à établir une forme de puissance qui représentât le peuple, & régit l'Etat en son nom. Ces propositions exciterent tant d'horreur, que le Parlement montra une fermeté qu'on n'en attendoit plus.

Fairfax alors, mu par Cromwel qui accourut pour faire jouer sa machine, entra dans Londres avec dix mille hommes; pendant qu'un autre corps de troupes enlevoit le Roi, pour le transporter à Windsor. Charles conféroit avec quelques députés du Parlement, quand on vint lui annoncer qu'il falloit partir. Il en parut moins attristé qu'eux, & leur dit adieu, avec une fermeté d'ame qui les remplit autant d'admiration, que de compassion. Je crois fort, leur dit-il, que nous ne nous reverrons plus. Que la volonté de Dieu s'accomplisse! j'attends avec résignation tout ce qui peut m'arriver de la part des hommes; & je vous souhaite un meilleur sort que le mien. Mais vous

devez sentir à présent, que ma ruine entraîne la vôtre. Je n'ignore rien de ce qu'on machine contre moi & ma famille : tout cela néanmoins ne me touche pas, à l'égal des maux qui menacent mon peuple. Sentimens bien dignes d'un autre destin, & sur-tout d'une autre Religion ! Les trois Royaumes Britanniques, toutes les Cours étrangères, & sur-tout celle de France, particuliérement intéressée à la défense d'un Roi qui avoit pour épouse une fille de Henri le Grand, & qui regardoit cet enlévement comme le prélude immédiat du dernier forfait, toute l'Europe frémit d'horreur & d'indignation ; mais d'une indignation stérile, & forcément impuissante.

La France, avec la guerre intestine, ou ces tracasseries domestiques qu'on nomma la Fronde, sans compter les embarras d'une minorité orageuse, avoit sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, & ne pouvoit que succomber en s'attirant encore les Anglois, vivement sollicités par l'Espagne. L'Espagne elle-même, tous les Etats d'Allemagne, l'Italie, la Hollande, les Royaumes du Nord, accablés du faix d'une guerre à toute outrance qui les désoloit depuis trente ans, loin de penser à prendre part à des querelles étrangères, ne formoient plus de

vœux que pour la paix, qui se négocioit enfin; mais qui souffroit d'étranges difficultés, dans le conflit des intérêts & des prétentions d'une multitude presque infinie de partis contraires. L'épuisement où tous se trouvoient réduits, sembloit devoir faciliter la conciliation: mais cet épuisement-là même, à peu près égal dans tous les partis, ne rendoit l'accord que plus difficile; parcequ'il ne restoit personne en état de faire la loi, & personne d'humeur à la subir sans contrainte. Les caractères aigris par la contradiction, & par la longue habitude de l'animosité, éclatoient en insultes au milieu des conférences, & les rompoient souvent, quand on se croyoit au moment de conclure. Ainsi vit-on bien des fois revoler du sanctuaire de la paix au tumulte des armes, & tenter d'avancer par la force ce que l'art de la persuasion, & toute la souplesse de la politique ne pouvoient obtenir. Mais la supériorité, à laquelle chacun des partis aspira si opiniâtrément sur les autres, fut toujours un espoir imaginaire, ou tout au plus une faveur momentanée de la fortune, qui les flattoit tour à tour, & ne se fixoit nulle part.

Les forces de la Suède, presque anéanties à la journée de Nordlingue, se réta-

blirent par le courage & l'habileté de Bannier, de Torſtenſon, de Wrangel, & du formidable Bernard, duc de Saxe-Weimar, tous héros formés, ou perfectionnés à l'école du grand Guſtave. Bannier, après avoir mis en déroute à Wiſtock en Saxe, les Saxons & les Impériaux tout enſemble, par une fermeté de courage qui lui fit ramener dix fois ſa cavalerie à la charge, prit la forte place de Torgaw, avec toute ſa garniſon, qui s'enrôla parmi les vainqueurs. Il fit également admirer, & ſa conſtance à braver les élémens, & ſes marches ſavantes, paſſa & repaſſa les fleuves à la vue de l'ennemi, parcourut tout le pays en vainqueur, au fort d'un hiver rigoureux, ſur les bords de l'Elbe & de la mer Baltique. L'avénement de Ferdinand III à l'Empire, ne changea rien à la nouvelle fortune de la Suède. Cet illuſtre vainqueur de Nordlingue ne put conſerver aux armes Impériales, l'aſcendant qu'il leur avoit procuré autrefois par cette ineſtimable victoire. Au pays du Rhin, le Duc de Weimar, bravant à ſon tour les rigueurs de l'hiver, forma le deſſein de s'emparer des quatre villes foreſtières. Il prit d'emblée Lauffembourg & Sekingen, tandis qu'une autre partie de ſes troupes em-

porta Waldshut, presque sans résistance. Rhinfeldt, plus important & beaucoup plus fort, étoit presque réduit, malgré les eaux & les neiges qui rempliſſoient la tranchée; quand les ennemis commandés par quatre Généraux, le fameux Jean de Werth à leur tête, arriverent au secours de la place. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'y jetter trois cents hommes, après un choc extrémement rude, que le Duc Bernard soutint avec la moindre partie de son armée, dont il n'avoit pu réunir à temps les quartiers. Encore le rendit-il assez désavantageux aux Impériaux, pour qu'ils lui abandonnassent le champ de bataille. Mais peu content d'une victoire imparfaite, ce lion irrité de voir échapper sa proie, vole à sa poursuite. De Werth concevoit si peu la rapidité de ce foudre de guerre, qu'à l'approche de l'avant-garde ennemie, il imagina que c'étoit un parti qui alloit à la découverte. Bientôt il fut détrompé. Il mit à la hâte ses gens en bataille; sa mousqueterie fit une décharge furieuse, à travers laquelle les troupes du Duc avançant tête baissée, firent à leur tour, mais à bout portant, une décharge qui tua, ou rompit tout ce qu'elles avoient en face. La peur & la déroute passerent de là dans toute

l'armée, & jusques dans la cavalerie, qui prit la fuite, sans que la plûpart des cavaliers eussent tiré un seul coup. Jean de Werth abandonné & démonté, fut d'abord fait prisonnier; & en peu de momens, tous les Généraux sans exception eurent le même sort, avec une multitude innombrable d'autres Officiers. Plusieurs villes de la Suabe furent, aussi bien que Rhinfeldt, le prix de cette victoire.

D'autant plus affamé de gloire & de conquête, qu'il s'en étoit plus largement repu, le vainqueur peu satisfait encore, porta ses vues sur Brisack, place de la plus grande conséquence pour l'un & l'autre parti, comme étant la clef de leurs domaines respectifs; c'est-à-dire de la France pour les Impériaux, & de l'Empire pour les François. Il fallut d'abord enlever une quantité de places qui couvroient celle-ci, & Fribourg en particulier, capable seule de consumer une armée nombreuse. Il fallut gagner presque autant de batailles rangées. Le Général Gœutz fut le premier défait près du village de Witemveir, par la moitié d'une armée, qui avec l'autre moitié occupée à garder les lignes, eût encore été plus foible que la sienne. Le Duc de Lorraine n'entra peu après dans la lice, que pour

être mis en déroute. Au bout de quelques jours, il revint à la charge, avec ce qu'il avoit pu rallier de ses gens ; son obstination ne servit qu'à combler son infortune. Le Général Gœutz, avec de nouvelles troupes amenées par Lamboi, revint de même, irrité de sa propre défaite, & brûlant de prendre sa revanche. Il foudroya les lignes des assiégeans, avec une artillerie nombreuse ; il attaqua, il força quelques-uns de leurs postes, qui furent aussi-tôt repris ; il les harcela la nuit & le jour, il chercha de toute part à les entamer, & à cent reprises différentes ; en sorte que les vainqueurs épuisés de lassitude par la continuité de leurs victoires, furent quelquefois au moment de succomber sous le poids de leurs lauriers. Ce ne fut que par une force d'ame & de courage, qui faisoit, pour ainsi dire, changer de nature aux corps qu'elle animoit, qu'enfin ils dissiperent leurs opiniâtres rivaux. Le Général Goltz, substitué à Gœutz, dont l'Empereur au désespoir avoit condamné la valeur malheureuse à une indigne prison, bien loin de mieux faire, prit la fuite au seul bruit que le Duc, tant de fois triomphant, s'avançoit à sa rencontre. Brisack fut enfin réduit, sans avoir tiré de ces funestes se-

cours d'autre fruit qu'une résistance désespérée, & une famine si affreuse, qu'on alloit dans les cimetières déterrer les morts, & en dévorer jusqu'aux ossemens.

Le Général Torstenson, dans la Bohême où étoit accouru l'Empereur, & par sa présence communiquoit à ses troupes une activité qui fatiguoit prodigieusement les Suédois, Torstenson, par un dépit soudain, les attaqua brusquement près de Thabor, culbuta la Cavalerie du premier choc, & fit un assez grand carnage de l'Infanterie; après quoi l'on combattit de part & d'autre, non pour quelques lauriers infructueux, mais pour tout emporter, ou tout perdre. En vain la nuit arrêta l'acharnement: il recommença le lendemain. Vainement encore les Impériaux combattirent alors avec une opiniâtreté plus grande que jamais: ils n'en procurerent aux Suédois qu'une victoire plus complette, à la vue de l'Empereur, qui se retira consterné jusqu'à Vienne. La terreur fut si grande dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, tous ouverts à l'ennemi par cette seule victoire, que les habitans s'en allerent en troupes chercher un asyle jusqu'en Italie. L'Empereur, pour arrêter la désertion, fut obligé de la défen-

dre sous les peines les plus rigoureuses. Cependant, trait bien mémorable de la Religion de ce Prince! il tint la main à l'exécution de l'édit qu'il avoit rendu au commencement de cette année 1645, pour bannir de ses domaines tout exercice de la religion protestante; sans craindre le ressentiment des Suédois, non moins ardens pour l'erreur que pour les conquêtes.

Le Général Merci releva peu après les espérances de Ferdinand, en battant à Mariendal le plus renommé des Généraux François, Turenne, réputé jusqu'alors invincible. Mais ce héros eut sa revanche dans la même campagne, & sur le théâtre même de l'ancienne gloire de Ferdinand. Turenne & Condé joints ensemble dans les champs de Nordlingue, si funestes autrefois à la Suède, lavèrent l'affront de leurs alliés dans le sang de l'ennemi commun, & changèrent ce monument de deuil en un monument plus durable de triomphe. Turenne & Wrangel, Général Suédois, remportèrent encore à Sommerhausen, près d'Augsbourg, une victoire qui acheva de rétablir au moins l'équilibre entre les parties.

Que d'obstacles cependant restoient

encore à la paix des nations, à la conciliation de tant d'intérêts contraires, & sur-tout à la réunion des esprits! La Religion seule, à quoi nos vues doivent se restreindre, ou du moins se rapporter principalement, fournissoit un obstacle effrayant pour la politique la plus consommée, depuis que les ligues & les armes protestantes contrebalançoient dans l'Empire le reste de ses forces. Le Luthéranisme à sa naissance, loin de porter son ambition sur les titres & les domaines de l'Eglise, bornoit ses prétentions à être simplement toléré. Il regarda comme une grande fortune, d'avoir obtenu à Augsbourg le fameux *interim*, qui suspendoit l'arrêt de sa proscription; & plus encore la transaction de Passau, avec la paix de Religion, qui permettoit à ses sectateurs l'exercice de leur nouveau culte, suivant la confession d'Augsbourg. Mais tel est le caractère des sectes : timides & rampantes dans leur enfance, à peine ont-elles pris quelque accroissement, qu'elles levent audacieusement la tête, & n'ont plus d'autres mesures pour leurs prétentions, que celles de leurs forces.

Les novateurs d'Allemagne étoient convenus par les traités les plus solem-

nels, que les Prélats & tous les Bénéficiers Catholiques, qui abandonneroient la Religion Romaine pour embraſſer la leur, ſeroient dès-là obligés de quitter leurs bénéfices. Si-tôt qu'ils crurent pouvoir enfreindre les traités & les loix, les biens & les dignités Eccléſiaſtiques devinrent l'objet de leur avidité. Foulant alors aux pieds le droit des gens qu'ils avoient tant réclamés, on les vit, le fer à la main, envahir les plus anciennes poſſeſſions de l'Egliſe, & tourner contre elle ſes propres biens. Ferdinand II avoit entrepris, avec juſtice, de réprimer ce brigandage ſacrilége, par ſon fameux édit de reſtitution : mais joignant ſes intérêts particuliers à ceux de l'Egliſe, & attentant à la liberté du corps Germanique, il avoit alarmé les puiſſances voiſines, & attiré leurs armes dans l'Empire, avec tous les troubles & les déſordres qui le mirent à deux doigts de ſa perte. Ce fut dans ce temps de confuſion que les ſectaires, peu contens de reprendre les biens Eccléſiaſtiques qu'on les avoit contraints de reſtituer, uſurperent une infinité d'autres droits & d'autres biens, qui n'avoient jamais été qu'entre les mains du Clergé Catholique; & les regardant déſormais comme leurs conquê-

tes, comme un patrimoine inaliénable, ils traitoient de vexation & de tyrannie, les efforts que faiſoient les Catholiques pour rentrer dans leurs propriétés, ou pour donner ſeulement quelques bornes aux uſurpations. Delà ces plaintes & ces clameurs dont ils étourdiſſoient toute l'Allemagne; delà ces griefs, comme ils les appelloient, qu'ils s'empreſſerent de préſenter en dix chefs, aux Plénipotentiaires de Weſtphalie, trois ans avant qu'on y pût rien conclure.

Ils demandoient en ſubſtance, nonobſtant les édits & les traités contraires, que les Prélats & autres Bénéficiers qui paſſeroient de la Foi Catholique au Luthéraniſme, ne fuſſent point privés de leurs Bénéfices; que les biens de l'Egliſe ſitués dans le territoire des Luthériens, fuſſent ſoumis à la juriſdiction de ceux-ci; que tous les Etats évangeliques euſſent un droit illimité d'ordonner & de réformer la Religion, dans toute l'étendue de leurs territoires; que les évangéliques perçuſſent librement les revenus, dîmes, penſions & aumônes, fondés dans les Etats Catholiques pour des cures, des monaſtères, ou des hôpitaux que poſſédoient les Proteſtans; que le Pape & tous les Prélats de la Communion Ro-

maine n'eussent aucune sorte de juridiction sur aucune personne, dans le territoire des Etats évangéliques; que dans les assemblées de l'Empire, on n'eût point égard à la pluralité des suffrages, quand il s'agiroit des affaires de la Religion; mais que le parti des évangéliques, quoique le moins nombreux, eût une autorité toujours égale à celle des Catholiques; enfin que dans les députations ordinaires de l'Empire, quand bien même il ne s'agiroit pas de Religion, les députés des deux partis fussent en nombre parfaitement égal. On voit que ces ambitieux sectaires vouloient enfin une égalité parfaite entre eux & les Catholiques, qu'ils dépouilloient ainsi de tout ce qu'ils s'arrogeoient à eux-mêmes. Bien plus, voulant qu'on n'eût point égard à la pluralité des suffrages dans les assemblées de l'Empire, ils n'y vouloient évidemment que trouble & confusion.

Peu contens même de l'égalité, ils tendoient à ruiner insensiblement l'ancienne Religion, par leurs supercheries & leurs parjures; dissimulant leur croyance, jusqu'à recevoir les saints Ordres, pour s'ouvrir l'entrée aux prébendes & aux prélatures; après quoi levant le masque, ils retournoient avec elles à leur

secte, qui proposoit de nouvelles conditions & de nouvelles formules de serment, pour en priver à jamais les Catholiques. Ils s'arrogeoient de même une supériorité manifeste sur les Ecclésiastiques de l'ancienne Religion, qui, venant à se marier, sont obligés de quitter leurs bénéfices; au lieu que leur propre mariage, ou pour mieux dire, leur concubinage, loin de les rendre inhabiles aux bénéfices, les en rendoit plus dignes dans les maximes de leur impure réforme. Autre chef, en quoi ils ne se contentoient point de l'égalité avec l'ancienne Religion : tandis qu'ils ne vouloient pas que les Etats Catholiques, même Ecclésiastiques, eussent l'exercice de leur juridiction, quant au spirituel, sur tous les sujets de leur propre territoire; ils s'attribuoient le droit de contraindre tous leurs sujets indistinctement à embrasser & à professer leurs erreurs. Ils refusoient encore aux Catholiques les revenus qui leur appartenoient dans un territoire protestant, tandis qu'ils prétendoient percevoir le produit de ceux de leurs bénéfices qui étoient situés dans un territoire Catholique. Ils poussèrent leurs prétentions jusqu'à demander qu'on supprimât la chambre Impériale, avec toutes les au-

tres Cours de justice de l'Empire ; & qu'à leur place on établit quatre chambres nouvelles, & souveraines chacune dans son district, composées d'un égal nombre de Catholiques & de Protestans.

Les Suédois, pour le moins aussi vifs sur l'article de la Religion que les Princes Protestans d'Allemagne, disoient hautement que l'équilibre des deux religions dans l'Empire, pouvoit seule rendre la paix sûre & durable. D'où ils concluoient à introduire l'égalité, tant dans le Collège Electoral, que dans la chambre Impériale & le Conseil Aulique. Zèle de secte, & sans doute peu sincère au fond; mais qui coloroit avantageusement le dessein qu'avoit cette nation de s'étendre hors de ses terres glacées, & de se faire en Allemagne un établissement qui lui donnât plus de considération en Europe; en quoi la servoit essentiellement, la chaleur qu'elle marquoit pour la défense de la Religion protestante, & de la liberté Germanique. Outre la belle province de Poméranie, ils vouloient qu'on leur cédât les Diocèses de Brême, de Werden, d'Halberstat, d'Osnabruck, de Minden; & ils insistoient d'autant plus sur cet article, qu'il attaquoit directement l'Eglise, & trouvoit plus de faveur auprès des

Princes protestans de l'Empire. La France, quoiqu'alliée fidèle des Suédois, ne pouvoit appuyer ces propositions sans trahir la Foi qu'elle professoit, & se décrier parmi tous les Catholiques. Ses ministres représenterent à ceux de Suède, qu'ils savoient parfaitement que la Religion n'avoit aucune part à l'alliance des deux Couronnes, & qu'on ne s'y étoit jamais proposé d'autre fin que de relever les Etats de l'Empire opprimé par la maison d'Autriche, en y laissant la Religion dans l'état où on l'auroit trouvée; qu'il étoit à craindre que bien des Princes Catholiques, ayant regardé, sur la parole du Roi Très-Chrétien, la guerre d'Allemagne comme une pure guerre d'Etat, ne prissent plus conseil que de leur indignation, quand ils verroient la Religion Romaine si manifestement lézée; qu'en tout cas, la réputation de ce Monarque en souffriroit toujours infiniment; que déja les Espagnols le décrioient à Rome à cause de son alliance avec une puissance protestante, & se vantoient de toute part que le Pape leur étoit entiérement dévoué.

Ces ministres vraiment religieux, Claude de Mesme Comte d'Avaux, & Abel Servien Comte de la Roche Desaubiers, sur

les instructions de leur Cour pour assurer la paix, s'efforcerent d'engager les Plénipotentiaires de Suède à faire entrer dans leur commune alliance tous les Princes d'Allemagne, Catholiques aussi bien que Protestans : mais les dispositions de ces deux Couronnes n'étoient pas à beaucoup près les mêmes. Toujours les Suédois avoient en tête d'entretenir en Allemagne une ligue permanente & purement Protestante, afin de contrebalancer, & d'anéantir, s'il étoit possible, le parti Catholique, sans voir que par là ils mettoient obstacle à leur propre agrandissement : tant la politique mêlée de fanatisme est pitoyable. Par cette partialité, ils forçoient les puissances Catholiques de se tenir aussi liguées dans l'Empire, & les mettoient dans la nécessité de s'attacher à la maison d'Autriche, qui sûre d'un secours prompt, épieroit sans cesse, & tôt ou tard trouveroit le moment d'écraser le parti contraire. Egarés dans les conceptions chimériques de leur faux zèle, ils se proposoient même de former une ligue universelle entre tous les Protestans de l'Europe ; & déja ils négocioient avec le Parlement d'Angleterre, afin d'établir dans toutes les nations le *Convenant* d'Ecosse ; c'est-à-dire afin

d'exterminer en tous lieux la Religion Catholique.

Cependant la France, auſſi bien que la maiſon d'Autriche, vouloit avoir le Pape pour médiateur de la paix univerſelle; & il le fut en effet, avec la République de Veniſe : mais combien de temps, & à combien de repriſes n'eurent-elles pas à lutter avec ces altiers ſectaires, avant de les amener à y conſentir ! Telle fut invinciblement leur averſion pour le Paſteur ou le nom Romain, qu'il fallut partager le Congrès en deux villes, Munſter, où ſe fixa le repréſentant du Pape; ſavoir Fabio Chigi, qui dans la ſuite fut Pape lui-même ſous le nom d'Alexandre VII, & Oſnabruck, où ſe retirerent les Plénipotentiaires de Suède. Ceux de France firent néanmoins comprendre, qu'à raiſon de la délicateſſe extrême des matières de Religion, il falloit attribuer à chacune de ces deux aſſemblées un nombre à peu près égal de députés des deux croyances; & pour l'expédition plus uniforme des affaires, il y eut des rapports aſſidus & de fréquens voyages d'une ville à l'autre. Voilà quelle fut la forme du fameux Congrès de Weſtphalie, & voici les articles principaux qu'on y arrêta touchant la Religion, ſeul objet qui nous regarde.

On commença par confirmer le Traité de Paſſau, fait en 1552, entre Charles V & les Princes Luthériens d'Allemagne. Ainſi eut tout ſon effet cet accord fatal qui avoit donné au parti proteſtant une exiſtence légale dans l'Empire, avec le libre exercice du Luthéraniſme profeſſé ſuivant la confeſſion d'Augsbourg. On confirma pareillement ce qu'on appelloit la Paix de Religion; c'eſt-à-dire les réglemens de l'aſſemblée qui ſe tint à Augsbourg en 1555, en explication des ſtatuts précédens; ce qui avoit donné un nouveau degré de conſiſtence à l'état des proteſtans, & au libre exercice du Luthéraniſme. On y avoit, à la vérité, fait un réglement fort avantageux à la Foi Catholique; ſavoir que tout Prélat & tout Bénéficier qui renonceroit dans la ſuite à l'ancienne Religion, ſeroit privé de ſes Bénéfices: mais ſous prétexte d'ambiguité & d'obvier aux intrigues, on dérogea par le Traité de Weſtphalie, non ſeulement à cet article, mais à tous ceux qui paroiſſoient laiſſer quelque avantage aux anciens fidèles ſur les novateurs. En un mot, on remit les deux partis, le Proteſtant & le Catholique, préciſément ſur le pied où ils étoient en 1642; c'eſt-à-dire avant que

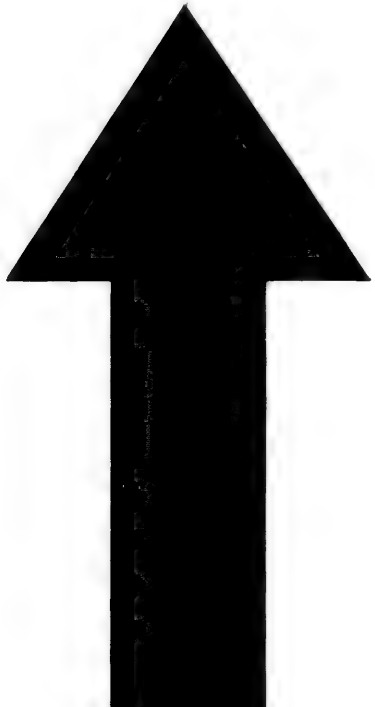

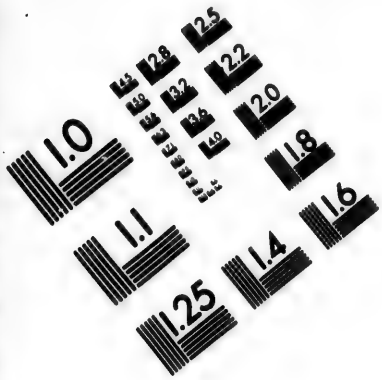

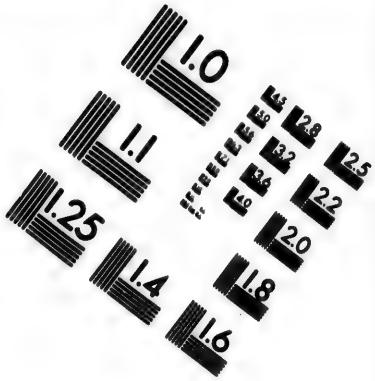

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

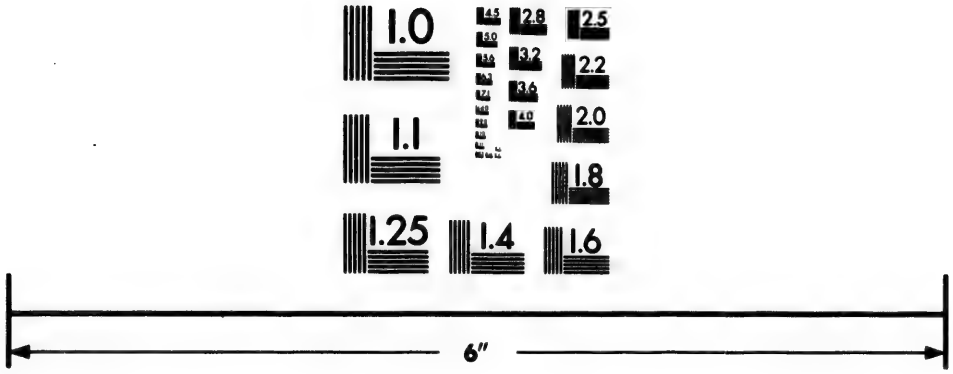

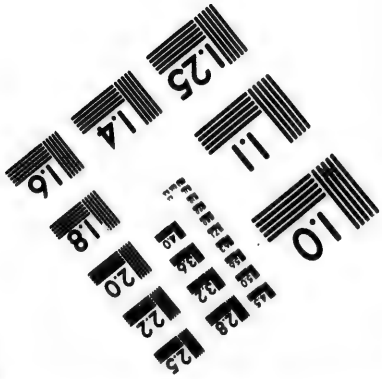

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

la maison d'Autriche, par les victoires de Tilly & de Walstein, eût repris l'ascendant qui l'avoit mise en état d'ordonner en 1630 la restitution des biens ecclésiastiques envahis par les sectaires. Par là, on anéantissoit encore les conventions faites en 1634 à l'avantage de la vraie Religion, par le Traité ou la paix de Prague; lorsqu'après la mort du grand Gustave, & l'humiliation du parti Suédois à Nordlingue, les Princes de l'union Evangélique abandonnerent pour un temps ce malheureux parti.

Ainsi assura-t-on dans les divers Etats de l'Empire, soit Catholiques, soit Luthériens, tous les Evêchés, Archevêchés, Abbayes & Monastères, Hôpitaux, Collèges, Prélatures, Commendes, Cures, Chapelles, avec leurs droits fructueux & honorifiques, à ceux qui les possédoient le premier jour de Janvier 1624, nonobstant tous décrets, litiges pendans, sentences rendues, transactions, accords ou capitulations, exécutions mêmes, qui demeurerent pour toujours annullés. Et pour l'avenir, on ordonna que si un Evêque, ou tout autre Bénéficier, soit de la Communion Romaine, soit de la Confession d'Augsbourg, venoit à changer de Religion, il seroit déchu de tous ses droits, videroit

videroit incessamment ses mains des fruits & revenus courans, & qu'on lui donneroit un successeur de la Religion à laquelle le bénéfice étoit annexé par le traité susdit; sans toutefois lui faire restituer les fruits qu'il auroit perçus avant son changement de Religion. Il en fut ordonné de la même manière, pour tous les fonds ecclésiastiques passés d'un parti à l'autre depuis l'an 1624, & dont les possesseurs évincés en vertu de ces dernières conventions, furent dispensés de restituer les fruits, ainsi que les dépens, dommages & intérêts qu'une partie pourroit prétendre contre l'autre. On statua aussi qu'à l'avenir les bénéfices, dignités, principautés ecclésiastiques, ne se transmettroient pas comme des héritages, & qu'on ne feroit plus rien qui pût les rendre héréditaires. Mais que pouvoit-on se promettre d'un pareil statut, contre la rapacité de l'hérésie amorcée en tant d'autres manières!

Pour les Eglises & Chapitres mixtes; c'est-à-dire partie Catholiques & partie Protestans, on arrêta qu'il y auroit à perpétuité autant de Capitulaires ou Chanoines, qu'il y en avoit à l'époque fixée de 1624, & qu'à ceux qui viendroient à décéder, on n'en substitueroit que de la

même Religion ; que ſi en quelque lieu il s'en trouvoit un plus grand nombre, de l'une ou de l'autre croyance, qu'à cette époque, ces ſurnuméraires jouiroient de leurs prébendes leur vie durant ; mais qu'enſuite ils ſeroient remplacés par des ſujets de l'autre parti, juſqu'à la concurrence d'une égalité parfaite ; qu'il ne ſeroit rien ajouté cependant aux ſtatuts anciens, qui pût bleſſer la conſcience, ou diminuer les droits des uns ni des autres.

On établit la même égalité dans les compagnies civiles & politiques, dans le Conſeil Aulique, dans les Chambres Impériales, dans le Sénat & tous les tribunaux des villes libres de l'Empire : enſorte qu'il y eut pour chaque Religion nombre égal de Juges & de Magiſtrats dans les Etats mixtes. Pour ceux qui ne profeſſoient qu'une ſeule des deux Religions en 1624, & généralement pour tous les Princes & Seigneurs qui auroient des ſujets d'une autre Religion que celle du territoire, on ordonna de laiſſer liberté de conſcience ; de manière que ces ſujets puſſent vaquer paiſiblement dans leurs maiſons à leurs dévotions particulières, aſſiſter même dans le voiſinage à l'exercice public de leur Religion, envoyer leurs enfans hors du pays à des écoles de leur

croyance, ou les faire instruire chez eux, par des instituteurs de même communion. Et par l'intérêt que les sectes les plus inconciliables ont à s'accorder ensemble contre l'Eglise, la liberté de conscience, & les autres avantages stipulés en faveur de la Confession d'Augsbourg, furent étendus aux sectateurs de Zuingle & de Calvin, si odieux sous le nom de Sacramentaires aux Luthériens mêmes. Pour comble d'aveuglement, la malheureuse Germanie mettant, pour ainsi dire, le dernier sceau à sa réprobation, & se prémunissant contre les moyens de conversion, avec une prévoyance qui tenoit moins de l'homme & de la politique, que de l'esprit infernal, elle fit régler qu'un Prince qui viendroit à changer de croyance, ne pourroit rien changer dans ses Etats à l'exercice de la Religion, ni aux loix ou constitutions ecclésiastiques reçues auparavant.

Dans la pacification de tous les litiges, l'article des frais & des indemnités est communément celui qui éprouve le plus d'obstacles : ici la cupidité de l'hérésie trouva pleinement à se satisfaire aux dépens du sanctuaire & du patrimoine des pauvres. On fit scandaleusement main basse sur les plus riches propriétés de l'Eglise

Germanique, la plus richement dotée de toutes les Eglises. Ce détail nous entraîneroit bien au delà des bornes convenables, si nous entreprenions de l'épuiser. En voici peu d'articles, assez néanmoins pour donner une idée de cette énorme déprédation. On abandonna, & l'on transmit à perpétuité aux Rois de Suède, l'Archevêché de Brême, & l'Evêché de Werden, érigés en Duchés profanes, & en fiefs immédiats de l'Empire; à la maison de Brandebourg, l'Archevêché de Magdebourg & les Evêchés d'Halberstad, de Minden, de Camin, avec pouvoir d'éteindre à Camin tous les Canonicats après la mort des Chanoines, pour en incorporer les biens au reste de l'usurpation; aux Ducs de Meckelbourg, les Evêchés de Strasbourg & de Schwerin, avec la même faculté d'éteindre à leur profit les Canonicats de ces deux Chapitres; aux Ducs de Brunswick, la succession alternative avec les Catholiques à l'Evêché d'Osnabruck, & les riches monastères de Walckenried & de Groemingen; aux Landgraves de Hesse, l'Abbaye de Hirsfeld, avec une somme de six cent mille richsdales, à payer, tant par les Archevêques de Mayence & de Cologne, que par les Evêques de Paderborn & de Munster, & par l'Abbé de Fulde.

Ainsi la paix fatale de Munster a-t-elle comme éternisé le Luthéranisme en Allemagne, autant & plus encore par ces invasions sacriléges que toutes les réclamations du Chef de l'Eglise ne purent empêcher, que par l'état fixe où elle a mis l'erreur & l'impiété au niveau de la vraie Foi. Ainsi encore la plus monstrueuse & la plus absurde des hérésies, à la considérer au moins en sa qualité de réforme, a-t-elle sur la plûpart des autres le malheureux avantage de l'étendue & de la durée. Mais si c'est un avantage à son sens, il est au moins une secte d'infidèles, le Mahométisme infame, qui peut le lui disputer.

Et quel damnable avantage, qui, après trois siècles, tient toujours ceux qui s'en prévalent, endormis dans les ombres mortelles de l'erreur! sans qu'on puisse désormais se promettre leur réveil, à moins de la pleine effusion de ces graces miraculeuses, que le Ciel, avare de miracles, ne départ qu'avec poids & mesure!

Fin du vingt-unième Volume.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1630 jusqu'à l'an 1648.

TOME VINGT-UNIÈME.

PAPES.

CCXXXIII. URbain VIII, mort le 29 Juillet 1644.

CCXXXIV. Innocent X, élu le 25 Septembre 1644.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

FErdinand II, mort en 1637.

Ferdinand III, ...

ROIS DE FRANCE.

Louis XIII, 1643.

Louis XIV, ...

ROI D'ESPAGNE.

Philippe IV, ...

ROI D'ANGLETERRE.

Charles I . . . . . .

AVERTISSEMENT.

COMME il ne s'eſt point tenu de Conciles dans l'eſpace de temps que parcourent ce Volume & les trois ſuivans, & qu'il ne s'y eſt point élevé d'héréſies qu'on puiſſe appeller proprement nouvelles, ſi ce n'eſt quelques ſectes fanatiques plutôt qu'hérétiques, nous avons cru devoir changer la marche ordinaire de ces tables. Il n'y eut guère dans le même temps, d'autres perſécutions que celle du Japon, dont nous avons ſuffiſamment parlé dans le vingtième Volume, quoiqu'elle n'ait pas fini avec le temps qu'il parcourt; & celle de la Chine, durant la minorité de l'Empereur Can-gi. Ainſi nous reſtreindrons les Tables critiques de ces quatre Volumes à deux chefs ſeulement; ſavoir les Ecrivains Eccléſiaſtiques ou orthodoxes, & les Ecrivains Novateurs.

Ecrivains Ecclésiastiques.

LE Cardinal de Richelieu, mort en 1642. On a de lui plusieurs traités de controverse & des livres de piété, qui montrent au moins qu'il avoit conservé un grand fond de Religion, dans un rang où tant de gênes médiocres le comptent pour si peu de chose.

Diegue Alvarès, Dominicain Espagnol, Archevêque de Trani, 1641. Il a donné des Commentaires sur l'écriture, & quelques traités excellens sur la grace. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrère Lemos avec lequel il avoit assisté aux congrégations *de Auxiliis*, est d'autant plus inutile, qu'il est plus approfondi. On peut dire la même chose de ses antagonistes Jésuites, & de tous ceux qui

Ecrivains Novateurs.

EDmond Richer, Docteur de Paris, mort en 1631.

Auteur du Richérisme, ou du schismatique système qui renverse l'ordre divin de la hiérarchie, en ôtant la juridiction à ses chefs, pour la donner à la troupe confuse de ses sujets; ce qui tend au moins à introduire le Presbytéranisme dans l'Eglise. Cette doctrine est clairement enseignée dans son traité latin de la Puissance Ecclésiastique & Politique, qui fut condamné par le Concile provincial de Sens, par celui d'Aix, & par le S. Siége Apostolique. Il n'étoit pas moins contraire à l'autorité Royale qu'à celle de l'Eglise; par où il confirma ce qu'il avoit dit pendant la Ligue, dont il fut un partisan si fongueux; savoir qu'il ne

s'escriment pour les opinions de leur école, & pour les vaines subtilités d'une théologie arbitraire.

trouvoit qu'un acte de justice dans le massacre de Henri III. Il eut le bonheur de se rétracter deux ans avant sa mort; ce qui n'a point empêché le Sieur du Pin de le louer par la suite, pour avoir établi, disoit-il, dans son livre, les principes solides, & en avoir tiré de justes conséquences.

Corneille Jansen ou Janténius, Evêque d'Ypres, mort de peste en 1638.

Tout son livre, intitulé *Augustinus*, a été condamné en substance par le Chef de l'Eglise & le concours du corps Episcopal, avec les cinq propositions fameuses auxquelles se réduit toute la doctrine de ce vaste livre. D'où nous prenons occasion de déclarer, qu'en rangeant sous la dénomination d'Ecrivains Novateurs, soit Jansenius, soit tout autre écrivain qui se trouveroit dans le même cas, nous ne prétendons imprimer cette note qu'aux écrits, & non pas aux personnes, bien moins encore toucher aux intentions, dont il n'appartient de juger qu'au Scrutateur des consciences.

Cyrille-Lucar, Patriarche de Constantinople, étranglé par ordre du Grand-Seigneur en 1638. Il avoit mis le trouble parmi les schismatiques mêmes, en voulant introduire en Grèce les erreurs des Protestans de l'Allemagne, où il avoit voyagé, & s'étoit laissé séduire. Il a été condamné par quatre Conciles de sa propre Communion.

Jean du Verger de Hauranne, Abbé de S. Cyran, mort en 1643. On le traita moins en sectaire, qu'en cerveau blessé. On prétend néanmoins qu'il est le véritable père du Jansénisme, & qu'il avoit suggéré à Jansenius tout son système. Au moins est-il constant qu'il fut en France le vrai patron & l'appui constant du Jansénisme, qui autrement eût croupi jusqu'à

ſa mort dans les marais où il étoit né. Avec un eſprit des plus communs, ou plutôt fort éloigné du ſens commun, & approchant du délire, il avoit au degré ſuprême le génie de l'intrigue & de la ſéduction. Qu'on en juge par le point auquel il réuſſit à faſciner le Docteur Antoine Arnaud, & tant d'autres. Telle fut la raiſon pour laquelle le Cardinal de Richelieu le mit hors d'état de brouiller, en le faiſant confiner dans une priſon où il demeura juſqu'à la mort de ce Miniſtre. Son principal ouvrage eſt un gros *in folio*, intitulé *Petrus Aurelius*, & qu'on réduiroit au plus petit livre, ſi l'on en retranchoit toutes les ſottiſes qu'il y dit aux Jéſuites. Il eut aſſez de manège pour le faire imprimer aux dépens du Clergé de France, mais trop peu pour empêcher la Cour de le ſupprimer. Sa Queſtion Royale, apologie formelle du ſuicide, & de l'homicide en bien des cas, mérite à peine attention ſous ce point de vue; tant il y a ſu raſſembler de principes encore plus répréhenſibles, de maximes & de dogmes païens, d'impertinences & d'extravagances en tout genre. Son Apologie pour le Chapelet du S. Sacrement, ſa Théologie familière, & pluſieurs de ſes lettres qui ſont en très-grand nombre, portent également la marque d'une ſuffiſance inepte & ridicule, ſans compter le fond corrompu des choſes. Mais le ridicule y eſt ſi frappant, qu'il en peut tout ſeul faire l'antidote. Si les Puiſſances Eccléſiaſtiques, en mépriſant la plûpart de ces abſurdes productions, en ont condamné quelques-unes, ce fut moins pour prévenir les ſimples mêmes contre ce dogmatiſeur abſurde, que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ſes artificieux panégyriſtes.

F I N.

EXTRAIT du Catalogue de Livres d'impreſſion & de Fond qui ſe trouvent chez P. L. Lekens.

Abrégé du Dictionnaire des Cas de Conſcience de Pontas par Collet. 4 Vol. 8vo.

Année (l') Chrétienne, contenant l'explication du Myſtere, ou la vie du Saint de chaque jour; avec des Réflexions ſur l'Epitre & une Méditation ſur l'Evangile de la Meſſe pour tous les Dimanches & les Fêtes mobiles, par le R. Pere J. Croiſet. 18. Vol. 12mo.

Bible (la Sainte) traduite par Sacy 2 Vol. fol. 38. Vol. 12mo.

Biblia Sacra vulgatæ edit. Sixti V juſſu recognita & a Clementis VIII auctoritate edita. 8vo edit. nit.

Bibliothèque des Prédicateurs. 4. tom. fol.

—— Item 14 tom. in 4to.

Billuart Theologia, Editio optima. 19 Vol. 8vo. 1769.

—— Ejuſdem Theologiæ Compendium. 6. Vol. 8vo.

Conſidérations Chrétiennes ſur les Souffrances par le R. P. Pinamonti de la Comp. de Jesus 1791.

Développement du Catéchiſme, qui eſt en uſage dans les Dioceſes de Cambrai, de Liege & de Namur. 2. Vol. 8vo. 1789.

Du Laury, Juriſprudence des Pays-Bas, 2 vol. 8vo.

Embryologia [Sacra] ſive de Officio Sacerdotum, Medicorum & aliorum, circa æternam Parvulorum in utero exiſtentium ſalutem. Aut. T. E. Cangiamilla. 8vo.

Expoſition des Principes ſur la Conſtitution du Clergé par les Evêques, Deputés à l'Aſſemblée Nationale ſuivie de la Lettre Paſtorale de S. A. l'Evêque & Prince de Liege au Clergé Séculier & Regulier &c. 4to. 1791.

Fabulæ ſelectæ Fontanii è Gallico in Latinum ſermonem converſæ cum notis. Authore J. B. Giraud. 2 tomi 12mo. Edit. nitid. Opus amœniſſ.

Fragmens de quelques lettres choiſies du R. P. Cl. Fr. Milley de la Comp. de Jesus 1791.

Genuina Eccl. Cath. Principia. 8vo.

Guiné, Traité du double Lien, & de la règle *Paterna Paternis & Materna Maternis.* 8vo.

Hiſtoire de l'Egliſe par Mr. l'Abbé de Berault-Bercaſtel, dédiée au Roi. 24 Vol. 12mo. 1791.

Hiſtoire Romaine par Mr. Rollin. 16 Vol. 8vo. 1747.

—— Ancienne par le même. 12 Vol. 8vo.

Inſtructions ſur les fonctions du Miniſtere Paſtoral, adreſſées au Clergé Séculier & Régulier &c. par Mgr. l'Evêque de Toul. 5 Vol 12mo. 1784.

—— Sur les principales vérités de la Religion, par le même 12mo. 1786.

Jus Eccleſiæ primarium in conſtituendis Matrimonii impedimentis dirimentibus. 8vo. 1787.

Lettre de S. A. C. Mgr. l'Evêque & Prince de Liege à Mr. Philibert, Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, & Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de St. Charles de la Ville de Sédan. 4to. 1791.

Lettre Paſtorale de l'Evêque d'Augsbourg à ſon Egliſe d'Augsbourg. 12mo. 1782.

Mémoires Philoſophiques du Baron de *** 2 vol. 12mo. 1779, ouvrage excellent contre les Incrédules & les faux Philoſophes.

Négociant des Pays-Bas ou le Tarif général de tous les comptes du Commerce, nouvelle édition augmentée & corrigée, 12mo. 1784.

Prônes, réduits en pratiques par Billot. 4 Vol. 8vo. 1771.

—— de Hebert. 4 Vol. 8vo.

—— de M. G. Joly. 4 Vol. 8vo.

—— de Ch. Fr. de Neuville. 8 Vol. 12mo.

Recueil de Maximes de conduite & de morales chrétiennes, avec l'explication des 7 demandes de l'Oraiſon Dominicale & une méditation ſur chaque. 12mo.

Van Eſpen, Jus Eccleſiaſticum univerſum. 5 tom. fol. Edit. nova. 1778.

Voet, Commentarius ad Pandectas. 2. t. fol. 1778.

Wynants, Supremæ Curiæ Brabantiæ Deciſiones. 2 tomi 8vo.

la règle *Pa-*
ternis. 8vo.
Benoît-Berciſ.
791.
ol. 8vo. 1747.
8vo.
ière Paſtoral,
guſter &c. par
o. 1784.
Religion, par

dis Matrimonii
87.
Prince de Liege
grégation de la
ale de St. Char-
.
urg à ſon Egliſe

de *** 2 vol.
ontre les Incré-

général de tous
lle édition aug-

Vol. 8vo. 1771.

. 12mo.
le morales chré
y demandes de
ſtation ſur cha-

verſum. 5 tom.
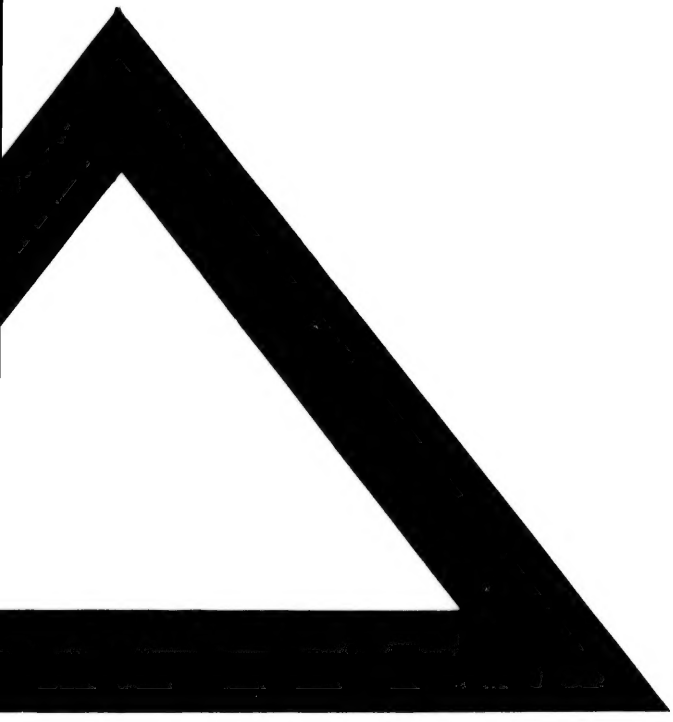
z. 1. fol. 1778.
Deciſiones. 2